

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Pages which have been wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image.

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

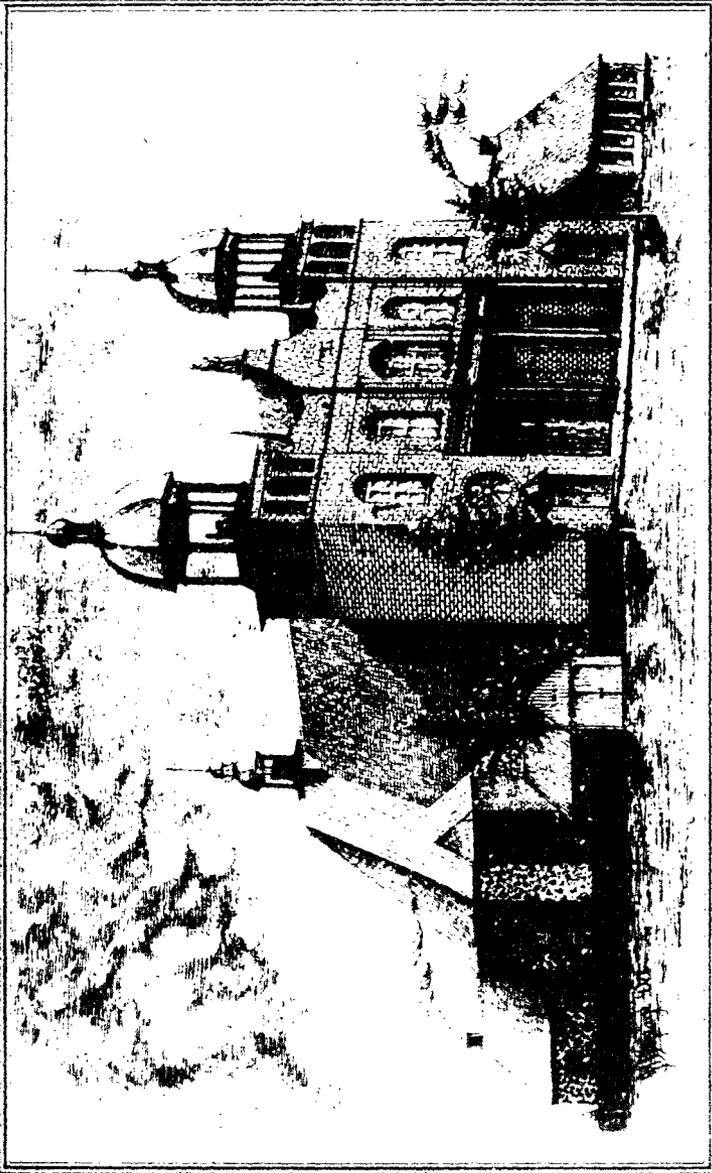
Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires



Eglise St. Anne Yamachiche 1792

HISTOIRE
DE LA
PAROISSE D'YAMACHICHE

(PRÉCIS HISTORIQUE)

— PAR —

L'ABBE N. CARON

PRÊTRE, CHANOINE, CURÉ DE MASKINONGÉ

SUPPLEMENT

— PAR —

FRS. L. DESAULNIERS

AVOCAT, DÉPUTÉ AU PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAPITRE SPÉCIAL

— PAR —

BENJAMIN SULTE.



TROIS-RIVIERES

P. V. AYOTTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE NOTRE-DAME

1892

CARON, N

PREFACE

En 1872, je publiais sur le " Foyer Domestique " des articles intitulés " Notes sur Yamachiche ". Ces Notes semblaient venir en leur temps, et elles furent bien accueillies du public. Cependant, j'avais tenu en réserve un chapitre très important. Pourquoi ? Je ne saurais le dire d'une manière bien précise aujourd'hui. Je prévoyais peut-être confusément que cette réserve me serait de quelque utilité dans un temps plus ou moins éloigné.

M. François L. Desaulniers, un de mes compagnons d'études historiques, tenta de publier ces Notes sous une forme plus durable, mais les imprimeurs se montraient inabordables. Il n'abandonna point son plan, mais il en remit l'exécution à un temps plus favorable.

Le temps favorable arriva en 1892 : M. Desaulniers voulut enfin mettre ses dessins à exécution, mais d'une manière large et brillante. Je devais compléter mes Notes, et lui devait faire des Monographies, des Tableaux Généalogiques, des Biographies ; et M. Benjamin Sulte puisant dans ses riches cartons, devait donner quelque chose de plus général sur toute la côte nord du lac Saint-Pierre. Enfin, des gravures nombreuses et choisies viendraient ajouter un intérêt immense à tous nos récits d'autrefois.

Cette idée grandiose est exécutée aujourd'hui : c'est le volume que nos lecteurs ont sous les yeux.

Je présente mes Notes de 1872 sans les changer. Je les ai actualisées seulement, et j'ai fait arriver le récit jusqu'à 1890. On trouvera sans doute plus d'un trait qui annoncent que ce récit date de plusieurs années. Les chapitres inédits porteront ceux qui ont

CAR

parcouru nos articles du " Foyer Domestique ", à lire de nouveau cette histoire d'une paroisse chère à bien des cœurs.

Je ne crois pas me tromper : toutes les familles d'Yamachiche aimeront à conserver ces listes précieuses, ces tableaux généalogiques, ces biographies palpitantes d'intérêt, que M. Desaulniers a prodigués dans le présent volume. Et quand le lecteur aura suivi longtemps nos récits particuliers, il sera enchanté d'étendre un peu le cercle de son horizon, et M. Benjamin Sulte le conduira dans un char magique à travers les anciennes campagnes qui s'étendaient des Trois Rivières à Yamachiche.

Nous présentons en toute confiance aux enfants d'Yamachiche ce volume écrit de plusieurs mains. Le lien d'unité y est facile à saisir : C'est la vieille paroisse où l'on a été baptisé, où l'on a passé les belles années de l'enfance, où l'aïeul a coulé ses paisibles jours et où il dort son dernier sommeil. Quelle que soit la main qui trace l'histoire de ce coin de terre sacré, elle écrit pour notre cœur et notre cœur tressaille à ses récits.

Notre ouvrage, tout imparfait qu'il puisse être, va faire que le souvenir des *anciens* ne périra pas au milieu de nous.

L'ABBÉ N. CARON.

AVANT-PROPOS.



Une passion des études historiques s'est fait sentir d'une manière bien vive depuis un certain temps, dans les principales villes du Canada; on a compulsé toutes les archives, on a répandu, au moyen de la presse, des manuscrits qui semblaient couverts pour jamais de la poussière de l'oubli, on a essayé de suivre à la trace tous les héros de notre passé. Les recherches patiemment poursuivies notre histoire est sortie toute vivante, toute parfumée. Nous applaudissons au dévouement de ces hommes qui passent leur vie à écouter les voix des ruines pour nous en transmettre les enseignements, et nous voudrions que la Patrie se montrât reconnaissante pour leurs travaux et leurs découvertes.

Mais il n'y a pas d'intéressants que les endroits rougis du sang de nos pères : tout coin de terre qui a été arrosé de leurs sueurs mérite notre respect et notre attention.

Il est temps que l'on fasse connaître les annales de nos paisibles paroisses de campagne; on y trouve un intérêt puissant et inattendu, comme les premiers pas dans cette voie l'ont prouvé surabondamment.

Placé par la volonté de nos supérieurs ecclésiastiques dans la paroisse d'Yamachiche, nous nous sommes plu bien souvent à jeter un regard sur cette plaine qui se prolonge, à perte de vue, le long du lac Saint-Pierre, et dont les moissons, sous le souffle des vents d'été, semblent être les flots d'un second lac plus beau encore que le premier. Nous avons compris alors combien il serait

agréable de connaître l'histoire des braves pionniers qui sont venus combattre la forêt dont les ombres mystérieuses voilaient, depuis tant de siècles, un sol généreux et fertile. Nous aurions voulu suivre les vestiges de ces guerriers d'une autre espèce, comme les antiquaires de Québec ont suivi les vestiges de MONTCALM et de LÉVIS. Dans ces sentiments, nous avons compulsé les archives de la paroisse, nous avons consulté avec plus de plaisir encore ces glorieuses archives vivantes que possède chaque paroisse, les vieillards presque centenaires, et voilà qu'avec ces secours le passé de la paroisse s'est débrouillé considérablement, et nous pouvons même inviter les lecteurs à venir avec nous goûter, quelques instants, les émotions du passé.

Nous pouvons bien dire, sans vaine complaisance, que la paroisse d'Yamachiche est l'une des plus belles et des plus riches du pays ; son sol est en grande partie formé de ces terrains d'alluvions d'une fertilité merveilleuse, qui ont gâté, dit-on, nos cultivateurs canadiens en les accoutumant à ne pas rendre au sol ce qu'ils lui enlèvent par la culture.

L'aisance se montre partout sur nos rivages ; mais ce n'est pas ici que se sont passés les grands faits de l'histoire du Canada. On peut dire des femmes d'Yamachiche, aussi bien que des femmes de Spartes, qu'elles n'ont jamais vu la fumée d'un camp ennemi. Pour ce qui nous regarde, les vieilles annales sont d'un mutisme presque complet. La généralité des lecteurs ne trouvera donc probablement pas un intérêt bien palpitant dans les quelques lignes qui suivent, mais peut-être les enfants d'Yamachiche aimeront-ils à les parcourir comme on aime les récits merveilleux que les vieillards font entendre le soir, au coin du feu.



CHAPITRE I.

Des différents noms qu'ont portés les rivières Yamachiche.



ENOM d'YAMACHICHE paraît toujours fort étrange aux personnes qui ne sont pas accoutumées de l'entendre. Comme nos lecteurs ont pu le deviner déjà, c'est un mot qui nous est venu des langues sauvages ; il signifie *rivière vaseuse*, ou, pour traduire plus littéralement, *rivière avec de la vase au fond*. On ne pouvait désigner d'une manière plus heureuse la petite rivière Yamachiche qui, dans son cours tortueux, roule toujours une eau blanchâtre, très mauvaise à boire, surtout dans les temps de crue.

On a mis beaucoup de temps à se fixer sur l'orthographe du nom d'Yamachiche ; dans les anciens actes vous trouverez toutes les variantes qui suivent : *Yabamachiche, Ouabamachiche, Yabmachiche, Ouabmachiche et Ouamachiche* ; mais depuis que la paroisse a pris de l'importance, le nom d'YAMACHICHE ou de MACHICHE, par abbréviation, a décidément prévalu. Les Français ont aussi donné aux rivières Yamachiche différents noms qui sont complètement oubliés aujourd'hui. Ainsi, la petite rivière a porté, autrefois, le nom de *St-Lambert*, comme on peut le voir par le contrat de Jean Charles Vacher dit Lacerte (ancêtre du docteur E. LACERTE, ex-M. P.), en 1708 (1). Ce nom lui avait sans doute

(1) Pardevant Etienne de Verron de Grandmesnil, notaire royal en la juridiction royale des Trois-Rivières, y résident soussigné et témoin cy après nommés fust présent en personne le Sieur Charles Lesieur, seigneur de

été donné en l'honneur de LAMBERT BOUCHER, seigneur du fief *Grand-Pré*. Nous croyons qu'elle a aussi porté le nom de rivière *St-Jean*.

Dans les *Relations des Jésuites*, il est parlé à deux reprises, et sous des noms différents, d'une certaine rivière située à six lieues de la ville des Trois-Rivières. Il est tout naturel de penser que les bons Pères voulaient parler de la grande rivière *Yamachiche* qui se trouve précisément à la distance désignée. Ils lui donnent d'abord le nom de rivière "Marguerie" dans la *Relation* de 1644. Le père BRESSANY remontait le fleuve avec un parti de Hurons ; à une lieue des Trois-Rivières son canot fit naufrage, "en un lieu, dit la *Relation*, où il n'y avait aucun danger, et en un beau temps ; le voisinage de la terre sauva tout ce qui était dedans, mais cet accident les arrêta, et les obligea de coucher en deça de l'entrée du *Lac*, d'où étant partis le lendemain, le froid et les grandes neiges qui tombèrent les retardèrent beaucoup et ne leur permirent pas de passer la rivière Marguerie, éloignée de six lieues des Trois-Rivières, où les Hurons ayant tiré quelques coups de fusil sur des outardes, se firent reconnaître par trente Iroquois qui n'étaient pas loin de là, et qui leur dressèrent une embuscade au-delà de la rivière, derrière une pointe, laquelle ils devaient doubler : si bien que le troisième jour après leur départ, le canot où était le Père BRESSANY, et qui allait le premier, étant arrivé à cette pointe, se vit incontinent attaqué par trois canots Iroquois, à la vue desquels le Père commanda qu'on ne combattît pas, la partie n'étant pas égale n'y en hommes n'y en armes. Les ennemis s'approchent et se saisissent du Père et des deux Hurons qui l'accompagnent, et les déclarent leurs prisonniers.....

Ils ne firent alors aucun outrage au Père BRESSANY, ni aux autres prisonniers qu'ils emmenèrent en leur pays. (*Relation* de 1644, page 41.)

la Rivière Yamachiche, dans le lac St Pierre, y demeurant, lequel a volontairement reconnu et confessé avoir baillé et concédé par les présentes à titre de cens et rentes seigneuriales, foncière, non rachetable, en pure roture, profits de lots et ventes, défauts, saisine et amende quand le cas y échéra, à Jean Charles Vacher dit La Serte à ce présent et acceptant, prenant et retenant pour lui ses hoirs et ayans cause à l'avenir, une terre et concession de six arpents de terre de front sur le bord de la petite rivière Yamachiche, autrement St. Lambert, au-dessus et au-dessous joignant les terres non encore concédées de la susdite seigneurie, avec quarante arpents de profondeur suivant les Rumbs de vent tirés par le Sr. Séserest, juré arpenteur, etc.

Mais un Huron ayant été tué dans le combat, les Iroquois se jettent sur son corps, " lui arrachent le cœur de la poitrine, lui enlèvent la chevelure, lui coupent les lèvres et les parties les plus charnues des cuisses et des jambes, les font bouillir, et les mangent en présence des prisonniers. "

D'après ce que nous pouvons comprendre, ceci devait se passer entre les deux rivières Yamachiche, à quelques arpents de l'endroit où s'élève aujourd'hui le village. (1) L'Eglise combattait alors avec une espèce d'infériorité, mais plus tard elle vaincra l'enfer et la barbarie, et elle attestera sa victoire en élevant un temple au vrai Dieu, précisément à l'endroit où Satan avait remporté un premier et insolent triomphe.

Dans la *Relation* de 1652 il est parlé de nouveau de la rivière *Yamachiche* qui, cette fois, est désignée sous le nom de " Rivière de la Madeleine."

" Le 6 de mars de l'année dernière, 1652, les Iroquois qui ont rodé tout le Printemps et tout l'Eté à l'entour des habitations, défèrent une escouade de Hurons qui les allaient chercher bien loin, et qui les trouvèrent bien près, sans y penser. Ils étaient en embuscade à la rivière de la Madeleine, six lieues ou envfron au-dessus des Trois-Rivières. Cette escouade commandée par un nommé Toratati, tomba entre leurs mains et fut entièrement dé-faite."

(1) Nous donnons ici notre opinion personnelle. L'éditeur de la *Relation* du père Bressany croit reconnaître dans la rivière *Marguerie* la petite rivière aux *Glaises*. " Cette petite rivière, dit-il, n'a pas conservé son nom ; mais nous croyons la reconnaître dans celle qu'on appelle aujourd'hui *rivière aux Glaises*. " D'après cette opinion, l'événement tragique dont il s'agit aurait donc eu lieu à l'est de la grande rivière *Yamachiche*.



CHAPITRE II.

Le Fief Gros-Bois et le Fief Gatineau.



UCUN de nos premiers voyageurs n'a donné d'attention aux rivières Yamachiche; CHAMPLAIN lui-même ne les a pas remarquées lorsqu'il remonta le St-Laurent. La colonisation était déjà prospère sur plusieurs points du pays, que notre plage n'avait pas même reçu un nom.

Enfin, dans l'année 1672, nous voyons que l'Intendant TALON voulant reconnaître les services du Sieur Pierre BOUCHER, lui concède une seigneurie sur les bords de la grande rivière Yamachiche.

“ Jean TALON, conseiller du Roi en ses Conseils d'état et
“ privés, Intendant de la justice, police et finance de la Nouvelle-
“ France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de la France
“ Septentrionale, Salut, savoir faisons qu'en vertu du pouvoir à
“ nous donné par Sa Majesté, nous avons accordé, donné et con-
“ cédé, accordons, donnons et concédons par ces présentes, au
“ Sieur BOUCHER, une lieue et demie de terre de front sur deux
“ lieues de profondeur, à prendre, savoir trois quarts de lieues
“ au-dessus de la rivière *Amachiche* et autant au-dessous de la dite
“ rivière. Pour jouir de la dite terre en fief et tous droits de
“ seigneurie et justice lui ses hoirs et ayant cause, à la charge de
“ la foy et hommage que le dit Sieur Boucher, ses hoirs et ayant
“ cause seront tenus porter au Château de Saint-Louis de Québec,
“ duquel il relèvera, aux droits et redevances accoutumés au dé-

“ sir de la coutume de la Prévoté et Vicomté de Paris qui sera
 “ suivie à cet égard par provision, en attendant qu'il en soit or-
 “ donné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pour-
 “ ra être établi au dit lieu ressortiront pardevant.....
 “ à la charge qu'il continuera tenir ou faire tenir feu et lieu sur
 “ la dite seigneurie, et qu'il stipulera dans les contrats qu'il fera
 “ à ses Tenanciers, qu'ils seront tenus de résider dans l'an et tenir
 “ feu et lieu sur les concessions qu'il lui accordera ou aura accor-
 “ dé, et qu'à faute de ce faire il rentrera de plein droit en posses-
 “ sion des dites terres ; que le dit Sieur Boucher conservera les
 “ bois de chêne qui se trouveront sur la terre qu'il se sera réservé
 “ pour faire son principal manoir, même qu'il fera la réserve
 “ des dits chênes dans l'étendue des concessions particulières fai-
 “ tes ou à faire à ses Tenanciers, qui seront propres à la construc-
 “ tion des vaisseaux.

.. “ Pareillement qu'il donnera incessamment avis au Roi ou
 “ à la compagnie Royale des Indes Occidentales des mines, minières
 “ ou minéraux si aucuns se trouvent dans l'étendue du dit fief,
 “ et à la charge de laisser les chemins ou passages nécessaires ; le
 “ tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu
 “ de prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'i-
 “ celles. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes, à
 “ icelles fait apposer le cachet de nos armes, et contresigner par
 “ notre Secrétaire, à Québec, ce 3 Novembre 1673.

(Signé : TALON, et plus bas, par mon dit seigneur, VARNIER.)

Pendant plusieurs années, Pierre BOUCHER sembla faire peu
 d'attention à son beau fief de *Gros Bois* ; occupé dans sa seigneurie
 de Boucherville où la colonisation était en pleine activité, il ne
 prit pas même soin, croyons-nous, de faire tenir feu et lieu sur
 les bords de la rivière Yamachiche, comme son contrat l'y obli-
 geait.

Ce n'est que le douze septembre 1699, qu'il commença à
 faire valoir ces terres abandonnées, en concédant à Nicolas GATI-
 NEAU, son beau-frère, douze arpents de front sur quarante deux
 de profondeur, en arrière-fief, moyennant une rente de quatre
 minots de blé, payable chaque année, et certain autre droit spéci-
 fié dans un contrat passé à Boucherville devant Maître TAILHAN-
 DIER, notaire du lieu.

Le fief dont il s'agit ici comprend la partie d'Yamachiche

connue aujourd'hui sous le nom de *Rivière-aux-Glaises* : on l'a appelé fief GATINEAU, du nom de son propriétaire.

Benjamin SULTE nous écrit : " Nicolas Gatineau dit Duplessis était aux Trois-Rivières dès 1650, commis du magasin des Cent-Associés ; à cette époque, il me semble, mais à coup sûr il servait de greffier ou notaire pour l'endroit. Il n'y avait pas encore de tabellionage régulièrement établi en ce lieu. Gatineau signait alors DUPLESSIS, tout en se nommant par ses deux noms dans le corps des actes. Une belle écriture, jamais de faute d'orthographe."

Il s'établit au Cap de la Madeleine, comme on peut le voir par l'extrait suivant du recensement de cette paroisse, en 1681 :

Nicolas Gatineau, 54 ans.

Anne (*il faut lire Marie*) Crevier, sa femme, 31 ans.

Enfants : Nicolas, 17 ans ; Marguerite, 15 ; Jean, 10 ; Madeleine 9 ; Louis, 7.

60 arpents de terre en valeur, 14 bêtes à cornes, 2 fusils, 2 pistolets.

On voit que Nicolas Gatineau était un assez riche propriétaire, pour son temps. Son épouse était la sœur de Jean Crevier, 1er seigneur de Saint-François, et de *Damoizelle* Jeanne Crevier, épouse de Pierre BOUCHER, seigneur de *Boucherville* et de *Gros-Bois*. Par tout ceci, on voit que nous avons affaire à une famille qui passait parmi les plus respectées du pays. Nicolas Gatineau, fils, est né le 18 juin 1664 ; il eut pour parrain Pierre Boucher lui-même et pour marraine Marie Boucher, épouse d'Etienne de Lafond. Il demeura au Cap de la Madeleine, où on le voit marguillier en 1715. Il avait épousé (le 20 janvier 1699) Jeanne Tétard, fille de Charles Tétard et d'Anne Lamarque, aux Trois-Rivières.

Jean-Baptiste Gatineau s'établit dans la ville des Trois-Rivières ; on l'appelle, dans les registres, bourgeois et lieutenant de milice. C'est sans doute lui qui accompagna Frs. HERTZEL, dans sa fameuse expédition de 1691, et qui fut ensuite chargé d'annoncer au gouverneur-général le beau succès qu'on avait remporté. Il était marié à Charlotte Le Boulanger. Il eut plusieurs enfants, et mourut aux Trois-Rivières en 1750, à l'âge de 82 ans.

Ce fut Louis, le plus jeune des fils de Nicolas Gatineau, qui entra en possession du fief qui porte leur nom ; mais il n'y vint jamais demeurer. Ayant épousé Jeanne, fille de Jean Lemoine, habitant du Cap de la Madeleine, à qui M. de COURCELLES avait concédé la Seigneurie de Ste-Marie (1), à Ste-Anne de la Pérade, il devint héritier de cette seigneurie et alla demeurer dans le manoir du Sieur Lemoine. Il y mourut le 20 fév. 1750, à l'âge de 77 ans, et eut pour successeur l'un de ses fils qui portait son nom. Nous devons dire, ici, que Marie Josepte Gatineau-Duplessis, fille de Louis, obtint un prolongement du fief Gatineau, quatre lieues dans les terres, ce qui explique comment la paroisse de St Barnabé se trouve dans les limites de ce fief.

Le prolongement du fief Gatineau porte le nom de fief ROBERT, et est, aujourd'hui la propriété de M. L. Boucher, de Saint-Barnabé, et de M. A. Johnston, de Sorel. Le fief Robert a trois quarts de lieue de front sur quatre lieues de profondeur.

(1) En 1667. Même concession par l'Intendant Talon, en 1672.



CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENT D'YAMACHICHE.

NOUS avons voulu suivre sans interruption la succession des seigneurs du fief *Gatineau* jusqu'à nos jours; nos lecteurs nous sauront gré d'en agir de la sorte, car c'est le meilleur moyen de mettre de la clarté dans notre récit.

Il y a une tradition assez répandue qui nous fit croire pendant longtemps que l'établissement d'Yamachiche avait commencé par la *Rivière-aux-Glaises*, et que les premiers défrichements s'étaient faits sur la terre appartenant aujourd'hui à M. Sévère Desaulniers (1). Le premier habitant de notre paroisse, nous disait un vieillard à cheveux blancs, fut un nommé Joseph Rivard. Il vint seul s'établir ici, et se mit courageusement à défricher un petit coin de terre au sein de la forêt. Il resta ainsi pendant trois longues années, et le seul homme qu'il vit pendant tout ce laps de temps fut un chasseur qui passa à quelque distance de sa maison. Ce récit, même lorsque nous le croyions véritable, nous intriguait et nous surprenait extraordinairement, car la coutume invariable de nos pères a toujours été de s'échelonner d'abord le long des rivières et sur les terres hautes, et nous demandions pourquoi les habitants d'Yamachiche en avaient agi autrement. De plus, nous

(1) Neveu de L. L. L. DESAULNIERS, écrivain, inspecteur des prisons.

trouvions contraire à la vraisemblance qu'un homme, dans ce temps, fut allé se plonger dans une forêt à plusieurs lieues de toute habitation. La tradition que nous avons citée est sans doute vraie, mais elle se rapporte à d'autres circonstances.

En nous entretenant plus tard sur le même sujet, nous avons rencontré des personnes qui ont contredit absolument ce qu'on nous avait dit d'abord, et bientôt, documents en mains, nous avons pu reconnaître nous-même la vérité. Pendant que les premiers défrichements se faisaient à Yamachiche, nous voyons par les registres que Joseph Rivard demeurait encore à Batiscan, et de plus le contrat de concession de la terre de M. Sévère Desaulniers ne date que de 1732 ; ce sont là deux raisons péremptoires, comme on voit.

Nous allons donc faire connaître la véritable histoire des commencements d'Yamachiche ; pour cela il nous faut présenter de nouveaux personnages à nos lecteurs.

En l'année 1702, Charles et Julien LESIEUR, de la paroisse de Batiscan (fils de Charles Lesieur, notaire royal et procureur fiscal de la côte), se rendaient à Boucherville auprès de Pierre BOUCHER, leur grand oncle, et par un contrat passé le huit juillet, devant Maître Tailhandier, faisaient l'acquisition d'une grande partie de la seigneurie de *Gros-Bois*, trois quarts de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre à sept arpents au-dessus de la *Grande Rivière*, moyennant la somme de huit cent livres, monnaie courante. La vente était faite "sans rien réserver ny retenir aucune chose que de lesser
" le sieur Nicolas Gatinaux, ou ses hoirs ou ayans cause, jouir
" d'une concession que mon d. sieur Boucher luy a concédé dans
" la dite seigneurie, suivant son contrat d'acquisition passé par-
" devant le dit not. en date du douzième Septembre mil six cent
" quatre-vingt dix-neuf qui est de douze arpents de front sur
" quarante-doux de profondeur, en arrière-fief, outre une rente de
" quatre minots de bl d et autre droit que les dits sieurs acqué-
" reurs et leurs hoirs recevront tous les ans comme le d. sieur
" Boucher.

Les nouveaux propriétaires se mirent immédiatement en frais de peupler leur domaine, et dès l'année suivante, 1703, ils dirigeaient une petite colonie vers les bords de la rivière Yamachiche.

Nous sommes vraiment heureux de pouvoir donner à nos lecteurs les noms de ces premiers et hardis défricheurs ; c'étaient Etienne, Jean-Baptiste et Pierre GÉLINAS, trois frères venus du Cap de la Madeleine. Ajoutons à ces trois noms celui de Charles LESIEUR lui-même, qui dut accompagner et guider ses nouveaux censitaires, ou qui, du moins, arriva seulement quelques mois après eux.

Nous voici en face de deux familles, les LESIEUR et les GÉLINAS, que nous pouvons bien appeler les familles-mères d'Yamachiche ; avant donc d'aller plus loin, on nous permettra de les faire connaître à nos lecteurs.

Le premier des LESIEUR portait le nom de *Charles* ; il s'établit d'abord au Cap de la Madeleine, où il épousa Françoise de Lafond, fille du sieur Etienne de Lafond et de Marie Boucher (1), puis en 1681 il alla se fixer à Batiscan.

Voici comment il figure au recensement de cette paroisse, en cette même année, 1681 :

Charles LESIEUR, 34 ans. [5 bêtes, 8 arpts. de terre.]		
Françoise de LAFOND, 23 ans, sa femme.		
Charles	7	} leurs enfants ;
Pierre	4	
Julien	18 mois, (2)	

L'extrait que nous venons de donner renferme certainement des dates fort précieuses. Les recensements de 1666 et 1667 ne mentionnant point Charles Lesieur, et le premier enfant qu'il eut de Françoise de Lafond étant né en 1674, il est évident qu'il arriva dans ce pays et qu'il se maria entre les années 1667 et 1674, mais nous ignorons encore de quel endroit de la France il était parti.

D'après ce qu'on peut en connaître, Charles Lesieur était un personnage d'une certaine importance. Il exerça les fonctions de procureur fiscal de la seigneurie de Batiscan jusqu'à sa mort, arrivée en 1697, lorsqu'il n'était encore âgé que de 50 ans.

(1) Marie Boucher était sœur de Pierre BOUCHER, sieur de Boucherville ; Charles Lesieur devint donc par son mariage le neveu de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières.

(2) Comme Charles Lesieur partit du Cap en 1681, cet enfant se trouve aussi marqué sur le rôle de cette paroisse.

Il laissa neuf enfants, dont nous donnons ici la liste complète, afin qu'on puisse y référer au besoin.

Charles, né en 1674, marié le 9 janv. 1700 à Charlotte Rivard Loranger. Mort en 1739.

Pierre, né en 1677. Il succéda à son père dans la charge de procureur fiscal. Il dut mourir célibataire.

Julien, né en 1679, marié le 10 janv. 1701 à Simone Blanchet. Mort en 1715.

Françoise, née en 1680, mariée en 1717 à Louis Joseph Rivard Loranger, de Batiscan.

Jean-Baptiste, né en 1686, marié le 30 juillet 1707 à Elisabeth Rivard Laglanderie.

Joseph, né en 1688, marié aux Illinois à Magdeleine Ardouin.
Marie-Catherine, née en 1691.

Antoine, né en 1693, marié le 16 avril 1719 à Marie-Anne-Angélique Rivard Loranger. Mort en 1736.

Marie Françoise, née en 1695.

Dans ces temps déjà si éloignés, il y avait une coutume qui est complètement perdue aujourd'hui : le fils aîné portait le nom de famille de son père, absolument comme nous faisons maintenant, mais les autres enfants se choisissaient un nom, ordinairement parmi les objets de la nature, et lo portaient joint au nom de leur père. Avec le temps ce nom venait à prédominer. Comme les familles étaient alors extrêmement nombreuses (preuve, soit dit en passant, de la grande moralité de nos ancêtres) ceci empêchait la confusion, et chaque enfant mâle devenait ainsi la souche d'une famille distincte et séparée.

Ce système a été largement appliqué dans la famille LESIEUR : Charles, l'aîné, ne porta que le nom de LESIEUR ; mais Julien prit le nom de DUCHÈNE ; Jean-Baptiste prit le nom de DESAULNIERS ; Joseph prit le nom de COULOMB et Antoine prit le nom de LAPIERRE. Les Duchène, les Desaulniers, les Coulomb et les Lapierre doivent donc aller chercher leur premier ancêtre canadien dans CHARLES LESIEUR, procureur fiscal de Batiscan, tout aussi bien que les Lesieur proprement dits. Les Frény ne sont qu'une division de la branche des Lesieur dits Lapierre ; un certain Antoine Lesieur dut, le premier, prendre ce nom.

Les trois frères GÉLINAS, qui vinrent avec leur seigneur

faire le premier essai de colonisation à Yamachiche, étaient fils de Jean GÉLINAS et de Françoise de CHARMÉNIL (1).

Ce Jean Gélinau ou Gélinau, fils d'Etienne, naquit dans la ville de Xaintes (ou Saintes) vers l'année 1646. Il paraît comme témoin dans un procès qui eut lieu aux Trois-Rivières en 1662 ; et il est mentionné avec son père dans la même ville, au recensement de 1666.

Etienne Gélinau, habitant, âgé de 42 ans.

Jean Gélinau, son fils, âgé de 20 ans.

(Extrait du recensement de 1666.—*Trois-Rivières.*)

Dès l'année suivante, les deux GÉLINEAU étaient fixés au Cap de la Madeleine, où le recensement les désigne sous le nom de GÉLINAS, qu'ils porteront désormais (2).

Jean Gélinau épousa Françoise de Charménil vers 1670, probablement au Cap de la Madeleine. Il eut sept enfant de ce mariage :

Etienne, né en 1670, marié le 8 nov. 1701 à Marguerite Benoist, aux Trois-Rivières. Mort en 1720.

Jean-Baptiste, né en 1671, marié le 8 nov. 1701 à Jeanne Boissonneau, à St-Jean, Ile d'Orléans.

Benjamin, né en 1672.

Pierre, né en 1674, marié à Madeleine Bourbeau.

Françoise, née en 1676.

Marie-Anne, née en 1678, mariée le 21 janvier 1702 à Pierre Rocheleau.

Marguerite-Jeanne, née en 1683, mariée le 1er sept. 1717 à Pierre Darveau.

De ces enfants, Benjamin disparaît des registres, sans que nous sachions ce qu'il est devenu ; il n'a probablement pas laissé de postérité. Les autres frères ont suivi la coutume que nous avons déjà indiquée, en parlant des Lesieur : Etienne ne porta que le nom de famille de son père ; mais Jean-Baptiste prit le

(1) Les missionnaires paraissent avoir eu de la peine à saisir ce nom qu'ils ont écrit de quatre ou cinq manières différentes. Charménil, Charménie, Germénie, Jeanne Ménil.

(2) Extrait du recensement de 1667.—*Cap de la Madeleine* :
Etienne GÉLINAS, âgé de 42 ans, possédant 20 arpents de terre, etc.
Jean GÉLYNAS, son fils, âgé de 20 ans.

nom de BELLEMARE et Pierre celui de LACOURSE, de sorte que les trois devinrent la souche de familles nouvelles et distinctes. Les Lacourse ont laissé peu de trace à Yamachiche, mais les GÉLINAS et les Bellemarés se sont multipliés d'une manière vraiment prodigieuse. Jean GÉLINAS fut béni dans sa race et Dieu semble lui avoir dit comme à ABRAHAM : *faciam te crescere vehementissime.*

L'histoire rapporte que les membres de la famille FABIUS, à Rome, se réunirent un jour et formèrent une armée à eux seuls ; si les membres de la famille GÉLINAS se réunissaient, aussi, ils pourraient former, je ne dirai pas une armée, notre caractère paisible se prête peu à ces idées de guerre, mais ils pourraient former toute une colonie, et une colonie qui ne manquerait ni de gloire ni d'importance.

Les LESIEUR avaient été heureux dans le choix de leurs premiers colons, aussi leur seigneurie se peupla-t-elle fort rapidement.

Le premier enfant qui naquit sur les bords de la rivière Yamachiche fut *Etienne*, fils d'Etienne GÉLINAS et de Marguerite BENOIST. Son parrain fut Pierre Rocheleau dit Monruisseau et sa marraine Charlotte Rivard. Le deuxième fut *Jean-Baptiste*, fils de Jean-Baptiste GÉLINAS dit BELLEMARE et de Jeanne BOISSONNEAU ; parrain Jean GÉLINAS, marraine Anne Colin. Le troisième fut *Marie-Françoise*, fille de Charles LESIEUR et de Marie-Charlotte RIVARD ; parrain Louis Fafard, marraine Françoise Beaudry. Ces trois enfants furent baptisés aux Trois-Rivières, après avoir été ondoyés à la maison (1).

Comme on peut le voir, les nouveaux seigneurs remplissaient à merveille l'obligation qu'ils s'étaient imposée de tenir ou faire tenir feu et lieu dans leur fief de *Gros-Bois* ; mais on se rappelle que le Sr BOUCHER avait obtenu la concession d'une lieue et demie de terre "à la charge de rendre la foy et hommage au Château St-Louis duquel il relève."

Ce devoir fut loyalement accompli sous l'Intendant BEGON, le dix-sept février mil sept cent vingt-trois.

Après la conquête du pays par les Anglais, les héritiers de

(1) Quelques temps après il y eut un missionnaire à la Rivière-du-Loup on faisait baptiser là.

Charles et de Julien LESIEUR durent se présenter de nouveau, au *Château Saint-Louis*, afin de faire reconnaître leur titre de co-seigneurs de *Gros-Bois*. On sera curieux, sans doute, de savoir quel cérémonial on suivait en rendant ainsi *Foy et Hommage*, et quel était la forme de l'acte que l'on dressait en ces circonstances. Nous citerons donc en entier, malgré sa longueur, l'*Acte de Foy et Hommage* des héritiers LESIEUR, en 1781 ; ce document renferme d'ailleurs plusieurs choses importantes et que le lecteur est prié de ne pas laisser échapper.

“ Du trente-un May mil sept cent quatre-vingt-un.

“ En procédant à la confection du Papier Terrier du Domaine du Roi, en la Province de Québec, sont comparus au *Château St. Louis*, en la ville de Québec, et pardevant nous Frédéric HALDIMAND, Capitaine général et gouverneur en chef de la Province de Québec et Territoires en dépendans, en Amérique, Vice amiral et Garde du grand sceau d'icelle ; Général et Commandant en chef des Troupes de Sa Majesté, en la dite Province et Frontières etc., etc., etc., ANTOINE LESIEUR, fils aîné, CHARLES LESIEUR et PIERRE TOUTANT, tant pour eux que pour acquitter Françoise Marie-Anne et Marie Lesieur, leurs tante et sœurs, comme représentant feu Charles Lesieur ; Et Pierre Lesieur dit Duchêne, fils aîné, et Jean-Baptiste Lesieur dit Duchêne, tant pour eux que pour acquitter Marie-Françoise, Marie-Madeleine, Marie-Joseph et Charlotte Lemaître Lesieur, leurs sœurs, comme représentant feu Julien Lesieur, tous Seigneurs et Propriétaires par indivis de la moitié du Fief et Seigneurie *Gros-Bois*, contenant trois-quarts de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre à sept arpents audessus de la *Rivière Machiche*. Lesquels comparants nous ont dit qu'ils viennent pardevant nous pour rendre et porter au *Château St. Louis* la Foy et Hommage qu'ils sont tenus de rendre et porter à sa très Excellente Majesté Georges III, à cause de la moitié du dit Fief et Seigneurie démembré de celui de *Gros-Bois*, sis et situé dans le District de Montréal cy après expliqué et nous ont représenté pour titres de leurs propriétés :

“ *Primo* : une copie authentique d'une concession donnée et accordée par monsieur TALON, ci-devant Intendant de la Nouvelle France, etc.....

“ *Secundo* : un contrat passé devant Taillandier, notaire à Boucherville, le premier juillet mil sept-cent deux, de vente faite par Pierre Boncher, Ecuier, Seigneur de Boucherville et de Gros-Bois, et Demoiselle Crevier, son épouse, aux sieurs Charles Lesieur et Julien Lesieur, frères, d'une partie de la Seigneurie de Gros-Bois, de la contenance de trois quarts de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, à commencer à sept arpents aude-sus de la Rivière Machiche, et trois quarts de lieue audessous, pour, et moiennant le prix et somme de huit cents livres.

“ *Tertio* : un acte de Foy et Hommage rendu entre les mains de Monsieur BEGON, ci-devant intendant, le dix-sept Février mil sept cent vingt-trois, par Charles Lesieur, propriétaire, avec Simone Blanchet, veuve de Julien Lesieur, son frère, et ses enfants mineurs de la dite moitié du Fief et Seigneurie, dans laquelle sont rapportés la concession et le contrat de vente ci-dessus, et qui accorde aux dits Charles Lesieur, et héritiers de Julien Lesieur, le droit de chasse et de pêche dans l'étendue de la dite moitié du fief et seigneurie, qui est sans justice, le droit de haute, moyenne et basse justice, étant attribué dans toute l'étendue du dit fief et seigneurie de Gros Bois au Sr. Boucher, de Grand-Pré, ainsi qu'il appert dans l'acte de foi et hommage rendu entre les mains du dit Intendant, par le dit Sr. de Grand-Pré, le dix-sept Février mil sept cent vingt-trois, rapporté à l'acte de Foi et Homage qu'a rendu entre nos mains Conrad Guky, Ecuier, acquéreur du Sr. de Grand-Pré, le vingt-six Janvier de cette année, enregistré au Régistre No. 1 des Fois et Homages, folio 52 : qui sont tous les Titres que les dits comparans ont dit avoir à nous représenter ; nous supplians qu'il nous plaise les recevoir à la Foi et Homage de la moitié du dit Fief et Seigneurie relevant en plein fief de Sa Majesté, et à l'instant s'étant mis à devoir de vassaux, têtes nues, sans épées et éperons et un genouil en terre auraient dit à haute et intelligible voix qu'ils rendaient et portaient entre nos mains la Foi et Homage qu'ils sont tenus de rendre, et porter au Château St-Louis de Québec, à cause du dit Fief et Seigneurie, à laquelle Foi et Homage nous les avons reçus et recevons par ces présentes, sauf les droits du Roi en autre chose et de l'autrui en Toutes ; et les dits comparans ont fait et souscrit entre nos mains le serment de bien et fidèlement servir Sa Majesté, et

“ de nous avertir et nos successeurs s'ils aprenaient qu'il se passe
 “ quelque chose contre son service, et se sont obligés de fournir
 “ leurs aveux et dénombrement dans le tems prescrit par les lois,
 “ coutumes et usages de cette Province ; Dont et du tout ils nous
 “ ont requis acte que nous leur avons accordé et ont signé avec
 “ nous ainsi signé sur le Régistre :

FERD. HALDIMAND.

“ En témoins de quoi nous leur avons fait expédier et déli-
 “ vrer ces présentes que nous avons signées, à icelles fait aposer
 “ le cachet de nos armes et contre-signer par le greffier du Papier
 “ Terrier.

“ FERD. HALDIMAND. ”

“ Par ordre de son Excellence.”

Dans la transmission des biens nobles, l'aîné possédait toujours à lui seul la première moitié de l'héritage paternel, et la seconde moitié se divisait à parts égales entre les autres enfants. Sous un pareil système les seigneuries se trouvaient bientôt extrêmement morcelées, car on sait que les familles canadiennes sont ordinairement très nombreuses.

La généalogie des fiefs devient, pour cette raison, un peu difficile à suivre.

Jean-Baptiste Provanché, par son mariage avec Marie Joseph L. Duchêne, Pierre Toutant, par son mariage avec Françoise Lesieur, et Jean-Baptiste Rivard-Laglanderie, par son mariage avec Marie-Anne Lesieur, entrèrent tour à tour dans le partage de la seigneurie LESIEUR ; mais ils vendirent ensuite leurs droits à d'autres héritiers. Cependant Jean-Baptiste Lemaître ayant épousé Catherine L. Duchêne, garda la part d'héritage qui lui revenait et la transmit tout entière à sa fille Charlotte, qui était devenue seule héritière, par suite de la mort soudaine de ses deux frères.

Joseph Gadieu dit St-Louis, qui épousa Charlotte Lemaître, ne se contenta pas de garder sa part de seigneurie, il en acheta plusieurs autres, et devint ainsi l'un des propriétaires les plus importants du fief *Gros-Bois*. Il transmit cet héritage à Antoine St-Louis, et celui-ci à sa fille Marie Frédéric (Dame Veuve JEAN-B. CHARLAND) qui en a joui jusqu'à sa mort.

Les aînés de la famille LESIEUR avaient conservé, pendant

trois générations, leur titre et leurs droits de seigneurs, lorsqu'Edouard Lesieur, fils d'Antoine et arrière-petit-fils de Charles, se vit dépoillé de ses biens nobles, qui furent vendus par ordre de justice. Et, quelque temps après, Charles Lesieur (1), le dernier de cette famille qui ait possédé une part de la seigneurie, vendait aussi ce qui lui revenait à Benjamin Dumoulin, déjà acquéreur de la part d'Edouard Lesieur.

Il restait encore la famille Duchène pour représenter les anciens propriétaires, mais Paul Duchène étant mort sans enfants, sa veuve, Françoise Belair, vendit comme les Lesieur ce qu'elle possédait de la seigneurie à Benjamin Dumoulin. Toute la partie du fief *Gros-Bois* achetée par Charles et Julien Lesieur, se trouvait ainsi entre les mains d'Antoine St-Louis et de B. Dumoulin ; mais ce dernier possédait le titre de seigneur primitif.

Modeste Richer dit Laffèche, ce hardi spéculateur dont les succès étonnèrent tant notre population, et dont le nom fut si célèbre pendant un certain temps, voulut, dans ses années de gloire, se donner le relief d'un titre de seigneur, et il acheta toute la part de seigneurie que possédait M. Dumoulin ; mais lorsqu'arriva la catastrophe qu'avaient préparée ses transactions hasardeuses, les biens seigneuriaux qu'il possédait furent saisis et vendus par le shérif. C'est alors que B. C. A. GUGY en fit l'acquisition.

Il y a un instant, le nom de Madame Paul LESIEUR-DUCHÈNE est venu sous notre plume ; nous n'avons fait que le mentionner, nous voulons y revenir maintenant. Madame Duchène jouissait d'une grande considération à Yamachiche ; elle était d'un caractère distingué et avait reçu une éducation remarquable. C'était une sœur des Belair, de Maskinongé, riches marchands qui se sont fait un nom par leur esprit d'entreprise et aussi par leur prodigalité. Elle échangea son titre de seigneuresse contre celui de maîtresse d'école de son village ; on est surpris de cette détermination, surtout lorsqu'on sait qu'elle était en possession de la magnifique ferme des Duchène, aujourd'hui la propriété de M. George Horace Proulx. Peut-être trouvait-elle son plaisir dans l'enseignement ; on affirme du moins qu'elle tenait son école sur un haut pied.

(1) Charles et Edouard Lesieur avaient épousé des demoiselles Godefroi de Normanville, des Trois-Rivières.

Et maintenant, pour interrompre la monotonie de notre récit, qu'on nous permette d'insérer ici une fraîche peinture du temps de Madame DUCHÈNE. Ce récit est extrait d'un intéressant registre de famille que tenait feu le major P. J. HEROUX, et que son fils, Elie Héroux, écr, ancien maire d'Yamachiche, a eu l'obligeance de nous communiquer.

PROMENADE AGRÉABLE.

Aujourd'hui, mercredi, 25 Août 1830, nous avons été faire une promenade à la saline, au haut de la grande rivière *Machiche*, nouvellement expérimentée par les docteurs et célèbre par son pouvoir médécinal, préférable en quelque sorte à celle de Saratoga, dans les Etats-Unis (2). Les personnes qui nous accompagnaient étaient Mme SUTHERLAND, personnage de grande noblesse, Madame DUCHESNE, ci-devant seigneuresse d'une partie de Machiche et à présent Maîtresse d'Ecole, Monsieur Louis BELAIR et sa Dame, les Sieurs Paul ST-LOUIS DAVELUY, tous deux officiers de milice et Louis DAVELUY, notable citoyen. Nous nous sommes rendus à la source. Là, nous avons défriché un campement pour passer agréablement le peu de temps que nous avions à rester dans cet endroit, pour y faire un repas champêtre à l'aise, et pour présenter deux bouquets, un à Madame HEROUX et l'autre à Madame SUTHERLAND, portant le même nom de LOUISE.

“MADAME,—Au bois, sur les bords de cette admirable saline où nous nous rencontrons maintenant, nous trouvons le temps propice pour vous féliciter avec plaisir et vous faire les compliments qui vous sont dus. Acceptez avec gratitude ce simple bouquet, au jour de votre fête; quoique peu de chose, nous vous le présentons avec allégresse.”

Ensuite les deux Dames ont chanté le couplet de chanson suivant :

J'ai fait le choix d'une rose,
De la reine des fleurs,
Qui est fraîchement éclosé,
Rien n'égale sa couleur !
Oui c'est vraiment votre image
En beauté comme en douceur,
Et je vous en fais l'hommage
Comme à la reine des fleurs.

(2) C'est la célèbre *Eau de Caxton*, principalement exploitée, aujourd'hui, par M. Williams, pharmacien des Trois-Rivières.

Aussitôt il s'est fait de grands *Hourrah!* pour le bouquet de Madame Héroux, et une décharge de fusils s'est faite avec des acclamations de joie.

Ensuite de cela, les deux Dames ont présenté celui de Madame SUTHERLAND, avec ce compliment :

MADAME, acceptez cette rose,
Pour couronner votre fête ;
Nous venons bouche close,
L'amour de vos vertus en tête,
Avec la plus grande allégresse
Honorer votre sagesse !

A la suite de cela, il s'est fait de grands *Hourrah!* une décharge de fusils avec de grandes acclamations, et nous avons pris le repas champêtre, avec différentes liqueurs qui avaient été apportées.

P. J. HEROUX.

On voit que Madame DUCHENE portait assez allégrement la perte de son titre de seigneuresse.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de la partie du Fief *Gros-Bois* qui avait été vendue aux frères LESIEUR, et que nous appelons *Gros-Bois Est* ; mais on se rappelle qu'il restait entre les mains de Pierre BOUCHER trois quarts de lieue, moins sept arpents, au-dessus de la *Rivière Machiche*. Cette partie, que nous nommerons *Gros-Bois Ouest*, devint la propriété non pas des enfants d'Ignace Boucher, sieur de *Gros-Bois*, mais des enfants de Lambert BOUCHER, sieur de *Grand-Pré*. (Le fief de *Grand-Pré* est voisin de celui de *Gros-Bois*, et fut concédé en 1672 à Lambert Boucher lui-même, croyons-nous, par l'intendant Talon.)

Nos connaissances sur la vie de Lambert Boucher se réduisent strictement à ce que nous donnent les Registres : il était major de la ville des *Trois-Rivières*, et il fut inhumé dans l'église paroissiale le 3 avril 1699.

Il laissait deux enfants pour perpétuer sa race : Louis, né en 1695, et Geneviève, née en 1697. L'extrait suivant d'un contrat de 1749 nous donnera tout ce qu'il nous importe de savoir à propos de ces derniers : " Pardevant le notaire royal de la Jurisdiction Royale des *Trois-Rivières* y résidant soussigné et témoins c'y après nommés fut présente Dame Geneviève Boucher, de *Grand-Pré*, veuve Simonnet, faisant pour et au nom de Louis

Boucher, écuyer, Sr. de Grand-Pré, officier dans les troupes du détachement de la marine pour le service du Roy au Mississipi, laquelle au d. nom a baillé et concédé..... à François Carpentier, volontaire, résidant à la *Rivière-du-Loup*, de présence en cette ville, et à ce présent et acceptant preneur au dit titre, etc. C'est à savoir une terre et concession en la dite seigneurie de *Grand-Pré*, de trois arpents de front sur la *Rivière-du-Loup* et de profondeur depuis la *Rivière-du-Loup* à aller jusqu'aux concessions du village dit les *Petites Terres*."

Nous avons voulu citer ce contrat mot à mot afin de redresser certaines erreurs topographiques dans lesquelles sont tombés des auteurs fort recommandables, et que nous n'aurions pas voulu contredire par notre seul témoignage. La question des limites de nos anciennes seigneuries crée une difficulté sérieuse et qui ne fera qu'augmenter avec le temps.

Louis Boucher (1) vendit sa seigneurie de *Grand-Pré*, ainsi que la partie de *Gros-Bois* qu'il possédait, à Conrad GUGY, par un contrat passé devant maître PILLARD, notaire des Trois-Rivières, le quinze de mai mil sept cent soixante-quatre.

La famille Gugy a laissé trop de souvenirs dans le pays pour que nous puissions la passer sous silence.

Conrad GUGY était né à la Hague, d'un officier suisse au service de la Hollande. Devenu grand, il se mit au service du roi d'Angleterre, et obtint un grade dans un régiment qui vint prendre part à la conquête du Canada. A la fin de la guerre il se trouva à disposer de sa commission, et consentit à s'établir dans le pays aux instances des autorités d'alors.

Connaissant parfaitement la langue française et la langue anglaise, il fut d'un grand secours dans les temps difficiles qui suivirent la Conquête. C'était un gentilhomme dans la force du terme, franc et sans dol, très fort sur le point d'honneur, comme nous verrons bientôt, et très respecté par la population. Les anglais l'estimaient beaucoup à cause des services qu'il leur rendait tous les jours, et surtout à cause de sa fidélité au drapeau britannique. Il professait, en effet, un vrai culte pour les institutions d'Angleterre, et il ne désirait rien tant que de les voir s'introduire dans notre pays. Les Anglais le récompensèrent de

(1) Ou son successeur. Celui qui vendit à Conrad Gugy est appelé le sieur de *Grand-Pré*.

son dévouement à leur cause en le nommant secrétaire du Gouvernement et conseiller législatif. Il fut aussi membre du Conseil Exécutif.

En 1785, lorsqu'il s'agit d'établir le jury pour certaines causes purement civiles, il franchit un espace considérable pour aller donner son vote en faveur de cette mesure. Il ne prévoyait pas alors qu'il serait victime de cette institution.

Le gouvernement ayant besoin de bois pour la construction des casernes, le capitaine Twiss s'engagea à en descendre une grande quantité par la rivière *Machiche*. Mais la digue construite au moulin de la *Grande Rivière* empêchait la descente du bois. Conrad Guky s'étant transporté sur les lieux, trouva un moyen de franchir l'obstacle et le bois se rendit à sa destination. Le capitaine Twiss, cependant, quitta le pays sans avoir payé aucun dommage; Conrad Guky restait, il fut actionné, et l'on nomma un jury pour cette cause. Le jury trouva Conrad Guky coupable d'avoir indiqué l'endroit où l'on pouvait passer le bois, et le chargea des frais et dommages qui s'élevèrent à un montant ruineux. Quelque temps après, on réforma ce jugement, mais il était déjà trop tard. Conrad Guky reçut cette sentence sans dire un mot de plainte ni de réplique; revint à son manoir, à *Yamachiche*, et s'enferma dans sa chambre. Le lendemain on le trouva appuyé sur le bras d'un sofa, froid comme le marbre. Orgueilleux et sensible, le verdict rendu contre lui l'avait littéralement tué.

Conrad Guky avait son manoir au bas de la *Petite Rivière*, à l'endroit appelé encore aujourd'hui "le Domaine," en arrière de la maison occupée par M. Alarie. Il exerçait dans son manoir une large et cordiale hospitalité.

Il laissa son héritage à Barthélemy Guky, son frère cadet, qui s'était mis au service du roi de France. Un seul exemple pourra donner une idée du caractère noble et loyal de ce dernier.

Lui et son fils, Louis Guky, reçurent des offres avantageuses pour les engager à entrer dans l'armée révolutionnaire, mais ils refusèrent généreusement, et le colonel parvint à traverser la France avec son régiment sans perdre un seul homme. Arrivé sur la frontière de la Suisse, il offrit ses chevaux en vente, et il arriva que JEROME, celui-là même qui avait reconnu et livré Louis XVI, se présenta comme acheteur. Il n'aura pas mon

cheval, s'écria le noble et loyal colonel, et il s'empressa de le tuer afin d'être bien sûr qu'il ne tomberait pas entre les mains du traître.

Le colonel B. Guky servait dans le régiment des Gardes-Suisses. Il vint au Canada dès qu'il eut quitté le service de la France.

Son fils, Louis Guky, lui succéda. C'est celui-ci qui a laissé le plus de souvenirs à *Yamachiche*. Il était né à Paris et avait toute l'exquise politesse française; il était, d'ailleurs, naturellement doux, hospitalier et affable.

Lorsque le Gouvernement imposait de lourdes corvées aux cultivateurs, lorsqu'il les obligeait, pendant un hiver, à loger et nourrir les troupes anglaises, c'est le seigneur Guky qui devait répartir les charges parmi ses censitaires. Les bons habitants ne savaient rien refuser à leur seigneur, et ils supportaient sans trop de murmures ce joug insupportable.

Louis Guky occupa pendant quelque temps la charge de shérif des Trois-Rivières; mais, en 1812, le pays ayant besoin de ses services, il ceignit de nouveau les armes, et commanda le troisième bataillon de la milice incorporée. C'était un officier fort respecté et fort aimé de ceux qui se trouvaient sous son commandement. Au retour de la paix il obtint un siège dans la Chambre d'Assemblée et devint aussi membre du Conseil Législatif. Quelques années plus tard, il était shérif de Montréal.

Louis Guky n'a laissé que d'heureux souvenirs parmi ses censitaires d'*Yamachiche*. A Montréal, le parti Canadien Français ne lui a jamais pardonné d'avoir pris fait et cause pour les Anglais, surtout dans les circonstances graves de l'élection de 1832.

Il mourut en juillet 1840.

Ce fut son fils, B. C. A. Guky, qui lui succéda dans la possession de la seigneurie de *Grand-Pré* et de celle de *Gros-Bois*. L'histoire s'est déjà chargée de faire connaître le nom de ce dernier qui a certes bien eu son temps de gloire.

B. C. A. Guky n'a jamais demeuré à *Yamachiche* que dans sa première enfance, et on ne voit plus aucune trace du manoir de sa famille. Les vieillards nous parlent seulement quelquefois du domaine de M. Guky.

CHAPITRE IV

Premiers missionnaires et premières années de desserte

NOUS commencerons ce chapitre en donnant la liste complète des missionnaires, curés et vicaires qui se sont succédés à Yamachiche, depuis l'année 1722 jusqu'à nos jours. Nous donnons cette liste immédiatement dans son entier, pour que nos lecteurs puissent y recourir plus facilement au besoin.

Fr. Chérubin DENIAU, Récollet, en 1722 et 1728.

Fr. Augustin QUINTAL, Récollet, de 1724 à 1733.

Fr. Salvien BOUCHER, Récollet, de 1728 à 1733.

Fr. Jean-Baptiste LAJUS, Récollet, en 1734.

Mathurin GASNAULT, prêtre du Séminaire de St-Sulpice, en 1734.

Jean MATIS, prêtre du Séminaire de St-Sulpice, en 1735.

Fr. Charles POCQUELEAU, Récollet, depuis le mois de septembre 1735 jusqu'en novembre 1741.

Jacques CHEFDEVILLE, depuis novembre 1741 jusqu'à la fin d'octobre 1778.

Pierre St-Onge, Vicaire Général, demeurant aux Trois-Rivières, et Fr. Dominique PÉTRIMOUX, curé de la Rivière-du-Loup, desservants le reste de l'année.

Laurent Joseph BERTRAND, depuis le 1er janvier 1779 jusqu'au mois de juin 1786.

Fr. Dominique PETRIMOUXX, fait les fonctions curiales jusqu'au mois de novembre 1786.

Jean-Baptiste GRIALT, depuis le mois de novembre 1786 jusqu'en octobre 1788.

Thomas KIMBER, depuis le mois d'octobre 1788 jusqu'en octobre 1801.

Charles ECUYER, depuis le mois d'octobre 1801 jusqu'au 29 mai 1820.

Noël Laurent L'AMIOU, qui exerçait les fonctions de vicaire depuis le 18 février, continue à desservir la paroisse jusqu'au mois de novembre 1820.

Joseph Norbert PROVENCHE, depuis le mois de nov. 1820 jusqu'en juin 1822.

Pierre VIAU, depuis le mois de juin 1822 jusqu'en octobre 1825.

Sévère Jos. Nicolas DUMOULIN, depuis le mois d'octobre 1825 jusqu'au 27 juillet 1853.

Joseph Hercule DORION, depuis le mois de juillet 1853 jusqu'à sa mort, 8 décembre 1889.

Jean-Baptiste COMEAU, curé actuel.

Quant aux vicaires qui sont venus à différentes époques participer à la desserte de la paroisse, en voici la liste que nous croyons complète :

Sous M. Ecuyer : Antoine Desforges, F. Bern. Gaillard, N. L. Amiot.

Sous M. Dumoulin : Ol. Larue, L. O. Desilets, P. Pouliot, Mich. Lemieux, J. A. Lebel, Aug. Milette, M. Duguay, J. Macquet, Jules Paradis, F. O. Belcourt, Pierre Roy, Jean-Baptiste Leclair.

Sous M. Dorion : Arthur H. B. Lassieraie, Casimir Hamelin, Honoré Bellemare, N. Héroux, Trefflé Gouin, Thomas Martel, Majorique Marchand, Théophile Sicard de Carufel, Pierre Sévère Dagneault, A. D. Gélinas, N. Caron, H. Julien, Z. L. Chandonnet, Jacob J. Fortier, A. B. Prince, Ambroise Blais, Prosper Cloutier, Pierre Joutras, L. A. Ph. Hébert, Prudent Proulx, Aug. Gouin, Ern. Béland.

Sous M. Comeau : Thomas Caron, Nap. Comeau, J. El. De-guise.

Les premières habitations furent fondées à Yamachiche en

1703, mais pendant plusieurs années les pauvres colons durent demeurer sans desserte régulière. C'était sans doute une chose bien dure que de se voir ainsi relégués au milieu des bois, loin de tout secours religieux, mais nos ancêtres, les plus forts travailleurs du monde peut être, savaient attendre et se résigner au besoin.

Ils se construisirent une première chapelle en bois, et nul doute que les Récollets leur donnaient de temps à autre la consolation d'entendre la messe et de recevoir la sainte communion dans leur temple rustique. C'est du moins ce que semble indiquer un acte de baptême de 1718, que le Père Augustin QUINTAL inscrit sur une feuille à part dans le cahier de l'année 1723.

En 1722 l'Intendant BEGON établit le règlement suivant, que nous citons textuellement, d'après la copie certifiée qui se conserve dans les archives de la Paroisse.

EXTRAIT du Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-France du 20 7bre, approuvé et confirmé par Arrêts du Conseil d'Etat du Roy du 3e mars 1722.

“ Gouvernement des Trois-Rivières. Gros-bois, dit les grande et petite Rivière Ouamachiche. L'Etendu de la paroisse de Ste. Anne, située sur le d. fief de Grosbois sera de deux lieues et demie, savoir : demie lieue de front que contient le fief du Sr. d. Gatineau, à prendre du côté d'en bas depuis le fief du Sr. de Tonnancour en remontant le long du fleuve et lac St. Pierre jusqu'au dit fief de Grosbois, et deux lieues de front que contient le dit fief de Grosbois (1), en remontant le long du dit lac jusqu'au fief des héritiers du Sr. de Grandpré, ensemble des profondeurs des dts. fiefs et de celle du fief des héritiers Dumontier étant au bout du dit fief de Grosbois, et sera la dite paroisse desservie par voie de mission jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé.”

“ BEGON.”

Depuis ce règlement, Yamachiche fut toujours desservie régulièrement, d'abord comme mission, puis ensuite comme paroisse.

Les premiers missionnaires résidaient à la Rivière-du-Loup,

(1) Le fief Gros-Bois n'a qu'une lieue et demie de front.

où il y avait un curé ; ils venaient une fois par mois, ou plus souvent peut-être, arrivaient le samedi et repartaient le lundi suivant. Mais la population augmentant avec rapidité, il ne s'écoula pas un grand nombre d'années avant qu'on fût obligé de mettre un prêtre résidant.

Le premier baptême enregistré à Yamachiche (sans compter celui de 1718) fut celui d'Agathe, fille de Pierre Héroux dit Bourquinville et de Françoise Benoist. Parrain, Pierre Héroux ; Marraine, Angélique Carbonneau.

Voici le premier acte de sépulture, tel que nous le trouvons aux registres :

Ce 10^e Xbre 1725. Je soussigné certifie avoir inhumé dans l'église de Ste. Anne de Machiche avec les cérémonies ordinaires le corps de Pierre Bourquinville âgé d'environ 6 mois.

P. Augustin QUINTAL.

Ricollet Miss.

Certes, nous en voudrions au bon Père s'il eût continué à rédiger ses actes avec un pareil sans-façon ; mais heureusement ce fut une première et dernière faute.

Si maintenant nous voulons trouver le premier acte de mariage, il faut remonter à l'année 1727 ; au vingt-cinq février nous trouvons que le Père Augustin mariait Pierre Héroux, fils de Pierre Héroux dit Bourquinville et de Françoise Benoist, avec Angélique, fille de Jacques Carbonneau et de Geneviève Martin.

Comme on peut le voir, les HÉROUX jouaient un grand rôle dans les premiers temps de cette paroisse ; on doit les compter, avec les LESIEUR et les GÉLINAS, parmi nos premiers et nos plus braves défricheurs, car Pierre Héroux était fixé à Yamachiche, avec sa famille, dès l'année 1705. Jean Héroux, père de ce pionnier, était né en France.

Jeune encore il quitta le vieux continent et vint s'établir au Canada, dans la ville des Trois-Rivières, où il épousa Jeanne Pepin. Il mourut dans la même ville en 1687, laissant plusieurs enfants qui ont multiplié sa race au delà de ses légitimes espérances.

Parmi les autres noms qui apparaissent aux premières pages des registres, nous remarquons Jacques Blaye, époux d'Angélique Cartier, le premier qui ait rempli les fonctions de marguil-

lier dans cette paroisse ; Mathieu Milet, époux de Geneviève Banhiar, Jean Charles Vacher dit Laserte, époux de Claire Bergeron ; Etienne Lamy, époux de Marguerite Blaye ; Julien Rivard dit Laglanderie, époux de Catherine Gailloux ; Joseph Rivard dit Dufresne, dit aussi Bellefeuille, époux de Marie Françoise Lesieur. Tous ces défricheurs sont devenus les pères de nombreuses familles qui sont encore aujourd'hui le soutien et la gloire d'Yamachiche, et qui se sont étendues dans toutes les paroisses environnantes.

On a vu que nos ancêtres eurent des Récollets pour premiers missionnaires, à notre avis ce fut une grande bénédiction pour eux.

Les fils de saint François d'Assise se trouvent à l'origine de la plupart de nos vieilles paroisses, et on a trop oublié l'immense influence qu'ils ont exercée ainsi sur notre peuple. Nous pouvons le dire sans crainte, c'est d'eux que nous tenons en grande partie cette foi vive, cette simplicité et cette pureté de mœurs qui ont fait notre gloire jusqu'aujourd'hui ; qui nous ont toujours distingués des autres peuples, et qui continueront, espérons-le, à nous distinguer encore, malgré les changements que produit nécessairement sur nous le contact des nationalités étrangères.

Mais le temps ne serait-il pas venu de rappeler les bons Pères Mineurs sur cette terre du Canada qu'ils ont arrosée de leurs sueurs ? Certes, voilà une idée qui devra attirer l'attention de nos supérieurs ecclésiastiques, et nous voulons croire qu'ils rendront un jour à notre population les missionnaires qui l'ont tant édifiée autrefois par leur simplicité et par leur zèle infatigable. (1)

Nous tenions à faire ces quelques remarques à propos des Récollets, avant de donner les détails biographiques que nous avons pu recueillir sur chacun des missionnaires ou curés qui se sont succédés à Yamachiche.

Le père Chérubin DENIAU, celui qui vient le premier en date, fut ordonné prêtre à Québec le 3 décembre 1700. On voit qu'il était missionnaire à Beaumont en 1715, puis en 1718 il fut envoyé à la Rivière-du-Loup, où il était employé comme missionnaire. Il paraît y avoir demeuré presque continuellement depuis

(1) Ce souhait est accompli depuis 1888. Il y a maintenant des fils de saint François aux Trois-Rivières, à Montréal et à Ottawa. Note de 1892.

le mois de juin 1716 jusqu'au mois d'octobre 1728. C'est de là qu'il venait exercer le saint ministère à Yamachiche. Il mourut à Montréal le 11 janvier 1732, âgé de 65 ans, il fut inhumé dans l'église paroissiale. Notre population n'a gardé aucun souvenir du père Chérubin, mais elle en a gardé du père Augustin Quintal, son successeur.

Celui-ci fut curé de la Rivière-du-Loup pendant 7 ans, et fut chargé de desservir comme missions, Maskinongé et Yamachiche. D'après l'opinion que le peuple a conservée, c'était un saint et un homme d'une admirable énergie.

On a montré jusqu'à ces derniers temps le chemin qu'il suivait dans la forêt en allant, toujours à pied, dire la messe dans la mission de Maskinongé. Le long de ce chemin, les objets rappellent à l'envi la mémoire du bon Récollet ; ici vous entendez murmurer une fontaine, c'est la fontaine du père Augustin, celle sans doute où il se désaltérait pendant ses courses apostoliques. Plus loin, un coteau de sable surgit au milieu d'un terrain marécageux, c'est le coteau du père Augustin, etc. *In memoria æterna erit justus !*

En 1724, le bon Père enregistra le document suivant :

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

“ Nous, soussignez, seigneurs des Rivières de Hyamachiche et habitants du d. lieu, nous obligeons et promettons à Dieu, à la Très-Sainte Vierge, à Ste. Anne sa mère, patronne de notre église paroissiale, et au père Augustin Quintal de ce présent et acceptant en qualité de curé de fournir à notre propre et privé nom chacun une toise cube de roche bien toisée rendue sur le pied de l'œuvre et deux tonneaux de bonne pierre à chaux, c'est à-dire quatre barriques rendues dans le même endroit.

En outre, nous promettons aussi de remettre dans le même temps chacun une pistole entre les mains du d. Père et de ses marguilliers, pour estre employez à ce que le d. Père jugera estre le plus convenable, promettant de son côté autant qu'il est en luy, sous le bon plaisir de ses supérieurs, travailler de toutes ses forces et selon son talent à conduire cet ouvrage jusqu'à la fin, et ne nous point abandonner que l'église ne soit en état d'y célébrer de céans la sainte messe, promettant au surplus au d. Père de semer le printemps prochain au profit de l'église autant de bled que no.

tre zèle et notre pouvoir pourra nous permettre. Lequel dit bled, roches, étant donnés avec la pistole une fois seulement nous tiendra quittes de nos obligations. Fait à Hyamachiche, maison de Mons. Lesieur, ce 10e Xbre 1724.

Promettors au surplus à Ste Anne les canots que nous ferons pour charoyer la pierre.

P. Augustin QUINTAL,
Joseph RIVARD,
Jean-Baptiste LESIEUR,

Ont fait leurs marques :

Michel RIVARD,
Jacques BLAYE,
Antoine LESIEUR,
Pierre LESIEUR,
Etienne GÉLINAS,
Pierre BELLEMARE,
Veuve GÉLINAS,
Mathieu MILET,
Pierre BOURGUINVILLE,
Joseph BOURGUINVILLE,
BOURGUINVILLE,
BEAUCOUR,
BELLEMARE,
Maurice BELLEMARE.

Le même jour, par un acte spécial, Charles Lesieur, seigneur de l'endroit, s'engageait à donner 4 barriques de pierre à chaux, une toise cube de roche, et dix livres en argent, puis il promettait de semer un minot de bled au profit de l'église. On voit qu'il n'est pas fait mention du terrain sur lequel la nouvelle construction devait être faite; cela vient probablement de ce qu'on bâtissait au même lieu où s'élevait la première chapelle, et qu'ainsi l'on était déjà en possession du terrain nécessaire. La nouvelle église fut bâtie avec rapidité et dans une grande union; elle s'élevait sur le coteau de sable qui borde le lac et va aboutir tout près de la grande rivière. On voit encore aujourd'hui, au milieu des arbustes, la place des fondations de ce vieux temple.

Au temps où nous reportons nos lecteurs, le chemin du roi venait d'être fini par le baron ROBINEAU de BÉCANCOUR, il passait sur le coteau près de l'église, et près du manoir de Charles

LESIEUR, sur la propriété duquel ce coteau se trouvait. On traversait la grande rivière dans un bac avec deux cordes, puis le chemin se continuait, toujours en longeant le fleuve. Il y avait tout un groupe de maisons sur le coteau ; mais plus tard on se vit obligé de fuir devant des inondations toujours croissantes ; chemin et maisons furent transportés à l'endroit où se trouve actuellement le village de la Grande-Rivière. Les eaux alors, tout en s'élevant au dessus du coteau de l'église, ne se rendaient pas au niveau des terres du village.

Cependant les seigneurs voulurent se montrer généreux, et assurer une subsistance honnête au prêtre qui viendrait faire le service de la nouvelle église ; en conséquence Charles LESIEUR et Simone BLANCHET, veuve de Julien Lesieur dit Duchêne, donnèrent au Père Augustin, et aux sieurs François Laglanderie dit Beaucour et Pierre Héroux dit Bourguinville, marguilliers en charge, une terre de trois arpents de front située sur les limites du fief Gatineau, et allant aboutir aux terres de la Petite-Rivière. Puis le sieur Louis Gatineau étant comparu à son tour, donna un arpent de terre de son fief, sur la même profondeur que les trois arpents susdits, ce qui forma une propriété d'une valeur assez considérable. Ces quatre arpents de terre furent cédés à la seule redevance de faire dire dans la dite église de Ste-Anne autant que faire se pourra, par chaque année à perpétuité, quatre messes basses pour le repos des âmes des dits seigneurs bailleurs et de ceux de leur famille qui sont décédés et décèderont par la suite, et ce dans l'octave de la Toussaint, si cela se peut.

Ce contrat de concession fut passé devant maître P. Poulin, notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières, le 1er mai 1724.

Le père Joseph Augustin Quintal, qui fit construire la première église en pierre à Yamachiche, fut ordonné prêtre à Québec, le 8 octobre 1713. On le trouve, cette même année, dans la mission de la Rivière Saint-Jean-Baptiste, c'est-à-dire à Nicolet. En novembre 1714 il arrive à la Rivière-du-Loup, et y exerce le saint ministère, presque sans interruption, jusqu'en septembre 1718. Il revient dans la même paroisse en février 1724, et y demeure jusqu'en juin 1727. C'est pendant ces années qu'il allait donner des missions à Yamachiche et à Maskinongé, comme nous l'avons dit.

Cependant ses supérieurs ont remarqué ses talents et sa vertu, et ils l'appellent à des charges plus importantes. De 1729 à 1736, il dessert la ville des Trois-Rivières. En 1739, il est nommé aumônier des Forges royales de Saint-Maurice et premier vicaire de la ville des Trois-Rivières. De 1740 à 1743, il réside aux Forges Saint-Maurice et y exerce les fonctions de curé. En 1744 il est nommé supérieur des Récollets des Trois-Rivières et curé de la ville, et il exerce ces deux fonctions jusqu'à l'automne de 1753. En 1754, il exerce encore le ministère aux Trois-Rivières, et en 1755, on le nomme de nouveau supérieur et curé ; il garde cette charge importante jusqu'en 1758. On le trouve au Cap de la Madeleine dans les trois derniers mois de 1762. Il mourut le 17 novembre 1776.

Le Père Augustin est le plus célèbre des récollets qui ont passé à Yamachiche ; les autres ont travaillé tout humblement, et n'ont laissé pour souvenir que les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures qu'ils ont signés de leur main. Pour ceux-ci, ainsi que pour M. Matis et M. Gasnault, nous nous contenterons, ou à peu près, de citer ce que l'abbé TANGUY nous donne dans son Répertoire général du Clergé Canadien.

Salvien BOUTHER, Récollet, ordonné à Québec, le 1er octobre 1725, fut missionnaire à la Rivière-du-Loup du 7 nov. 1728 au 26 oct. 1733, et desservit de là Yamachiche. Il desservit Sainte-Croix de 1738 à 1744, et exerça le ministère aux Trois-Rivières de 1751 à mai 1757. Il mourut le 5 novembre 1761.

Jean-Baptiste LAJUS, Récollet, ordonné le 24 août 1727, fut aumônier du Fort Saint-Frédéric, en 1732 et 1733, après avoir été missionnaire à Ste-Croix et à Lotbinière depuis octobre 1729 à septembre 1730. Curé de la Rivière-du-loup du 8 novembre 1733 au 14 août 1734, il desservit en même temps la mission d'Yamachiche. Il fut nommé, en 1761, Supérieur des Récollets, et mourut le 24 juillet 1767.

Mathurin GASNAULT, Sulpicien, desservit aussi Yamachiche pendant l'année 1734, mais en passant seulement. Il naquit le 26 décembre 1693, au diocèse d'Angers, fut ordonné le 20 mars 1720 et arriva le 28 octobre suivant. Il desservit Repentigny en 1721, et mourut à Montréal, le 15 avril 1749, âgé de 55 ans.

Jean MATIS, prêtre de St-Sulpice, né le 30 mai 1701, au diocèse de Rheims, fut ordonné en 1726, et arriva au Canada le

28 août de la même année. Nommé à la cure de la Rivière-du-Loup dans l'automne de 1734, il y demeura jusqu'au 24 juin 1735, et desservit en même temps Yamachiche. Il fut employé comme missionnaire dans plusieurs paroisses de Montréal, surtout à Ste-Anne, à St-Laurent et à Saint-Sulpic. Il mourut dans cette dernière paroisse, le 4 janvier 1769, à l'âge de 68 ans.

Charles POCQUELEAU, Récollet, fut ordonné le 18 octobre 1734 et desservit simultanément, de 1735 à 1741, la Rivière-du-Loup et Yamachiche ; de 1743 à 1748 il était à Ste-Geneviève de Batiscau. Il quitta le Canada en octobre 1748.

Le premier prêtre séculier qui ait administré la paroisse d'Yamachiche est M. Chefdeville, que les vieillards appellent M. Chenneville.

Jacques Maxime Chefdeville de la GARENNE, fils de Jacques de la Garenne et de Marie-Anne Caillé, [naquit à Québec le 28 mars 1714 et fut ordonné le 23 septembre 1741.

La paroisse était encore bien petite lorsqu'il vint en prendre la desserte, mais pendant sa longue carrière pastorale, qui dura 37 ans, elle prit de grands développements, et cessa même de compter parmi les simples missions pour prendre rang parmi les paroisses canoniquement constituées. M. Chefdeville signe, pour la première fois, comme curé, au bas d'un acte daté du 15 octobre 1758.

Comme tous ses prédécesseurs que nous venons de nommer, M. Chefdeville résida tout d'abord à la Rivière du loup, dont on lui avait confié la desserte aussitôt après son ordination, en 1741. Mais en 1743 il quitta la Rivière-du-loup, et Yamachiche eut, pour la première fois depuis sa fondation, un desservant *résidant*, un prêtre *pour elle seule*. Après 40 ans d'existence, il était bien juste que cette paroisse quittât enfin ses langes et entrât dans l'âge de puberté.

M. Chefdeville a formé et élevé la paroisse d'Yamachiche ; et quand on a vu, comme nous, l'héritage de foi et de vertus conservé dans les anciennes familles de cette paroisse, on se sent rempli d'admiration par le pasteur qui avait formé un si excellent troupeau.

Nous citerons le premier acte de baptême qu'il a signé dans

les registres, afin de donner à nos lecteurs une idée de *sa manière* qui ne manque pas d'offrir quelque chose de fort singulier.

“ Aujourd’hui, dix-neuvième jour de Novembre mil sept cent quarante-un, a été baptisé par moi, prêtre missionnaire sousigné, Jean-Baptiste la Cource, fils de Jeanbaptiste la Cource et de Marie Joseph la Certe, ses père et mère mariés ensemble. Le parein a été Alexis laCerte, la mareine Marie Bellemare ; lesquelles ont déclarés ne sçavoir signer, de ce enquis, suivant l'ordonnance.

J. CHEFDEVILLE, Ptre.

On peut bien présumer qu'il n'avait pas ruiné sa santé à étudier la grammaire, ce qui ne l'empêchait point d'être un digne et vénérable prêtre. Il tint ses registres avec soin et propreté jusqu'en 1778, époque où il commence à se négliger d'une manière déplorable. On serait d'abord porté à s'indigner de cette conduite, mais les reproches expirent sur les lèvres, lorsqu'après ces actes boiteux on trouve son propre acte de sépulture. On comprend que la paroisse étant devenue très populeuse, et la rareté des prêtres ne lui permettant pas d'avoir de vicaire, il se trouvait obligé de se traîner à l'église malgré ses souffrances pour répondre à sa lourde besogne. Son acte de sépulture offre quelque chose de touchant qu'on n'est pas accoutumé de trouver dans les registres.

“ Le second novembre mil sept cent soixante-dix-huit a été inhumé dans le sanctuaire de cette église du côté de l'Evangile le corps de très digne et très respectable Monsieur Chefdeville de la GARENNE, curé de la paroisse Ste. Anne d'Yamachiche, âgé de soixante et quatre ans ; après avoir reçu les sacrements de l'église, est décédé comme lit est plein de jours et de mérite. A l'inhumation furent présents le R. Père Dominique, Augustin Girardin, Michel Laglanderie et plusieurs autres, une partie a signé l'autre a déclaré ne sçavoir signer.

J. Dominique PETRIMOULX

GIRARDIN,

St. ONGE,

Vicaire-Général.

M. Chefdeville eut pour successeur M. Laurent Joseph BERTRAND. Le nom de M. BERTRAND apparaît aux registres du 1er Janvier 1779. Il avait été ordonné le 18 août 1776, et avait exer-

cé le saint ministère à Saint-Joachim de la côte de Beaupré. En partant d'Yamachiche il s'en alla comme curé à la Rivière-du-Loup, où il mourut le 13 octobre 1813, à l'âge de 69 ans.

Les années que M. Bertrand passa à Yamachiche furent fertiles en événements remarquables. De son temps commença, ainsi que nos lecteurs d'Yamachiche le savent, ce que l'on est convenu d'appeler la *grande chicane*. Il nous en coûte d'aborder cette question délicate, mais elle occupe trop de place dans l'histoire de cette paroisse pour que nous puissions la passer sous silence. D'ailleurs d'autres écrivains l'ont déjà fait connaître en partie, et beaucoup de particuliers en gardent fidèlement tous les détails dans leur mémoire ; à quoi servirait de vouloir la cacher ? Nous raconterons donc les faits simplement comme nous les connaissons, et nous donnerons les documents officiels, au lieu de faire des commentaires qui pourraient n'être pas très justes.



CHAPITRE V.

Commencement de la Grande Chicane.



Un triste et singulier événement se passait en 1780 ; par un jour d'hiver, le 19 mars, la foudre éclatait tout à coup et mettait le feu à l'église. Dans ce temps, on célébrait encore les fêtes de paroisse ; le 19 mars se trouvant être la fête de la paroisse de Maskinongé, beaucoup de personnes d'Yamachiche étaient allées prendre part à cette solennité. A leur retour elles ne trouvèrent de leur église que des cendres et des murs enfumés.

Il ne fallut pas songer à rebâtir sur le coteau ; les inondations toujours croissantes du printemps rondaient ce terrain impropre aux constructions de quelque importance ; c'était un autre malheur, car le changement de place d'une église est ordinairement la cause de difficultés sérieuses.

La consternation était grande chez les gens paisibles de la paroisse ; un bon vieillard, entre autres, disait en pleurant : " Je ne verrai pas la nouvelle église, " car il entrevoyait la division qui allait éclater entre les habitants de la *Grande-Rivière* et ceux de la *Petite-Rivière*. Ses prévisions se réalisèrent malheureusement, et lorsqu'au bout de sept ans on vit enfin s'élever un clocher dans la paroisse, le vieillard reposait au cimetière.

Un an après l'incendie, le 27 mars 1781, Pierre DUCHÊNE, seigneur de Gros-Bois, et François Lemaitre DUAIME, seigneur

de Gatineau, donnaient à M. Bertrand, et à Jean-Baptiste Carbonneau, Alexis Rivard et Charles Lacerte, marguilliers, une terre d'un arpent de front sur onze arpents de profondeur, à la condition expresse que la nouvelle église y serait construite. Cette terre se trouve le long du chemin qui conduit de la Grande-Rivière à celui de la Petite-Rivière, et appartient aujourd'hui à M. Emmanuel Gélina.

La donation du seigneur Duchêne fut acceptée, le 10 juin 1781, par M. le Grand Vicaire SAINT-ONGE, qui décida que l'église serait placée dans cet endroit, et donna ordre de commencer immédiatement la construction du presbytère. Le 7 juillet suivant, François Lavergne et Jacques Drapeaux étaient élus syndics de la nouvelle bâtisse.

Il est bon de remarquer aussi que Mgr Mariaudeau DESGLIS confirma, plus tard, tout ce qu'avait fait M. Saint-Onge.

La division, cependant, s'accroissait de plus en plus parmi les habitants d'Yamachiche. Un grand nombre prétendaient que la Grande-Rivière n'était plus un endroit central pour y placer l'église, et ils soutenaient de plus que le terrain donné par le seigneur Duchêne était impropre à une construction de cette importance. Dès le 26 février 1781, les habitants du Petit Machiche avaient choisi deux syndics, Charles Lesieur-Désaulniers et Joseph Carbonneau, pour s'occuper des intérêts de leur section. Ils se virent obligés, sous peine d'être privés des sacrements et d'être poursuivis en justice, de contribuer à la construction du presbytère de la Grande-Rivière ; mais ce contre-temps qui semblait ruiner toutes leurs espérances ne les découragea point.

Mgr de Québec avait ordonné de choisir avec soin un endroit convenable à la construction d'une église ; or il se trouvait qu'on avait fait un mauvais choix en prenant le terrain donné par le seigneur Duchêne, car le presbytère qu'on venait d'y construire semblait déjà menacer ruine, et le maître-maçon déclara que pour faire une église solide, il fallait la mettre sur des pilotis, ce qui exigeait des dépenses extraordinaires.

Les habitants de la Petite-Rivière ne manquèrent pas la bonne occasion qui leur était offerte de faire valoir leurs prétentions.

Le jour où le terrain fut répudié, ils proposèrent de se rendre immédiatement à la Petite-Rivière, sur un terrain appartenant à

Charles Lacerte, et dans le cas où le sol serait trouvé favorable, de convenir que la paroisse travaillerait à y faire placer l'église, si la majorité des habitants y consentait.

Le seigneur Duchêne avait d'abord, paraît-il, accepté cette proposition ; mais voyant ensuite que les partisans du Petit Machiche étaient plus nombreux, il refusa de faire la visite proposée. On n'en procéda pas moins à cette exploration, et comme on trouva un bon terrain, dans un lieu central, il fut résolu de travailler plus fortement que jamais à y amener l'église.

Des requêtes furent envoyées à Mgr Desglis et à M. Saint-Onge, V. G. Voici en quels termes on s'adressait à ce dernier :

“ Supplie très-humblement ; les soussignés, habitants de la paroisse de Machiche, tant pour eux que pour les tenanciers mentionnés en la liste qui vous a été représentée, ont l'honneur de vous représenter très respectueusement que par la réponse gracieuse qu'il plut à Mgr l'Évêque de faire à leur requête du 29 octobre 1780, par laquelle il leur prédit qu'ils seraient beaucoup traversés dans leur entreprise pour la bâtisse de l'église de la dite paroisse ; ce qui est arrivé, puisqu'il est réellement vrai que par menace d'être privés des sacrements et d'être produits en justice, on a obligé les suppliants de bâtir un presbytère dans une place qui, aujourd'hui, est répudiée des maîtres-maçons et entrepreneurs, qui déclarent publiquement que le terrain ne vaut rien pour bâtir une église. D'ailleurs, par la gracieuse réponse de Monseigneur qui s'explique en termes bien formels, disant qu'il faudrait avec maturité de jugement choisir une meilleure place que la première, ce qui n'a pas été exécuté, puisque cette place où est actuellement bâti le presbytère est totalement répudiée. Voilà donc tous les travaux que les suppliants ont faits jusqu'à ce jour qui sont perdus.

“ Quoiqu'il en soit, les suppliants sont inébranlables et ne se décourageront jamais dans cette entreprise pour construire un temple au Seigneur. Ils réclament votre justice et cette grandeur d'âme avec laquelle vous vous faites étude de prendre soin des troupeaux qui se renferment dans votre bercail, en vous suppliant d'ordonner que la dite église soit bâtie au centre de la paroisse suivant le plan figuratif qui vous a été remis en main ou aux environs, pour lors ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour y travailler avec zèle de tous leurs pouvoirs et capacités. Il ap-

pert que M. Duchêne, seigneur en partie au dit lieu, veut entièrement s'attribuer le droit de placer l'église dans une pointe de terre qui est devant sa porte, et plus éloignée de toutes les différentes concessions que n'était la première, ce qui n'a nulle communication avec le bon sens, puisqu'il faut que chaque tenancier contribue également pour cette entreprise. D'ailleurs, le jour d'hier, quinze du mois courant, après que la place où est le presbytère a été répudiée, il a été convenu publiquement que l'on irait visiter les places de chez le nommé Charles Lacerte et sieur Duchêne, disant que si elles se trouvaient bonnes toutes les deux que la pluralité des voix déciderait, ce qui a été révoqué par le dit sieur Duchêne, disant qu'il ne voulait pas y consentir parce que les suppliants étaient plus forts de monde, et que par ce moyen ils emporteraient sur les voix.

“ Tout considéré, Monsieur, vu l'exposé, il vous plaise faire droit aux dits suppliants en ordonnant que la dite église soit bâtie suivant le plan figuratif, autant que faire se pourra, et à la pluralité des voix, ce faisant ils ne cesseront de prier le Très-Haut qu'il récompense vos vertus d'une couronne immortelle, et ferez bien.”

Signée : LEROI, notaire.

Joseph CARBONNEAU, syndic.

Charles LACERTE, marguillier.

Joseph BELMARD.

Pierre PELLERIN.

MILOT.

Le 21 août 1783, par contrat passé devant Maître BA-DEAUX, dans la ville des Trois-Rivières, Charles Lacerte donnait à M. Saint-Onge et à M. Bertrand, représentant la Fabrique d'Yamachiche, le terrain dont il est parlé dans la requête ci-dessus ; Joseph Carbonneau donnait par le même contrat un terrain contigu au premier et d'égale grandeur, ce qui formait une propriété de six arpents en superficie.

C'est le terrain sur lequel se trouve l'église actuelle.

Les habitants de la Petite Rivière étaient plus décidés que jamais à refuser leur contribution à l'église du Grand Machiche ; et les esprits s'échauffant de plus en plus, on dut même en arriver au procès.

Les dispositions des Anglais à l'égard des catholiques étaient alors des plus menaçantes. Ils prétendaient que l'État devait dominer l'Église ; le Gouverneur voulait nommer aux cures, etc. Dans les circonstances où le pays se trouvait, il était donc très dangereux de s'adresser à la Cour pour obtenir un jugement sur une question d'église ; c'était donner aux autorités civiles l'occasion d'exercer une juridiction indue, c'était faire servir les Catholiques mêmes à l'asservissement de l'Église catholique. Mais à Yamachiche, dans l'excitation où l'on était, chacun ne considérait que le succès de sa cause, sans songer aux conséquences.

Le premier jugement fut favorable aux habitants de la Grande-Rivière. Voici le texte de ce document :

EXTRAIT des Registres de la Cour des plaidoyers communs, district de Montréal. A tous ceux qui les présentes lettres verront, Salut :

“ Nous, Hertel, de ROUVILLE et Edouard SOUTHOUSE, écuyers, juges de la Cour des plaidoyers communs, district de Montréal, savoir faisons, qu'entre Antoine et Pierre Lesieur, seigneurs d'Yamachiche, les habitants de la Grande Rivière aux Glaises comparant par M. Walker, avocat, demandeurs, d'une part, et François Lavergne et Joseph Carboneau, syndics de la bâtisse du dit lieu d'Yamachiche, le dit Carboneau comparant par Mtre Mezières, avocat, et Frs Lavergne comparant en personne, défendeurs d'autre part. Vu notre ordonnance du troisième juillet dernier, le procès verbal dressé en vertu d'icelle, le dix-neuvième s'ensuivant, par Joseph Morin et Jacques Beusang, maîtres-maçons, arbitres nommés d'office par la Cour, serment par eux préalablement prêté, ensemble les pièces produites à la Cour par M. Walker, avocat des demandeurs au soutien de leurs demandes, consistant : Premièrement, en une ordonnance ou mandement de M. Saint-Onge, grand vicaire, du dixième juin mil sept cent quatre-vingt-un, par lequel il approuve la bâtisse de l'église et presbytère de la paroisse d'Yamachiche et donne acte d'acceptation aux dits demandeurs du terrain qu'ils donnent pour l'érection d'iceux ;

“ Deuxièmement, l'acte de donation du dit terrain, reçu par Mtre Badeaux, notaire, le cinq juillet dit an ;

“ Troisièmement, le procès-verbal dressé par Nicolas Bélan, maçon, qui, à la réquisition de M. Bertrand, prêtre curé du dit lieu, de François Lavorgne et Jacques Drapeaux, syndics élus pour la dite bâtisse du septième du dit mois de juillet, par lequel il appert qu'il a visité et fait creuser le terrain de quatre pieds et demi de profondeur, en leur présence et en celle de plusieurs habitants dénommés au bas du dit procès-verbal, qu'il s'y est trouvé un fond de terrain très propre à l'érection des édifices proposés ;

“ Quatrièmement, l'acte d'assemblée et délibération des habitants du dit lieu pour la dite bâtisse du vingt-quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-deux, homologué en Cour le dix-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-trois ;

“ Cinquièmement, un mandement de Mgr l'Evêque de Québec, en date du vingt-six janvier mil sept cent quatre-vingt-trois, par lequel il a reconnu la donation faite par les seigneurs d'Yamachiche et l'acceptation qu'en a faite mon dit sieur Saint-Onge, en sa qualité, donne son approbation à l'acte d'assemblée susdaté et autorise les curés et syndics de la dite paroisse à en poursuivre l'homologation ainsi que la répartition qui sera faite afin de commencer et poursuivre les dits ouvrages, etc ;

“ Sixièmement, le marché pour les dites bâtisses reçu devant Mtre Charles Bailly, prêtre, curé à la Pointe aux Trembles, du vingt-sept mars mil sept cent quatre-vingt-trois, entre le nommé Noël Lamotte, maçon, et le nommé François Lavergne, un des syndics de la dite paroisse d'Yamachiche. Les défenses fournies par les défendeurs et y annexées les pièces au soutien énoncées au dit écrit, finalement les débats respectifs des parties et notamment les dires verbals de Mtre Mezières par lesquels il s'oppose formellement à l'homologation du procès-verbal déposé au greffe pour les raisons contenues en son plaidoyer et les pièces et soutien d'icelui, n'ayant point acquiescé à la nomination d'arbitres se renfermant en ses conclusions, le tout considéré la Cour, sans s'arrêter aux transactions faites à la requête ou instigation de Joseph Carbonneau, en sa qualité de syndic, notamment un acte d'assemblée tenu chez le Roy, notaire, le sept juillet mil sept cent quatre-vingt-trois, un autre acte des mêmes jour et an portant pour titre, dédit entre les habitants de Machiche. Ensemble une déclaration par le dit Carbonneau en sa qualité de

syndic, stipulant pour les habitants du Petit Machiche, portant refus d'assister à la visite ordonnée en date du dix-neuf juillet dernier, tous lesquels actes la dite Cour regarde comme informes et passés contre les règles. Et attendu les frais énormes qu'occasionneraient les démolitions, transports et réédifications du presbytère et cela sans nécessité, étant constaté par le procès-verbal de Morin et Beausang, homologué en ce jour d'hui, qu'une église peut être solidement bâtie à l'endroit présenté par les demandeurs, approuvé du seigneur Evêque, de M. son Grand Vicairé et de tous les habitants de la paroisse, ordonne que l'église sera bâtie sur le dit terrain où est érigé le presbytère conformément à la première délibération des habitants, approuvée comme il est dit ci-dessus. Enjoint aux dits habitants d'y travailler sitôt que la saison le permettra et de se conformer à leur délibération homologuée le dix-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-trois, sous les peines de droit ; condamne le dit Carbonneau à tous les frais liquidés à la somme de _____ sauf son recours contre ses adhérents. Fait défense au dit Carbonneau de solliciter les dits habitants à l'avenir et au dit Le Roy de recevoir des assemblées ayant pour objet les affaires d'églises, si elles ne sont préalablement indiquées en la manière accoutumée et autorisées par la présence du curé et des marguilliers de la paroisse ; renvoie le nommé Lavergne de l'action contre lui intentée, mandons, etc.

“ Donné à Montréal, par nous juges susdits, l'audience tenante, le samedi, quatorzième août mil sept cent quatre-vingt-quatre.”

Les habitants de la Petite-Rivière ne se déclarèrent pourtant pas battus ; M. le Grand Vicairé Saint-Onge s'était déclaré en leur faveur, et sur sa parole ils continuaient à espérer même contre toute espérance.

M. Bertrand était tout dévoué à la cause de la Grande-Rivière, aussi le voit-on, le 4 octobre 1785, bénir très solennellement, en présence de plusieurs prêtres, la première pierre de l'église qui se bâtissait sur le terrain du seigneur Duchêne.

Les évènements semblaient se précipiter, les habitants de la Petite-Rivière jetèrent le cri d'alarme. Quelques jours avant la cérémonie, ils adressèrent une nouvelle requête à M. Saint-Onge, dans laquelle ils disaient : “ Il appert actuellement que toute leur espérance est renversée, ils disent qu'ils ont un pasteur qui se fait étude de les abandonner, en quittant la paroisse par di-

“verses fois pour aller à Québec pour confirmer la division générale qu'il a causée dans la paroisse, etc. Il veut absolument que cette place abolie soit bonne, ajoutaient-ils, si les supérieurs spirituels se transportaient sur les lieux, ils auraient la satisfaction de voir jeter et charrier l'eau avec des barriques à mesure que les maçons emploient une petite place à jeter promptement des rochons non-maçonnes dans les fondations.”

Dans un autre endroit ils disaient : “ Pour les travaux qu'ils auraient fait inutilement, serait-il de droit de les abandonner ? Non. Ils regardent votre ordonnance (1) comme une chose sacrée, et ne se départiront jamais de leurs droits, ils se jettent entre les bras de votre bonté paternelle, etc.”

M. Saint-Onge répondit très favorablement à cette requête, et les encouragea ainsi à poursuivre la lutte.

Le seigneur Louis GUY s'étant mis de la partie, on avait fait venir de Sorel un homme expérimenté qui avait déclaré le terrain impropre à la construction d'une église. Puis le procès avait recommencé à Québec.

Il n'y avait pas alors de bateaux à vapeur pour transporter de Montréal à Québec, et comme les voyages en voiture eussent coûté bien cher, on partait à pied, un sac de vivre sur le dos pour aller plaider à trente-cinq lieues d'Yamachiche.

La division qui existait entre les habitants se faisait sentir partout. Il y avait comme deux paroisses bien séparées, les jeunes gens d'une section ne fréquentaient pas ceux de l'autre ; on ne se mariait qu'entre gens du même parti, et les choses demeurèrent ainsi pendant plusieurs années. Deux églises s'élevaient en même temps à quelques arpents de distance ; les cultivateurs s'en allaient paisiblement chercher de la pierre à la vieille église du coteau, ils se parlaient amicalement, s'entraidaient même pour charger les plus grosses pierres, puis chaque voiture prenait sa direction, l'une portant la pierre à l'église du Grand Machiche, et l'autre à l'église opposée. Ce spectacle pouvait avoir son originalité, mais il était toujours extrêmement pénible.

Une première sentence favorable aux gens de la Petite-Rivière fut rendu par le Conseil législatif de Québec, le 5 mars 1785.

(1) Il y avait donc eu une ordonnance en leur faveur alors.

Nous constaterons, ici, le changement extraordinaire qui s'était opéré dans les esprits depuis le commencement des hostilités. Les habitants de la Grande-Rivière, après avoir eu l'opinion générale en leur faveur, ne pouvaient plus guère compter maintenant que sur leur curé, M. Bertrand. La position du pauvre prêtre n'était plus tenable, et dans le mois de juin suivant il fut transféré à la Rivière-du-Loup. Il y eut une espèce d'échange, car le curé de cette paroisse, le Père Dominique Pétrimoult vint desservir Yamachiche jusqu'à l'automne.

Ce Récollet, qu'on se plaisait à appeler le " Petit Père Pétrimoult " était un bon vieux d'une affabilité naïve et de mœurs patriarcales. La tradition nous le montre disant sa basse-messe dans la maison d'un M. Milot, et faisant réciter les répons par Mme Milot elle-même, vu le manque de petits servants.

Cette maison où le Père Pétrimoult disait la messe était située sur le bord de la Petite-Rivière, au côté nord-est, et sur le terrain appartenant aujourd'hui à M. Charles G. Lajoie, ex-M. P. Le bon Père allait probablement chanter la grand'messe au presbytère de la Grande-Rivière, mais nous n'avons rien de positif à ce sujet.



CHAPITRE VI.

Les difficultés s'aggravent au lieu de s'aplanir.



U mois de novembre 1786, M. Jean-Baptiste Griault fut nommé curé. Ce digne prêtre naquit à Québec, le 8 février 1758, du mariage d'Etienne Griault et d'Anne Bisson. Il fit ses études dans le séminaire de cette ville et fut ordonné le 5 avril 1783. On le voit, il était tout jeune prêtre encore quand il reçut la mission difficile de présider dans une paroisse aussi divisée que celle d'Yamachiche. On comptait, sans doute, sur son habileté, peut-être sur ses talents, peut-être sur son heureux caractère, mais les faits montrèrent qu'il était trop doux pour être véritablement l'homme de la situation. Les deux années qu'il passa à Yamachiche furent deux années de déboires, et l'on n'y entrevit pas même le temps où les difficultés sectionnelles pourraient être réglées.

Une sentence du Conseil Législatif de Québec, rendue le 5 novembre 1787, condamna de nouveau les habitants de la Grande-Rivière. Mgr. d'Esclis, évêque de Québec, leur écrivit une lettre très paternelle pour les engager à se soumettre à ces décisions du Conseil Législatif et à cesser leur opposition à la construction de l'église à la Petite-Rivière d'Yamachiche, mais rien n'y put faire.

Les habitants du Petit Machiche continuaient à bâtir seuls, chacun fournissait ce qu'il pouvait en argent, et le reste des contributions se faisait en matériaux ou en main d'œuvre. M. P. J. Héroux faisait la balustrade de ses propres mains et une lampe en bois pour le sanctuaire, et chacun fournissait ainsi selon ses

moyens ou son habileté. Ils savaient que Mgr d'Esglis leur était favorable, mais ils trouvaient qu'il lui en coûtait trop d'agir contre les habitants de la Grande-Rivière, ses temporisations étaient venues à les fatiguer. Ce ne fut pas sans un certain sentiment de plaisir qu'ils apprirent la nouvelle de sa mort, au mois de juin 1788, car ils attendaient beaucoup plus de son successeur. Ils ne furent pas trompés dans leur attente.

Monseigneur HUBERT, successeur de Mgr d'Esglis premier évêque canadien de Québec, est représenté quelque part comme un homme d'un caractère quelque peu indécis, quelque peu bonace même, incapable de grandes et fortes résolutions.

Nous avons une toute autre idée du caractère de ce saint évêque, depuis que nous avons lu ses lettres conservées dans les archives d'Yamachiche. Dès le commencement de son épiscopat, il adressait aux paroissiens de M. Griault la lettre suivante, dont nos lecteurs apprécieront sans doute la grande valeur :

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

Jean-François Hubert, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Québec, etc. etc., aux habitants de la grande et de la petite Rivière d'Yamachiche, salut et bénédiction en notre Seigneur.

“ Lorsque le feu du ciel consuma votre ancienne église, en 1781, il était à craindre, nos très chers frères, que cet accident funeste ne fût une marque de colère de Dieu contre un peuple qui ne le servait pas assez fidèlement. Ne trouvera-t-on pas des preuves trop convaincantes de cette opinion, si l'on veut examiner avec quelque soin les dissensions intestines, et les haines scandaleuses qui ont régné parmi vous depuis cette époque ? Le frère disputant contre son frère, le père en discorde avec ses enfants, des chrétiens se privant eux-mêmes de la sépulture ecclésiastique, le service divin négligé, les règles de l'église foulées aux pieds, les droits légitimes du sanctuaire refusés, l'autorité de la législation méprisée, en faut-il davantage, nos très chers frères, pour montrer que depuis plusieurs années l'esprit du Seigneur n'a point habité parmi vous, dans une œuvre toute sainte par elle-même entendre les tribunaux retentir des invectives les plus amères, voir les esprits aigris au dernier point, l'œuvre du Seigneur devenue par un funeste renversement l'œuvre de l'esprit de discorde et de

ténèbres, des familles innocentes ruinées par la cruelle obstination de leurs chefs, une province entière affligée de vos procédés scandaleux, vit-on rien de semblable, mes chers frères, parmi les premiers chrétiens ? Les vit-on jamais armés les uns contre les autres, fatiguer les tribunaux de leurs cris et de leurs plaintes réciproques ? Dans la construction de ces fameuses basiliques, monuments éternels de leur piété, les vit-on jamais s'entre-déchirer, s'intenter les uns aux autres des procès opiniâtres et rendre ces entreprises préjudiciables à leurs intérêts spirituels et temporels ? Hélas ! mes chers frères, ces heureux disciples du Sauveur n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme, se portant tous indistinctement à procurer la gloire de Dieu, étaient tous unis par les liens indissolubles de la charité de Jésus-Christ. Or voilà précisément ce qui vous manque et que nous ne cessons de demander à Dieu dans l'amertume de notre cœur. Charité, paix, amour, concorde, tranquillité, ce sont les vrais trésors que nous vous souhaitons, et pour lesquels nous adressons tous les jours au ciel les vœux les plus ardents. Mais que nous servira notre sollicitude, nos très chers frères, quel sera le fruit de nos gémissments et de nos larmes, si tandis que nous sommes prosterné aux pieds du Seigneur, et que nous prions pour vous, vous ne cherchez pas de votre côté les moyens les plus propres à racheter vos iniquités, à fléchir la colère de Dieu et à requérir ces dons précieux sans lesquels il est impossible de lui être agréable. Peuple infidèle, n'y a-t-il pas assez longtemps que vous résistez au Seigneur, en résistant à la puissance qu'il a établie ? Brebis errantes, ne vous êtes-vous pas égarées assez longtemps dans ces sentiers inconnus aux véritables ouailles du chef des Pasteurs ? Ames rachetées du sang de J. C., n'avez-vous pas poussé assez loin votre ingratitude ? Faut-il que par de nouveaux attentats vous continuiez encore de l'outrager et de scandaliser ses vrais disciples ?

Ah ! rentrez en vous-mêmes, nos très chers enfants, donnez-nous au commencement de notre épiscopat la consolation de pouvoir vous compter au nombre des fidèles de ce diocèse. N'endurcissez par plus longtemps vos cœurs aux invitations que Dieu vous fait par notre bouche de retourner incessamment à lui. Voyez, nos très chers frères, le bonheur dont jouissent les habitants des paroisses qui vous environnent, et comprenez enfin quel sera le vôtre, lorsqu'après avoir détesté vos égarements passés, vous

seroz entrés dans les vues de la providence au sujet de la bâtisse qui vous occupe présentement.

“ Pour vous en faciliter les moyens, après avoir invoqué le saint nom de Dieu et examiné avec l'attention la plus exacte tout ce qui s'est passé depuis l'incendie de votre ancienne église jusqu'à ce jour, en vertu de l'autorité qui nous a été confiée par J.-C., Notre-Seigneur, pour le gouvernement spirituel des églises de ce Diocèse, nous avons cru devoir régler statuer et ordonner, statuons réglons et ordonnons ce qui suit :

1o Qu'à l'avenir il ne soit plus fait aucune mention de toutes les animosités, qui ont désolé depuis sept ans votre paroisse, non plus que des péchés qui en ont été les suites malheureuses. A cette fin nous autorisons M. Griault, votre curé, à absoudre dans le tribunal de la pénitence les désobéissants de toutes leurs démarches irrégulières, soit qu'elles attaquent la religion, les commandements de l'église ou le respect dû aux lois.

2o. Que conformément aux deux sentences d'appel rendues dans l'honorable conseil législatif de Québec, l'une du 8 Mars 1785 l'autre du 5 Novembre dernier, on ne reconnaîtra désormais pour église paroissiale de Ste Anne d'Yamachiche que celle dont la place a été marquée, en 1784, à la petite rivière sur la terre du nommé Lacerte, et où l'on a construit un presbytère nouveau et jeté les fondements d'une église.

3o Que le premier dimanche après la publication du présent mandement, l'on commence à faire l'office paroissial dans la chapelle du dit presbytère de la petite rivière

5o Qu'il ne soit plus célébré aucun office public dans le presbytère de la Grande Rivière, qui désormais ne sera plus censé maison curiale (1). Nous permettons néanmoins à M. Griault d'y demeurer pour la commodité et d'y célébrer la basse messe dans les jours de la semaine jusqu'au premier d'Octobre prochain, si mieux n'aime le dit curé transporter dès maintenant son domicile à la petite rivière, ce qui nous sera encore plus agréable.

5o Nous défendons à M. Griault d'inhumer davantage aucun corps dans le cimetière de la Grande Rivière, voulons que ce ci-

(1) Cette maison a été achetée par le Notaire Gagnon, on la voit encore à la Rivière-du-Loup.

metière bien clos demeure en l'état où il est jusqu'à nouvel ordre de notre part.

.....
 80 Pour le maintien de la paix et de la concorde, nous exhortons fortement les habitants de la petite Rivière, et les conjurons par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne point se prévaloir de la présente ordonnance pour insulter à ceux de la grande Rivière, mais de se persuader que de part et d'autre Dieu a été également offensé, et le Diocèse également scandalisé des excès auxquels les uns et les autres se sont portés pour soutenir leurs intérêts respectifs.

.....
 110. Si au mépris de la présente ordonnance il se trouve encore des esprits remuants et séditeux qui sèment des divisions et des discordes, nous ne pourrions nous empêcher de les regarder comme des suppôts du démon, comme des anges de ténèbres qui sèment de l'ivraie dans le champ du père de famille, et nous nous réservons de donner à M. Griault des instructions particulières sur la conduite qu'il doit tenir à leur égard. Mais nous aimons mieux croire, nos très chers enfants, que vous renoncerez à vos opinions particulières en faveur de la cause commune, et qu'oubliant toutes vos fautes passées vous vous porterez tous à construire promptement votre église dans le lieu que nous vous avons désigné, sans quoi nous serions contraints, quelque désir que nous ayons pour votre salut, de vous priver de pasteur et de donner votre curé à quelque autre paroisse plus docile à notre voix, extrémité où nous ne nous verrions réduit qu'avec une peine incroyable.

“ Sera le présent mandement lu et publié dimanche prochain au prône de la messe paroissiale d'Yamachiche.

“ Donné à Montréal, etc., 25 Juin 1788, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre secrétaire. ”

† JEAN FRANÇOIS, Evêque de Québec,

Par Mr. PLESSIS, Ptre. Sec. du Diocèse.

Il nous fait peine de l'avouer, ce mandement où l'autorité de l'Evêque parlait avec tant de force et tant d'onction en même temps, ne produisit aucun effet. S'élèvera-t-on, à ce propos, contre l'entêtement des Canadiens et contre leur amour de la

chicane ? Nous n'hésitons pas à tenter un mot d'excuse : Tous les fils d'Adam, prétendrons-nous, sont entêtés absolument comme nous le sommes nous-mêmes, mais l'objet des discussions varie d'un peuple à l'autre. Dans certains pays on se chicane à outrance pour avoir le palais de justice ou la prison, pour que le chef-lieu du comté soit telle localité plutôt que telle autre ; c'est qu'on y considère ces choses-là comme étant de première importance. Les habitants d'Yamachiche se chicanèrent pour avoir l'église plus près d'eux, c'est qu'ils étaient convaincus que les intérêts de l'âme priment les intérêts du corps, et que, dans une paroisse, l'église est un objet de première nécessité. La grande divergence se trouve dans les affections du cœur.

Et qu'on ne vienne pas nous jeter à la figure cette banalité que les Canadiens sont Normands et par conséquent amateurs de la chicane. Quand les Anglais ont incendié l'Hôtel du Parlement, à Montréal, et qu'ils ont poursuivi le gouverneur Elgin à coups de pierres, avez-vous dit qu'ils étaient Normands, pour expliquer leur conduite ?

Les habitants d'Yamachiche ont péché en se portant à des excès scandaleux, mais nous ne pouvons souffrir que l'on préfère à ces luttes vives la retenue glaciale de certains personnages qui s'occupent fort peu que l'on bâtisse une église en tel lieu plutôt qu'en tel autre, pour la simple raison qu'ils n'y vont pas.

Quoiqu'il en puisse être, M. Griault était fort affecté par ces divisions intestines, et dans l'automne de 1788 il quittait sa pénible mission.

Il fut nommé curé de Laprairie et desservit cette paroisse jusqu'au 1er octobre 1799. Il fut alors transféré au Cap-St. Ignace, puis, en 1806, à Ste-Anne de la Pocatière, et il mourut dans cette dernière paroisse le 8 mai 1814, âgé de 56 ans.

Mgr Hubert dut chercher un successeur à M. Griault, pour la desserte d'Yamachiche ; il choisit, entre mille, l'abbé Thomas Kimber, et fut assez heureux pour trouver précisément l'homme qu'il fallait. M. Kimber, comme son nom l'indique, était allemand d'origine ; il avait reçu cette rude éducation allemande qui n'amollit pas les caractères, et forme ainsi de forts joueurs pour les combats de la vie. On pouvait dire de lui, mieux que de bien d'autres, qu'il avait un front d'airain et des muscles

d'acier ; les murmures et les commotions populaires n'étaient pas capables de l'effrayer ; excellent prêtre qu'il était, il marchait à son devoir sans regarder au nombre des ennemis qui l'attendaient sur la route.

D'après ce que nous avons pu constater, il s'établit d'abord dans le presbytère du Grand Machiche. Remarquant que les habitants de la Petite-Rivière n'apportaient pas leur dîme, il dit un jour à l'un d'entre eux : " Est-ce donc que vous ne payez pas la dîme, vous autres ? "—Monsieur, répondit celui-ci, vous n'avez qu'à venir demeurer au milieu de nous, vous trouverez un hangar rempli de blé jusqu'au faite. M. Kimber, sachant que c'était le désir de l'Evêque, n'hésita plus un seul instant et s'en alla à la Petite-Rivière.

Il poussa la construction de la nouvelle église avec vigueur, et c'est sous lui qu'un nouveau clocher parut enfin aux regards des habitants ivres de joie. Avant qu'on en fût arrivé à ce point, les habitants de la Grande Rivière voulurent tenter un dernier coup d'audace, qui leur fut fatal, car il leur enleva le peu de sympathie que l'on gardait encore pour eux. C'est en allant aux derniers excès que les partis se perdent plus sûrement.

Pour comprendre de quoi il s'agit, qu'on lise la déclaration suivante que nous citons textuellement, avec ses originalités et ses fautes de français :

" L'an mil sept cens quatre-vingt neuf, le dix de mars, sur les six heures du matin, aux environs ; les Srs Charles Lacerte, Jean Bte Carbonau, Sr Joseph Labonne Gélinas, Sr Joseph Kembert, Sr Charles Desauunié, se sont trouvés présents lorsque les habitants de la Grande Rivière Yamachiche, au nombre de quatre-vingt, aux environs, sont venus au presbitaire de la Petite Rivière Yabmachiche, avec violence, les uns armés d'aches, les autres de bâtons pointus, dont il en a resté au presbitaire, pour servir de preuve, les autres de sizeaux, que là où étant, auraient entrés dans la chapelle, aurait enlevé tout ce qui y était dedans excepté les vases sacrés ; se serait servis d'aches pour faire fracture à la charpente, auraient enlevé la cloche ; l'un d'eux même aurait voulu saisir led. Jean Bte. Carbonau, voulant fermer la porte de la chapelle, ce que les déposants certifient véritable en leurs âmes et conscience, et ont livré le présent pour servir à ce

que de raison, pour preuve de quoi ont signer le présent de leur seingt manuel les jour et an que dessus.

KIMBER, prêtre.

Joseph KEMBER.

Baptiste CARBONEAU.

Joseph BELMARD.

Charles LACERTE, père.

Joseph GÉLINAS.

sa

Charles † DESAUNIÉ.

marque.

LEROI, notaire.

Les habitants de la Grande-Rivière n'avaient certainement pas calculé toute la gravité de leur démarche, mais Mgr Hubert la leur fit comprendre par la lettre foudroyante qu'il écrivit et que nous demanderons la permission de citer.

JEAN FRANCOIS HUBERT, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège apostolique, évêque de Québec etc., etc. Aux habitants de la Petite-Rivière d'Yamachiche, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Nous avons été instruits par M. KEMBERT, votre curé, nos très chers frères, du triste accident arrivé mardi dernier, dans votre paroisse. Ce qui nous afflige le plus sensiblement, c'est de voir avec quelle promptitude et quelle publicité cette nouvelle scandaleuse s'est répandue dans les autres paroisses et dans cette ville. Quelle honte pour des hommes soi disant chrétiens et catholiques de penser qu'une infinité de personnes prononcent aujourd'hui leurs noms avec horreur en racontant les excès criants auxquels ils viennent de se porter ! Si l'on disait que des payens et des idolâtres persécuteurs, voulant détruire la religion chrétienne, sont entrés en armes dans une chapelle consacrée au service divin, et qu'en la présence du très saint Sacrement, ils ont enlevé sacrilègement les choses saintes, je veux dire les ornements destinés à l'usage des prêtres, qu'ils ont dépouillé le Saint Autel des cierges sacrés qui le couvraient, emporté la pierre même sur laquelle se célèbrent tous les jours les saints mystères ; si des payens, dis-je, étaient auteurs d'un pareil attentat, pourrait-on s'empêcher de les accuser de brutalité et de barbarie, nonobstant leur incrédulité ? Par quels termes pouvons

nous donc exprimer notre indignation contre des chrétiens qui, non contents d'avoir crucifié de nouveau Jésus-Christ dans leurs cœurs, de s'être éloignés volontairement et sans cause des sacrements de l'Eglise, d'avoir, par leur opiniâtreté et sans exemple, révolté tous les esprits raisonnables de cette Province, d'avoir résisté à l'autorité ecclésiastique et civile, aux cris de leurs consciences, aux avis charitables de leurs curés, ont l'audace de porter leurs mains sur l'arche d'alliance et d'insulter Jésus-Christ jusque dans son sanctuaire ?

“ Après un attentat de cette nature, oseront-ils dire encore qu'ils croient la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement ? Quoi ! les mauvais anges eux-mêmes tremblent parce qu'ils croient et ces malheureux n'ont pas tremblé ? Que dis-je ! ils ont renouvelé en grande partie, de la manière la plus insolente, les outrages com mis par les Juifs dans la passion de Jésus-Christ. Comme eux ils sont venus armés de bâtons se présenter devant lui, comme eux ils ont choisi le temps où il était occupé dans l'Eucharistie à prier Dieu pour leur salut ; comme eux, ils l'ont dépouillé de ses vêtements en mettant son autel à nu ; comme eux, ils n'ont pas rougi de se partager ces respectables dépouilles, en distribuant dans différentes maisons de particuliers des ornements qui n'auraient jamais dû paraître hors de l'église. La cloche, placée où elle devait être, c'est-à-dire auprès de l'église paroissiale, mais dont le son trop perçant leur reprochait chaque jour leur éloignement du service divin, a été un des objets sur lesquels s'est exercée leur violence. Mais quoique le son de cet instrument ne se fasse plus entendre à leurs oreilles pour les rappeler à leur devoir, le cri de leurs consciences, plus perçant encore, ne cessera pas pour cela de leur reprocher sans cesse la noirceur de leur procédé, et le danger où ils sont de se damner éternellement. Vous voyez, nos très chers frères, à quel excès d'aveuglement porte l'obéissance dans le péché, le mépris de la religion et la résistance à l'autorité légitime. Car quel but ont pu se proposer les habitants de la grande Rivière en venant assaillir votre presbytère et dépouiller la chapelle ? Ont-ils cru faire une chose agréable et glorieuse à Dieu ?

“ Non, sans doute, le Seigneur n'agrée point les entreprises tumultueuses et séditieuses, *non in commotione Dominus*, encore moins celles qui donnent atteinte à la sainteté de son culte. Se

sont-ils persuadés que leur démarche illégale aurait l'approbation de l'autorité civile ? En cela ils se sont grandement trompés, puisque ce seul attentat suffirait pour les faire condamner dans tous les tribunaux et leur attirer probablement des peines afflictives et flétrissantes, s'ils étaient poursuivis comme ils le méritent. Enfin se seraient-ils flattés de nous intimider par leur audace et de nous faire révoquer notre mandement du 25 juin dernier ? Autre erreur encore plus grossière, car ils doivent tenir pour certain que cette ordonnance ayant été rendue après de mûres réflexions sur tous les événements qui y ont précédé, nous ne nous en départirons jamais et que nous ne reconnaitrons pour vraie église paroissiale d'Yamachiche, que celle qui sera construite à la petite Rivière où réside actuellement le curé.

Mais quel peut donc avoir été le motif de leur procédé sacrilège ? Ah ! n'en cherchons point d'autre cause que la colère de Dieu qui a voulu punir ces misérables en les aveuglant et en permettant qu'ils fissent la démarche la plus capable d'attirer sur eux tout le poids de sa malédiction.....

Assurément il s'est trouvé parmi eux des esprits plus religieux et plus raisonnables qui ont fait de efforts pour ramener les autres, ou qui du moins ne les ont ni approuvés ni suivis et ceux-là peuvent se flatter d'être encore dans les bonnes grâces de Dieu. Quant aux coupables, vos adversaires, ah ! N. T. C. F., voici une belle occasion d'exercer envers eux cette miséricorde tant recommandée dans notre évangile.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre secrétaire. Le 16 Mars 1789.

† JEAN FRANCOIS, Evêque de Québec

Par M. PLESSIS, Ptre.,

Secrétaire.

Cette lettre que nous n'avons pu citer tout entière, à cause de sa longueur, était accompagnée d'instructions particulières données au curé. On voit que l'Evêque ne reculait pas d'un pouce.

Il parlait ainsi dans ses recommandations à M. Kimber :

“Vous saurez donc lo. Que nous défendons à tout autre curé

que vous de confesser aucun des habitants de la Grande-Rivière d'Yamachiche, excepté les cas de mort prochaine.

20. Nous vous défendons à vous-même de donner l'absolution ainsi que la communion à aucun des dits habitants, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent l'église du petit Yamachiche pour leur véritable paroisse en y assistant d'une manière notoire et publique au service divin et en vous payant leurs dîmes.

30. Quant à ceux qui ont concouru directement ou indirectement au dernier enlèvement de la cloche et des ornements de la chapelle, ou qui les retiennent, voici la conduite que vous garderez à leur égard. Vous baptiserez leurs enfants, mais sans recevoir pour parrain aucun de ces profanateurs ni pour marraine aucune femme qui passe publiquement pour partisane de leur système. Vous ferez communier ceux de leurs enfants qui vous paraîtront suffisamment instruits et qui seront assidus au catéchisme. Vous visiterez les coupables eux-mêmes, s'ils tombent malades, et ferez tous vos efforts pour dissiper leur aveuglement. En tout temps vous pouvez les confesser à leur demande. Mais soit en santé, soit en maladie, vous ne leur donnerez ni l'absolution ni la communion, jusqu'à ce que par un aveu public de leur faute, ils aient réparé le scandale par leur voix ou par la vôtre, et qu'ils aient restitué à la chapelle de la petite Rivière les ornements dont ils se trouvaient détenteurs.

40. Ceux qui mourront sans avoir donné des marques publiques de leur repentir, s'ils ont eu le temps de le faire, nous vous défendons de les inhumér en terre sainte, jusqu'à ce que vous ayez pris nos ordres.

50. Vous ne ferez extérieurement aucune démarche pour r'avoir les ornements enlevés, non plus que la cloche, et vous aurez soin que les habitants de la petite rivière s'abstiennent également de les redemander.

60. Si néanmoins quelques-uns de ces ornements vous sont remis, soit du propre mouvement des ravisseurs, ou par l'injonction que vous leur en aurez faite dans le tribunal, vous ne vous en servirez pas avant de les avoir bénis de nouveau en présence du peuple, afin de lui faire comprendre la grièveté de la profanation qui a été commise.

70. Nous vous permettons de bénir d'ici au 1er de juin pro-

chain les linges et ornements neufs que vous ferez faire pour votre usage, quoiqu'il soit plus à propos d'emprunter pour le moment ceux que vous ne pouvez vous procurer sans quelques frais considérables à cette fin.

80. Nous vous permettons de célébrer toute messe occurrente avec un ornement de quelque couleur qu'il soit, jusqu'à ce que vous puissiez commodément en avoir de plus conformes aux rubriques.

90. Lorsque nous vous disons de ne faire aucune démarche extérieure pour recouvrer les ornements qui ont été pris, il faut en excepter les purificateurs, les corporaux, les saintes huiles et la clef du tabernacle, ce sont des articles que vous devez, en prêtre zélé pour la maison de Dieu, tâcher de faire revenir à la chapelle par tous les moyens que votre prudence et les circonstances vous suggéreront.

10. Vous aurez un soin tout particulier de ne rien dire ou faire devant les habitants de l'une des deux Rivières qui soit capable de les indisposer de nouveau, etc."



CHAPITRE VII.

La paix se rétablit à Yamachiche.



ONSEIGNEUR Hubert devait apprécier avec une grande sévérité l'acte étrange des habitants de la Grande-Rivière. Il fallait que personne ne fût tenté d'imiter l'exemple funeste qui venait d'être donné à Yamachiche. Mais si nous voulons savoir au juste quelle était la valeur de cette action dans l'intention des habitants de la Grande-Rivière, il faut exclure absolument toute idée de profanation. Ils avaient pris les ornements de l'église, non pour les employer à des usages profanes, mais pour les conserver avec respect, jusqu'à ce qu'un prêtre vint en faire usage dans leur église de la Grande-Rivière. Aussi les choses s'arrangèrent-elles beaucoup plus facilement qu'on n'aurait pu le prévoir.

M. le Grand Vicaire St-Onge, ainsi du moins le veut la tradition, vint exprès des Trois-Rivières, et en passant au Grand Machiche, il dit aux habitants qu'il put voir : Vous apprendrez que c'est le Grand Vicaire St-Onge qui passe, vous aurez affaire à lui demain. Le lendemain, portant le surplis et l'étole, il alla chercher les objets ravis que personne n'osa lui disputer.

Quant à la cloche, un particulier accepta le soin de la rapporter dans sa charrette à la chapelle de la Petite-Rivière. Il choisit une nuit noire, afin de n'être pas aperçu ; mais sa malheureuse charrette se mit à crier de manière à éveiller les habitants

dans leurs lits. Il arrêta chez un ami, grassa ses casieux du mieux qu'il put, et alla ensuite accomplir sans bruit son œuvre de restitution.

La grande chicane était virtuellement terminée : les opposants se rendirent petit à petit, le marguillier Lavergne donnant le premier l'exemple, et M. Kimber put se féliciter d'une victoire complète. A propos de ce Lavergne dont on cite le nom chaque fois qu'il s'agit des difficultés religieuses d'Yamachiche, il ne faut pas se faire une mauvaise idée de son caractère ou de ses inclinations ; c'était un homme très doux et très religieux, qui avait commencé de bonne foi, et qui, à la fin, pleurait à chaudes larmes d'avoir été entraîné dans une aussi mauvaise voie.

Qu'il y ait eu, pendant et après ce retour, des difficultés partielles ou de peu d'importance, cela ne doit pas surprendre.

En voici une qui a bien son côté plaisant, et que nous rapportons pour égayer quelque peu nos lecteurs.

Les habitants de la Grande-Rivière n'avaient pas, pour venir à l'église du Petit Machiche, les chemins de raccourci qu'ils ont maintenant, il leur fallait toujours passer par le village du Grand Machiche. Il y a plus que cela encore ; il leur fallait suivre ce qu'on appelle aujourd'hui la route à Bezote, traverser la rivière vis-à-vis le chemin des Petites-Terres, puis remonter à l'église.

Lorsqu'ils virent que décidément l'église ne serait pas bâtie sur la terre donnée par le seigneur Duchêne, ils demandèrent qu'on continuât la route du Grand Machiche jusqu'au delà de la petite rivière, afin de leur épargner le grand tour qu'ils étaient obligés de faire auparavant. La chose était juste et toute naturelle, elle leur fut accordée sans la moindre hésitation. Mais voilà que les propriétaires du terrain que cette route devait couper s'avisèrent de faire de l'opposition. M. Louis Gélinas eut l'idée originale d'aller planter un verger précisément à l'endroit où le chemin devait passer ; et quand des hommes se présentèrent pour travailler, il leur fit solennellement défense de toucher à son verger.

Le verger de M. Louis Gélinas était composé de grands arbres, arrachés sans beaucoup de soins, et ne porta ni feuilles ni fruits.

Il était dans le caractère de nos pères de chanter à propos de tout et à propos de rien. Le nouveau verger, avec ses bran-

ches sèches et nues, excita la verve d'un Béranger populaire qui fit bel et bien une longue chanson, paroles et musique, à l'adresse du père Gélinas. Pauvre Bezote (Gélinas), y était-il dit :

Pauvre Bezote,
Ton verger n'a pas pris racine,
C'est là ce qui te chagrine,
Pauvre Bezote !

Mais le sous-voyer donna ordre d'ouvrir la route, et M. Louis Gélinas, comme nous l'avons dit, alla faire solennellement défense de toucher à son verger. Un gaillard qui tranchait les branches sèches avec beaucoup d'ardeur, lui disait, tout en le lorgnant du coin de l'œil : père Bezote, je vous conseille de ne pas approcher, car il pourrait vous arriver malheur. Je puis tuer un homme, moi, pour obéir à mon sous-voyer.

L'ouvrage se fit sans autres difficultés (1).

Le *Répectoire du Clergé* ne donne presque rien de précis sur l'abbé Kimber ; voici ce que nous avons pu recueillir sur la carrière de ce digne ecclésiastique.

Nommé vicaire à St-Ours le 7 octobre 1781, quelques jours seulement après son ordination, il y resta jusqu'au 30 septembre 1782. Il fut alors nommé curé de Contrecoeur et desservit cette paroisse jusqu'à l'automne de 1788, époque où il fut appelé à Yamachiche.

En 1802 il fut envoyé à Verchères et y demeura comme curé jusqu'en 1823. Il se retira alors du ministère, et continua à demeurer à Verchères où il mourut le 19 janvier 1832, à l'âge de 73 ans. Son corps repose dans l'église de cette paroisse.

M. Charles Ecuier fut le successeur immédiat de M. Kimber. M. Ecuier (il signait Ecuier) était un des plus forts musiciens

(1). En 1812, lors du passage, à Yamachiche, du gouverneur Prevost, Pierre Hubert (grand père de M. Narcisse Hubert, de Nicolet) et Joseph Pothier, mon grand père maternel, après un procès célèbre, se sont hâtés de faire ouvrir le chemin, depuis la route à Bezote jusqu'au village actuel. Dans la nuit qui précéda l'arrivée du gouverneur, il plantèrent un poteau avec une main pour indiquer la nouvelle route aux distingués personnages. Ils passèrent la nuit, tous deux, à veiller pour empêcher leurs adversaires de nuire à leurs projets. Cet Hubert était le gendre de M. José Carbonneau (grand-père de M. Joseph Carbonneau) qui a fourni le terrain où se trouve l'église actuelle. Ce José Carbonneau était l'oncle de M. François Carbonneau, père de M. Jules Carbonneau. (Note de M. F. L. Desautniers.)

de son temps ; il savait exécuter la musique et composait lui-même au besoin. Il a laissé un *Sanctus*, un *Magnificat* et plusieurs motets qui ont certainement du mérite, et qui ont été fort admirés à leur apparition.

M. Ecuyer était un homme gros et fort, au teint hâlé, à la figure un peu rébarbative. Ceux qui l'ont bien connu s'accordent à dire qu'on ne devinait pas le musicien sous sa rude enveloppe. Ce n'était pas un orateur, mais il semble que cette qualité ne lui était pas aussi nécessaire qu'à bien d'autres. Il prêchait sa paroisse au moyen d'un chœur magnifique qu'il avait lui-même formé.

Le chant de l'église n'est-il pas une prédication ? Et dans cette paroisse tant affligée naguère par les divisions, la prédication de la musique religieuse n'était-elle pas la plus rationnelle et la plus efficace ? L'harmonie de la musique devenait l'emblème d'une harmonie plus douce encore qui s'établissait entre les intelligences, et surtout entre le pasteur et ses ouailles.

M. Ecuyer naquit à Montréal le 20 novembre 1758, du mariage de Jean Ecuyer et de Josephite Simex, et fut ordonné prêtre le 5 avril 1783. D'abord vicaire à la cure de Montréal, il s'agrégea au Séminaire de St-Sulpice le 21 octobre 1788, mais sortit de cette communauté dès le 18 septembre 1790.

Il fut nommé curé de la Pointe-Claire le 11 octobre de la même année, et demeura dans cette paroisse jusqu'au 29 septembre 1793. Il fut alors nommé à la Repentigny, et y résida depuis le 12 octobre 1793 jusqu'au 22 octobre 1802, époque où il vint prendre la direction de la cure d'Yamachiche. Il mourut le 29 mai 1820 après 19 ans d'une administration des plus heureuses. Il avait rencontré bien des épreuves à la Pointe-Claire et à la Repentigny, et Dieu lui ménageait une carrière de bénédiction précisément dans cette paroisse d'où la paix avait semblé bannie pour toujours. Il repose dans le chœur de l'église d'Yamachiche, et la population garde encore un précieux souvenir de ses vertus de prêtre.

Dans une brochure récemment publiée, M. Frs. L. Desaulniers parle ainsi de M. Ecuyer : " Il eut la gloire d'avoir été le " protecteur de feu M. l'abbé Jean Holmes dont la réputation " d'orateur et de savant est universellement reconnue. Ayant vu " le jeune Holmes chez un M. Burroughs, instituteur aux Trois-

“ Rivières, M. Ecuyer le prit sous sa protection, l'amena avec
 “ lui à Yamachiche, le convertit au catholicisme et le baptisa,
 “ continua son éducation et l'envoya au Séminaire de Nicolet dont
 “ il devint l'une des plus grandes gloires. M. Ecuyer était doué
 “ de beaucoup de talents pour la musique..... En 1812,
 “ lors du passage, à Yamachiche, du gouverneur Prévost qui se
 “ rendait à Sorel pour rencontrer les troupes américaines, M.
 “ Ecuyer composa une pièce de vers qu'il mit lui-même en musi-
 “ que. Nous en citerons la première strophe :

Prévost le magnanime
 Qui captive nos cœurs
 Fera pusillanime
 La troupe d'agresseurs :
 Son courage intrépide
 Nous rendra tous vaillants :
 Toujours, sous un tel guide,
 Nous serons triomphants !

Les deux jeunes gens qui chantèrent cette chanson au gouverneur, sont MM. François et Augustin Carboneau, chanteurs très renommés qui viennent de disparaître.

Quand M. Ecuyer mourut, on était en pleine paix. M. Amyot, qui était alors vicaire, continua à desservir tranquillement la paroisse jusqu'en novembre 1820, époque où arriva un nouveau curé. Ce nouveau curé, pour la gloire d'Yamachiche, n'était autre que Mgr Joseph Norbert PROVENCHER, évêque de Juliopolis en Galatie. Il avait été nommé à Rome dès le 1er février 1820, mais à raison de difficultés considérables, et que nous connaissons bien imparfaitement, il ne put être sacré que deux ans plus tard. C'est pendant ces deux années qu'il vint comme curé à Yamachiche.

Mgr Provencher était, avec Mgr Cooke, l'un des élèves du premier cours du séminaire de Nicolet. Né dans la paroisse de ce nom le 12 février 1787, il fut ordonné le 21 décembre 1811.

Il avait commencé ses études au Collège St-Raphaël à Montréal ; mais l'incendie de cet établissement le fit revenir à Nicolet.

Il fut tonsuré par Mgr Plessis, dans la Cathédrale de Québec, le 5 octobre 1808. En 1809 il professait la Méthode au Séminaire de Québec, selon le système de L'Homond. En 1810-1811, il était professeur de Belles-Lettres. Au 20 novembre 1811,

on voit qu'il était malade à l'Hôpital Général de Québec, où il demeura jusqu'au 10 décembre. Onze jours après sa sortie de l'hôpital, il était fait prêtre, bien que sa santé ne fût pas parfaitement rétablie. Il fut nommé vicaire à Québec même, et y exerça le saint ministère jusqu'au 17 septembre 1812.

Nous avons eu beaucoup de peine à nous procurer des renseignements exacts sur cette première partie de la vie de Mgr Provencher ; sa belle carrière apostolique ayant absorbé toute l'attention, on avait mis en oubli ses premiers essais dans le saint ministère. Nous sommes vraiment heureux de dire que nos recherches ont été couronnées de succès. Mgr Plessis destinait son nouveau prêtre aux missions de l'Ouest, aussi semble-t-il avoir voulu l'accoutumer à la vie de missionnaire en le changeant fréquemment de paroisse.

Le 19 octobre 1812, il est envoyé vicaire à Vaudreuil, et y demeure jusqu'au 11 octobre 1813. Au 5 octobre de cette année on lui offre d'opter entre la cure de Rimouski et le vicariat de St-Charles, Rivière Chambly, en attendant qu'on puisse le nommer curé des Grondines ; mais il n'occupe ni l'une ni l'autre de ces deux positions, et le 6 novembre 1813 il est installé vicaire à Deschambault.

“ En partant de Québec pour se rendre à Deschambault, dit “ M. l'abbé Dugast, il subit un accident qui aurait pu lui être “ fatal, mais qui heureusement eut un résultat favorable. Il s'é- “ tait mis en route de bon matin, par des chemins très mauvais, “ avec un compagnon d'un poids plus qu'ordinaire. Lorsqu'ils “ passaient vis-à-vis de l'Hôpital Général, la voiture versa dans un “ fossé, et Monsieur Provencher faillit être écrasé par son compa- “ gnon, qui tomba sur lui. Quand il se releva, il sentit qu'il ne “ pouvait pas continuer son voyage, et il se fit transporter à l'hô- “ pital, à quelques pas de là. Heureusement il n'avait reçu au- “ cune blessure grave, et il en fut quitte pour passer huit jours à “ l'hôpital. Chose étonnante, cette chute causa dans toute sa “ constitution, une révolution salutaire ; car à partir de ce mo- “ ment, il devint fort et robuste. Il a dit souvent, dans la suite, “ que c'était cet accident qui avait amené le rétablissement de sa “ santé.

Le 9 mars 1814, il signe aux registres des Grondines comme curé de cette paroisse, mais il continue en même temps à ex-

ercer les fonctions de vicaire à Deschambault. Le vingt-sept septembre, Mgr de Québec le nommait curé de la Pointe-Claire et de Ste-Anne du Bout de l'Île. Il exerça les fonctions curiales à la Pointe-Claire jusqu'au 6 octobre 1816, et fut alors nommé à la cure de Kamouraska.

Il gouverna cette paroisse avec un succès remarquable depuis le 26 octobre 1816 jusqu'en avril 1818. (1)

Il partit alors pour la Rivière Rouge dont il fut le premier missionnaire avec Mr Dumoulin. Il avait le titre de vicaire général. Ayant été nommé à Rome le 1er février 1820 évêque de Juliopolis en Galatie, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec et vicaire apostolique pour le district du Nord-Ouest, il fut sacré sous ce titre par Mgr J. O. Plessis, le 12 mai 1822, dans l'église paroissiale des Trois-Rivières. En 1847 il prit possession du siège épiscopal de St-Boniface de la Rivière-Rouge. Il y mourut le 7 Juin 1853, âgé de 66 ans, et fut inhumé dans sa cathédrale. (2).

Il y a plusieurs portraits de Mgr Provencher, mais on dit qu'ils ne reproduisent pas fidèlement les traits de son visage, ni, encore moins, sa stature colossale et imposante.

On se souvient, à Yamachiche, qu'il racontait avec beaucoup d'intérêt les détails d'un voyage qu'il avait fait à Rome.

En général, on l'estimait beaucoup comme curé, et si les habitants ne se sont pas attachés à lui d'une manière, plus forte encore, c'est qu'ils ont toujours senti qu'il n'était à Yamachiche qu'en passant.

Mgr Provencher a trouvé un biographe, et il l'a trouvé, comme il fallait, parmi les missionnaires de la Rivière-Rouge. M. l'abbé G. Dugast a écrit de belles pages sur sa vie d'évêque missionnaire. L'historien nous a dit avec bonheur qu'il avait une véritable âme d'apôtre, un zèle qui ne connaissait pas de bornes, un peu de bonhomie, mais un jugement sûr et droit, une grande humilité, une piété angélique.

(1) Mgr Provencher fut nommé curé de St Jean Baptiste de Rouville le 9 fév. 1814, mais sa nomination fut sans doute révoquée, car il n'occupait jamais ce poste.

(2) Répertoire général du Clergé Canadien, page 16.



Mons. J. de la Cruz



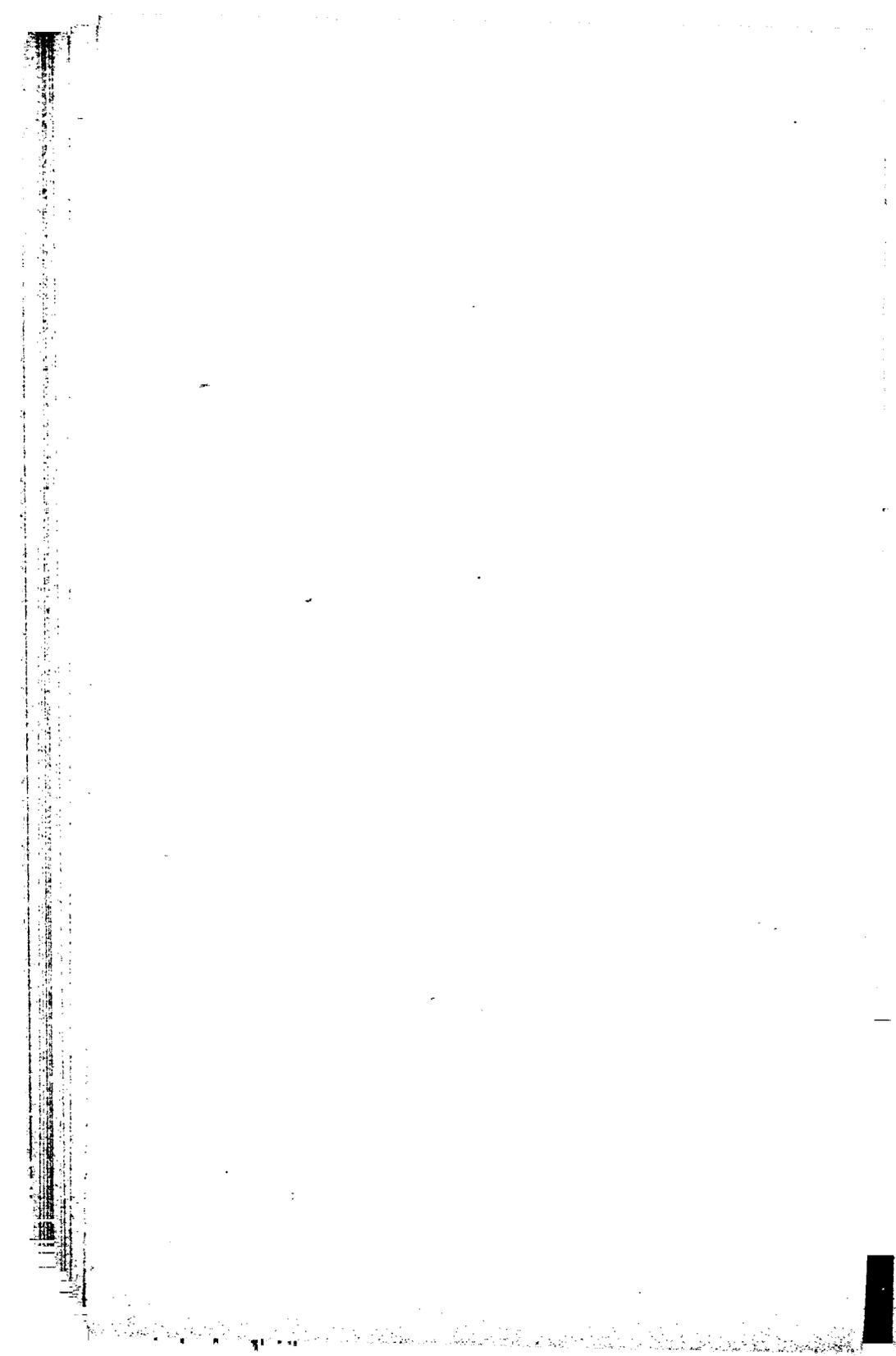
Gen. A. L...



J. ...



W. ...



M. Pierre Viau succéda à Mgr Provencher dans la desserte d'Yamachiche. M. Viau naquit à St-François-Régis de Montréal le 24 juillet 1784, du mariage de Pierre Viau et de Marie Josephte Barret. Il fut ordonné le 3 décembre 1809, et devint plus tard vicaire général du diocèse de Montréal. Sa carrière de prêtre fut un véritable pèlerinage : 1809, vicaire à Vaudreuil ; 1810, vicaire à Québec ; 1812, curé du Cap-St-Ignace et de l'Île-aux-Grues ; 1818, directeur du Séminaire de Québec ; 1820, curé de St Nicolas ; 1822, curé d'Yamachiche ; 1825, curé de St-Pierre et de St-François de la Rivière du Sud ; 1826, curé de la Rivière-Ouelle ; 1835, à l'évêché de Montréal ; 1836, curé de St-Sulpice. Il mourut à l'hospice St-Joseph de Montréal le 13 juin 1849, à l'âge de 61 ans, et fut enterré dans la Cathédrale. M. Viau ne demeura que trois ans à Yamachiche ; il y a laissé peu de souvenirs, soit à cause de son caractère paisible et du calme qui régnait dans la paroisse, soit à cause du peu de temps que dura son administration.



CHAPITRE VIII.

M. l'abbé J. S. N. Dumoulin.



U mois d'octobre 1825, M. Joseph Sévère Nicolas Dumoulin venait prendre possession de la cure d'Yamachiche.

Nous voici en face du plus populaire de tous les curés d'Yamachiche que nous avons passés en revue. C'était un homme au jugement sûr, à la parole évangélique, au caractère merveilleusement trempé. Il était gai, enjoué même, mais la sainteté se lisait sur sa figure.

Homme de goût et de science, missionnaire et apôtre, il donna un éclat inaccoutumé aux cérémonies de l'église dans sa paroisse, attaqua le vice sans ménagements, et ne recula jamais quand il s'agit de mettre une sanction aux règles qu'il avait posées pour le bien des âmes.

Heureuses les paroisses auxquelles Dieu a donné de semblables pasteurs ; elles ne craindront rien dans les mauvais jours où l'erreur deviendra victorieuse.

Monsieur Dumoulin naquit à Ste-Anne du Bout de l'Île de Montréal, le 5 décembre 1793, dans une jolie maison en pierre qui se trouve à quelques arpents en bas de l'église, et qui est aujourd'hui la propriété de Gabriel Christie Tunstall, Ecr. Il passa ses années d'adolescence à St-Zephyrin de Courval où son père était seigneur. fit ses études au Séminaire de Nicolet, et fut ordonné le 23 février 1817.

Après avoir été pendant une année vicaire dans la ville de Québec, il partit avec Mgr Provencher pour aller ouvrir les premières missions de la Rivière Rouge.

Ah ! si les premiers missionnaires du Canada ne nous avaient accoutumés à des actes d'héroïsme au-dessus des forces de la nature, si notre religion elle-même n'était toute d'amour et de dévouement, nous ne saurions comment exprimer notre admiration en voyant partir ces jeunes prêtres pour leur mission lointaine et périlleuse. Mais le sacrifice a toujours son prix dans le royaume du père céleste. Que Dieu bénisse votre voyage, braves pionniers de la foi, dans les régions presque inconnues du Nord-Ouest ! C'est bien de vous que l'on peut dire que vos pieds sont beaux, au moment où vous allez annoncer la bonne nouvelle sur les plages abandonnées de la Rivière Rouge et de la Saskatchewan.

Ils demeurèrent seuls à leur labour pendant deux années, puis, en 1820, un nouvel ange de paix vint sourire aux tribus sauvages du Nord-Ouest : c'était M. Th. Destroismaisons. Nous ne pouvons malheureusement donner aucun détail à nos lecteurs sur l'opostolat de Messieurs Provencher et Dumoulin, cela nous entraînerait trop loin. Chacun pourra y suppléer par l'imagination, et bénir Dieu d'avoir mis tant de vertus dans le sacerdoce catholique. En 1824 M. Dumoulin était revenu de la Rivière-Rouge, et exerçait le saint ministère à St-François de la Rivière du sud. (1) En 1825 il était curé d'Yamachiche où il arriva le 31 octobre.

Nous avons déjà dit avec quelle fermeté il dirigeait sa paroisse. On comprit dès le commencement quelle était sa manière de procéder, et chacun s'en trouva content.

Dès l'année qui suivit son arrivée à Yamachiche, une ère de grâce s'ouvrit pour la chrétienté : le pape accorda l'indulgence du jubilé à tout l'univers catholique.

M. Dumoulin commença les pieux exercices du jubilé le 8 de juillet 1827, fête de la Dédicace, et les continua pendant quinze jours. Le 22, après avoir vu sa paroisse entière puiser à pleines mains dans les trésors de la miséricorde de Dieu, il termina ces exercices si fructueux par la plantation d'une croix commé-

(1) C'est de là qu'il écrit la lettre importante citée sur le No. 2 du Foyer Domestique, 1er volume, à la page 75.

morative. Une foule évaluée à trois mille personnes assistait à la cérémonie, et M. Dumoulin donna lui-même le sermon de circonstance.

Pendant ces jours de grâces, plus qu'en aucun autre temps, M. Dumoulin put s'apercevoir que la paroisse était devenue extrêmement populeuse, et qu'il fallait absolument songer à la diviser. Beaucoup d'habitants, d'ailleurs, avaient une distance énorme à parcourir pour venir aux offices de l'église, et demandaient un prêtre plus près d'eux. On se mit donc à l'œuvre, et le 2 novembre 1828 il lisait, du haut de la chaire, le décret de l'évêque de Québec par lequel les rangs St-Joseph, Bellechasse et Pique-dur étaient détachés de Ste-Anne d'Yamachiche pour former une nouvelle paroisse du nom de St-Barnabé.

La place de l'église fut marquée en 1829, et la première pierre bénite en octobre 1830 par le grand vicaire Cadieux. Mais les choses ne se firent pas d'une manière aussi facile et aussi simple qu'on aurait pu l'espérer ; il y eut opposition et à la fin établissement de deux paroisses au lieu d'une, savoir St-Barhabé et St-Sévère, cette dernière nommée ainsi par reconnaissance pour M. Dumoulin lui-même.

St-Barnabé fut érigé civilement par proclamation de son Excellence Mathew lord Aylmer (datée à Québec du 13 janvier 1835), et les limites en furent ainsi fixées :

“La dite paroisse devra comprendre la concession double appelée St-Joseph, dans le fief Gatineau, le village Bournival situé dans le même fief, et les premier, second et troisième rangs du township de Caxton, dans l'augmentation d'icelui, connue sous le nom de fief Frederick, le tout comprenant une étendue de territoire d'environ huit milles de front sur environ cinq de profondeur.”

La paroisse de St-Sévère fut érigée par un décret canonique daté du 23 janvier 1850.

St-Barnabé forme aujourd'hui une grande et riche paroisse, avec une belle église, un beau presbytère et un village assez considérable. St-Sévère étant beaucoup plus petit, marche nécessairement moins vite dans la voie du progrès ; mais ces deux filles d'Yamachiche ont réellement accompli toutes deux des choses admirables.

M. Dumoulin, étant tout rempli de zèle pour la maison de Dieu, avait trouvé, à son arrivée à Yamachiche, que la beauté de l'église ne répondait pas aux richesses de la paroisse. Il ne brusqua rien cependant. Il savait que les habitants de la Petite-Rivière avaient bâti cette église seuls, et trouvait bien, comme tout le monde, que cela était prodigieux ; mais, maintenant que toute la paroisse était réunie en bon accord, il fallait en profiter pour offrir au bon Dieu quelque chose de plus riche. Les esprits se trouvaient bien préparés au mois d'octobre 1833, et, dans une assemblée, on donnait unanimement une entreprise de 30,000 piastres à Alexis Milette, architecte de la paroisse, pour qu'il fit à l'église des réparations qui lui donnassent un nouvel aspect.

Deux tours furent élevées en 1831.

Quant à la statue en bois doré qui avait été placée entre les deux tours, voici ce qu'on lit à son sujet dans les manuscrits de feu le colonel P. J. Héroux :

“ La belle statue sur le portique de l'église de Machiche a été élevée et posée en l'honneur de la bonne Ste Anne samedi 14e jour du mois de juillet 1832, après une grande messe chantée en son honneur. Les litanies ont été chantées avant la bénédiction et répétées après la bénédiction pendant que les assistants au nombre de 140 personnes aux environs allaient tour à tour lui baiser les pieds, et à son élévation partant de terre, il a été chanté avec allégresse *O Sancta Anna* trois fois répété, et elle a été montée et posée à sa place avec facilité.”

Cette statue avait été travaillée à Québec. On la voit encore aujourd'hui dans le cimetière d'Yamachiche. Le temps lui avait fait beaucoup de dommages et la piété des pèlerins était venue hâter sa destruction, chacun d'entre eux tenant par dévotion à en emporter quelques parcelles, comme souvenir de pèlerinage ; mais dans l'hiver de 1876-1877 elle fut entièrement réparée par les Mrs Héroux, constructeurs de la présente église d'Yamachiche, et elle est maintenant placée sous un beau pavillon surmonté d'un *serpent d'airain*.

L'année 1837 fut une année de disette extraordinaire au Canada. La récolte ayant manqué, le nombre de pauvres nécessiteux s'éleva dans la paroisse d'Yamachiche, au chiffre exorbitant de trois cents personnes. M. Dumoulin fit appel à la charité publique, prodigua lui même les aumônes, et parvint ainsi à soulager les plus grandes misères, pendant la saison rigoureuse.

En l'année 1844, Mr le grand vicaire Hudon du diocèse de Montréal entreprenant le voyage de Rome, M. Dumoulin crut n'avoir rien de mieux à faire que de l'accompagner. Il partit donc pour la ville éternelle, M. J. Caron le remplaçant pendant son absence. Peu de prêtres alors pouvaient se donner la jouissance d'aller visiter le Père de nos âmes, le successeur de S. Pierre sur le siège de Rome, et ceux qui avaient ce bonheur étaient un peu comme les pèlerins de la Terre-Sainte, dans les jours de foi du Moyen-Age, on les entourait d'une vénération particulière. On dit qu'il fit ce voyage avec une intelligence et une piété singulière.

A son passage en Suisse, il voulut faire la connaissance des parents qu'il avait dans ce pays. Il fut étonné alors de se trouver en face de huguenots chez qui le prêtre n'avait pas coutume d'être le bienvenu. On le reçut avec beaucoup de politesse, mais un sourire effleurait les lèvres de ces protestants, chaque fois qu'il voulait parler selon ses convictions de prêtre catholique.

Après le retour de son bon curé, en 1845, le 27 février, la paroisse d'Yamachiche put jouir du spectacle d'une cérémonie religieuse telle qu'on n'en avait pas encore vu.

M. Dumoulin avait demandé à Rome et obtenu les reliques d'une sainte des Catacombes, sainte Eutychiane, et avait fait exécuter une représentation en cire de la sainte martyre romaine. Ces représentations des saints, de grandeur naturelle, étaient encore inconnues dans le district des Trois-Rivières, et on ne saurait dire le nombre de visiteurs que cela attira à l'église d'Yamachiche.

La cérémonie du 27 février eut un plein succès. Douze prêtres étaient venus s'unir à M. Dumoulin, et il en était venu même du sud du fleuve, malgré le mauvais état de la traverse. La nef et les jubés s'emplirent, et comme il restait encore beaucoup de monde, on les laissa pénétrer dans le chœur, de manière à ne laisser qu'un petit espace devant l'autel. La sacristie était pleine comme l'église. On chanta avec grande pompe une messe des Vierges, et après la messe on alla faire la levée des saintes reliques au presbytère. Quatre prêtres les portèrent à l'église et les déposèrent d'abord sur le maître-autel. M. le Grand-Vicaire Cooke s'avança alors et fit, en présence du corps de la sainte, un sermon pathétique qui produisit les plus grands effets.

Les précieuses reliques furent ensuite déposées à l'endroit qui leur avait été préparé, sous le petit autel du côté de l'évangile.

Voici une prière à Ste Eutychiane que nous nous faisons un devoir de communiquer à nos lecteurs.

PRIÈRE A STE EUTYCHIANE, MARTYRE.

Sainte Eutychiane, qui avez eu le bonheur de mourir pour la religion, daignez écouter les humbles prières que nous vous adressons en présence de vos saintes reliques. Nous bénissons la divine Providence qui a permis que votre corps vénérable fût tiré des catacombes où il était caché depuis tant de siècles, et envoyé dans ce pays, pour y être religieusement honoré.

Nous nous réjouissons de votre entrée triomphante en cette paroisse ; et nous sommes heureux de vous voir sous cet autel déjà si cher à nos cœurs.

Recevez les hommages dus au glorieux martyr que vous avez souffert, et que votre nom soit invoqué avec confiance par tous ceux qui viendront y implorer votre secours.

Regardez avec bonté les pieux fidèles qui vous invoquent, et bénissez cette paroisse qui met sa gloire à vous posséder. Faites éclater votre puissant crédit auprès de Dieu, et reposez en paix au milieu de nous. A vous maintenant de nous protéger, ô glorieuse martyre, et de nous obtenir la grâce d'imiter votre patience, votre courage et vos autres vertus. Ainsi soit-il.

Notre Père,..... Je vous salue, Marie..... *Salve virgo sancta Eutychiانا, sponsa J sus-Christi, ora pro nobis nunc et in hora mortis nostrae. Amen.*

M. Dumoulin aimait à f. apper l'imagination du peuple par des f tes brillantes. Dans ce but, il fit acheter, avec les deniers de la fabrique, des instruments de cuivre, afin de former un corps de musiciens pour le service de l' glise. De plus les jeunes gens de la paroisse form rent une compagnie militaire sous le commandement de Frs Robidas, ancien caporal de 1812, portant la m daille de Chateauguay. Ces jeunes gens vinrent   faire l'exercice militaire avec un ensemble parfait, et, dans les grandes f tes ils assistaient   la messe en uniforme, et arrivaient   l' glise carabine au bras, et musique en t te. Si l'on ajoute que la paroisse poss dait alors un ch ur consid rable et des voix de premier ordre, on comprendra que les offices de l' glise se faisaient   Yamachiche

avec une grande majesté et un éclat qu'on ne voyait nulle part ailleurs. Parmi les chantres de ce temps nous croyons devoir mentionner les Caron et les Carbonneau. Parmi les frères Caron, Michel, ci-devant membre du parlement, était regardé comme le meilleur chantre. Il possédait une voix douce et puissante à la fois. Tout le monde remarquait, qu'à la façon des artistes qui ne veulent pas exposer leur réputation, il refusait de chanter dès qu'il se sentait tant soit peu enrhumé.

A sa mort, la fabrique paya les frais de son enterrement, pour reconnaître les services qu'il avait rendus comme chantre.

François et Augustin Carbonneau furent formés par M. Ecuyer, qui, pour leur apprendre la musique, les gardait, quand ils étaient enfants, des quinze jours et même des trois semaines dans son presbytère.

Les gens d'Yamachiche étaient fiers de leur paroisse, et ils avaient raison, car on en parlait de bien loin. Ils aimaient à assister à ses offices que l'on prenait tant de soin à préparer. L'œuvre du curé devenait ainsi merveilleusement facile. Quand le peuple aime à venir à l'église il écoute ce qu'on lui dit, et se laisse diriger dans les sentiers de la foi et des bonnes œuvres.

Ce fut Mons. Dumoulin qui fit élever le presbytère actuel, superbe édifice de quatre-vingt pieds de longueur, à façade en pierres de taille, mais à un seul étage. Cette œuvre compta peu dans la vie de M. Dumoulin, car alors une autre œuvre plus importante le préoccupait.

Dans la grande paroisse qu'il avait à desservir, il ne se trouvait pas de maisons où les enfants pussent recevoir une éducation supérieure. Il fallait envoyer ces chers enfants, garçons ou filles, aux Trois-Rivières, à Nicolet ou à Montréal, de là des dépenses que bien peu de familles se trouvaient en état de supporter. Le vénérable curé se mit donc à l'œuvre, fit donner un emplacement par la fabrique et commença, avec l'aide des paroissiens une maison en brique, à deux étages, de 80 pieds de long sur 40 de large. Avec les mansardes, cet édifice se trouvait à donner beaucoup de logement. Quand la construction fut terminée, il réclama les services des Sœurs de la Congrégation de Montréal, pour y faire l'école aux petites filles et établir un pensionnat.

C'était en l'année 1852. Les vénérables Sœurs de la Con-

grégation ne refusaient pas de fonder une mission de leur ordre à Yamachiche, mais pour le moment elles se trouvaient à ne pouvoir pas disposer du nombre de sœurs nécessaire, elles demandaient donc à retarder.

Alors M. Dumoulin montra d'une manière éclatante de quel esprit de foi il était animé. Sœur N. est malade, dit-il avec assurance, envoyez-nous-la avec les deux sœurs déjà disponibles, sainte Anne la guérira, On envoya donc la malade à Yamachiche, et elle fut effectivement guérie.

Les Sœurs de la Congrégation commencèrent leurs classes avec un succès qui ne s'est pas ralenti.

M. Dumoulin avait pourvu à l'éducation des filles dans sa paroisse, il fallait songer maintenant à faciliter l'éducation des enfants du sexe masculin. En même temps que le couvent se construisait, on se mit à traiter la question d'élever une école pour les garçons, laquelle serait tenue par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Dieu était avec le vénérable curé, et en 1853 les Frères prenaient possession d'une maison à deux étages, en brique, de quarante pieds sur trente-six. Dès la même année cette maison se trouvait insuffisante, et on dut l'agrandir en 1854, en lui donnant environ quatre-vingt pieds de face.

Cette école est fréquentée, aujourd'hui par un très grand nombre d'élèves.

Voici les noms des directeurs qui y ont passé jusqu'à la présente année : 1er Fr. Léon, 2ième Fr. Bertram, 3ième Fr. Hyeronimus, 4ième Fr. Célian, 5ième Fr. Sallustian, 6ième Fr. Théodulphe, 7ième Fr. Symphronien.

Cependant Mr. Dumoulin était atteint de la maladie qui le conduisit à la tombe. En 1853, il partit pour aller demeurer quelque temps chez son frère, Benjamin Dumoulin, Ecr, avocat, aux Trois-Rivières, afin de se mettre sous les soins d'un docteur de l'endroit. Lorsqu'il quitta son presbytère, il eut un pressentiment que la mort l'attendait aux Trois-Rivières, et, le cœur bien gros d'émotions, il dit à ceux qu'il l'accompagnaient : " Je ne reviendrai plus." La paroisse tout entière était attristée de ce départ. Un nombre considérable de voitures l'accompagnaient quand il alla prendre le bateau ; et tout le monde fondit en larmes lorsqu'il fit ses adieux au moment d'embarquer. Dans toutes les familles on pria avec ferveur pour le rétablissement de sa santé,

mais la mort fut impitoyable, et il expira chez son frère le 27 juillet 1853, à l'âge de soixante ans.

On amena son corps dans ce presbytère qu'il avait bâti, au sein de cette paroisse où tout prononçait son nom pour le béni ; un cortège immense et merveilleusement recueilli le suivait. Son service fut le plus solennel qui eût été chanté dans l'église d'Yamachiche.

La mémoire de M. Dumouliu est restée en vénération dans cette paroisse qu'il a desservie pendant si longtemps. Vous trouverez son portrait dans plus d'une famille, et son souvenir est gravé dans tous les cœurs.

M. Dumoulin était chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal.



CHAPITRE IX.

Administration de M. l'abbé J. H. Dorion.



L'ABBÉ Dumoulin avait donc quitté cette terre pour aller recueillir le prix de ses grandes vertus sacerdotales. Il avait si bien administré la paroisse d'Yamachiche, il occupait une si large place dans le cœur de ses paroissiens, que sa succession devenait périlleuse et difficile. Mais la sainte Providence avait son homme tout préparé pour mettre à la tête de cette population inconsolable : c'était un missionnaire des Cantons de l'Est, M. l'abbé Joseph Hercule Dorion.

Ce digne ecclésiastique naquit à Sainte-Anne de la Pérade, le 13 avril 1820, du mariage de Pierre Antoine Dorion et de Geneviève Bureau. Son père était marchand, et avait fait dans un commerce bien dirigé une rapide et jolie fortune. Ayant ensuite voulu faire le commerce de bois, ce marchand si heureux connut les revers les plus cuisants de la fortune. Dans les deux années consécutives où il voulut se livrer à ce nouveau commerce, la rivière Ste-Anne se gonfla d'une manière inaccoutumée, brisa toutes les estacades, et entraîna dans le fleuve St-Laurent les bois qu'il avait fait couper. Il arriva ainsi fatalement à une ruine financière. M. Antoine Dorion avait neuf enfants, sept garçons et deux filles. Quand le malheur vint s'abattre sur son foyer, trois de ses fils avaient terminé leurs études classiques, et un quatrième était déjà avancé en classes. Parmi les trois qui avaient terminé leurs

études, se trouvaient l'honorable A. Aimé Dorion, qui a joué un rôle si important dans la politique du Canada et qui mourut juge de la Cour Suprême, en 1891, et M. l'abbé J. H. Dorion dont nous voulons en ce moment esquisser la vie. M. l'abbé Dorion fit ses études au Séminaire de Nicolet. C'était un écolier aux goûts sérieux, à l'âme sensible et ouverte à toutes les beautés artistiques. Il avait un talent particulier pour le dessin, et son professeur, M. Sarony, le crut appelé à briller dans la carrière de peintre. Le jeune écolier voulut briller dans la carrière sacerdotale, c'était beaucoup mieux encore. Il était comme naturellement soumis à la règle, et il ne compta que des amis parmi ses professeurs et ses condisciples.

Il fut ordonné prêtre le 12 septembre 1844, et envoyé comme vicaire à Kingsey. En 1846, il était nommé missionnaire de Drummondville, et devait, de là, desservir les missions environnantes.

Quand il était jeune enfant, son père l'avait envoyé au lac de Beauport, dans une école tenue par un ancien militaire, afin de lui faire apprendre l'anglais. Le régime de cette école n'était pas tendre. Les enfants devaient se protéger eux-mêmes, et si quelqu'un les molestait, on leur disait tout simplement : défendez-vous. Les repas étaient à une heure bien fixe, celui qui ne se trouvait pas à l'heure ne recevait pas de reproches, mais il restait l'estomac vido jusqu'au repas suivant. Personne n'obligeait les enfants à étudier, mais quand arrivait la classe, ils devaient réciter leurs leçons sans faute. A chaque mot qu'ils manquaient, il leur arrivait un bon coup de férule sur les doigts, comme le marteau arrive sur le timbre de l'horloge.

La Providence arrange tout pour notre plus grand bien. A cette rude école du lac de Beauport, M. Dorion apprit deux choses qui lui furent très précieuses : il apprit la langue anglaise, et il apprit à se suffire à lui-même en toute circonstance. Sa connaissance de l'anglais lui permit de desservir les Irlandais des Cantons de l'Est, qui ne parlaient que cette langue. L'habitude de se suffire à lui-même, lui permit de supporter plus facilement cette vie de missionnaire, où le prêtre se trouve privé de tout ce qui fait la douceur de la vie.

M. Dorion accomplit sans bruit et sans ostentation, mais avec un dévouement parfait, son œuvre sublime de missionnaire.

on compterait difficilement ses courses aventureuses à travers les bois et les savannes, ses journées passées à jeun, pour aller au fond de quelque canton ignoré, porter les consolations de la Religion à un pauvre défricheur, expirant de maladie, de misère et de faim.

Mais une œuvre plus extraordinaire s'offrit au zèle du missionnaire. On était en 1847. Les Irlandais arrivaient en grand nombre dans notre pays, et ils arrivaient avec le terrible fléau du typhus. La Grosse-Ile, où se faisait la quarantaine, était devenue une ville, mais c'était la ville des angoisses, des tortures et de la mort. M. Dorion reçut de Mgr l'évêque de Québec une lettre qui l'invitait à se rendre à la Grosse-Ile, pour porter secours aux pestiférés. Il partit immédiatement, comme s'il se fût agi d'une mission agréable.

Arrivé là, il sentit comme tout le monde ce poids de tristesse qui pesait sur l'âme, quand on abordait cette île funeste où la mort avait élu domicile.

D'immenses abris avaient été élevés pour recevoir les émigrés. Quand il pénétra sous ces abris, il se sentit comme pris de vertige et il crut tomber à côté des pestiférés qu'il venait secourir : c'est que l'air était littéralement empesté. Il se remit au bout de quelques instants, et commença à parcourir les rangs des émigrés, pour les confesser et les absoudre. Le temps que les prêtres employaient à ce ministère était limité par le médecin, et ensuite ils avaient ordre de se distraire, de marcher au grand air, de faire de la musique, etc. Ils étaient dispensés du bréviaire. M. Dorion fit bravement son temps à la Grosse-Ile, puis il retourna tranquillement à sa mission de Drummondville, qui lui paraissait maintenant un paradis. Plus heureux que son prédécesseur, M. Robson, il ne fut pas atteint par le typhus.

Le 5 octobre 1853, M. Dorion fut nommé curé d'Yamachiche ; c'était une grande faveur pour un prêtre de son âge, car Yamachiche avec ses belles institutions et sa population animée d'un si bon esprit, était devenu l'une des plus belles paroisses du Canada. Il se rendit immédiatement à son poste.

Les habitants d'Yamachiche ne le connaissaient pas, et quand ils le virent arriver, ils furent heureux de trouver sur sa figure cet air de dignité et de calme religieux qui sied si bien aux ministres de Jésus-Christ. Il avait les cheveux noirs, le teint

bronzé, le front large, le nez aquilin, les lèvres minces, les traits bien accusés. Sa démarche annonçait une âme humble, et peut-être un peu de timidité. Ce pasteur allait être le bienvenu dans la grande paroisse d'Yamachiche. Il n'avait pourtant pas le caractère jovial, les manières prévenantes de M. Dumoulin. Quand un paroissien arrivait au presbytère, il le saluait poliment, mais ne lui donnait aucune de ces marques d'affection, dont nos Canadiens se montrent très friands. Il traitait volontiers d'affaires, et avec un bon sens remarquable, il donnait avec jugement un bon conseil à celui qui en avait besoin ; mais quand on avait fini de parler d'affaires, il était bon de se retirer. Si on s'obstinait à rester, le bon curé paraissait visiblement embarrassé et la conversation languissait péniblement. Il se montra toujours d'une extrême réserve avec ses paroissiens ; les paroissiens, de leur côté, ne se familiarisèrent jamais avec lui. Tout cela, sans doute, n'était pas propre à amener de grandes expansions d'amour de la part de ses ouailles, mais cela fit que tout le monde vint à l'estimer du plus profond du cœur. Ce que l'on aimait chez lui, c'est qu'il se montrait toujours prêtre ; c'est qu'il était d'une régularité admirable ; c'est qu'il avait une douceur et une patience qui firent qu'après trente-six ans d'administration, aucun paroissien ne lui avait jamais entendu dire une parole de colère, ni même une parole désobligeante. M. Dorion conserva tout ce que son prédécesseur avait créé, et il dirigea sagement la grande paroisse d'Yamachiche, au milieu d'une paix inaltérable.

Ce digne ecclésiastique sortait peu de son presbytère. Pour se donner de l'exercice, il avait établi dans un coin de sa maison une petite boutique de menuiserie, et chaque jour il allait y travailler le bois pendant quelques heures. On a dit que dans ces heures de récréation, il travaillait à une machine qui devait donner le *mouvement perpétuel*. Comme ce mouvement perpétuel est une impossibilité, nous aimons mieux dire que par son travail solitaire, il voulait construire une machine qui donnât le plus de mouvement possible, à la suite d'une impulsion donnée. Quoiqu'il en soit, ce travail n'eut jamais d'autre résultat que de donner à celui qui s'y livrait une récréation salutaire.

Un temps arrivait cependant, où le travail de menuiserie serait abandonné. Une œuvre importante allait occuper tout le temps de ce digne prêtre, sans excepter le temps de la récréation.

L'église d'Yamachiche, construite dans les circonstances que l'on sait, n'avait pas été construite d'une manière bien durable, aussi fallait-il songer à la remplacer dans un avenir prochain. M. Dorion consulta un grand nombre de paroissiens, et il vit qu'on admettait généralement la nécessité de la réédifier. Il constata de plus que tous voulaient pour la paroisse d'Yamachiche un vaste et beau temple. Il se mit donc à étudier l'architecture, et comme il était très habile dans le dessin, il fit lui-même tous les plans de la nouvelle construction.

Quand il eut ainsi fixé tous les détails avec maturité, il commença toutes les formalités nécessaires, et voilà que la paroisse d'Yamachiche reprenait la tradition des temps du père Augustin : il ne rencontra pas d'opposition. Il y eut une autre chose bien agréable au curé et aux paroissiens : dans le village d'Yamachiche on trouvait deux architectes très habiles et très honnêtes, MM. Georges et Joseph Héroux ; ces deux citoyens distingués, entreprirent la construction du nouveau temple, et tout marcha ainsi au milieu de la satisfaction générale.

L'église d'Yamachiche est l'œuvre du cœur de M. l'abbé Dorion ; c'est le monument qu'il a voulu laisser après lui pour perpétuer sa mémoire. Il est donc convenable que nous en parlions avec plus de détail ; mais pour cela, qu'avons-nous de mieux à faire que d'emprunter la voix du digne curé lui-même ? Redoublez votre bienveillante attention, amis lecteurs ; dans l'article suivant, c'est M. Dorion lui-même qui vous parle de l'œuvre de sa vie.

NOTICE SUR L'ÉGLISE PAROISSIALE DE STE-ANNE D'YAMACHICHE.

Depuis le commencement de l'année mil huit cent soixante-et-treize, le voyageur qui passe par Yamachiche, ne peut s'empêcher de remarquer et même d'admirer l'église de cette paroisse. De fait, le plan adopté pour la construction de cet édifice, est entièrement nouveau dans les campagnes du Canada. Il rappelle les belles églises, surmontées d'un dôme, qui se voient en si grand nombre à Rome ; à commencer par celle de St-Pierre, la première du monde entier, par ses dimensions et ses proportions grandioses.

La paroisse d'Yamachiche possède deux couvents de femmes, une école tenue par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Il fallait à chacune de ces institutions, ainsi qu'aux paroissiens une place convenable dans l'église, pour assister aux offices publics. De plus, l'emplacement qu'elle devait occuper étant très restreint, il devenait très difficile de lui donner les proportions convenables. C'est pour satisfaire à ces exigences, et non précisément pour imiter ce qui s'était fait ailleurs, que ce plan a été adopté. Il est dû au travail du Révérend J. H. Dorion, archiprêtre et curé de la paroisse, qui l'a dressé, et dans son ensemble et dans ses détails.

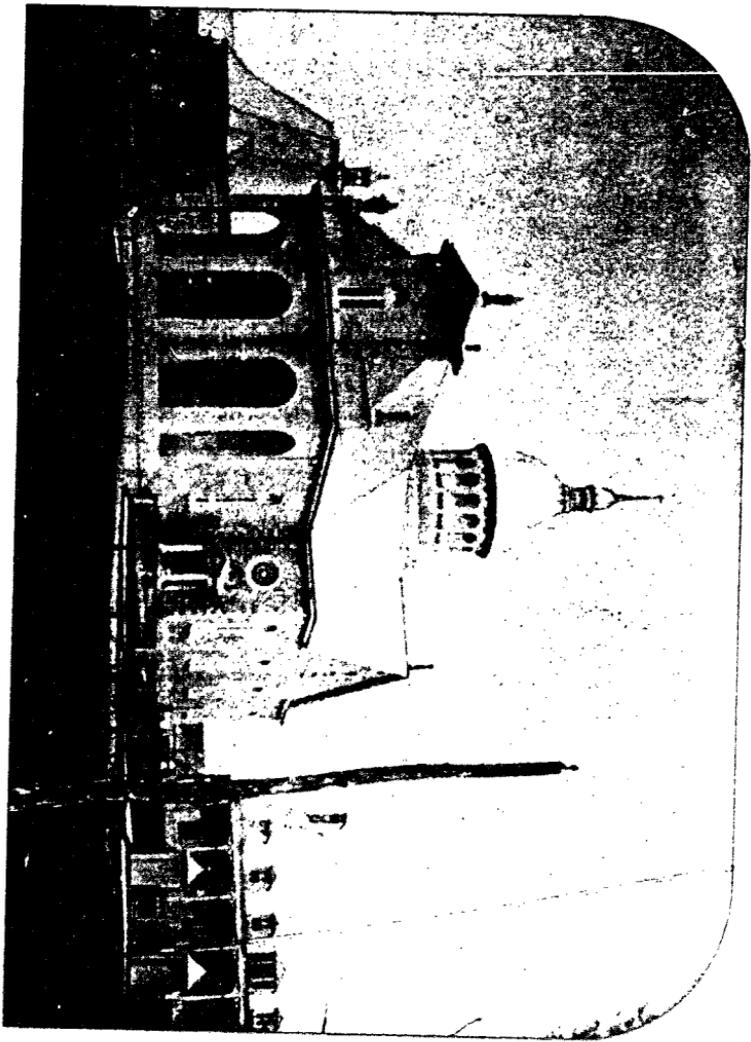
Ce qui nous engage à publier cette notice, ce n'est pas seulement le désir d'attirer l'attention sur cet édifice remarquable, à plus d'un titre; mais c'est que ce sanctuaire étant devenu un lieu de pèlerinage, nous sentons que nous satisferons par là, un désir légitime des pèlerins, qui aimeront à connaître le détail de tout ce qui le concerne, et à répandre ensuite ces connaissances, puisées à une source autorisée. Les paroissiens d'Yamachiche aimeront aussi à transmettre à la prochaine génération et écrit qui les intéresse plus particulièrement, et qui redira les sacrifices qu'ils se seront généreusement imposés pour construire cette nouvelle église paroissiale. En tout cela nous sentons que nous contribuons à une bonne œuvre.

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE.

Durant l'hiver de mil huit cent soixante-et-huit Monsieur le Curé proposait à ses paroissiens, dans une assemblée publique, de construire une église neuve pour remplacer l'ancienne, qui demandait des réparations très considérables, et était devenue trop petite pour la population. Cette proposition reçut l'approbation unanime des paroissiens présents à l'assemblée. Dès ce moment il fallut s'occuper des formalités, longues et ennuyeuses, prescrites par la loi pour parvenir au but; la construction d'une église digne de ce nom, et qui serait en rapport avec les besoins et les ressources des paroissiens.

Ce ne fut que durant l'été de mil huit cent soixante-et-dix que les fondations purent être jetées. A la fin de l'année mil huit cent soixante-et-onze les murs, à l'exception de ceux des pignons, étaient complétés. Enfin, le dix-neuf janvier mil huit cent soixante-et-treize, les travaux de l'extérieur étant achevés, l'église fut bénite et livrée au culte: et les paroissiens étaient heureux.

ÉGLISE D'AMACHOIE EN 1873.



de jouir de ce nouveau temple, qui promettait d'être lorsqu'il serait fini, l'un des beaux monuments religieux du Canada. Le coût des travaux faits jusque là, avec les dépenses pour s'installer dans la nouvelle église s'élevèrent à environ trente six mille piastres. Vers la fin de l'année mil huit cent soixante-et-dix-huit, une partie des travaux de l'intérieur fut faite sous l'habile direction de Me sieurs Joseph et George Héroux, entrepreneurs d'église. Enfin, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-et-dix-neuf ces mêmes entrepreneurs passaient un nouveau marché avec Messieurs les Syndics de la paroisse pour le complet parachèvement de l'église. (1) Les travaux furent poussés avec vigueur et livrés huit mois avant le temps fixé par le contrat. Les travaux de l'extérieur avaient été faits par ces mêmes constructeurs.

L'exécution des peintures de la coupole principale et des pendentifs fut confiée à Monsieur Louis Cappello, artiste italien, né à Tarin et fixé à Montréal depuis cinq ans. Ces peintures sont à l'encaustique. Comme les Messieurs Héroux, il a exécuté son entreprise non seulement de manière à donner satisfaction aux intéressés, mais aussi à établir sa réputation comme artiste.

Le coût des travaux de l'intérieur s'élève à peu près à vingt-deux mille piastres.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE.

Extérieur.

L'architecture grecque a prêté ses proportions si minutieusement déterminées par les maîtres de l'art, ses contours gracieux, ses moulures fines et délicates, ses formes classiques, en un mot, à cette construction.

Le plan général de l'édifice représente une croix, ce qui se voit surtout par l'arête du comble. Il devient difficile d'en donner les dimensions exactes, à raison de sa forme particulière. Pour en avoir un idée, que l'on suppose un carré, placé horizon-

(1) Neuf syndics avaient été chargés de conduire les travaux de l'extérieur, et neuf de l'intérieur. Les premiers, élus le deux novembre 1868, furent les Sieurs Barthélemi Caron, Elie Héroux, François Gerin Lajoie, François Lefebvre Villemure, Joseph Bellemare, remplacé par Clément Bellemare, Frédéric Bellemare, Thomas Meunier, Edouard Lesieur Desaulniers et Hypolyte Marcotte; les autres élus le dix avril 1878, furent les Sieurs Edouard Lesieur Desaulniers, Joseph Panneton Odilon Bellemare, Moïse Lamy, John Stanton, Michel Blais, Olivier Lefebvre Villemure, Maxime Bellemare et Augustin Garceau.

talement, de quatre-vingt-six pieds de côté, qui soit comme le milieu de l'édifice ; qu'à ce carré se rattache un avant-corps de quarante neuf pieds sur quarante neuf, en y comprenant le portique ; qu'au côté opposé se rattache aussi un corps de bâtiment de même largeur par cinquante-trois pieds en longueur, renfermant le chœur et la sacristie. Celle-ci ne mesure que vingt-deux pieds sur quarante-neuf : de sorte que, du chevet à l'extérieur du portique l'église mesure cent soixante-et-six pieds, et quatre-vingt-six d'une extrémité à l'autre du transept. Nous avons là le plan géométral. Le toit de la sacristie est moins élevé que celui de l'église, et supporte, à son extrémité Sud, une beffroi où se trouvent actuellement quatre cloches. Les murs ont trente-huit pieds en hauteur. Les quatre pignons qui terminent les extrémités de la croix atteignent soixante-et-trois pieds.

Des espèces de clochetons, au nombre de quatre, équidistants du centre de l'édifice, aident à briser la monotonie que crée naturellement un toit qui couvre une superficie carrée de quatre-vingt-six pieds. Au milieu s'élève un dôme d'une grande élégance et aux proportions les mieux arrêtées. Ses seize croisées versent avec profusion la lumière à l'intérieur de l'église. Le corps du bâtiment a aussi ses croisées, qu'il a fallu assombrir pour donner plus d'effet à la lumière du dôme.

Le portail et tous les angles, soit saillants soit rentrants, de la maçonnerie sont en pierre de taille, de même que les petits portiques : le reste des murs est en maçonnerie commune.

Le portique principal projette de seize pieds en dehors de la façade. Il consiste, pour le premier étage en un entablement d'ordre toscan, qui repose sur des piliers, formant arcades. Ces piliers et arcades sont en pierre de taille unie, avec, cependant, des rainures à chaque assise et aux clavaux. Au dessus de l'entablement, se trouve, vis-à-vis l'arcade du milieu, une croisée encastrée entre des pilastres qui supportent un fronton ; et tout d'ordre dorique. Deux blocs de pierre, sur l'un desquels est sculpté un agneau, tandis que l'autre porte le livre des évangiles ; des rayons qui semblent émaner de ces blocs, des statues, reposant sur des socles ouvragés, s'unissant à une espèce d'attique, qui couronne les deux autres arcades, complètent l'ornementation de la façade. Tout ce travail est en pierre de taille.

Ce portail, où ne se rencontrent pas les grandes lignes ver-

ticales qui donnent tant de prestige aux façades ornées de tours, et surtout aux façades gothiques, offre cependant un très beau coup d'œil, à raison de ses corniches saillantes, de sa régularité et de la richesse de son ornementation.

Sous le grand portique se trouvent trois portes, donnant entrée dans la nef principale. Deux petits portiques, adossés aux flancs du transept, d'ordre dorique, et aussi en pierre de taille, donnent entrée dans les nefs latérales.

INTÉRIEUR.

Après ce coup d'œil rapide jeté sur l'extérieur, pénétrons dans ce sanctuaire béni et chéri du pèlerin.

Mais quels sont ces objets que j'aperçois à travers un demi-jour ? se dira le visiteur, encore engagé sous les galeries. Quel est cette balustrade, étincelante d'or, qui semble défendre l'approche de quelque précieux dépôt ? De quelle matière sont ces pieds-neaux, ces piliers, ces pilastres, aux couleurs si vives, si variées ? Puis, d'où vient cette lumière qui se fait de plus en plus vive à mesure qu'il avance et qu'il élève ses regards ? Quels sont ces personnages qu'il aperçoit dans le lointain, qu'il croit voir à travers la voûte même de l'église, comme si elle n'existait pas, par endroits ? Ne lui semble-t-il pas qu'il ait cessé, pour le moment, d'occuper un point de la terre ? qu'il ait été transporté, instantanément, dans un endroit enchanté ? qu'il y soit arrivé au moment même où devait se dérouler sous ses regards des scènes qui n'appartiennent pas à ce monde, mais qui sont plutôt une image de ce qui ne se voit que dans la Jérusalem Céleste ? Ah ! c'est qu'il a aperçu les peintures qui décorent les pendentifs, qu'il a devant lui le grand sujet que Signor Cappello a traité, de main de maître, au haut de la grande coupole,

Mais, soyons plus positif et rendons au lecteur un compte détaillé de ce qui fait la beauté de l'église d'Yamachiche.

En entrant par le grand portique, étant encore sous la galerie principale, vous pouvez apercevoir la voûte du chœur. Elle est à plein cintre et se prolonge jusqu'au dessus du portique, étant interrompue, toutefois, par l'ouverture de la grande coupole. Elle est la tige d'un croix dont la voûte du transept, absolument de même forme, est les croisillons. L'entablement, d'ordre corinthien, qui règne tout autour de l'église dessine parfaitement cette croix.

Dans les endroits où l'entablement déborde seulement le mur, il paraît supporté par des pilastres corinthiens. Dans les endroits où il est entièrement dégagé, il est supporté par des piliers carrés, de trente pouces de face. Chacun de leurs quatre côtés est orné d'un pilastre corinthien. La disposition de ces pilastres et la réunion de leurs chapiteaux en font des piliers d'une rare beauté.

En dehors de la croix, dans chacun des quatre angles que forment ses bras, se trouve une coupole plus petite que celle du centre, mais recevant aussi la lumière du dehors, par son sommet.

Les quatre petites coupoles sont en plâtre. Les surfaces unies de la grande coupole et des voûtes sont aussi en plâtre. Toutes ces surfaces unies, ainsi que celles des petites coupoles sont peinturées avec du blanc légèrement safrané. Les arcs doubleaux, les corniches et toutes les saillies de la grande coupole et des voûtes, l'entablement corinthien, les plafonds et les balustrades des galeries ainsi que toutes les sculptures y compris les chapiteaux sont en bois. Toutes ces boiseries sont peinturées en blanc. Les murs, les piliers et les pilastres à part leurs chapiteaux, sont revêtus d'un stuc que les Italiens appellent *scagliola*. C'est une excellente imitation de marbre, qui en prend l'apparence et le poli. Les murs sont une imitation d'un marbre d'Afrique, de couleur jaune avec veines rouges. Cette couleur s'harmonise parfaitement avec celle des panneaux des voûtes et des coupoles. Les autres marbres que l'on a imités sont le jaspe pour les blocs qui remplacent les piédestaux, la brocatelle d'Espagne pour les piliers et le Carrare de seconde qualité (1) pour les pilastres.

Les travaux en stuc ont été exécutés par Monsieur Gaétan Baccérini, de Montréal, qui en avait obtenu l'entreprise de Messieurs Joseph et George Héroux, d'Yamachiche, les entrepreneurs en premier lieu.

Les deux niches de chaque côté du chœur renferment une statue de Notre Seigneur Jésus-Christ prêchant et une statue de la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus, toutes deux complètement blanches.

(1) C'est-à-dire qu'au lieu d'être entièrement blanc il a quelques veines grises.

PEINTURES DÉCORATIVES.

Les vertus de foi, d'espérance et de charité sont représentées par des figures allégoriques, dans les quatre pendentifs. (1) Elles sont placées, chacune dans une espèce de médaillon ayant pour exergue l'un des mots latins : *Fides*, *Spes*, *Amor Dei*, *Charitas*, qui se traduisent par la Foi, l'Espérance, l'Amour de Dieu, la Charité. D'où l'on voit que l'amour de Dieu et la charité envers le prochain sont représentés séparément et occupent deux des médaillons.

Etudions d'abord la peinture qui se trouve au haut de la grande coupole, et qui est de beaucoup la plus considérable. Nous reviendrons ensuite aux pendentifs.

Monsieur le Curé suggéra que l'on représentât au haut de la coupole, Dieu et ses principaux attributs, autant, du moins, qu'ils pourraient être représentés avec l'aide du pinceau. Ceci permettait de réunir sur un même fond plusieurs scènes dont chacune serait la représentation de l'un des attributs de Jéhovah : sans, pour cela, trop nuire à l'unité d'action requise dans une œuvre de ce genre. S'inspirant de cette idée Monsieur Cappello a fait une œuvre remarquable, qui fera vivre son nom, bien certainement autant que durera la présente église d'Yamachiche.

Les sujets adoptés pour les pendentifs ont une relation étroite avec celui de la grande coupole. En effet, la Foi, l'Espérance, la Charité ont pour objet Dieu, qui est représenté au haut de la coupole. Mais, les médaillons où sont représentées les vertus théologiques n'apparaissent-ils pas, par leur position, comme un appendice de la grande peinture du dôme ?

Voyons maintenant ce que contient celle-ci.

Sur un fond du plus bel azur, parsemé de nuages légers aux reflets d'or et d'argent, on aperçoit, vers le milieu, Dieu représenté sous la forme d'un vénérable vieillard et planant dans les airs. Il est vêtu de jaune, symbole de la richesse et de la puissance. Dissemés dans l'espace l'on aperçoit des anges, tantôt groupés, tantôt isolés, qui tous semblent proclamer les louanges du Créateur de toutes choses. La grande figure du Père Eternel est pleine de grâce et de majesté. Sa main droite indique une partie du

(1) Un pendentif est une portion triangulaire de voûte placée entre deux des grands arcs qui supportent une coupole.

globe terrestre, qui se montre à travers les nuages. C'est l'indice du commandement. Son bras gauche gracieusement tendu présente la main tournée en haut, c'est le signe de l'approbation. En voyant cette noble figure et tout ce qui l'environne, n'est-on pas tenté de se dire : Mais, était-il possible de mieux peindre la création au livre de la Génèse ? On y lit " qu'au commencement Dieu créa le ciel et la terre. Il dit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière des ténèbres. Il donna à la lumière le nom de jour et aux ténèbres le nom de nuit. Dieu dit encore : Que les eaux qui sont restées sous le soleil se rassemblent en un seul lieu et que l'élément aride paraisse. Dieu donna à l'élément aride le nom de terre et il appela mers toutes ces eaux rassemblées. Et il vit que cela était bon. Dieu dit aussi : que des corps lumineux soient faits dans le firmament du ciel, et qu'ils séparent le jour et la nuit, et qu'ils servent de signe pour marquer le temps et les saisons, les jours et les années. Dieu fit donc deux grands corps lumineux, l'un plus grand pour présider au jour, l'autre moindre pour présider à la nuit. Il fit aussi les étoiles. Et il les mit dans le firmament du ciel pour luire sur la terre, et pour présider au jour et à la nuit, et séparer la lumière des ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon." Revenons maintenant à la peinture qui nous occupe. Qu'y voyons nous ? Sur la partie du globe que ne voilent pas les nuages, de l'eau, du feu, puis à côté la lune reflétant sa douce lumière sur la terre, qu'elle paraît surveiller. L'artiste nous la montre dans l'une de ses phases, qui ne permettent pas qu'on la méconnaisse. N'est-ce pas là la nuit, bien représentée ? Au côté opposé nous voyons l'arc-en-ciel, témoin infaillible du jour ; puisqu'il n'existe qu'en empruntant ses couleurs si vives, si variées à l'astre qui préside au jour. N'avons nous pas, dans tout cet ensemble une image fidèle de la Création ?

Vienne après cela, nous ne savons quel esprit détraqué nous dire : Toute cette histoire de la création n'est qu'une pure fiction. Tous les phénomènes de la nature ne sont dus qu'au déplacement des atomes. Mais comment ! le déplacement des atomes aurait inspiré l'idée de ce tableau ? Le mouvement indélibéré des atomes aurait guidé la main de l'artiste dans le tracé des lignes, dans le choix et l'application des couleurs, qui me font voir ces nobles figures où respirent, soit la Majesté Divine, ou l'humilité de la Vierge Incomparable, ou la félicité des anges, ou la

dignité et l'aménité d'un messager du Très-Haut, dans la personne de l'ange Gabriel, ou la sévérité de l'archange Michel, ou la frayeur et le désespoir de Lucifer ? Ah ! nous ne comprenons pas que cette image ait pu se produire sans qu'une intelligence ait guidé la main qui l'a si délicatement, si sûrement dessinée et coloriée. O Athée ! O Matérialiste ! nous ne comprenons rien à votre langage. Si la main qui a imprimé cette image au mur de l'église n'a pu agir que guidée par une intelligence, comment la réalité, toujours plus parfaite que l'image, ne serait-elle pas l'œuvre d'une intelligence supérieure ? Ah ! reconnaissons ici l'Intelligence Suprême, qui a tout tiré du néant : que nous adorons, que nous bénissons, que nous remercions, comme l'auteur de (1) tout don parfait. Et voyons comment ce tableau qu'a tracé la main de l'homme nous redit, dans un langage éloquent, et la Toute-Puissance et la Sagesse Infinie du Créateur du monde, de l'homme et de l'ange.

Mais quelle est donc cette figure que nous apercevons renversée, dans un côté du tableau ? Ses traits réguliers conviendraient à un ange, sans l'expression de frayeur et de désespoir qu'il répugne d'attribuer à un adorateur perpétuel du Dieu trois fois Saint. Oh ! c'est bien un ange qui a cessé de chanter les louanges du Tout-Puissant. Dans cette attitude, sous cette figure, moitié homme, moitié monstre que lui a donnée le peintre, il est facile de reconnaître le superbe et malheureux Lucifer.

Tout glorieux, apparaît l'archange Michel, qui a renversé et foule à ses pieds cet ennemi de son maître et créateur ; qu'il tient désormais enchaîné, par la stabilité de la victoire qu'il a remportée sur lui. O vous qui êtes sans péché, tenez-vous sous l'étendard de saint Michel, faites cause commune avec ce vaillant défenseur des droits de son maître : car Lucifer devenu l'ennemi forcé de son Dieu, mais ne pouvant l'atteindre, a tourné toute sa fureur contre les malheureux enfants d'Adam, qu'un péché d'orgueil a aussi flétris, mais non à jamais : Dieu dans sa bonté leur a conservé l'espérance ; l'espérance d'une revanche, à l'aide d'un libérateur choisi et envoyé par lui. Vous qui n'êtes pas sans péché, voyez dans cette image comme s'exerce la justice de Dieu. Comment les grands, les puissants de la terre s'y soustrairaient-ils ?

(1) Ep. de St. Jacques, ch. I. vr. 17.

lorsque le chef même de la hiérarchie céleste la subit pleine et entière. Mais l'espérance comme la miséricorde de Dieu, dont elle est une émanation, ne saurait toujours durer. Véritable manne, elle doit disparaître, à un moment donné, sous l'action du Soleil de Justice ; alors que ceux qui auront profité du temps de la miséricorde, entreront dans la joie du Seigneur, et dans la possession des trésors qu'ils se seront amassés dans le ciel. Le sort des autres ne serait que celui des Israélites du désert qui arrivaient trop tard pour profiter de la manne bienfaisante, si comme eux, ils pouvaient compter sur celle du lendemain. Mais hélas ! on aura cessé de compter les jours. Il n'y aura plus de lendemain.

Nous venons de voir comment la grande peinture de la coupole fait ressortir deux des attributs de Dieu, la Toute-Puissance, la Justice. Qu'y voyons-nous encore ? Nous avons étudié le côté de la nuit, où se trouve Lucifer, étudions maintenant le côté du jour, où brille l'arc-en-ciel, gage pour l'homme des promesses du Tout-Puissant.

A son attitude empreinte d'humilité, à ses yeux baissés, à ses mains croisées sur sa poitrine, à son vêtement blanc, recouvert d'un manteau bleu, il est facile de reconnaître l'humble vierge, à qui l'ange Gabriel adressa ces paroles : " Je vous salue, vous êtes pleine de grâces, le Seigneur est avec vous." (1) Devant elle se trouve l'ange Gabriel un lis à la main. Tous deux sont agenouillés et reposent sur un nuage.

L'artiste ne pouvait certainement pas choisir une scène plus propre à représenter la miséricorde infinie de Dieu que l'apparition de l'ange Gabriel à la vierge Marie. N'est-ce pas alors, en effet, que la magnifique promesse d'un libérateur, faite à nos premiers parents, commença à avoir son accomplissement ? alors, que le pardon descendit véritablement du ciel ? puisque ce fut alors que commença à exister l'agneau qui devait effacer les péchés du monde. N'est-ce pas alors que, pour l'exécution du grand dessein de la miséricorde divine, la dignité de l'homme fut rehaussée ? puisqu'alors l'humanité fut unie à la divinité dans la personne du fils de Dieu.

Le Père Eternel n'est pas la seule personne de la sainte Trinité que le peintre a représentée. Il a peint aussi le Saint-Es-

(1) Ev. S. Luc, ch. I. vr. 28.

prit, sous la forme d'une colombe. Il n'a pas représenté le Fils, mais il a délicatement fait sentir sa présence, en rappelant le mystère de son incarnation, par la visite de l'ange Gabriel à la très sainte vierge Marie. Au bas de ce tableau l'on voit aussi une croix lumineuse, qui rappelle le mystère de la rédemption, et exprime, d'une manière plus vive encore, la bonté infinie de Dieu envers l'homme déchu.

Que le Tout-Puissant exerce sa Sagesse, sa Puissance, sa Justice : en cela nous n'avons qu'à bénir sa divine main. Mais que, bien plutôt encore il exerce son infinie miséricorde envers les pécheurs.

Nous avons déjà dit un mot de pendentifs. Quel bon parti l'artiste en a tiré. Comme ces anges en grisaille, sur un fond d'or, en dehors des médaillons, leur prête un encadrement bien choisi. Comme il aide aux effets de perspective des peintures renfermées dans ces médaillons.

Dans l'un d'eux voyez la Foi, représentée par une figure allégorique, tenant une lampe d'une main et de l'autre la hampe d'un drapeau déployé. Cette tête blonde, cette figure pleine d'animation représente bien cette conviction, cette énergie, ce courage qui ne reculent devant aucune entreprise, aucune difficulté, aucun sacrifice ; comme il convient si bien à la foi, qui n'a de vie véritable que par la pratique des bonnes œuvres. (1)

Dans un autre des médaillons l'artiste a peint une femme reléguée sur un rocher, au milieu de la mer. Les flots, pleins de menaces, viennent frapper ce rocher avec une persistance qui semble tenir de l'entêtement. Cependant la figure de cette femme, dont les yeux sont élevés vers le ciel, respire le calme le plus parfait. N'est-ce pas là l'Espérance ? En effet, elle est appuyée sur une ancre, l'ancre de salut.

Dans le troisième médaillon, voyez cette figure inspirée, un cœur embrasé à la main. C'est l'amour de Dieu. Elle paraît reléguée, et éloignée de la foule, étant agenouillée sur les dalles du temple ; comme pour donner un plus libre essor aux mouvements passionnés qui agitent son âme. Elle foule à ses pieds un bouquet de roses. Quand on a un cœur brûlant de l'amour divin que sont les plus belles choses de ce monde ? Quand on vit de la vie des

(1) Ep. de S. Jacques, ch. II, vr. 26.

anges, quel goût peut-on avoir pour les vanités, pour les jouissances de la terre ? L'idéal que représente ce tableau, se retrouve cependant dans la vie réelle. Voyez, en effet, le nombre de vocations à la vie religieuse que l'on remarque dans la paroisse d'Yamachiche. Que font toutes ces jeunes personnes qui renoncent à la vie plus ou moins dissipée des gens du monde, pour se faire à l'existence des cénobites. N'est-ce pas qu'elles ont compris que les plaisirs, les vanités de ce monde ne sauraient procurer le vrai bonheur ? qu'on peut donner un but plus élevé à ses aspirations vers la paix et le contentement ? qu'on peut abrégér, en quelque façon, le temps de son pèlerinage ici-bas, en se livrant dès cette vie à ce qui fait la félicité des anges et des bienheureux dans le ciel : l'amour de Dieu ? Et tandis que la paroisse se sent heureuse du bien qui se fait ailleurs par les siens, les mères se consolent des séparations douloureuses, par la pensée que leurs enfants, qui ont embrassé la vie religieuse, ont, à l'exemple de Marie, devancé Marthe et choisi pour eux la meilleure (1) part.

Rendus au quatrième pendentif nous sommes en face d'une scène délicieuse. Cette femme qui tient deux tout jeunes enfants pressés sur son sein, tandis qu'elle donne, en aumône, à un pèlerin une pièce de monnaie, n'est-elle par l'expression vraie de la charité envers le prochain ? Comme ces enfants à têtes blondes sont beaux ! L'un le dos tourné à sa mère, s'affaissant sur lui-même, la tête quelque peu versée en arrière, dort d'un sommeil d'enfant ; tandis que l'autre, l'œil avidement fixé sur le visage de sa mère, semble exprimer le besoin, la faim. Et ce beau vieillard de pèlerin, ne semble-t-il pas que dix fois, vingt fois dans notre vie, il se soit présenté à nous, pour nous demander l'aumône ? On sent, cependant, que cette scène n'est pas une scène réelle de la vie, mais elle a, au plus haut degré, la vraisemblance, qui est la condition obligée de toute œuvre vraiment artistique.

LA CRYPTÉ.

Une crypte est une chapelle souterraine, où se conserve le corps d'un martyr. La crypte la plus considérable au monde est, sans doute, celle de l'église de St-Pierre à Rome, dans laquelle repose le corps du Prince des Apôtres.

La paroisse d'Yamachiche possède, depuis l'année mil huit

(1) Ev. St. Luc, ch. X, vr. 42.

cent quarante-cinq, le corps d'une Sainte Martyre, des premiers âges de l'église. Il fut donné par Sa Sainteté Grégoire XVI à feu Messire J. N. Dumoulin, curé de cette paroisse avant le curé actuel. Afin de conserver ce précieux dépôt dans l'endroit le plus convenable, il a été décidé, par l'autorité ecclésiastique, qu'une crypte serait construite dans la nouvelle église, pour l'y recevoir. L'emplacement restreint que l'on avait à disposition, n'a permis de faire que la petite chapelle que l'on y voit, charmante cependant dans ses proportions de miniature.

Peut-il y avoir rien de plus convenable que de mettre, dans ces temps de défection, sous les yeux d'une population dont la foi est vive et éclairée un souvenir de l'une des époques les plus mémorables de l'Eglise. A cette époque, à jamais glorieuse pour elle, des fidèles appartenant à toutes les classes de la société, jeunes et vieux, éclairés par la foi, soutenus par la grâce, concevant l'inanité des jouissances de cette vie, ont pu s'élever au-dessus des faiblesses et des défaillances que cause naturellement la crainte des tourments. Pour conserver la Foi, le plus précieux des dons du ciel, ils se sont en quelque sorte élevés au-dessus d'eux-mêmes, et grandis, par la conscience du devoir, ils ont pour défendre ce trésor descendu du ciel, affronté toutes les souffrances, toutes les tortures, le feu même et subi la mort. En se faisant, aussi généreusement victimes de toutes les souffrances, en endurant la mort, non telle que Dieu l'a décrétée, en punition du péché lorsqu'il dit à Adam : " Tu mourras," mais la mort avec tous les raffinements de cruauté que lui ont adjoints les tyrans, les féroces persécuteurs de la Foi, ne sont-ils pas devenus ce que dans le langage du monde l'on appellerait, pompeusement, des héros ? Le langage chrétien, à la fois plus simple et plus vrai, renonçant à toute vaine ostentation, appelle ces héros, des martyrs, des Saints.

O bienheureuse martyre, sainte Eutychiane, que tes mérites attirent des grâces abondantes sur ceux qui viendront t'invoquer à ton tombeau. Et vous qui viendrez vous agenouiller à cette crypte, veuillez adresser un mot de prière, pour celui qui trace ces lignes.

Les paroissiens d'Yamachiche ont parfaitement compris la convenance de donner aux restes de leur sainte martyre une place d'honneur dans la nouvelle église. Aussi, ils n'ont pas hésité à

s'imposer de nouveaux sacrifices pécuniaires, pour voir sa dépouille mortelle parée de la manière la plus digne, avant d'être déposée dans son nouveau lieu de repos ici-bas. Daigne le Dieu de toute bonté récompenser leur foi, leur piété, leur générosité.

La balustrade en bois richement sculptée qui entoure la crypte, dorée et bronzée en partie, ainsi que la boiserie des escaliers a été travaillée par des ouvriers d'Yamachiche.

LES AUTELS

Dans la crypte se trouve un autel fixe, dont la table est en marbre blanc veiné de gris. Les gradins sont en *scagliola* de la même couleur, ainsi que le tombeau, qui a cependant, à son milieu, une croix de Malte en imitation de porphyre de Suède. Au-dessus des gradins se trouve la châsse, qui s'étend en arrière de l'autel. Là se trouve déposée une figure en cire représentant sainte Eutychiane et contenant ses reliques. Les riches étoffes dont elle est vêtue et dont la châsse est garnie sont un don des Dames de la paroisse. Elles ont été travaillées gratuitement par les Dames Religieuses de la Providence, de Montréal ; pour devenir soit les habits de la Sainte, soit les ornements de la châsse.

Un immense bloc en imitation de brocatelle d'Espagne, avec panneaux en imitation de porphyre de Suède, couvre la châsse et en partie l'autel.

Le maître-autel est celui de l'ancienne église. Il est en bois doré, et attend qu'un autre, plus en rapport avec la somptuosité de la nouvelle église, l'ait remplacé. (1) Il est dédié à sainte Anne et surmonté d'un tableau représentant cette Sainte. Ce tableau, déjà ancien, est dû au pinceau de François Beaucourt, peintre canadien.

Du côté de l'épître, au haut de la nef latérale, se trouve l'autel de la Sainte Vierge. Au-dessus l'on voit un tableau de l'Immaculée Conception. C'est une copie du célèbre tableau de Murillo, faite par M. Antoine Plamondon. Ce tableau lui fut commandé, pour donner suite à un vœu prononcé par Monsieur le Curé, au nom de ses paroissiens et à leur demande. Il fut payé, ainsi que le tableau qu'on voit dans le chœur à gauche de celui de sainte Anne, au moyen de collectes faites dans la paroisse. Ce

(1) Le nouvel autel est maintenant posé, comme nous le dirons plus loin.

dernier est une copie d'un autre beau tableau de Murillo, fait par le même peintre.

Du côté de l'Evangile se trouve l'autel où ont reposé, jusqu'à dernièrement, les reliques de sainte Eutychiane. Il est maintenant dédié au Sacré-Cœur de Jésus.

Il existe un autre autel, dédié à Saint Joseph. Il est placé dans la chapelle qui occupe le soubassement de la sacristie, et s'étend sous le chœur de l'église jusqu'à la crypte ; de sorte que l'autel de saint Joseph est adossé à celui de sainte Eutychiane. Cette chapelle est suffisamment grande, pour qu'en hiver on puisse y faire les offices sur semaine. Elle est ornée avec des sculptures et boiseries, prises dans l'ancienne église.

Un très grand nombre de béquilles, des lunettes, des chaussures ont été déposées en face du maître-autel et devant l'autel qui était naguère la confession de sainte Eutychiane par des pèlerins que leur piété avait conduits au pied de ces autels. Ces objets laissés en ex-voto, attestent les guérisons obtenues, en grand nombre, par les pieux pèlerins.



CHAPITRE X.

Suite de l'administration de M. Dorion.



N'était entré dans la nouvelle église le 18 Janvier 1873, et l'ancienne, privée de ses tours, dépouillée de ses autels, allait rester triste et silencieuse. Un malheur lui donna l'occasion d'être utile.

La veille de Noël de l'an 1872, entre trois et quatre heures de l'après-midi, par un froid de 26 degrés de Réaumur, le feu prit accidentellement à l'école des Frères, et l'édifice fut entièrement consumé. On sauva ce que l'on put des meubles, des livres et du linge, mais beaucoup d'effets furent dévorés par les flammes en même temps que l'édifice. Le tocsin annonça la funeste nouvelle : on accourut de toute part. Les élèves dont les parents n'étaient pas éloignés retournèrent immédiatement dans leurs familles ; les autres furent reçus dans différentes maisons du village, les Frères trouvèrent un asile au presbytère.

Que faire après un pareil malheur ? Fallait-il laisser les élèves se disperser aux quatre vents du ciel ? Monsieur le Curé ne voulut pas qu'il en fût ainsi : il fit élever une cloison dans la vieille église, et transforma le chœur et les transepts en école. Ne vous semble-t-il pas voir ici une véritable aïeule, qui, après avoir été tout dans la famille, voit une autre plus jeune et plus forte prendre sa place, et ne pouvant plus remplir les devoirs importants d'autrefois, réduit ses fonctions à prendre soin des pe-

tits enfants. L'ancienne église ne pouvait plus recevoir les foules dans ses nefs : elle recevait avec amour sous ses vieilles voûtes les jeunes enfants de la paroisse.

On avait monté plusieurs poêles dans cette école improvisée, mais les élèves et leurs professeurs souffrirent beaucoup du froid, surtout ceux qui étaient obligés d'y passer la nuit.

Par les soins actifs du Dr L. L. L. Desaulniers, l'école des Frères sortit bientôt de ses ruines, et put recevoir les élèves à l'automne de 1873. On a beaucoup remarqué que cet accident fut comme un signal de progrès pour l'école d'Yamachiche. Afin de répondre au nombre toujours croissant des élèves, on fut obligé d'ajouter des ailes au premier bâtiment, et l'école devint ainsi le bel et grand édifice que l'on voit aujourd'hui.

M. Dorion avait d'autres projets en tête, et ces projets le temps paraissait enfin venu de les mettre à exécution. Les Sœurs de la Providence étaient venues fonder à Yamachiche, en 1871, un hospice où elles recevaient les orphelins, les vieillards et les infirmes. Cet hospice avait été doté par feu Madame Charland, seigneuresse de Gros-Bois, et par Madame Pierre Pellerin, qui a pris sa pension chez les Sœurs elles-mêmes. On avait commencé l'œuvre d'une manière bien humble, en se plaçant dans une petite maison en bois, demeure de Madame Pellerin. Cette maison était confortable pour un particulier, mais n'avait pas du tout les proportions d'un hospice. Il fallait donc élever une maison plus vaste aux Sœurs de la Providence, et il fallait aussi leur trouver un terrain convenable. De là les divers projets de M. Dorion.

Pour le terrain, voici ce qu'il méditait : Il possédait de l'autre côté de la rivière une pointe de terre qui s'avancait considérablement vers le village, tout à côté du cimetière. Il voulut la relier au terrain de l'église, en détournant la rivière de son ancien lit, et en coupant la pointe de terre. Cette œuvre fut exécutée, mais on y trouva des difficultés qu'on ne soupçonnait pas. Quant à l'ancien lit de la rivière, il n'y en a qu'une partie de remplie. On ne le remplira complètement qu'avec le temps, car c'est une entreprise très coûteuse.

La construction de l'Asile de la Providence occupa longtemps M. Dorion. Il fit lui-même tous les plans de l'extérieur et de l'intérieur, et il inventa pour les murs un nouveau mode de construction en planches et béton. Il voulut prendre un brevet

d'inventeur, mais il apprit avec étonnement qu'il avait été devancé, et qu'un autre possédait déjà ce brevet. Alors il imagina un autre mode, et obtint son brevet.

Les murs de la vieille église furent démolis : une partie de la pierre servit aux fondations de l'hospice, et les débris de mortier furent jetés dans l'ancien lit de la rivière. Quant à la couverture, comme elle était en fer blanc d'une qualité que l'on ne peut plus se procurer aujourd'hui, M. Dorion voulut la conserver à tout prix. Il la fit enlever par grandes travées, et la fit placer sur l'hospice. C'est pour cela que vous trouverez sur cet édifice un toit si aigu et si élevé. L'extérieur et l'intérieur de l'Hospice d'Yamachiche sont d'une forme étrange qu'on ne trouve nulle part ailleurs. M. Dorion a voulu, dans cette construction, concilier deux choses qui paraissent se repousser : avoir des salles spacieuses et n'être jamais obligé de marcher beaucoup pour se transporter d'une salle à l'autre. Nous croyons qu'il a réussi à concilier ces deux choses.

Les Messieurs Héroux, constructeurs de l'église, construisirent aussi l'Hospice de la Providence. Ils montrèrent une habileté et un goût particuliers dans la construction de la chapelle.

Les sœurs de la Providence sont aujourd'hui au nombre de cinq dans leur maison d'Yamachiche. Elles y reçoivent huit vieillards, quinze orphelins.

De plus une des Sœurs a le soin de la Sacristie de la paroisse. Sept supérieures se sont déjà succédé à la tête de cette maison : Sr Marie-Anne, Sr Véronique, Sr Amable, Sr Marie Cuthbert, Sr Marie-Scholastique, Sr Marie-Prosper, Sr Pierre-Amédée.

M. Dorion, en jetant les yeux sur sa belle paroisse, pouvait bien se dire maintenant qu'il y manquait peu de chose. Les cloches, cependant, sonnaient mal à son oreille : non, ce n'était pas là ce qui convenait à sa vaste et superbe église. En 1876, il fit donc venir d'Angleterre trois nouvelles cloches, et la bénédiction en fut fixée au dix-huit octobre.

Ce fut un jour mémorable que celui-là. Le vénérable curé avait invité à cette fête les anciens d'Yamachiche qui sont disséminés aujourd'hui dans toutes les parties du Canada, et ceux-ci répondirent à son appel avec un empressement des plus touchants. La vieille paroisse vit donc accourir de tous les points de l'horizon

zon, tous ces enfants qu'elle avait portés; elle fut surprise de les voir si nombreux, elle fut ravie de les voir si grands et si nobles. Ce jour-là, elle était vraiment couronnée de gloire et d'honneur.

Ceux qui ne purent venir envoyèrent des lettres exprimant leurs regrets et la profonde affection de leur cœur.

On avait fait d'immenses préparatifs. Nous en trouvons les détails, avec le compte-rendu complet de la fête, dans une jolie brochure publiée par M. François L. Desaulniers, et intitulée "Réunion des Paroissiens d'Yamachiche ou Le 18 octobre 1876." Nous citons les parties principales de cette brochure.

"Un comité d'organisation, dit M. Desaulniers, avait été formé par M. le curé Dorion, et les intéressés travaillèrent avec beaucoup d'entrain, sous la direction de ce comité. Sur le chemin que devaient parcourir les étrangers on avait élevé, en plusieurs endroits, des arches de verdure, particulièrement près de la résidence de M. Horace Proulx et vis-à-vis la scierie de M. Chamberlin. Au village, l'on avait exécuté des travaux considérables pour nettoyer les rues et orner les édifices. L'église surtout présentait un coup d'œil ravissant. A l'intérieur, depuis le dôme jusqu'en bas, on l'avait tapissée de verdure et ornée d'immenses tentures aux couleurs pontificales. Au dessus du maître-autel il avait été construit trois grandes niches dans lesquelles apparaissaient les statues de Ste Anne, de la Ste Vierge et de St Joseph. La statue de la Ste Vierge, prêtée par les religieuses de la Congrégation pour la circonstance, est une relique précieuse pour cette communauté: elle lui fut donnée en 1852, par feu Messire Dumoulin, fondateur de l'institution. Au dessous de ces statues plusieurs couronnes de fleurs avaient été suspendues et contribuaient beaucoup à en augmenter l'éclat. La charpente qui soutenait les trois cloches à bénir, élevée dans le chœur, littéralement recouverte de verdure et parsemée de très jolies couronnes de fleurs, était surmontée de la belle inscription suivante, qui convenait parfaitement à la fête du jour: *L'harmonie sied partout*. Somme toute, l'église était parée avec un goût vraiment exquis et offrait, comme nous venons de le dire, un coup d'œil tout à fait ravissant. Il est bon de noter ici que les citoyens d'Yamachiche, pour l'ornementation de leur temple, avaient travaillé sous la direction du Dr L. L. Desaulniers, qui avait bien daigné mettre de côté

ses nombreuses occupations à Montréal, pour venir aider ses paroissiens de naguère dans leurs préparatifs pour la grande fête. De plus, il serait injuste de ne pas mentionner ici la générosité des MM. Georges et Jos. Héroux, architectes, qui non seulement ont travaillé eux-mêmes à l'ornementation de l'église, mais ont aussi fourni le concours puissant de leurs ouvriers qui ont largement contribué aux travaux d'embellissement. Enfin, le très cher frère Sallustien, directeur du collège d'Yamachiche, avait poussé la condescendance jusqu'à permettre à ses écoliers de travailler à l'ornementation de l'église pendant plusieurs jours ; l'aide de ces jeunes gens actifs contribua aussi largement à la confection des travaux d'embellissement.

“ On le voit, les préparatifs ont été à la hauteur de la fête. De bonne heure, le matin du 18 octobre, on voyait des drapeaux aux couleurs religieuses et nationales hissés sur plusieurs édifices du village et flottant au vent. Le village catier présentait un air de fête et de coquetterie tout à fait charmant.

“ La fête du 18 octobre étant, avant tout, une fête religieuse, devait naturellement commencer par la célébration de l'office divin. Comment, en effet, mieux entreprendre une si belle journée qu'en invoquant les bénédictions célestes sur toutes les joies qu'elle allait procurer ? Une messe solennelle fut chantée par le Rév. M. C. Loranger, curé de Lanoraie, assisté de M. A. D. Gélinas, comme diacre, et de M. A. Lamy, comme sous-diacre. Il y eut du très beau chant à l'harmonium et la fanfare d'Yamachiche exécuta plusieurs des plus jolis morceaux de son répertoire (1). Le très révérend M. C. O. Caron, V. G., fit solennellement la bénédiction des cloches assisté de MM. A. N. Bellemare et Is. Guillemette.

“ M. le curé H. Bellemare, de St-Justin, prononça le sermon de circonstance et avait choisi pour texte ce verset du psalmiste : *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia*. Nous re-

(1) Voici les noms des MM. qui formaient partie du corps de musique d'Yamachiche : Frédéric Daveluy, directeur ; L. A. Lord et Frs. L. Desaulniers, 1^{ers} cornets ; Philippe Foucher, 2nd cornet ; Narcisse Gélinas, soprano ; Maxime Carbonneau, baryton ; Edmond Bellemare, ténor ; Francis Lacerre, basse ; Woodbery Chamberlin, petit tambour ; Théophile Daveluy, cymbales et grosse caisse.

Le chant était sous la direction de Belle Léda Héroux, organiste, et de M. Jules Carbonneau, directeur.

grettons vivement de ne pouvoir publier, même une simple analyse de ce remarquable sermon que nous n'avons pu nous procurer malheureusement.

“ Voici la liste des parrains et des marraines qui avaient pu accepter l'invitation : l'honorable juge T. J. J. Loranger avec sa Dame ; Dr L. L. Desaulniers avec sa Dame ; M. Raphaël Bellemare avec Dlle Joséphine Bellemare, sa sœur ; M. J. M. Loranger avec Madame Loranger, sa mère ; M. J. O. Loranger avec sa Dame ; M. Sévère Rivard avec sa Dame ; Dr E. Lacerte avec Madame Sév. L. Desaulniers ; M. Charles Gérin-Lajoie avec Madame G. R. Dufresne ; Dr H. Beauchemin avec Madame Eucharisto Rivard ; Capt. Jos. Duval avec Madame Jos. Héroux ; Dr Damase Milette avec sa Dame ; M. Ad. Lesieur avec Dlle Marie-Antoinette Lesieur, sa fille ; M. Honorat Lacerte avec sa Dame ; M. Frédéric Bettez avec sa Dame ; Dr W. Ferron avec sa Dame ; M. N. H. Beaulieu avec Delle Sévérine Bellemare ; M. D. L. Desaulniers avec Delie Mathilde Bellemare ; M. G. Daveley avec Delle Maria L. Desaulniers.

“ La collecte, faite par les Révds. MM. G. Vaillancourt et D. Gérin rapporta, y compris les offrandes des parrains, la belle somme de \$600,00 ; c'est un résultat magnifique, qui fait honneur à Yamachiche et aux généreux parrains.

“ A l'issue de la messe l'assemblée quitte le temple saint, et, en présence d'une foule immense, l'adresse suivante, écrite par M. Nérée Beauchemin, médecin, fut présentée par son auteur aux citoyens originaires d'Yamachiche :

Monsieur le Juge,

Messieurs,

C'est avec une bien vive émotion que nous voyons réunie dans une même pensée d'amour la belle et nombreuse famille des enfants de cette paroisse. Aussi, Messieurs, ce jour était-il vivement attendu. Il nous tardait de vous revoir. Assis au festin de l'amitié fraternelle, il nous tardait d'entendre vos voix connues et d'évoquer ensemble les fraîches et naïves reminiscences de l'enfance. Il est si doux de songer à ces belles heures de la jeunesse, fleurs suaves tombées une à une de la main des anges.

Tout le charme, toute la poésie de cette fête est dans son cachet de douce et sincère cordialité. C'est une réunion d'amis heu-

reux de revoir au foyer l'aïeul qui tremble, la mère qui sourit, l'ami qui se souvient, l'enfance qui badine, l'innocence qui rêve au bleu paradis. C'est une agape affectueuse, tous les enfants d'Yamachiche y ont été amicalement conviés, c'est nous qui leur dédions cette fête du cœur, cet *at home*, pour nous servir de cette douce expression anglaise qui semble rendre à l'oreille ce qu'il y a de calme et d'exquis dans les paisibles joies de la maison.

En mettant le pied, ce matin, sur cette terre aimée, de quelle intime émotion n'avez-vous pas tressailli ? Cette riche vallée, ces horizons de bois et de montagnes, ces croix du chemin, ces chaumes rustiques, ces ruines où l'herbe pousse, ces pins touffus, ces grands ornements séculaires, ces toits élégants, ces clochers qui brillent, était le sol natal qui déroulait à vos yeux ses perspectives toujours nouvelles, toujours saisissantes ! Pour ceux surtout que le destin avait éloignés de nous depuis longtemps, quelle ne dut pas être leur surprise d'entendre le sifflement de la vapeur sur ce coteau solitaire où s'élevait jadis une humble église silencieuse et recueillie ! Quelle ne dut pas être leur surprise de voir luire dans l'espace le dôme de ce temple superbe et les trois fleches amies de nos maisons religieuses ! Pendant que vous luttiez là-bas, pendant que vous étiez à gravir les sentiers ardues qui mènent aux honneurs, nous avons travaillé nous aussi de notre côté, et nous osons nous réjouir que dans notre travail il y a eu progrès. Les lieux ont changé d'aspect : mais rien n'a varié dans nos cœurs. Nous entourons encore du même culte pieux la viellesse anguste comme la jeunesse folâtre, le crucifix d'or du sanctuaire comme la croix du chemin, toute verte de mousse, la giroflée des ruines comme l'immortelle des tombeaux, l'arbre d'un siècle comme le vieux chaume aux nids d'hirondelles. C'est encore la vieille foi, l'antique honneur, la grande âme des anciens jours. L'image de la Vierge protège encore nos foyers, la noble Agriculture est encore la reine du sol. Au coin du feu de la veillée, nous aimons à relire les pages originales de l'auteur de *Jean Rivard*, nous aimons à chanter sa douce et mélancolique romance.

Vous ne revoyez pas, il est vrai, la modeste école où votre jeune intelligence s'est ouverte aux premières lueurs de la science. Vous ne revoyez pas ce vieux temple où le Dieu trois fois Saint reçut vos premières adorations. Ses tours vacillantes, son mystérieux portique, sa voûte aux dorures pâlies, tout est disparu ! L'asile de vos prières enfantines a été démoli ; mais des mains

pieuses ont sauvé de ses ruines la miraculeuse statue de la Patronne. Il a dû vous être bien doux d'apprendre que nous avions conservé ce précieux reliquaire à votre filiale vénération. Cette dévotion particulière à une même sainte, cette confiance populaire à une antique statue, rendue plus vivace par de récents pèlerinages, est un lien sacré qui nous unit à vous d'une manière plus intime. Chaque année le soleil d'Yamachiche se lèvera sous l'invocation de sainte Anne, et les noms des absents viendront se mêler sur nos lèvres à ce nom parfumé de prière et d'amour.

Outre la joie que nous éprouvons de recevoir des frères, un autre sentiment bien doux nous anime en ce moment ; c'est l'amour du sol natal. Vous, Messieurs, vous donnez une preuve de cet amour en venant en aussi grand nombre prendre part à cette fête, vous surtout qui n'avez pas hésité à vous imposer un sacrifice onéreux en venant, par une saison rigoureuse, lui offrir l'or pur de la générosité. Les cloches seront le mémorial harmonieux de votre gratitude et de vos libérales offrandes. Nous aussi, nous l'aimons ce coin de terre béni où nous voyons partout l'empreinte éclatante des prédilections divines. Nous l'aimons surtout en ce glorieux jour de fête où Yamachiche est particulièrement honorée. Nous l'aimons parce que nous nous glorifions d'appartenir à cette belle paroisse qui a gratifié l'Eglise du Canada d'une aussi riche couronne de Prêtres, la société d'hommes éminents dans toutes les carrières, et qui donne encore aujourd'hui une preuve nouvelle de sa fécondité, en réunissant, malgré une foule d'absences très regrettées, un groupe aussi brillant de citoyens distingués.

Serviteurs zélés de l'Eglise et de l'Etat, Yamachiche vous jette aujourd'hui sa première couronne. Cette mère auguste est fière de son ardente et forte progéniture. Vous avez mérité l'estime de vos compatriotes. Yamachiche se glorifie à bon droit de vos actions généreuses. Le vif éclat de vos distinctions sociales reflète sur elle une gloire inappréciable ! Vous ne serez pas étonnés, Messieurs, que nous aimions de tout notre amour cet arbre séculaire dont les rameaux toujours rajeunis par une sève nouvelle ont produit et produisent encore des fruits aussi beaux. Le sol qui a nourri cet arbre puissant est un sol béni du ciel. Ce sol privilégié était bien digne de porter ces très patriotiques et très chrétiennes familles où nous sommes fiers de saluer les ancêtres de ceux qui nous honorent de leur présence, heureuses famil-

les où les vertus civiques et religieuses mêlent leurs fleurs brillantes comme deux belles vignes qui s'entrelacent et se soutiennent l'une l'autre. Nous sommes heureux que l'écho du sanctuaire retentisse de cet hommage public de sincère admiration et d'affec- tueuse sympathie.

Bienvenue à vous tous, enfants de cette paroisse ! Le soleil d'Yamachiche vous a été bienfaisant, vous avez grandi sous sa douce influence, vous portez dans vos intelligences et dans vos cœurs la marque vive et profonde de ses rayons généreux !

Bienvenue à vous, prêtres vénérables, amis de la jeunesse, pasteurs vigilants, lévites au cœur d'or, dans les lumières de votre science, dans le feu de votre zèle apostolique, dans cette flamme de charité qui dilate le cœur et se communique aux âmes, vous portez, ô phalange bénie, la vive et lumineuse empreinte de la religion de vos mères !

Bienvenue à vous, ombres chéries de ceux qui ne sont plus, mânes sacrés des Dumoulin, des Desaulniers, nous ne doutons pas que le ciel vous ait permis de venir errer au milieu de nous ! Bienvenue au ciel !

Bienvenue à vous, serviteurs de l'Etat, défenseurs de nos droits, députés de la nation, Illustrateurs de la toge, médecins dévoués, notaires intègres, dignes représentants de la Marine et du Commerce, citoyens de tout rang et de toute distinction, le soleil d'Yamachiche vous a été bienfaisant, vous avez grandi sous sa douce influence, vous portez, dans la vive ardeur de votre travail journalier, la marque indélébile de sa flamme vivifiante !

Bienvenue à vous, Dames distinguées, il nous est impossible de louer dignement les grâces voilées de vos vertus !

Bienvenue à vous, représentants de la noble Agriculture : le premier colon qui abattit le premier arbre de la forêt, le premier missionnaire qui planta la première croix vous ont légué un héritage magnifique. C'est à ces héroïques triomphateurs de la forêt sauvage que vous devez la libre et chrétienne royauté de vos riches domaines. La hutte de feuillages du premier colon est en poussière, les géants de la solitude ont été abattus : les siècles n'ont fait que raviver les victorieuses clartés de l'humble croix de la mission. L'aurore de la foi primitive n'a point pâli, sa douce lumière vous a été bienfaisante. Dans les aspirations de votre intelligence, dans la sincérité de vos croyances, dans votre fière et

virile énergie, dans les battements de votre cœur, vous portez, ô nobles et heureux cultivateurs, la vive et radiieuse empreinte de la croix qui ennoblit et civilise.

Bienvenue à vous, honorable juge qui avez conçu la belle pensée de cette réunion. Vous avez donné une preuve que, sous l'hermine auguste, bat un cœur qui se souvient de nous. Le soleil d'Yamachiche vous a été bienfaisant : dans votre cœur sensible, dans votre âme sympathique, dans votre intelligence d'élite se ré-
fète encore vive la douce et joyeuse souvenance du soleil natal.

Bienvenue à vous tous qui êtes venus prendre part à cette fête. Soyez persuadés, Messieurs, que longtemps, longtemps, nous conserverons le souvenir de ce jour, comme l'un des plus suaves, comme l'un des plus délicieux entre tous les souvenirs agréables de la vie.

“ L'honorable M. le Juge Loranger y répondit dans les termes suivants :

Monsieur le Curé,

Messieurs,

Merci, bien des fois merci de votre touchant accueil ! Nous avons quitté depuis longtemps, il est vrai, le sol qui nous a vus naître, le coin de terre aimé qu'ont foulé nos premiers pas, théâtre de nos jeux innocents, témoin des joies naïves de notre enfance ! Bien des années nous avons été sans le revoir, le clocher de la vieille église, le toit bruni de l'humble école, et la statue vénérée de la patronne de ces lieux. Mais en quittant ces objets chers à nos cœurs, nous ne les avons pas abandonnés. Nous n'en sommes même pas partis tout entiers ; nous y avons laissé une partie de notre âme ! Oui, il n'est pas un seul d'entre nous, qui, le jour du départ, en foulant l'herbe du sentier familial, en se découvrant devant la croix de la route, en jetant un regard d'adieu sur les grands arbres du vieux coteau, ne se soit dit dans son cœur : “ j'y reviendrai ! ” Alors ceignant nos reins de la triple ceinture du courage, de l'espérance et du souvenir, nous avons entrepris le chemin de la vie !

En quittant la paroisse d'Yamachiche, notre mère commune, nous ne l'avons pourtant pas quitté sans enfants. A vous, nos parents, nos amis, à vous nos frères, nous avons confié le dépôt de

son antique honneur, la perpétration des vertus de nos pères et la garde de leurs tombeaux. Nous n'avons pas dit comme ces enfant de la forêt, qu'un ordre barbare chassait de leurs foyers : " Dites aux os de nos pères de se lever, et s'ils marchent devant nous, nous les suivrons ! " Soumis à la nécessité, nous avons laissé leurs dépouilles mortelles reposer en paix sous les tertres du vieux cimetière, à l'ombre de la croix de bois, sur laquelle viendront un jour s'inscrire nos noms à côté de leurs noms et nos cendres à côté de leurs cendres, dormir de leur dernier sommeil. C'est ainsi que nous avons emporté avec le culte des morts, le souvenir des vivants, en nous éloignant de ces lieux que ce matin nous revoyons avec tant de bonheur !

Croiriez-vous, cependant, vous qui êtes restés ici, à cultiver le champ paternel, et qui parfois avez peut-être jeté un coup d'œil d'envie échappé à votre rude labeur, sur ceux qu'un sort plus heureux semblait favoriser, que la fortune que nous poursuivions nous ait attendus, qu'elle soit même venue nous chercher ; que nos jours se soient toujours écoulés sans secousse et sans froissement ; que pour nous la mer ait toujours été calme, le ciel toujours serein et que la rose ait toujours dérobé l'épine ? Votre erreur serait profonde ! La vie est un combat où le triomphe est moins le prix de la force, que celui du courage, et celui-là sait le mieux réussir qui sait le plus travailler !

Comme vous, nous avons travaillé et quand la sueur de vos fronts fertilisait vos champs, les veilles de nos nuits fécondaient nos entreprises. Mais le travail n'est pas un malheur. C'est par le travail que l'homme tombé se relève, et Dieu qui prend en pitié ses misères a fait du châtimeut de sa faute l'instrument de sa rédemption et de sa prospérité. Pauvres, jeunes et sans appuis, jetés inconnus au milieu de la foule indifférente ou hostile, ne connaissant du monde que ce qu'il en fallait apprendre pour s'y frayer un sentier, c'est au travail que nous avons demandé une part de son abondance et c'est le travail qui nous a mérité la place que nous y avons conquise. C'est le travail qui nous a fait le peu que nous sommes ! Mais ce travail, il pouvait rester infructueux car il ne seconde pas toujours les efforts. Espérer le contraire serait s'abandonner à une flatteuse mais trompeuse illusion !

Dans ce pays vivant au milieu d'une paix profonde, où toutes les luttes sont amicales et les guerres pacifiques, luttes de la

plume et de la parole, guerres du commerce et de l'industrie, où chaque homme est architecte de sa fortune et le fils de ses œuvres, le succès dans les professions encombrées, dans le commerce encore rétréci, dans l'industrie née d'hier, le succès, dis je, dans ces diverses branches est chose difficile, et celui qui l'atteint et qui, quelque modique qu'elle soit, parvient à maîtriser la fortune, celui-là peut se dire bien des fois heureux et béni entre bien d'autres. Comme dit le poète latin, " il peut en marquer les murs d'une croix blanche, celui qui se bâtit une maison ! "

Cette bénédiction elle n'a pas manqué aux enfants de cette paroisse ; mais ce n'est pas à leurs efforts, à leurs talents, à leur énergie seule, qu'ils doivent attribuer leur bonheur. Ils ont été bénis comme tout ce qui naît et croît à Yamachiche, les champs comme les familles, la montagne comme la plaine, les vallons comme les bois, la chaumière du pauvre comme vos maisons d'éducation. Du haut de sa tour, sainte Anne a vu les voyageurs comme les gardiens du logis, et elle s'est souvenue des uns comme des autres. En priant pour les enfants de sa paroisse, il ne pouvait non plus oublier ceux qu'il avait protégés, le prêtre vertueux, qui, pendant près de trente ans fut votre curé, et dont la mort a laissé au milieu de vous, un vide que son successeur pouvait seul remplir.

Qu'il me soit permis, en cette occasion émouvante, où pour la première fois depuis sa mort, je me trouve dans une réunion de la paroisse qui m'a vu naître et qu'il a si longtemps dirigée, qu'il me soit permis au nom de mes anciens camarades qui ont partagé ses bienfaits et au mien, d'offrir à sa mémoire un tribut de gratitude, à ses mânes l'hommage de notre souvenir, et de répandre une larme sur sa tombe.

A côté de ce souvenir funèbre, évoquons en de moins tristes. Yamachiche et Nicolet sont frères. C'est par Nicolet que les élèves d'Yamachiche ont passé. Yamachiche les a vus naître à la vie naturelle, Nicolet les a vus naître à la vie de l'intelligence. Il est impossible que nous qui appartenons aux deux endroits, les séparions dans notre souvenir, quand ils sont si intimement unis dans notre passé, dans notre enfance et dans notre jeunesse. Aussi est-ce à Nicolet, au milieu de cette fête mémorable dont le pays entier a gardé le souvenir, le 26 mai 1866, qu'a originé la pensée de la fête d'aujourd'hui, et c'est à vous, M. le Curé, qu'il a été donné de la réaliser. Nous nous sommes dit ce

jour-là : puisque parmi les hommes distingués de toutes les classes du pays qui se trouvent ici parmi les anciens élèves de Nicolet, il en est tant à qui Yamachiche a donné le jour, pourquoi n'aurions-nous pas aussi notre fête particulière, notre fête patronale, non limitée cette fois aux collégiens, mais un banquet de famille auquel serait conviée toute la paroisse. Cette fête longtemps projetée est enfin venue. Une occasion sainte, solennelle, que l'Église saisit toujours avec empressement et qu'elle célèbre avec éclat, lui a fourni une date naturelle. Les cloches nous ont appelé et nous sommes venus.

Les tribus d'Israël, revenues à Jérusalem, après une longue absence, y trouvèrent le temple détruit, et ils eurent à le rebâtir. Nous aussi, en arrivant ce matin, nous avons trouvé sous des ruines le sanctuaire de la vieille église. Mais à sa place nous en avons trouvé une autre surpassant en splendeur et en beautés architecturales non-seulement le vieux temple, mais encore, je ne crains pas de le dire, presque toutes sinon toutes les églises du pays. Cette église, la première de ce genre en Canada, restera en même temps que l'orgueil de votre paroisse et l'honneur de son architecte, un monument national.

Quand nous sommes partis, deux humbles maisons d'écoles se trouvaient seules dans le village. Ces écoles modestes dont nous nous souvenons avec bonheur—les noms de leurs instituteurs sont surtout profondément gravés dans nos cœurs—sont aujourd'hui remplacées par des établissements splendides. L'un sous la direction des filles de Marguerite Bourgeoys, l'autre sous celle des enfants de Jean-Baptiste de Lassalle, ornaient aucun endroit comme ils ornent le vôtre. Puis-je oublier votre hôpital, un de ces pieux asiles ouverts à la souffrance et aux orphelins, inspirés par Dieu, fondés par ses serviteurs et servis par ses anges ?

En un mot, en arrivant ici, nous avons trouvé tout aggrandi, tout amélioré au moral comme au matériel, village, institutions, maisons, rues, commerce, industrie, tout excepté une chose qui est restée la même et ne changera jamais : votre cœur et le notre !

“Après la présentation des adresses, les visiteurs se rendirent à l'Asile de la Providence où devait se prendre le dîner. L'Asile avait été orné avec beaucoup d'élégance et de goût. Au dessus de la porte principale on lisait l'inscription suivante : *Bienvenue à*

nos hôtes ! La salle du banquet était parée avec art ; on voyait suspendues aux murs les inscriptions qui suivent : *Honneur aux convives, Joies et bonheur, Charité embrassé tout, Les sons s'harmonisent, les vœux s'accordent* ; puis, au fond de la salle, un magnifique tableau à l'huile représentant le fondateur de l'Asile, Messire J. H. Dorion, et au-dessous de cette toile les trois mots *Hommage au mérite*, écrits en lettres dorées. Les mets nombreux et variés, exposés sur les tables, avaient été si bien apprêtés qu'ils auraient fait envie aux plus fins gourmets. Les bonnes sœurs, qui servirent elles mêmes leurs soixante et dix convives, furent d'une politesse et d'une amabilité charmantes. A la fin du dîner une jeune orpheline lut l'adresse suivante :

Monsieur le juge,

Messieurs et Mesdames,

L'honneur insigne qui revient aujourd'hui à l'hospice Sté. Anne de recevoir une société d'élite composée d'anciens citoyens d'Yamachiche réunis en ce jour de fête nous touche sensiblement, tout accoutumées que nous soyons à attirer sur nous les regards bienveillants de personnes bien posées dans la société. Notre humble Asile est pour le moment le rendez-vous de ceux qui d'habitude sont les bienfaiteurs de semblables institutions. Aussi notre bonheur est grand, notre joie est à son comble. De cet hospice nous voulons, nous aussi, faire entendre notre voix et dire : *Honneur aux enfants d'Yamachiche* qui par leurs talents, leur application, leur persévérance, leur conduite honorable, ont su se faire une position enviable dans la société. C'est à vous que nous adressons ces paroles, vous, les objets de la joyeuse fête de ce jour.

Nous nous félicitons nous-mêmes d'appartenir à cette belle paroisse d'Yamachiche dont les enfants, en si grand nombre, sont parvenus à des postes honorables.

Déjà, Messieurs et Mesdames, cette fête est sur son déclin. Elle aura le sort des choses de ce monde qui passent, mais elle aura le sort des jours qui laissent après eux un doux souvenir. Oui, longtemps nous nous rappellerons avec bonheur ce beau jour de fête et surtout l'honneur insigne qui revient à cet humble établissement de vous avoir abrités pendant un temps hélas ! si court.

Agréé, Messieurs et Mesdames, nos humbles et sincères félicitations ; nous offrons aussi nos remerciements à Monsieur le

Curé, notre Vénéré Pasteur qui nous a procuré l'honneur de votre visite.

L'Hospice d'Yamachiche.

“ M. le Curé Dorion, se levant alors, remercia les visiteurs de l'honneur qu'ils venaient de procurer à leur paroisse natale. “ Cette fête, dit-il, témoignera toujours de votre profond attachement à Yamachiche ; elle redira aux générations futures votre générosité, votre esprit d'union, de fraternité, et sera un puissant exemple d'émulation pour les jeunes enfants d'Yamachiche de marcher sur vos traces et d'imiter votre piété filiale. Merci bien des fois, au nom de cette paroisse et au mien, à vous qui avez si puissamment contribué à rehausser l'éclat de la bénédiction de nos cloches. Le don superbe que vous offrez à sainte Anne attestera de votre reconnaissance à Yamachiche qui se glorifie, à bon droit, de vous avoir donné le jour. ”

Les convives commencèrent alors à se disperser, car plusieurs devaient se rendre au vapeur *Trois-Rivières* à trois heures précises. Un certain nombre cependant se rendirent au Couvent de la Congrégation et à l'École des Frères, où les enfants présentèrent de très jolies adresses. Ainsi finit cette fête splendide qui laissa d'impérissables souvenirs.

Il y avait longtemps que M. Dorion se dévouait tout entier pour sa paroisse, maintenant que tout se trouvait sur un si bon pied, il était bien juste qu'il pensât un peu à lui-même. Afin de prendre un légitime repos, et afin aussi de refaire une santé bien délâbrée, il entreprit un grand voyage en Europe, en compagnie de son ami de cœur, M. l'abbé Irénée Douville, du Séminaire de Nicolet. Il laissait la direction de la paroisse à son vicaire, M. l'abbé Z. Chandonnet. Pendant cette absence un peu longue, son vicaire et sa ménagère, Madame Edmond Dorion, prenaient leur pension au Couvent de la Providence. Il partit en plein hiver, et se vit obligé d'aller, au milieu d'une tempête de neige, prendre le chemin de fer à Richmond.

Son voyage fut des plus heureux. Il visita l'Angleterre, la France, la Suisse et l'Italie. On ne saurait dire avec quel bonheur il visita les belles églises d'Italie et de France, lui qui était si bien en état de saisir le mérite de l'architecture. Il pouvait apprécier aussi à leur valeur les chefs-d'œuvres de la peinture.

Rome, entre toutes les autres villes, parla tendrement à son cœur et à son âme.

La vie de touriste lui allait bien, et quand il revint au bout de quelques mois, il semblait avoir trouvé une vigueur toute nouvelle. La paroisse tout entière le revit avec une joie extrême, et on lui fit une grande démonstration au convent de la Providence.

Il reprit sa vie calme et paisible. Sa paroisse lui était toute dévouée et tout obéissante. Pour exercer un peu sérieusement sa patience, il ne rencontrait guère qu'une petite lutte qu'il fallait recommencer chaque année à propos des licences d'auberge. Le bon curé ne voulait pas qu'on fit le trafic des boissons enivrantes dans sa paroisse. Quelques uns trouvaient qu'il eût été à propos d'y avoir au moins une licence. Chaque année donc il se remettait à la lutte, dans la chaire, dans son presbytère, et parfois dans la salle même du Conseil Municipal, ce qui était une chose bien extraordinaire pour lui ; et toujours il arrivait à la victoire, comme on pouvait bien s'y attendre.

Tout avait grandi sous l'administration de M. Dorion, le Couvent de la Congrégation ne resta pas non plus en arrière.

Le nombre des élèves augmenta si bien, qu'on se trouva à l'étroit dans l'édifice élevé par M. Dumoulin. Pour donner de l'espace, on essaya de faire la classe des Externes dans la Salle des Habitants, que M. Dorion fit élever le long du terrain des Sœurs de la Providence. Mais cela fut vite reconnu comme étant impraticable. Avec l'assentiment de M. Dorion, la Sœur Ste-Marie-Joseph fit donc ajouter une aile à leur établissement, et alors la communauté se trouva parfaitement à l'aise.



CHAPITRE XI.

Mort de M. l'abbé Dorion. M. l'abbé J. B. Comeau Curé d'Yamachiche.

LES années s'écoulaient, et la santé de M. l'abbé DORION s'affaiblissait rapidement. Il s'en apercevait lui-même, et cela jetait un voile de mélancolie sur ses jours, car la maladie qui le minait avait emporté subitement dans le tombeau trois de ses frères cadets : Edmond, Eric et Wilfrid. Pour faire diversion aux pensées sombres, il se mit à pratiquer le dessin. Il fit bien plus : à son âge et lorsqu'il semblait déjà pencher vers la tombe, il se mit en frais d'apprendre la peinture. Il exécuta plusieurs petits tableaux bien réussis, tels sont l'*Ecce Homo* et la *Mater Dolorosa* qui se trouvent dans la chapelle du Couvent de la Providence ; et alors il eut la hardiesse d'entreprendre un grand tableau qui serait placé dans son église. Vous trouvez le résultat de son travail dans la chapelle du côté de l'évangile : c'est une grande toile qui représente Notre Seigneur Jésus-Christ montrant son adorable cœur à la bienheureuse Marguerite-Marie. Un ange, témoin de cette scène d'amour divin, se cache la figure avec un respect mêlé de crainte.

M. Dorion dut abandonner la peinture ; son pénible état de santé ne lui permettait plus cette récréation.

Il s'affaiblissait tous les jours, mais la pensée de son église ne le quittait pas. Au fond du chœur et dans les chapelles latéra-

les on voyait les autels de l'ancienne église : cela ne pouvait être que temporaire. Le temps arriva bientôt où le curé se décida à y placer des autels neufs, en harmonie avec l'église.

M. Dorion voulait d'abord placer le maître-autel au-dessus de la confession de Ste-Eutychiane, de manière qu'on y dit la messe la face au peuple, comme dans les basiliques romaines ; mais Mgr Lafleche n'agréa point cette proposition. Le bon curé voulut du moins mettre cet autel à l'entrée du chœur, le faire très simple, et le surmonter d'un baldaquin qui, lui, serait un belle pièce d'architecture.

Les autels, en marbre poli, furent faits à Montréal, mais le baldaquin, la pièce principale, fut exécuté à Yamachiche par les Messieurs Héroux. Il est en bois doré ; il consiste en une belle coupole supportée par quatre belles colonnes corinthiennes. Il y a dans les pendentifs des tableaux qui sont l'œuvre de l'excellent peintre A. Rho, de Bécancourt. L'intérieur de la coupole est occupé par une belle copie de la *Transfiguration* de Raphaël, travail du même peintre. Pendant que les Messieurs Héroux exécutaient ce baldaquin, M. Dorion put se rendre quelquefois à leur boutique, mais par un effort extraordinaire de volonté. Enfin on plaça les autels et le baldaquin dans l'église : le digne curé put suivre et diriger jusqu'à un certain point les travaux, on eût dit que cela le ranimait. Le baldaquin d'Yamachiche est véritablement un beau morceau d'architecture, mais il masquait un peu trop le chœur de l'église. Le successeur de M. Dorion a fait reculer ce baldaquin de plusieurs pieds, pour donner plus d'espace devant l'autel, et permettre aux cérémonies de se développer à l'aise.

Quand M. Dorion inaugura le maître-autel de son église, il ressentit une grande joie : il avait craint de mourir avant d'avoir achevé ce travail.

Il lutta assez longtemps encore contre la maladie, avec une énergie qui surprenait tout le monde. Etant d'une maigreur extrême, il paraissait comme une ombre, quand il passait à petits pas sous les arcades de son église. Enfin le 8 décembre 1889, il sentit que sa fin approchait : il reçut les derniers sacrements et expira doucement au milieu des larmes de ses parents et de ses amis.

A son service, une foule immense encombrait la vaste nef de l'église ; 80 prêtres avec l'évêque en tête remplissaient le chœur ;

trois juges et un grand nombre de personnages distingués formaient partie de l'assistance. Mgr Lafèche fit l'oraison funèbre, et rappela les principaux traits de son utile carrière. A l'Offertoire, on chanta les couplets suivants, composés par M. Nérée Beauchemin :

Le doux pasteur a fermé sa paupière
Et son esprit au ciel s'est envolé,
Nous précédant au pays de lumière,
Le bon ami de tous s'en est allé.

Aux sons plaintifs de la cloche sonore
Mélonc un chant d'espoir et de bonheur :
Le doux martyr qu'un mal cruel dévore
Repose enfin dans le sein du Seigneur.

Oh ! dors en paix sous la nef de ton temple,
Sous les parvis de ce brillant autel :
Ton souvenir nous servira d'exemple,
Le souvenir du juste est immortel.

Le jour même des funérailles, Mgr Lafèche nomma curé d'Yamachiche M. l'abbé JEAN-BAPTISTE COMEAU, directeur du Grand Séminaire et théologal du Chapitre.

M. COMEAU naquit à la Pointe-du-Lac le 31 mars 1841, du mariage de Joseph Antoine Comeau, cultivateur, et d'Adélaïde L. Desaulniers. Il fit ses études au Séminaire de Nicolet, et fut ordonné prêtre en 1865. Il passa un an comme vicaire à St-David, auprès du vénérable M. Chartré, et fut nommé ensuite curé de la nouvelle paroisse de St-Léonard, avec la charge de donner des missions à St-Wenceslas et à Ste-Clothilde. Tout était à créer à St-Léonard, mais le jeune curé ne faillit pas à la tâche, et au bout de quelques mois la nouvelle cure était sur un pied tout à fait enviable. En travaillant au développement matériel de la paroisse, il n'oubliait pas de travailler avec une énergie persévérante au développement de la piété dans les âmes. Nous pouvons dire que c'était véritablement le modèle des curés. Ses paroissiens lui portaient tous une affection singulière, et lui-même se trouvait heureux au milieu de son petit peuple.

Cependant Mgr des Trois-Rivières ayant besoin d'un prêtre d'expérience pour son Grand Séminaire, jeta les yeux sur lui, et M. Comeau, malgré ses répugnances, malgré les larmes de ses paroissiens, ne voulut pas refuser son évêque. Il entra au Sémi-

naire des Trois-Rivières en 1874 et y demeura jusqu'au printemps de 1890. Il fut directeur du Grand Séminaire jusqu'en 1877, puis il dirigea les élèves du Petit Séminaire pendant 9 ans ; enfin il était de nouveau directeur des Ecclésiastiques depuis trois ans, quand il fut choisi comme curé d'Yamachiche.

Nous devons dire cependant que M. Comeau, pendant les années qu'il passa au Séminaire, ne renonça jamais au saint ministère pour lequel il avait un attrait et un don particulier. Il dirigea toujours un grand nombre d'âmes et visitait un nombre considérable de malades, dans la ville des Trois-Rivières. Quand il fut appelé à la cure d'Yamachiche, personne ne fut surpris ; le peuple l'y avait appelé d'avance : *Vox populi, vox Dei*.

Après sa nomination, M. Comeau continua à diriger le Grand-Séminaire pendant plusieurs mois. Les deux vicaires, Messieurs A. Gouin et N. Comeau, avaient soin de la paroisse. Il se rendait à Yamachiche le samedi après-midi, faisait toutes les fonctions de curé le dimanche, puis s'en retournait aux Trois-Rivières le dimanche soir. Cet état de choses cessa dans le mois de mai.

Quand il fut définitivement fixé à Yamachiche, M. Comeau s'occupa du salut de ses ouailles avec une ardeur et un dévouement admirables. Les âmes, de leur côté, répondirent très fidèlement à toutes ses avances ; c'est ainsi que des merveilles de grâces s'opèrent au milieu d'un peuple.

Nous en sommes sûr, le temps cimentera une union sainte et glorieuse entre cette grande paroisse et son zélé pasteur.

En terminant ici l'esquisse historique des curés de la paroisse d'Yamachiche, nous devons faire remarquer qu'il n'y a pas eu de restriction dans les éloges que nous avons décernés à chacun d'eux. C'est que la paroisse d'Yamachiche a été bénie dans le choix des prêtres qui l'ont dirigée. Tous, sans une exception, ont été de dignes et saints prêtres.

Gloire et reconnaissance au Dieu très bon, louange et honneur à la sainte Eglise de Jésus-Christ.



CHAPITRE XII.

Quelques notes sur chacun des rangs de la paroisse d'Yamachiche.



A GRANDE-RIVIÈRE.—Le Rang de la *Grande-Rivière*, ainsi que nos lecteurs ont pu le comprendre, est le plus ancien de la paroisse d'Yamachiche.

Nous avons déjà fait connaître ses premiers habitants et l'endroit qu'ils ont d'abord défriché. On se rappelle l'église qui y a été construite sous le bon Père Augustin, et celle qu'on a voulu construire sur les terres du seigneur Duchêne, au temps de M. Bertrand.

Le coteau sur lequel fut construite la première église était solitaire depuis un grand nombre d'années, quand M. Otis Chamberlin vint y élever une scierie. L'activité revint donc sur ce coin de terre. On fait allusion à ce fait dans l'adresse présentée à l'occasion de la fête du 18 octobre 1876.

Mais cette activité fut de très courte durée, et aujourd'hui (1892), le coteau est redevenu solitaire : on y compte seulement quelques ruines de plus.

A quelques arpents de là, s'était formé un groupe de maisons très considérable, qui a subsisté jusqu'à ces dernières années. Ce groupe de maisons s'appelait le GRAND MACHICHE ou le VILLAGE DU GRAND MACHICHE. Pendant bien des années, ce fut le centre des affaires commerciales d'Yamachiche : hôtels, magasins, boutiques de toute sorte y prospéraient à merveille. Le

grand commerce d'avoine qui se fit pendant quelque temps augmenta l'activité de ce village, car les petits bateaux et les barges entraient assez facilement dans la Grande Rivière. Enfin, quand la Compagnie du Richelieu faisait arrêter ses vaisseaux à Yamachiche, c'était encore ce village qui y trouvait le plus grand bénéfice : de là partaient les chalands qui allaient conduire ou chercher au large les passagers et les marchandises.

Mais arriva la grande inondation de 1865. Le village se vit complètement envahi par les eaux. Plusieurs personnes voyant cette inondation inaccoutumée, se retirèrent prudemment chez des parents ou des amis dans la partie haute de la paroisse ; bien leur en prit. Quand éclata, en effet, cette tempête mémorable qui a causé tant de ravages dans notre pays, ceux qui étaient restés eurent sous les yeux le spectacle le plus effrayant que l'on puisse imaginer : Des vagues hautes comme des montagnes arrivaient du lac St-Pierre avec la vitesse d'un cheval à la course, et elles enlevaient les maisons et les autres bâtiments comme de véritables châteaux de carte. Les maisons plus lourdes ou plus solides qui pouvaient résister, étaient couvertes d'une masse d'eau énorme, tordues dans tous les sens et ébranlées jusque dans leurs bases. Une terreur indicible s'empara de tout le monde, et on se jeta dans des embarcations malgré la tempête. Une cinquantaine de personnes se trouvèrent réunies dans un chaland, et furent jetées dans le bois de M. Sévère Desaulniers. Elles passèrent ainsi une nuit terrible où elles se crurent cent fois arrivées à leur dernière heure.

Il n'y eut pas de pertes de vies, mais un grand nombre d'habitants ne voulurent pas retourner dans un village où l'on était exposé à de pareils accidents. Bientôt les voyageurs qui vont aux Trois-Rivières ou qui en viennent cessèrent de passer par le Grand Machiche, parce que l'on avait changé le chemin de la Rivière-aux-Glaises, comme nous le raconterons plus loin. Le chemin de fer du Nord prenant tout le trafic, les vaisseaux de la Compagnie du Richelieu cessèrent d'arrêter à Yamachiche. Le village perdant toutes ses sources de prospérité, ne fit plus que décroître. Nous constatons aujourd'hui qu'il est entièrement disparu. C'est ici l'un des plus grands changements qui se soient opérés à Yamachiche.

Qu'on nous permette maintenant de communiquer au lecteur

quelques notes sur le premier moulin à farine qui ait été construit à Yamachiche.

Ce moulin devait être un moulin banal, mais les seigneurs vendirent leurs droits à un nommé Duhaime, ainsi que l'acte suivant en fait foi.

“ Pardevant le notaire royal de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, y résidant soussignés et témoins ci-après nommés, fut présent le sieur Pierre Lesieur dit Duchaine, seigneur en partie du fief Yabmachiche y demeurant, lequel a volontairement reconnu et confessé par les présentes avoir fait cession, délaissement et transport, et promet garantir de tous troubles et empêchements quelconque au sieur François Lemaitre dit Duaimme, marchand, résidant à la Rivière-du-Loup. à ce présent et acceptant, c'est à savoir : tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir et prétendre en sa dite qualité de seigneur en partie pour la construction d'un moulin à farine dans la seigneurie du dit Yabmachiche sans des dits droits en rien réserver ny reteair ; cette cession, délaissement et transport ainsi faites aux charges, clauses et conditions suivantes savoir ; le dit sieur Duaimme promet et s'oblige faire construire un moulin à farine sur la Grande Rivière d'Yabmachiche d'huy en trois ans pour tout délai, qu'il jouira des fruits, profits et revenus du dit moulin, sa vie durant seulement, après lequel temps le dit moulin sera et appartiendra de plein droit et en toute propriété au dit seigneur ceddant, en outre que le dit sieur Duaimme promet et s'oblige bailler et payer au dit seigneur quatre minots de bled froment de rente pour chaque année tant et si longuement qu'il sera possesseur et détempeteur du dit moulin et encore que le dit sieur Duaimme ne pourra vendre, engager ny hypothéquer le dit moulin sans le consentement du dit ceddant, expresses conventions, le cas au contraire le dit moulin retournera de plein droit au dit sieur seigneur sans être tenu à aucun dédommagement. Item cede, délaisse et transporte le dit sieur Duchaine au dit sieur Duaimme ce acceptant, et ce pour la construction du dit moulin, une pointe de terre située au sud-est du grand pont de la dite Rivière d'Yabmachiche d'environ trois arpents en superficie sans en rien réserver ny retenir pour et moyennant la somme de quatre cents livres payables en quatre années, monnaie ayant cours et dont le premier payement se fera d'huy en deux ans que l'on comptera mil sept cent soixante-trois et ainsi continuer jusqu'au parfait paye-

ment, avec cette convention que si le dit Duaimé ne peut construire le moulin sur la dite pointe, le dit sieur cédant la reprendra encore qu'elle lui aurait été payée. Et autres conventions expresses, si le dit Sr. Duaimé ne fait construire le dit moulin d'huy en trois ans ainsi que dit est ci-dessus, la présente cession sera nulle et comme non faite et payera au dit sieur seigneur pour dommages et intérêts la quantité de quatre minots de bled froment par chaque année et ce pendant l'espace de vingt-six années consécutives et sans interruption ; et en outre se réserve le dit sieur Duchaine, le droit de préférence et faire moudre les grains pour la subsistance de sa famille, pour lui et ses hoirs et ce après le dit sieur preneur.

“ Au moyen de quoy le dit sieur Duchaine est dès à présent démis, dévêtu et dessaisi de la propriété et jouissance des droits et autres choses possédées pour et au profit du dit sieur Duaimé, voulant et consentant qu'il en soit paisible possesseur en vertu des présentes.”

Cet acte fut passé le 2 décembre 1761 ; puis le 9 mars 1771, le même seigneur cède tous ses droits sur le moulin construit par le sieur Duaimé, *dès maintenant et à toujours.*

Le moulin dont il est question ici fut-il donc le premier moulin à farine qui ait été construit à Yamachiche, ainsi que nous l'avons avancé ? Cela est difficile à croire, les premiers établissements ayant commencé en 1703 ; néanmoins, vu les recherches que nous avons faites, nous ne pouvons que regarder la chose comme établie, tout improbable qu'elle paraîsse au premier abord.

Ce moulin, appelé plus tard *moulin rouge*, après avoir fonctionné pendant de nombreuses années, après avoir été rebâti et avoir changé plusieurs fois de propriétaire, fut vendu en 1869 à une compagnie formée par M. Charles Lajoie, et au lieu de ses anciennes moulanges, reçut les métiers à filer et à tisser d'une manufacture d'étoffes de laine, la seule qu'on ait jamais vue dans le district des Trois-Rivières. Cette manufacture a rendu d'importants services, et elle a fait surgir un petit village autour d'elle. La première compagnie ne s'est pas maintenue longtemps, mais une nouvelle compagnie, formée de M. Augustin Caron et de M. George Caron son fils, paraît exploiter aujourd'hui cette manufacture avec succès.

En 1820, nous voyons Antoine Gadioux dit St-Louis entreprendre la construction d'un nouveau moulin à farine sur la grande rivière Yamachiche.

Le moulin lui donna de bons revenus, et on jugea à propos d'y ajouter un moulin à carder et un moulin à fouler.

Mais en 1831, M. Augustin Gadioux dit St-Louis, en société avec Benjamain Dumoulin, co-seigneur, commence la construction d'un moulin à scier, et fait un canal pour détourner une partie des eaux de la Grande Rivière. De là un procès qui se poursuit jusqu'en Angleterre, et se termine en 1841 par une décision du Conseil Privé de la Reine en faveur d'Antoine St-Louis.

On peut voir encore aujourd'hui le canal fait par M. Augustin St-Louis, travail dispendieux qui n'a plus la moindre utilité.

LA PETITE-RIVIÈRE.—Le rang de la *Petite-Rivière* s'étend chaque côté de la Petite Rivière Yamachiche ou rivière Lambertton, et il a commencé à s'habiter presque en même temps que celui de la Grande-Rivière, seulement les premières terres n'ont pas été prises le long du fleuve, mais bien à trois quarts de lieue plus haut.

Le premier habitant de la Petite-Rivière fut Etienne Gélinas lui-même. Comme il se trouvait éloigné des autres habitants, il avait entouré sa maison d'une palissade en pieux de cèdre, sans doute pour se protéger contre les Sauvages qui étaient à redouter alors. Cette première maison avait vingt-cinq pieds de long sur dix-sept de large, et était couverte en planches.

Le rang de la Petite-Rivière est décidément aujourd'hui le plus important de la paroisse, puisqu'il renferme l'Eglise, les Institutions religieuses et tout le Village d'Yamachiche.

Le village était peu de chose quand M. Dorion fut nommé curé : la population était peu nombreuse et les maisons de très modeste apparence. La présence de la gare du chemin de fer du Nord opéra un changement tout à fait inattendu : le commerce prit une activité surprenante, le village doubla sa population en quelques années, et trois rues nouvelles se bordèrent comme par enchantement de maisons fort élégantes. L'ancienne partie du village allait être éclipsée mais elle se piqua d'honneur ; c'est alors, en effet, qu'en vit les vieilles maisons remplacés par ces

jolies demeures qui font un digne pendant au dôme royal de la nouvelle église.

Pour ce qui regarde l'église elle-même, le progrès sur les anciens jours a été plus accentué encore, comme on en peut juger par le rapprochement suivant. Nos lecteurs d'Yamachiche connaissent tous cette *chapelle des morts* que M. Dorion avait fait transporter à quelques pieds de la porte de la chapelle souterraine, et qui a été démolie il y a trois ou quatre ans; eh bien! c'était l'église où M. Griault disait la messe. En vérité, les jours de M. Griault sont bien loin de nous!

Le village se voyant très peuplé, résolut de se constituer en municipalité séparée, afin de se procurer les améliorations nécessaires à un grand village. Plusieurs voulaient se constituer en ville, et le nom d'Annapolis était déjà sur leurs lèvres; mais la crainte des taxes arrêta le plus grand nombre, et il fallut se rabattre à une municipalité de village. Le village de Ste-Anne d'Yamachiche comprend un territoire formant une superficie d'environ 136 arpents; les lettres patentes qui le constituent furent émises le 5 avril 1837.

Les habitants du village étaient heureux d'avoir réussi dans leur entreprise; mais bientôt quelques paroissiens conçurent le projet de former aussi deux municipalités scolaires à Yamachiche. M. Dorion, qui avait tant à cœur le bien général de la paroisse, était absolument opposé à cette division qu'il regardait même comme un malheur. Il la retarda pendant quelque temps par son opposition; mais lorsqu'il souffrait de sa dernière maladie, les requérants redoublèrent d'efforts auprès du surintendant de l'Instruction Publique et ils parvinrent à le persuader.

L'ordonnance qui divisait la paroisse en deux municipalités scolaires fut donc publiée. Dans ce document, on donnait à la municipalité du village le titre et les droits d'*ancienne municipalité*. Des représentations furent faites au surintendant: il retira sa première ordonnance et en publia une seconde, dans laquelle il conférait à la municipalité de la paroisse les droits d'ancienne municipalité. Les requérants étaient dans la jubilation et plusieurs parlaient déjà de se faire rembourser par le village tout ce qu'ils avaient fourni pour bâtir l'école des Frères.

On voyait donc surgir immédiatement une cause de difficultés et de procès. De plus, les limites des municipalités étaient tra-

cées d'une manière si singulière, que plusieurs habitants de la paroisse étaient obligés, pour arriver à leurs écoles, de traverser la municipalité du village.

Les choses semblaient traîner en longueur quand, un bon jour, la malencontreuse ordonnance fut soudainement retirée.

Toutes les personnes désintéressées comprennent que ce plan de division n'avait pas été suffisamment mûri, et qu'il n'était pas acceptable dans la pratique

LA RIVIÈRE-AUX-GLAISES.—Le rang de la *Rivière-aux-Glaïses* se trouve compris dans le fief Gatineau. Il s'étend le long du fleuve Saint-Laurent, à l'est de la Grande Rivière, et tire son nom d'un certain ruisseau qui coule sur le sens des terres pour se jeter dans le fleuve, et que les anciens avaient eu la complaisance d'appeler *Rivière aux Glaïses* ou *Rivière des Glaïses*.

Rien n'empêche d'admettre que le premier résidant de la Rivière-aux-Glaïses ait été Joseph Rivard dit Dufresne qui, suivant la tradition, passa trois années entières sans voir un seul être humain, si ce n'est un chasseur qu'il entrevit un certain soir. Il s'était fixé sur la terre occupée aujourd'hui par M. Sévère Desaulniers.

Pendant les jours ouvriers il travaillait dans une solitude complète, mais il n'y a pas de doute que, le dimanche, il allait souvent rencontrer les Lesieur et les Gélinas à la chapelle desservie par les Pères Récollets, le long de la Grande Rivière.

Les premiers habitants d'Yamachiche ne considéraient le rang de la Rivière-aux-Glaïses que comme une grenouillère tout à fait inhabitable. Aujourd'hui la grenouillère est devenue le grenier d'Yamachiche ; néanmoins le sol a toujours le grand inconvénient de se trouver trop au niveau du fleuve.

La grande inondation de 1865 jeta l'effroi dans la population et dès l'été suivant on traçait un chemin sur le travers des terres, à un endroit où les eaux du fleuve ne se rendent jamais. Puis les habitants se mirent à transporter leurs bâtiments de l'ancien chemin au chemin nouveau. En deux années ce travail de transport se trouva à peu près complet.

Les maisons furent transportées toutes rondes, et tandis qu'on les acheminait vers le rang nouveau, la famille continuait à y coucher, et les femmes y faisaient leur ménage comme de coutume.

Pendant quelque temps on garda les deux chemins ouverts, de sorte que les voyageurs pouvaient passer encore par le village du Grand Machiche et suivre la route solitaire de l'ancienne Rivière-aux-Glaïses, ou bien rester au milieu des habitations et s'avancer par la Petite-Rivière, le moulin rouge (plus tard la manufacture de laine) et le chemin nouvellement tracé. Mais en 1874, le conseil municipal ferma l'ancien chemin.

Les habitants du Grand Machiche que cette mesure mettait dans un grand isolement, protestèrent de toutes leurs forces, et intentèrent même un procès qui fit du bruit pendant un certain temps. Mais ils ne purent réussir, et ce sera bientôt une difficulté de savoir au juste où passait le vieux chemin de la Rivière-aux-Glaïses.

VIDE-POCHE.—Voilà un nom qui ne sonne pas mélodieusement aux oreilles ; il désigne cependant l'un des plus beaux rangs de la paroisse d'Yamachiche. On ne s'accorde pas sur l'origine du nom qui lui fut donné. Les uns prétendent qu'on l'appela ainsi parce que les braves défricheurs qui y ouvraient des terres partaient, le lundi, le sac bien rempli...sur le dos, et revenaient le samedi le sac vide sous le bras. D'autres y voient une allusion au peu d'argent que possédaient les habitants de cet endroit, lesquels ayant commencé à s'établir quand les terres étaient très avancées partout ailleurs, se sont trouvés dans une pauvreté relative. Quoiqu'il en soit, ce nom n'a plus sa raison d'être aujourd'hui.

Les Milot comptent parmi les premiers défricheurs de Vide-Poche.

LE VILLAGE DES CARON. Dans l'été de 1783, un cultivateur se présentait au manoir seigneurial et demandait à voir Madame Wilkinson. La grande dame parut et ne put s'empêcher de sourire : le bon canadien qui la demandait portait les souliers sauvages et la proverbiale tuque bleue qui a tant amusé nos amis d'origine britannique.

Le rire fit place à la surprise, lorsque le brave cultivateur demanda à entrer en marché pour l'acquisition d'un lopin de terre de 800 arpents en superficie. La surprise dut augmenter encore lorsque la grande dame vit notre canadien payer argent comptant une grande partie de la somme réclamée pour les huit cents arpents de terre.

Saluons ici l'arrivée à Yamachiche du père de cette famille Caron (d'Yamachiche et de la Rivière-du-Loup), qui a été une pépinière où l'église a pris en abondance des sujets précieux pour peupler le sanctuaire et les communautés religieuses.

Michel Caron époux de Marie Joseph Parent était de St-Roch en bas de Québec, et il venait à Yamachiche pour établir sur des terres nouvelles ses dix enfants. La tradition se plaît à raconter qu'il voyagenit en charrette, que son argent était dans un bas de laine et attaché à l'essieu de sa voiture. On sait qu'alors les billets de banque n'étaient pas encore en usage dans notre pays, et qu'ainsi toute forte somme devenait difficile à transporter. Neuf de ses enfants se fixèrent au même endroit, et formèrent le *Village des Caron*.

Dans ce village il n'y a plus un seul Caron aujourd'hui, mais il garde encore son vieux nom, qui se trouve comme une relique et un souvenir.

On lira peut-être avec plaisir l'extrait suivant du contrat de vente des terrains dont nous venons de parler :

“ Fut présente Madame Elizabeth Wilkinson, Demeurante
 “ au d. lieu Yabmachicho, laquelle par ces présentes reconnaît
 “ avoir vendu..... au Sr Michel Caron habitant de la
 “ paroisse de St Roc à ce present et acceptant..... savoir une
 “ terre d'environ huit cents arpents en superficie ; bornée par
 “ le fond au bout de la Profondeur des terres de Pierre Lami,
 “ Charles Lacource, Aléxis Desaunié, Joseph Jacques Bourguin-
 “ ville, Barabé, Fortié, Joseph Gélinas, Pierre Gélinas, Bte Bour-
 “ guinville, Michel Grenié, Louis Champoux et François Bois-
 “ verd, jusqu'au bout de la profondeur de la terre de Michel Géli-
 “ nas, ainsi qu'à celle de Joseph Gélinas aboutissante aux Conces-
 “ sions de la Rivière du Loup ; d'autres côtés, au sud-ouest suivant
 “ la ligne prolongée de la concession, de Jacques Blaye, et Pierre
 “ Lami bornant la profondeur des terres de défunt Pierre Grenié,
 “ Joseph Rousseau, et René Lavigne, et de là suivant le bout
 “ des terres de Joan Nollin, Jean Ferron, Noël Breton, François
 “ Grenié, Frs Deveau, Pierre Décoteau, et autres jusqu'à l'en-
 “ droit où la ligne de la terre de Joseph Gélinas coupe la ceinture
 “ de la terre du nommé Lapolice, le tout suivant le plan figuratif
 “ de Desdevin arpenteur de 1768 et 1769, dont copie a été remise
 “ au dit acquéreur

“ Fait et passé à Yamachiche, maison seigneuriale, l'an mil sept cent quatre-vingt-trois, le vingt un de juillet après-midi, en présence d'André Blondeau d. Derissi, mtre d'écolle au d. lieu et de Joseph Bouché etc.

LEROI

“ Je soussigné propriétaire du fief Grosbois reconnais avoir mis l'acquéreur en possession de l'acquisition susdite, sous payement de lots et ventes ;

“ 22e Mars 1784

C. GUGY.

“ Et le dix neuf de février mil sept cent quatre-vingt-sept Mme Wilkinson reçut le parfait, dernier et entier Payement de la dite vente, en présence de Benony Doucet et Benony Bouché.”

L'orthographe et la ponctuation laissent beaucoup à redire et le sens est difficile à suivre dans cet extrait, mais les lecteurs d'Yamachiche y trouvent une *liste de noms* qui a bien sa valeur. On est charmé aussi de trouver cet André Blondeau, *maître d'école* ; c'est le premier instituteur dont le nom nous soit parvenu.

De dix frères Caron, neuf s'établirent donc de suite sur leur morceau de terre alors en bois debout et qui s'étendait en arrière du rang des Petites-Terres.

En partant de la ligne nord-est de ce terrain on les trouvait comme suit :

Joseph, Jean-Marie, Michel, Augustin, François, Charles, Ambroise, Gabriel, Cyrille, puis Louis, le plus jeune des dix frères Caron alla s'établir au Petit-Bois de la Rivière-du-Loup, sur une terre maintenant occupée par M. Livernoche, où son père demeura avec lui jusqu'à sa mort. Ce Louis, ou *Louison* Caron, comme on l'appelait alors, fut le père du grand vicaire Thomas Caron, de Nicolet.

Plus tard, Gabriel alla aussi s'établir sur le côté ouest de la Rivière du Loup, près de la route qui conduit à St-Léon : c'est le père de Mgr C. O. Caron, Chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, et de MM. Moïse Caron, George Caron, etc., etc.

François épousa Marie Catherine Lamy et alla plus tard se fixer sur une terre vis-à-vis le pont actuel de la Rivière-du-Loup.

Le père Michel Caron, le pionnier, avec ses fils du VILLAGE DES CARON, était cousin germain du père du ci-devant lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'honorable Edouard René Caron.

M. Abraham L. Desaulniers parlait ainsi du village des Caron en 1877 : " Ce rang est maintenant occupé comme suit : Sur la terre de Joseph Caron est actuellement Antoine Gélinas ; sur celle de Jean-Marie, Antoine Villemure ; celle d'Augustin, Antoine Gélinas ; celle de François, Charles Léonard Lesieur-Desaulniers ; celle de Charles, partie à Barthélemy Caron, son fils, qui demeure actuellement près de l'église, et partie à François Ferron ; celle d'Ambroise, Joseph Lamy ; celle de Gabriel, Joseph Bellemare et Henri Fortin ; celle de Cyrille, les héritiers Lacerte, Moïse Lamy, Thomas Ferron et Charles Léonard Lesieur-Desaulniers.

" Je dois ajouter qu'en partant de la ligne du rang de Vide-Poche, il y a encore deux terres qui sont considérées aujourd'hui comme faisant partie du *Village des Caron*, mais qui néanmoins n'ont pas été acquises par le père Michel Caron, ce sont celles de Louis Lamy et Antoine Gélinas dit *Dédais*, qui ont leur cordon à quelques arpents plus en profondeur que celui des terres du Village des Caron proprement dit.

" Il y a environ quarante ans cette anomalie a suscité un procès assez mémorable dans la paroisse d'Yamachiche, à l'occasion de l'ouverture d'un chemin allant directement du rang des Caron à celui de Vide-Poche, car il fallait traverser une terre du père Bezote, et c'est tout dire.....

" Mais, enfin, cette voie directe fut ouverte par autorité de justice, et depuis quelques années les deux cultivateurs qui se trouvaient plus haut ont transporté leurs pénates près de ce nouveau chemin, qui relie directement le Village des Caron et Vide-Poche.

" Le sol du *Village des Caron*, excepté le bas des terres, n'est pas très fertile, quoique ses habitants y vivent tous à l'aise ; mais en revauche il a produit une pépinière d'hommes qui se sont distingués dans la Chaire et ailleurs. "

LE RANG DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP.—Ce rang s'étend le long de la Rivière-du-Loup et a pris le nom de cette rivière. Il se trouve dans le fief Grand-Pré.

Un moulin qui y a été construit par un nommé Legris, et qu'on appelait en conséquence "Moulin du Gris," a fait surgir un petit village de très chétive apparence, qu'on appelle communément le Petit Village de la Rivière-du-Loup. Il s'y trouve un assez bon nombre de familles, toutes très pauvres.

Les habitants du Petit Village forment une caste à part dans Yamachiche. Étant pauvres et éloignés de l'église, ils perdent fréquemment la messe et vivent dans l'ignorance, mais ils ne sont pas méchants. Les jeunes gens ne vont jamais chercher d'amusements dans les autres parties de la paroisse, mais ils s'amuse-
sent fort gaiement entre eux. Ils se trouvent heureux dans leurs maisonnettes délabrées, et quand ils sont obligés d'émigrer, c'est toujours un déchirement de cœur incroyable. La patrie pour eux c'est ce petit coin de terre, et ils l'aiment d'autant plus qu'elle se montre plus avare des choses qui peuvent rendre la vie agréable. Cherchez maintenant à pénétrer le secret de l'amour de la patrie.

LES PETITES-TERRES.—Les terres de ce rang sont courtes, de là leur nom, mais elle sont de qualité vraiment supérieure. Elles vont aboutir au lac Saint-Pierre, et s'étendent entre les terres de la Rivière-du-Loup et celles de la Petite-Rivière.

C'est là que fut élevé Antoine Gérin-Lajoie, l'auteur de *Jean Rivard*.

LA CHICANE.—Ce rang n'est formé que de deux ou trois maisons. On dit qu'il tire son nom peu euphonique d'une difficulté survenue à propos d'un cours d'eau.

L'ACADIE.—Il faut s'arrêter ici : on sent que ce nom rappelle la joie insolente d'un vainqueur et les douleurs amères d'une victime.

Jadis, il y avait non loin de nous un peuple qu'on pouvait appeler le plus heureux des peuples : vivant sous un ciel enchanteur, habitant un sol des plus fertiles, il voyait l'aisance et la joie régner dans chaque famille. Ce peuple était franc et loyal, de mœurs pures et naïves ; sa religion faisait tout son bonheur.

Mais un jour des étrangers vinrent pour lui imposer leurs lois ; le peuple fit tout ce qu'il put pour soutenir l'autorité qui l'avait rendu prospère et heureux. Voyant l'impossibilité de résister, il reprit ses habitudes paisibles et naïves. Le vainqueur s'en aperçut bien, il feignit pourtant de ne voir en eux que des

conspirateurs ; et comme ces bons habitants refusaient de prêter un serment qu'ils croyaient contraire à leur honneur et à leur conscience, on résolut de satisfaire sur eux des instincts rapaces et sanguinaires qu'on se sentait au cœur.

Le bon peuple fut réuni à l'église sous prétexte de communications importantes, et des soldats, en lâches qu'ils étaient, se jetèrent sur ces hommes désarmés et les firent prisonniers. Puis ils embarquèrent pêle-mêle hommes, femmes et enfants, et les envoyèrent au hasard et sans nulles ressources sur des plages lointaines. Ils chantaient pour étouffer les cris de détresse des femmes séparées de leur maris, des enfants arrachés des bras de leurs mères, ils riaient des larmes de ceux qui quittaient leurs propriétés et le beau ciel de leur patrie. Et les horribles vainqueurs se partagèrent les champs demeurés déserts, comme les soldats se partagèrent les vêtements de Jésus-Christ au pied de la Croix. Les malheureux qu'on arrachait à leurs foyers, c'étaient nos frères, les Acadiens, et leurs bourreaux c'étaient des gens civilisés, c'étaient des Anglais !

Angleterre, tu as admiré les sons de la lyre de Longfellow ! N'as-tu pas compris que ce barde, qui se sert de ta propre langue, a été inspiré pour immortaliser ta honte ? Ton crime eût vieilli dans la mémoire des hommes, le poème d'*Evangeline* vivra et ton crime avec lui.

Les habitants d'Yamachiche doivent connaître ces faits navrants et ne jamais les oublier, car un grand nombre de leurs plus estimables co-paroissiens sont les descendants directs des victimes de cet attentat que la civilisation refuse d'enregistrer dans ses glorieuses annales.

Racontons en quelques mots comment ces malheureux parvinrent à rejoindre leurs frères du Canada français.

Les Acadiens qui sont venus habiter Yamachiche avaient été arrachés de Port-Royal et de ses environs. C'étaient tous de riches propriétaires, attachés à l'Acadie et à la France, et d'une foi simple et forte comme celle des chrétiens de la primitive Eglise.

Ils eurent au moins la consolation de s'embarquer avec leurs familles, à l'exception toutefois d'un nommé Aucoin qui se vit séparé de sa femme, un soldat bourru ayant poussé la chaloupé au moment où celle-ci allait y mettre le pied, et n'ayant fait que rire

des larmes de cette malheureuse. Les deux époux se rencontrèrent au bout de trois ans dans la colonie acadienne de St-Grégoire. On comprend mieux qu'on ne peut les exprimer les larmes de bonheur qui accompagnaient de telles rencontres.

Le vaisseau qui portait les Acadiens dont nous parlons alla les déposer à Boston. Ils y demeurèrent deux ans, puis ils se rembarquèrent pour de nouvelles aventures. Ce second vaisseau devait les porter à la Martinique. Cette déportation à la Martinique ne leur souriait que peu. Lorsqu'ils furent en pleine mer ils s'entendirent entre eux, et comme ils étaient en grand nombre, ils méditèrent un coup de main pour conquérir la liberté de choisir le lieu de leur exil. Ils firent le capitaine prisonnier dans sa chambre, et mirent aussi la main sur les divers employés. Un nommé Doucet se mit à la barre du vaisseau, les autres remplirent les fonctions de matelots, et l'on vogua vers le port de Québec.

Le nouveau capitaine était habile dans son art, et l'on se rendit sans retard ni accidents.

Arrivés à Québec ils remirent le vaisseau entre les mains de son capitaine, et prirent alors diverses directions. Les uns allèrent s'établir à St-Grégoire où une colonie d'Acadiens venait de se fixer, les autres se rendirent au Ruisseau-Vacher, c'est-à-dire dans cette colonie de St Jacques dont M. Chagnon a donné une histoire si intéressante ; enfin dix neuf familles se dirigèrent vers la nouvelle paroisse d'Yamachiche. Les pauvres émigrés examinèrent les terrains, et allèrent former une nouvelle concession qu'ils appelèrent du nom suave d'*Acadie*. Comme ils durent se fixer sur deux rangs, le plus étendu s'appela la grande Acadie, et le moins étendu la petite Acadie. Voici les noms des chefs de ces dix-neuf familles et dans quel ordre ils se fixèrent, en prenant du côté sud :

GRANDE ACADIE.

Aucoin, Auguste Leblanc, Vallée, Pierre Leblanc, Joseph Raymond, Pierre Pellerin, Paul Landry, Benoni Doucet (celui qui conduisit le navire), Charles Trahan, Charles Landry, Etienne Melançon, Joseph Hébert, Jean Castin, et un autre dont nous n'avons pas le nom.

PETITE ACADIE.

Charles Vincent, Pierre Pellerin, Joseph Pellerin, François Proulx et un autre dont le nom nous échappe aussi.

L'endroit qu'ils avaient choisi se trouvait en pleine forêt, le rang de Vide-Poche n'existant pas encore, et il n'y avait pas même de chemin pour aller de l'église à la nouvelle colonie.

Ils se mirent à défricher, non sans regretter souvent leurs beaux pâturages de la vieille Acadie ; mais ils travaillaient courageusement, car leurs âmes étaient assez fortes pour se mettre au dessus du malheur, et leurs corps étaient assez robustes pour supporter le travail et les fatigues. On remarque que les descendants de ces familles sont tous aujourd'hui dans une aisance enviable. La paroisse d'Yamachiche avait fait une acquisition des plus précieuses ; ces fugitifs avaient à un degré éminent toutes les vertus qui font les bons citoyens : caractère paisible, probité proverbiale, foi sans nuages, mœurs sans taches, persévérance incomparable pour mener toutes leurs entreprises à bonne fin.

Les détails que nous avons donnés nous ont été transmis en grande partie par M. Joseph Trahan, père de Messieurs les Abbés Luc Trahan et Hyacinthe Trahan. Ce vénérable vieillard avait d'une manière étonnante la mémoire du passé ; tous les événements se trouvaient parfaitement classés dans sa tête, et ceux que nous avons pu constater par les registres ou les vieux contrats se sont trouvés justes.

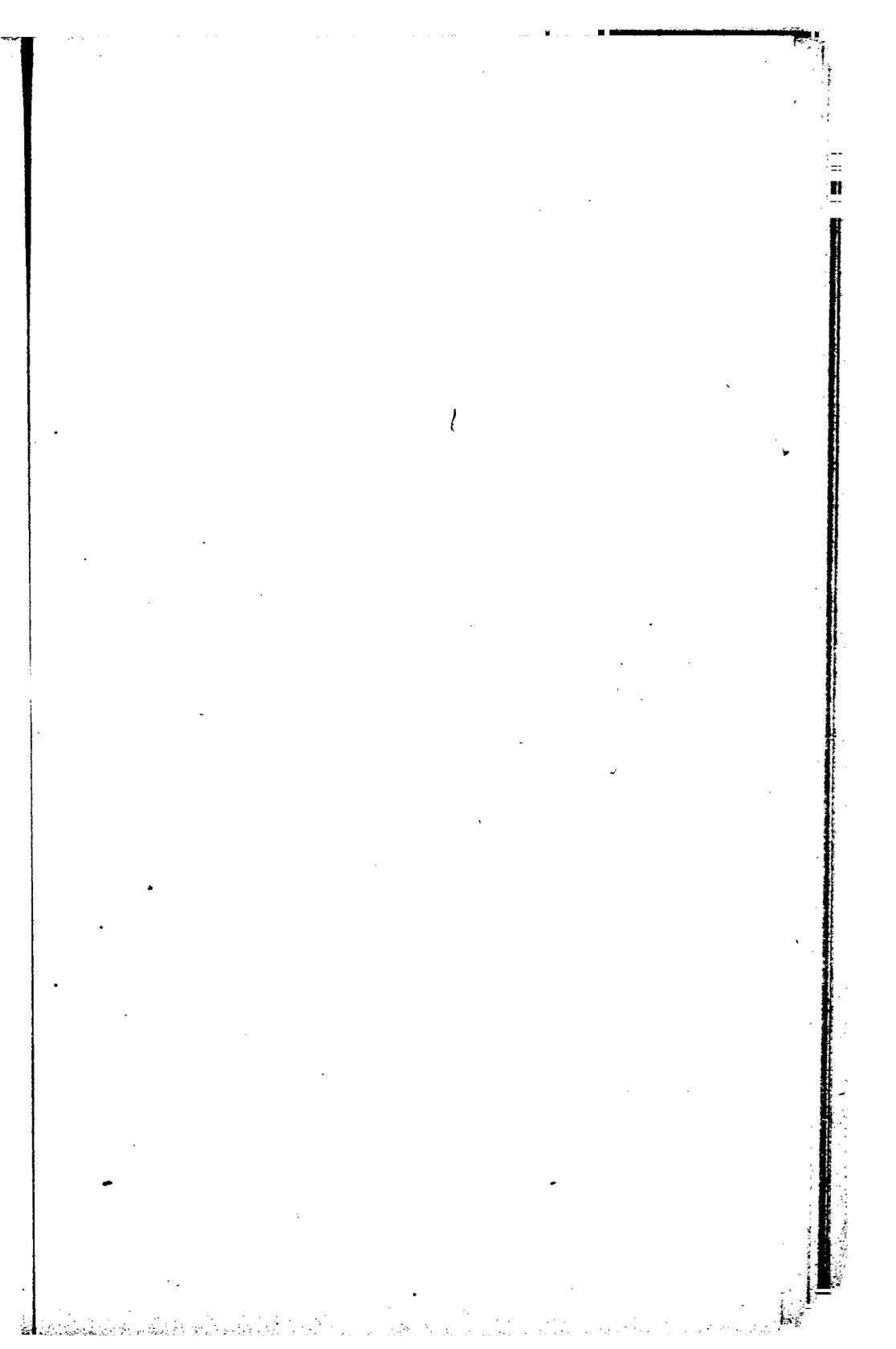
Il nous a conté par rapport à sa famille, qu'un de ses oncles se déplaissait beaucoup sur les terres de l'Acadie. Nos hivers lui paraissaient insupportables.

En 1774, lorsque les Américains se dirigeaient sur Québec, il se mit dans un des régiments ; et à leur départ, il s'en alla avec eux à Philadelphie. Il s'y établit, amassa une jolie fortune, et donna origine aux Trahan qu'on y voit encore aujourd'hui, mais qui ont plus ou moins anglicisé leur nom.

Les habitants de l'Acadie sont les dignes enfants des braves qui nous étaient venus de Boston, ce que nous avons dit de leurs pères devra les persuader qu'ils peuvent être fiers de leur origine.

Depuis que nous avons cherché l'histoire de ces braves familles, le rang de l'Acadie a pris de l'importance à nos yeux, nous le considérons même comme le plus intéressant de la paroisse d'Yamachiche, et nous croyons que plus d'un lecteur seront de notre avis.







CHAPITRE XIII.

Le culte de sainte Anne à Yamachiche.

NOUS ne pouvons omettre, la paroisse d'Yamachiche, une dévotion et une grande dévotion pour sainte Anne, sa patronne, mais cette dévotion ne s'est accrue jusqu'au point où nous la voyons aujourd'hui, et n'est devenue l'un des caractères distinctifs de la paroisse que sous l'administration de M. Dumoulin.

C'est aussi sous la même administration que l'église d'Yamachiche a commencé à être par un lieu célèbre de pèlerinages.

A Yamachiche trois objets principaux parlent aux yeux et excitent la dévotion des pèlerins et des enfants de la paroisse pour sainte Anne : Le tableau de sainte Anne, la statue en bois doré qui se trouve aujourd'hui dans le cimetière, et surtout une belle relique de sainte Anne. Le tableau du maître-autel est l'œuvre de Beaucour, le premier peintre canadien qui ait étudié en Europe, et qui se soit fait un nom dans la peinture.

Ce tableau représente, en premier plan, un pauvre pestiféré qui élève ses bras décharnés vers sainte Anne, et, au-dessus de lui, assise sur des nuages, cette sainte elle-même qui élève ses regards vers Dieu, et semble prier avec larmes. Aux côtés de sainte Anne se trouvent deux anges qui appuient une main sur leur cœur, et de l'autre montrent le malade en prière. On voit, en second plan, une barque sur le point de périr ; les naufragés, qui sont en grand



CHAPITRE XIII.

Le culte de sainte Anne à Yamachiche.



VOUS n'en pouvez douter, la paroisse d'Yamachiche a toujours eu une grande dévotion pour sainte Anne, sa patronne ; mais cette dévotion ne s'est accrue jusqu'au point où nous la voyons aujourd'hui, et n'est devenue l'un des caractères distinctifs de la paroisse que sous l'administration de M. Dumoulin. C'est aussi sous la même administration que l'église d'Yamachiche a commencé à devenir un lieu célèbre de pèlerinages.

A Yamachiche trois objets principaux parlent aux yeux et excitent la dévotion des pèlerins et des enfants de la paroisse pour sainte Anne : Le tableau du maître-autel, la statue en bois doré qui se trouve aujourd'hui dans le cimetière, et surtout une belle relique de sainte Anne. Le tableau du maître-autel est l'œuvre de Beaucour, le premier peintre canadien qui ait étudié en Europe, et qui se soit fait un nom dans la peinture.

Ce tableau représente, en premier plan, un pauvre pestiféré qui élève ses bras décharnés vers sainte Anne, et, au-dessus de lui, assise sur des nuages, cette sainte elle-même qui élève ses regards vers Dieu, et semble prier avec larmes. Aux côtés de sainte Anne se trouvent deux anges qui appuient une main sur leur cœur, et de l'autre montrent le malade en prière. On voit, en second plan, une barque sur le point de périr ; les naufragés, qui sont en grand

nombre, élèvent avec un empressement unanime leurs mains vers sainte Anne.

Ce tableau de Beaucour est imité de plusieurs autres, comme il est facile de s'en apercevoir par un certain disparate qu'il y a entre les différentes parties. Néanmoins, l'auteur avait un peu la touche des grands maîtres, et son œuvre mérite d'être conservée. On croit que ce tableau fut fait à la demande de M. Ecuier.

La statue en bois doré se trouvait au-dessus du portique de l'église qui a été démolie sous M. Dorion, entre les deux tours. Lorsqu'on voulut commencer la construction d'une nouvelle église, il fallut couper une partie de l'ancienne. La statue fut donc descendue et placée sans précautions dans le cimetière.

Les pèlerins se mirent bientôt à prier devant cette vicille statue ; la plupart se permettaient même d'en enlever des parcelles qu'ils emportaient comme souvenir de leur pèlerinage, il en résulta qu'elle se détériora très vite. Enfin elle fut réparée comme nous l'avons déjà dit, et elle est aujourd'hui sous un superbe pavillon en architecture de l'ordre dorique, surmonté d'un serpent d'airain. Les pèlerins peuvent en ce lieu prier à leur aise, à n'importe quelle heure du jour.

La relique de sainte Anne est une des plus précieuses qu'il y ait dans toute l'Amérique ; c'est une phalange complète de l'un des doigts de sainte Anne, très bien enchassé dans l'argent. Cette relique vient de Carcassone, en France ; elle fut obtenue à la demande de Mgr Signaï en 1843.

La dévotion à la mère de la Ste Vierge s'augmenta alors singulièrement à Yamachiche, et M. Dumoulin obtint en 1846, de Mgr Signaï, la permission de célébrer solennellement chaque année la fête de sainte Anne dans sa paroisse.

Il n'y a pas d'obligation de s'abstenir du travail ce jour-là, et cependant le repos même du dimanche n'est pas mieux observé que celui de cette fête particulière.

Les paroissiens se montrant si dévots à leur patronne, attirèrent naturellement vers leur église ces voyages de dévotion qu'on nomme pèlerinages. Pendant plusieurs années, les pèlerins vinrent surtout de St-Cuthbert et des paroisses environnantes. Ils se confessaient, communiaient, vénéraient la relique et s'en retournaient sans bruit, bien souvent après avoir obtenu des faveurs miraculeuses.

On est sans doute empressé de lire quelques-unes de ces fa-veurs miraculeuses, mais nous dirons que pour le narrateur consciencieux la matière n'est pas aussi abondante qu'on pourrait le croire, et cela par la *faute* des pèlerins. Ils viennent souvent avec la certitude d'obtenir un miracle ; ils l'obtiennent et ils s'enretournent au plus tôt pour réjouir leur famille par cette bonne nouvelle. Personne autour d'eux ne songe à exprimer un doute, et c'est ainsi qu'à cause même de la grande foi des pèlerins un grand nombre de miracles n'ont pas été assez bien constatés pour que l'histoire les mentionne. Il ne reste que le témoignage des béquilles, bandeaux, lunettes etc., qui, celui-là, garde toujours sa valeur. Voici, cependant, quelques guérisons bien constatées, et que nous appellerons miraculeuses, sans vouloir pour cela prévenir le jugement de la sainte Eglise, à qui seule il appartient de prononcer sur ces matières.

Azilda Painchaud et Joseph Painchaud son frère, de la paroisse de Kingsey, se voyaient à la fleur de leur âge, mais ils étaient minés tous deux par une terrible maladie qui avait déjà mis sous la tombe deux membres de leur famille : ils s'en allaient mourant de consommation. Le docteur Darce de Danville refusait de les soigner plus longtemps ; leur sort semblait fixé. N'ayant plus rien à espérer des secours humains, ils tournent leurs regards vers sainte Anne ; mourants tous deux, ils entreprennent le voyage d'Yamachiche.

Arrivée dans le sanctuaire de sainte Anne, la jeune fille se sent complètement et soudainement guérie. Le jeune homme est admirablement soulagé. Ils s'enretournent bientôt dans leur paroisse, l'une toute joyeuse et toute pleine de santé, l'autre un peu malade encore mais rempli de confiance pour l'avenir. Ils sont vivants encore aujourd'hui et jouissent tous deux de la santé la plus enviable.

Octave McDonald de Kingsey souffrait d'un mal d'yeux qui l'empêchait de voir et de travailler. Après avoir employé tous les remèdes imaginables, il se décida, au mois d'août 1868, à faire le pèlerinage d'Yamachiche. M. l'abbé F. Desaulniers, alors curé de Kingsey, s'en allant au Séminaire de Nicolet pour assister à la retraite ecclésiastique, voulut bien l'emmener dans sa voiture, et il put constater à loisir que le pauvre malade ne pouvait même entrevoir la lumière.

Avec des peines infinies cet homme de foi se rendit à Yamachiche, et y passa quelques jours dans le recueillement et la prière. Il retourna à Nicolet ensuite, car il devait être ramené dans sa paroisse par M. le curé Desaulniers ; mais cette fois il marchait sûrement et n'avait plus besoin de personne pour le conduire. Il pouvait guider le cheval ; et lorsque les deux voyageurs furent en vue de Drummondville, il dit de lui-même à M. Desaulniers : Voici déjà Drummondville.

Il n'avait pas demandé une guérison complète, aussi ses yeux gardaient-ils leur apparence malade ; mais il avait demandé de voir suffisamment pour travailler, et en cela il avait été parfaitement exaucé.

La guérison la plus extraordinaire qui ait été opérée à Yamachiche est celle de Mademoiselle Hélié.

M. J. H. Dorion, curé d'Yamachiche, raconte ainsi ce fait merveilleux :

“ Une demoiselle Hélié appartenant à une famille marquante de St-Grégoire était paralytique depuis quatre ans. Elle était de plus atteinte d'un cancer. Depuis deux ans elle sollicitait vivement ses parents de la conduire à Yamachiche. Ils cédèrent enfin à ses instances. Elle arriva ici le 1er mars 1848 accompagnée de sa mère. Elle ne voulut entrer dans aucune maison avant d'avoir satisfait sa dévotion à sainte Anne, et se fit conduire ou plutôt transporter de suite à l'église. Sa mère se rendit alors au presbytère, m'exposa le but de son voyage et me demanda de vouloir bien confesser sa fille dans l'église, “ car il faudrait, me dit-elle, l'aide de deux hommes pour la transporter dans la sacristie, vu qu'il y a des marches à passer et qu'elle ne peut marcher. ”

“ Etant retenu dans ce moment par quelque affaire, je priai le vicaire de vouloir bien aller entendre la confession de cette pèlerine dans l'église même, suivant la demande de sa mère ; ce qu'il fit. Il la communia ensuite et lui fit vénérer la relique de sainte Anne. Pendant qu'elle faisait son action de grâces, sa mère était allée chez le bedeau pour s'y chauffer. Elle dit aux personnes de la maison ce qui l'avait amenée à Yamachiche, et leur fit connaître la maladie de sa fille.

“ Puis, ayant passé là le temps que devait durer l'action de grâces, elle se rendit de nouveau à l'église pour aider à transporter sa fille paralytique à la maison du bedeau. Mais, ô surprise !

elle aperçoit sa fille les mains jointes et étendues. Or depuis qu'elle était devenue paralytique, elle avait une main crispée que tous les efforts n'avaient pu étendre. Madame Hélie cependant s'efforce de ne laisser paraître aucune émotion et présente à sa fille ses béquilles ; mais celle-ci lui dit : " je n'ai plus besoin de béquilles ", puis elle se mit à marcher comme si elle n'eût jamais été infirme. Ce que voyant sa mère, toute transportée de joie, elle accourt chez le bedeau, ouvre la porte et invite les personnes présentes à venir voir sa fille qui marche seule, sans aide, sans béquilles. Les témoins de cette scène purent voir et examiner une marque que Melle Hélie portait à l'index de la main qui avait été affectée de paralysie. C'était une cavité profonde faite par l'ongle du pouce qui n'avait pas été coupé depuis longtemps, à raison de la difformité de cette main.

"Quelque temps après M. Bourgeois, médecin de St-Grégoire, qui avait traité Melle Hélie pendant sa maladie, m'écrivit et confirma tout ce que j'ai dit de l'état de la santé de Melle Hélie avant son voyage à Yamachiche. Il me dit l'avoir visitée depuis son pèlerinage, et qu'il ne reste plus aucune trace de sa paralysie. Melle Hélie est revenue à Yamachiche plusieurs fois depuis, paraissant jouir d'une parfaite santé."

Blaise Lavaute, de la Rivière-du-Loup, avait reçu une blessure à un genoux ; cette blessure guérit, mais la jambe resta pliée, de sorte qu'il ne marchait que très péniblement avec une béquille. Il fit un vœu à la bonne sainte Anne et vint l'accomplir en compagnie de sa mère. Il vénéra la relique et communia avec beaucoup de dévotion. A la fin de son action de grâces, sa mère le vit partir tout à coup et crut qu'il allait *se trouver mal*, selon ce qu'elle raconta elle-même, c'était au contraire la guérison qui s'opérait. Cette jambe pliée se redresse, et le jeune homme laisse sa béquille aux pieds de sainte Anne.

Il porta une canne légère, pendant quelques jours, mais il ne tarda pas à guérir complètement : c'est aujourd'hui un homme aux membres souples et forts, et qui se souvient toujours de la faveur extraordinaire qu'il a obtenue de sainte Anne.

Mais c'est en 1876 que sainte Anne montra d'une manière plus admirable l'effet de sa protection en faveur des infirmes.

Le jour de sa fête, au milieu d'une affluence de peuple extraordinaire, trois guérisons subites furent opérées coup sur coup,

toutes trois aux pieds de la vieille statue dont nous avons déjà parlé.

Un malade souffrait d'une enflure très grave à une main ; il se sentit guéri pendant qu'il pria, il ôta le linge qui enveloppait sa main et le déposa devant la statue.

Un jeune Lesage, de la Rivière-du-Loup, s'en était venu à Yamachiche les yeux couverts d'un double bandeau. Il avait tant de mal aux yeux que le peu de lumière qui passait à travers le premier bandeau suffisait pour le faire souffrir énormément. Ses deux bandeaux restèrent aux pieds de sainte Anne. Il voyait bien et ne sentait plus de mal.

Une demoiselle Toupin, de la paroisse de St-Justin, était paralytique. Au second coup de la messe, la foule qui remplissait déjà l'église la vit sortir, se traînant péniblement au moyen d'une béquille et avec l'aide d'une personne charitable. Elle se dirigea vers la statue, et dit à haute voix avec un accent de foi irrésistible : "O grande et bonne sainte Anne, il faut que vous me guériez ; je vous remets cette béquille, gardez-la ;" se levant aussitôt elle s'écria : " Je suis guérie !" On s'émeut, on pleure de joie autour d'elle, chacun veut la voir de ses yeux. Elle marche d'un pas ferme, retourne à l'église, passe de nouveau au milieu de la foule ébahie, électrisée, et se prosterne devant l'autel de sainte Anne pour la remercier.

Quelque temps après, les nouveaux venus veulent voir à leur tour cette protégée de sainte Anne, mais elle est déjà partie pour réjouir au plus tôt sa famille et ses amis.

A Yamachiche, on ne s'entretint, toute la journée, que de ces guérisons, et M. N. Ricard, curé de St-Zéphyrin, qui se trouvait sur les lieux, forma dès lors le projet d'amener ses paroissiens en pèlerinage à Yamachiche. Tel fut le commencement de ce que nous appellerons *l'ère des grands pèlerinages*.

M. Fra L. Desaulniers, aujourd'hui membre du parlement d'Ottawa, s'étant fait l'historien de ces manifestations populaires de la dévotion à sainte Anne, nous lui laisserons la parole pour qu'il nous fasse connaître comment se fit le 1^{er} grand pèlerinage à Yamachiche, celui des paroissiens de St-Zéphyrin de Courval, qui eut lieu le 17 août de l'an 1876.

Après avoir fait quelques remarques sur l'effet produit par les

trois guérisons que nous avons racontées plus haut, M. Desaulniers continue ainsi.

L'ORGANISATION.

Le Révd M. Ricard assistait à la célébration de la fête de sainte Anne, à Yamachiche le 26 juillet dernier, et il fut, croyons-nous, témoin oculaire de l'un des éclatants miracles opérés ce jour là par l'intercession de sainte Anne. Il conçut dès lors l'idée d'organiser un grand pèlerinage auquel prendraient part les fidèles confiés à ses soins. Le jour même qu'il communiqua ce projet à ses paroissiens, un comité fut formé sous son patronage, et les personnes suivantes furent élues pour en faire partie :

R. Alexander, Ecr, M. D. président, M. Honoré Pepin, vice-président, M. Hylas Duguay, secrétaire, et G. P. Rousseau Ecr, N. P. secrétaire-trésorier. Il fut décidé que le vapeur *Sorel* serait loué pour la circonstance et que le nombre des billets de passage serait limité à trois cents. Dans le court espace de cinq jours, tous les billets disponibles furent vendus, et le Rvd M. Ricard se vit dans la cruelle nécessité de refuser des billets à au-delà de trois cents personnes. Il est bon de noter ici que le pèlerinage n'avait été organisé que pour les fidèles de Saint-Zéphirin, M. le directeur du pèlerinage nous a même dit que nombre de personnes étaient venues en pleurant le supplier de leur permettre d'entreprendre le voyage d'Yamachiche. On peut, d'après ce fait, se former une idée de la dévotion des fidèles de Saint-Zéphirin à la bonne sainte Anne. Il avait été décidé que le lieu de l'embarquement serait St-Thomas de Pierreville. Aussi jeudi dernier, jour du pèlerinage, dès six heures du matin, tous ceux qui avaient pu obtenir des billets de passage étaient-ils à leur poste, prêts pour le départ. On nous rapporte même qu'une femme pauvre et malade fit trois lieues à pied, et marcha toute la nuit pour prendre le bateau en même temps que les autres pèlerins.

L'ARRIVÉE

L'arrivée des pèlerins à Yamachiche eut lieu à onze heures. Dès huit heures une grande foule de citoyens d'Yamachiche s'étaient rendus sur les bords du lac Saint-Pierre avec leurs voitures, pour transporter les pèlerins au sanctuaire vénéré. Ceux qui se déclarèrent incapables de faire le trajet à pied profitèrent seuls des voitures ; la grande masse des pèlerins se formèrent en deux co-

lonnes et se rendirent à l'Eglise, précédés du Révd M. Ricard, en chantant les litanies de sainte Anne et en récitant le chapelet. Les pèlerins, à leur entrée dans le village d'Yamachiche, furent salués par la fanfare de cette localité et une foule immense de citoyens accourus pour leur souhaiter la bienvenue. Rien n'était plus imposant que cette troupe de pèlerins marchant tête découverte, chapelet à la main et chantant l'hymne de sainte Anne.

Pendant que le nombreux défilé traversa le village, le carillon des cloches fit entendre ses joyeuses volées et le corps harmonique d'Yamachiche exécuta les plus beaux morceaux de son répertoire. Arrivés en face de l'église, les pèlerins firent une halte et allèrent s'agenouiller aux pieds de la statue de sainte Anne placée à l'entrée du cimetière et ornée, pour la circonstance, avec un goût tout à fait exquis. Madame Hylas Duguay plaça alors sur la vénérable statue une splendide couronne de fleurs préparée par les Dames de Saint-Zéphirin. Les pèlerins entonnèrent ensuite un cantique à sainte Anne et pénétrèrent dans l'église où la messe fut chantée avec une grande solennité. Le Révd M. Ricard officiait, assisté du Rév. M. A. D. Gélinas comme diacre et de M. N. Proulx comme sous-diacre. Les acolytes étaient MM. Zéphyrin Luhaie et Thomas Boucher. On remarquait dans le chœur les Révds MM. J. H. Dorion, curé d'Yamachiche, Elie Desaulniers, ancien missionnaire, H. Trahan, curé de Saint-Sévère, A. Smith, L. Z. Chandonnet, vicaire d'Yamachiche, MM. Evariste Pelletier, Amédée Boucher, ecclésiastiques. Les Révds Frères des Ecoles Chrétiennes, les Révdes Sœurs de la Congrégation et de l'Asile de la Providence assistaient aussi à la cérémonie. A l'harmonium, un chœur composé des pèlerins et sous la direction de MM. Walter Alexander et Hylas Duguay, chanta avec un grand succès la messe bordelaise. Des hymnes à sainte Anne furent chantées par MM. W. Alexander, Hylas Duguay et Charles St-Louis. Le Révd M. Dorion prononça le sermon de circonstance avec un grand succès. Presque tous les pèlerins s'approchèrent de la sainte table. C'était un spectacle tout à fait imposant à voir. La collecte, faite dans l'église par Madame Hylas Duguay, accompagnée par G. P. Rousseau, N. P., et Madame H. Pepin, accompagnée par M. J. Descoteaux, rapporta trente-six piastres qui furent déposées aux pieds de la statue de sainte Anne. L'église était littéralement remplie. On remar-

quait des étrangers, venus de Montréal, des Trois-Rivières et des paroisses environnantes.

LES RELIQUES DE STE ANNE.

A deux heures de l'après-midi eut lieu la vénération des reliques de sainte Anne.

Pendant ce pieux exercice l'on chanta les litanies de sainte Anne et le cantique populaire :

O bonne et sainte Dame.
 Priez, priez pour nous,
 Priez qu'un jour notre âme
 Au ciel soit avec vous.

A la suite de la vénération de la relique, le Révd M. Ricard voulut bien adresser quelques mots de remerciements aux paroissiens d'Yamachiche pour la courtoisie et la bienveillance avec laquelle ils avaient accueilli les pèlerins. Il les félicita du bonheur qu'ils avaient de posséder au milieu d'eux une relique aussi précieuse de la bonne sainte Anne, les encouragea à toujours avoir pour leur patronne une dévotion toute particulière, raconta l'enthousiasme avec lequel ses paroissiens avaient entrepris et fait le pèlerinage dont ils étaient les heureux témoins, et termina en récitant, au nom des pèlerins, l'acte de consécration à sainte Anne. Les pèlerins quittèrent alors le temple saint pour aller faire une dernière prière aux pieds de la statue de sainte Anne, puis ils se formèrent en procession et retournèrent au bateau à vapeur, en récitant le chapelet et en chantant des cantiques d'actions de grâces. Ils furent accompagnés jusqu'à ce dernier endroit par une foule de citoyens et le corps harmonique d'Yamachiche. A quatre heures P. M. le *Sorel* s'éloignait du rivage, portant à son bord les pèlerins satisfaits d'un si beau pèlerinage, et laissant les citoyens d'Yamachiche pénétrés de respect à la vue d'une preuve aussi évidente de la grande dévotion que les paroissiens de St-Zéphirin portent à la glorieuse sainte Anne.

DEUX MIRACLES.

Avant de terminer ce rapport, nous croyons devoir annoncer que le pèlerinage des filèles de Saint-Zéphirin a été marqué par deux guérisons qui nous paraissent tout à fait miraculeuses.

Qu'il nous suffise de dire qu'un jeune garçon qui se servait

d'une béquille pour marcher, court et se promène maintenant dans le village d'Yamachiche tout comme s'il n'avait jamais été infirme; qu'une petite fille de sept à huit ans appartenant à un marchand de La Baie, a laissé ses béquilles aux pieds de la statue de sainte Anne et qu'elle marche maintenant aussi bien qu'avec l'aide de ces deux appuis. Ces faits sont connus de tout le monde et attestent la grande puissance de sainte Anne.

Enfin, disons en terminant que le pèlerinage des fidèles de Saint-Zéphirin a été un sujet d'édification pour les paroissiens d'Yamachiche. Le Rvd M. Ricard doit être fier de diriger une paroisse composée d'aussi braves gens que les pèlerins de jeudi dernier.

Tous les pèlerinages à Yamachiche se ressemblent nécessairement; en décrire un c'est, à peu près, décrire tous les autres.

St-Thomas de Pierreville voulut avoir son pèlerinage après celui de St-Zéphyrin, et quelques jours plus tard St-Grégoire eut aussi le sien. Deux bateaux à vapeur avaient été loués pour ce dernier.

Les années suivantes, Ste-Angèle de Laval, Bécancour, St-Maurice, la Pointe-du-Lac, St-Didace, St-Justin etc., envoyèrent tour à tour leurs enfants aux pieds de la bonne sainte Anne d'Yamachiche. Nous tenons à constater ici avec quel esprit de foi ces pèlerinages se sont faits jusqu'à présent. Les bateaux à vapeurs employés à cet usage semblent sanctifiés, par le fait même. Il ne s'y tient pas de discours inutiles; chacun y est comme à l'église. Les uns récitent le chapelet, les autres se confessent ou préparent leur confession, d'autres lisent des livres de piété. De temps en temps l'on chante des hymnes et des cantiques. Tous se rendent à jeun pour communier. Du bateau, il reste trois quarts de lieue à franchir pour se rendre à l'église; mais les malades seuls se privent du bonheur qu'il y a à faire ce trajet à pied, avec tous les autres, en chantant les louanges de Dieu et de la bonne sainte Anne. Il est ordinairement entendu qu'on ne va pas aux hôtels; rien de plus pittoresque que de voir les familles réunies par groupes, autour de l'église et dans le cimetière, pour prendre avec allégresse leur frugal repas.

Au dernier pèlerinage des paroissiens de la Pointe-du-lac, un homme qui souffrait cruellement d'une hernie voulut profiter de

cette circonstance pour aller implorer sa guérison par l'intercession de sainte Anne, mais son vieux père et sa vieille mère l'obligèrent à garder la maison ; car, disaient-ils, nous n'aurons plus, vu notre âge, l'occasion d'assister à une pareille démonstration religieuse. Toi, tu es jeune, tu pourras jouir de ce bonheur une autre fois. Le malade fut un peu contrarié, mais il se résigna. Il donna de l'argent à sa mère pour faire dire une messe au sanctuaire de sainte Anne. Dans le cours de la journée il fut bien surpris de se sentir subitement guéri. Les vieux parents avaient évidemment profité de leur pèlerinage.

Sainte Anne a soulagé les infirmités et les misères d'une multitude d'étrangers qui se sont présentés à son sanctuaire favori ; on comprend qu'elle n'a pas dû oublier ses enfants d'Yamachiche.

Ce serait une longue énumération que celle de toutes les faveurs singulières qu'elle leur a obtenues depuis trente ans. Ne citons qu'un fait, mais un fait qui en vaut mille, d'après notre sentiment. On se souviendra longtemps à Yamachiche de cette terrible fièvre de 1856 qui a porté la désolation dans toute la paroisse. On se souviendra longtemps de ces maisons tristement fermées, parce que le fléau avait emporté jusqu'au dernier de leurs habitants. Eh bien ! en 1863, les mêmes fièvres menaçaient de recommencer leurs ravages d'une manière plus terrible que jamais. Les paroissiens ne pouvaient avoir recours à la médecine, les moyens humains étant impuissants au milieu d'un pareil désastre ; ils s'adressèrent donc avec confiance à leur auguste patronne. Une foule recueillie et suppliante encombra l'église, et une grand'messe solennelle fut chantée en l'honneur de la bonne sainte Anne. O miracle ! après cette messe mémorable les fièvres avaient entièrement disparu. Ceux qui avaient été frappés éprouvaient un mieux sensible ; ils guérirent en peu de temps, et surtout il n'y eut pas une seule autre victime.

Sainte Anne était intervenue avec autorité en faveur de ses enfants d'Yamachiche, et elle avait forcé l'ange de la mort à remettre dans le fourreau cette terrible épée avec laquelle il moissonnait les familles.

Nous finissons par ce trait, espérant que l'effet de notre récit sera d'augmenter la confiance de nos lecteurs pour la bonne sainte Anne, et de rendre le nom d'Yamachiche de plus en plus cher à leur cœur.

CHAPITRE XIV.

De l'Education dans la Paroisse d'Yamachiche.



LES paroissiens d'Yamachiche ont été, de tout temps extrêmement dévoués à la cause de l'Education. Nous avons déjà raconté la fondation du Couvent des Sœurs de la Congrégation et celle de l'École des Frères des Ecoles Chrétiennes. Sans doute M. Dumoulin était bien l'âme de ces œuvres qu'il a même dotées pour assurer leur existence, mais les paroissiens ont aussi contribué fort généreusement. Et lorsqu'en 1872 un incendie vint détruire l'école des Frères de fond en comble, bien qu'ils eussent déjà la répartition de leur église à payer, ils n'hésitèrent pas à se cotiser de nouveau, et dès l'été suivant l'école des Frères sortait de ses ruines.

Mais la paroisse a surtout montré son amour de l'éducation par le nombre vraiment extraordinaire de ses enfants qui ont reçu une éducation collégiale. Elle a pu fournir ainsi un grand nombre de sujets qui ont servi les intérêts et la gloire de la patrie. Sur ce grand nombre d'hommes remarquables, formés dans nos meilleures institutions, la religion, comme de juste, a fait une moisson abondante et précieuse.

M. F. X. Chagnon, dans ses Annales de St-Jacques, rapporte avec une légitime fierté le nombre de prêtres sortis de cette paroisse acadienne, et qui s'élevait, quand il écrivit son ouvrage, au nombre considérable de vingt-cinq. En ajoutant un ecclésiasti-

que qui étudiait à l'Assomption, il se trouvait que St-J: eues avait alors vingt-six de ses enfants dans les rangs du clergé.

L'écrivain défie les autres paroisses du Canada de montrer un aussi grand dévouement à l'église. Nous croyons que la paroisse d'Yamachiche peut accepter sans sourciller ce glorieux défi.

Voici ses états de service :

LISTE DES PRÊTRES OU ECCLÉSIASTIQUES SORTIS D'YAMACHICHE.

Le signe (†) indique la mort.

- † 1 Amable Duchesne, ecclésiastique.
- † 2 Alex Larue, ecclésiastique.
- † 3 Thomas Caron, prêtre.
- † 4 Charles François Caron, prêtre.
- † 5 Jean-Baptiste Daveluy, prêtre.
- † 6 Calixte Bellemare, ecclésiastique.
- † 7 Frs. L. Desaulniers, sous-diacre.
- † 8 Isaac L. Desaulniers, prêtre.
- † 9 Augustin Milette, prêtre.
- † 10 Ls. Evariste L. Desaulniers, eccl.
- † 11 Elie L. Desaulniers, prêtre.
- † 12 Luc Trahan, prêtre.
- 13 A. Narcisse Bellemare, prêtre.
- † 14 Clément Loranger, prêtre.
- † 15 Isaac Guilmette, prêtre.
- 16 Isaac Gélinas, prêtre.
- † 17 Honoré Bellemare, prêtre.
- 18 Hyacinthe Trahan, prêtre.
- 19 Pierre Bellemare, prêtre.
- 20 Joseph Blais, prêtre.
- 21 Désiré Gélinas, prêtre.
- 22 Alexis Desaulniers, prêtre.
- 23 Henri Milette, prêtre.
- 24 Georges Vaillancourt, prêtre.
- 25 Charles Bellemare, prêtre.
- 26 Denis Gérin dit Lajoie, prêtre.
- 27 Elzéar Bellemare, prêtre.
- † 28 George Pagé, prêtre.
- 29 Alexandre Desaulniers, prêtre.
- 30 Elie Blais, prêtre.

- 31 Antoine Lamy, prêtre.
- 32 Hercule Bellemare, prêtre.
- 33 Thomas Boucher, prêtre.
- 34 Evariste Pelletier, prêtre.
- 35 Alexis Boucher, prêtre.
- 36 Moïse Blais, prêtre O. M. I.
- 37 Cléophas Lamy, prêtre, S. J.
- 38 Albert Bellemare prêtre, S. J.
- 39 Adélard Bellemare prêtre.
- 40 J. Denis Bellemare prêtre.
- 41 Gustave Bellemare prêtre, S. S. Dom.
- 42 Adélard Milot prêtre.

Dans cette liste d'Ecclésiastiques, on a sans doute remarqué trois noms particulièrement chers à notre pays, et que la science a enrégistrés depuis longtemps déjà dans ses glorieuses annales. Nous avons désigné ces trois instituteurs sortis des familles seigneuriales d'Yamachiche, les abbés Amable Duchêne, Isaac Desaulniers et François Desaulniers.

Ils ne se sont pas contentés d'être savants, ils ont introduit la jeunesse canadienne dans les sentiers, inconnus jusqu'alors, des sciences naturelles et philosophiques. Ils ont commencé par se faire grands, puis ils ont travaillé à élever les autres, et ils se sont usés à cette tâche glorieuse.

Mais ce dévouement à l'instruction de la jeunesse est devenu une chose commune à Yamachiche; on en jugera par la liste suivante des enfants d'Yamachiche qui sont entrés dans la société des

FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES.

Noms.

Noms de Religion.

† Honoré Bernier,	FF. Catulius.
Denis Hubert,	Victorien.
Charles Pothier,	Servilien de Jésus.
† Joseph Gélinas,	Salutien.
Narcisse Gélinas,	Deicolus.
Antoine Gélinas,	Victorien.
† Alphonse Ferron,	Uffrid.
Paul Gélinas,	Thurien.
Félix Pellerin,	Fabrician.

Narcisse Dupont,	FF. Abondian of Mary.
Pierre Gélinas,	Mathieu de Jésus.
Joseph Panneton,	Chrétien de Marie.
Isaac Gélinas,	Magnus-Joseph.
Théophile Pepin,	Paphylinus.
Antoine Lapointe,	Mathias Gordien.
Calixte Milot,	Simon de Marie.
† Cyriaque A. Lapointe,	Marc.
Sévère Thisdel,	Samuel Baptiste.
Napoléon Gélinas,	Uriel Joseph.
Gélase Gignac,	Urbain.
Thomas Panneton,	Prosper de Marie.
Paul Pellerin,	Raphaël-Renald.
Hector Milot,	Robert King.
Henri Ricard,	Majorique.
Alex Gagnon,	Phinias.
Victorien L.-Desaulniers	Mertias-Hubertus.
Wilbrød Ferron	Optatius.
Joseph L.-Desaulniers,	Oreptias-Arsenius.

Ce qui montre de plus en plus combien on aime l'éducation dans la paroisse d'Yamachiche, ce qui montre surtout le profond esprit chrétien dont sont pénétrées les familles, c'est le nombre extraordinaire de Religieuses qui en sont sorties.

Il n'est que juste de rappeler ici le souvenir d'une excellente religieuse qui a demeuré plusieurs années à Yamachiche, du temps de M. Dorion, et qui a fait un bien incalculable. Cette sœur avait un don particulier pour développer la piété dans le cœur des jeunes filles, et pour faire éclore les vocations religieuses. Elle a fait dans les familles une riche, une admirable moisson pour le ciel.

Voici donc les noms des Religieuses sorties d'Yamachiche. On pourra constater facilement qu'ici encore Yamachiche l'emporte sur Saint-Jacques de l'Achigan, quels que soient les états de service de cette dernière paroisse.

RELIGIEUSES URSULINES, AUX TROIS-RIVIÈRES.

Noms.

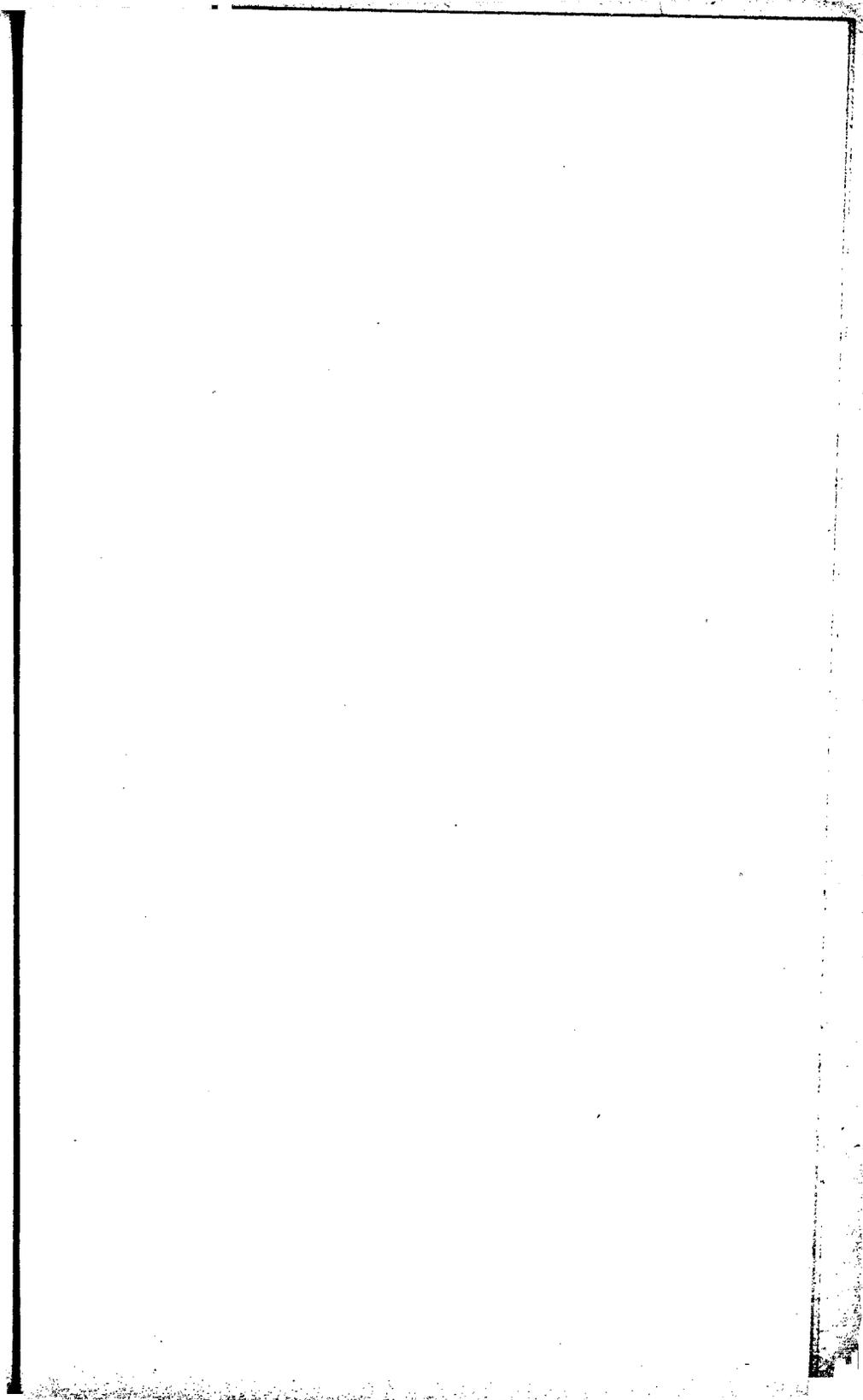
Noms de Religion.

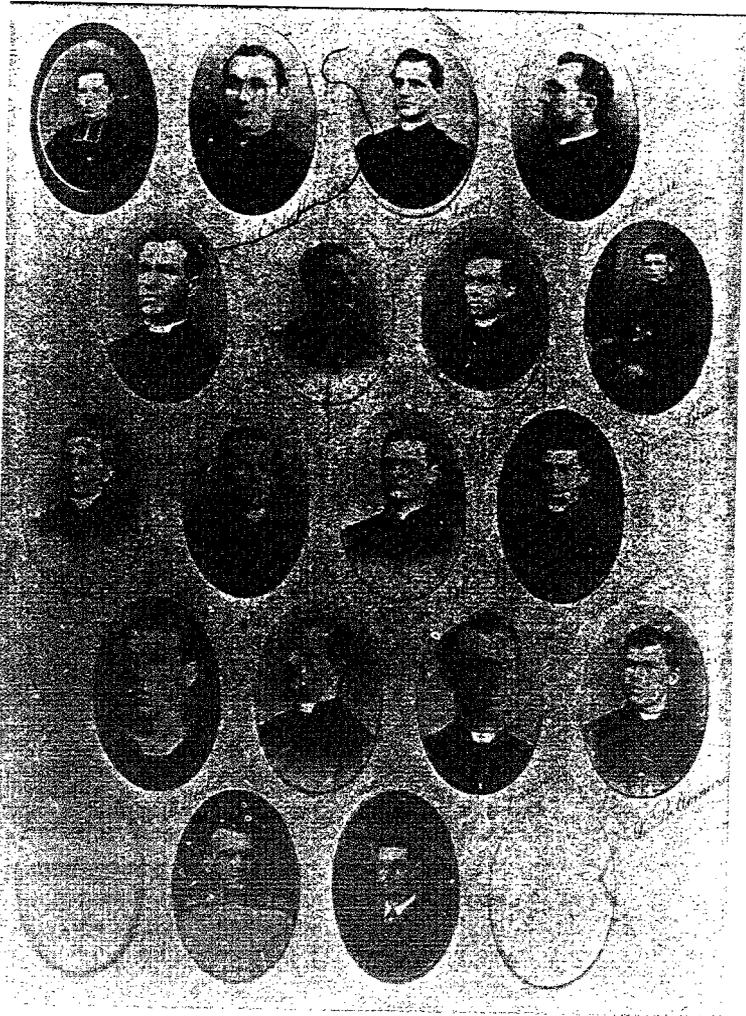
† Angèle Rivard-Dufresne,	SS. St.-Ls.-Gonzague.
† Reine Rivard-Dufresne,	St-Antoine.

† Pélagie Rivard-Dufresne,	SS. St Jean-Baptiste.
† Marie Euph. Caron,	St-Michel.
† Adélaïde Hubert,	St-Hubert.
† M. Frsè Caron,	St-Charles.
† Euphrosine Hubert,	St-Augustin.
Luce Girardin,	Ste-Apolline.
† Tharsille Langlois,	Ste-Luce.
† Louise Duchemin,	Ste-Julienne.
Henriette Lefebvre,	Ste-Monique.
Marguerite Trahan,	Ste-Thérèse.
Olivine Bellemare,	St-Germain.
Délia Vincent,	Ste-Julienne.

RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME.

M. A. Philomène Lesieur,	SS. Ste-Sabine.
M. Elise Lamy,	de l'Intérieur de Jésus.
M. Car. Bellemare,	Ste-Angéline.
M. Odile Lord,	de l'Intérieur de S. Jos.
Marg. Lévêque,	Ste-Sévérine.
Mathilde Dussault,	Ste-Candide.
M. Léa Lord,	Ste-Cornélie.
† Odile Lamy,	Ste-Eutychienne.
M. Ad. Bellemare,	St-Raphaël.
M. Adèle Gélinas,	Ste-Eutychienne.
Almésime Lord,	Ste-Félicie.
M-Anne Duchemin,	Ste-Zénaïde.
† M. A. Azilda Bellemare,	décédée postulante.
M. Josephine St-Jacques,	Ste-Eulalie de Barcelone.
M. Célanire Caron,	St-Louis de Toulouse.
M. Aurore Héroux,	St-Elie.
M. Séraphine Lord,	Ste-Anne de Bethléem.
M. Albina Desaulniers,	Ste-Marie-Rose
M. A. Sévérine Villemure,	St-Omer.
Anne Elisabeth Drew,	Ste-Réparate.
M. Louise Bellemare,	Ste-Anne des Anges.
M. Alicè Gélinas,	St-Léopold
M. Anne Elisa Caron,	Ste-Eustochie.
M. Amanda Lamothe,	St-Désiré.
M. Anne Marg. Bellemare,	St-Rosaire.
Marie Lamy,	de la Purification.





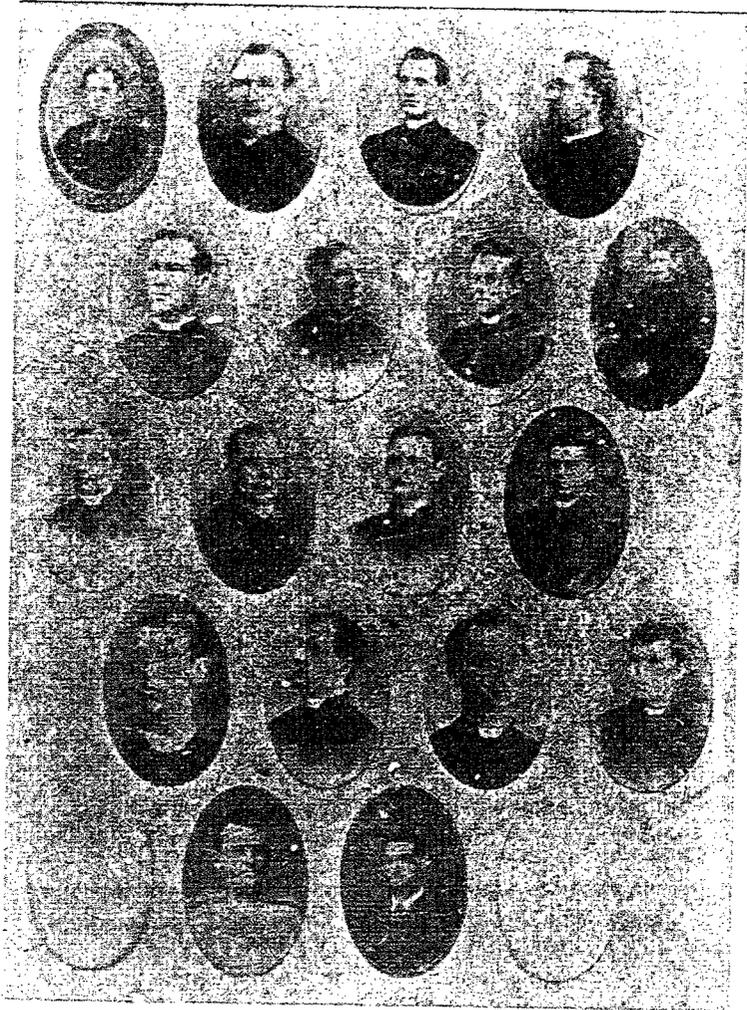
- † Marie-Anne Vaillancourt, St-Cyriaque.
 Marie-Louise Lamy, Ste-Croix de Jésus.
 Marie Sophie Angelina Bellemare, Ste-Marie-Gustave.

SŒURS GRISES, MONTRÉAL.

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| † Adèle Lamy, | SS. Lamy. |
| Aglæ Lamy, | Caron. |
| † Hélène Lamy, | Beaubien. |
| † Elisa L. Desaulniers, | Desaulniers. |
| Hedwige Hubert, | Hubert. |
| Célanire Lamy, | Ste-Jeanne de Chantal. |
| Marie Lamy, | St-Victor. |
| † Henriette Lefebvre, | Gélinas. |
| Philomène Lefebvre, | Ste-Philomène. |
| Hermine Lamy, | Marie-de-la-Visitation. |
| Angelina Lamy, | Ste-Adèle. |
| Anna-Albertine Lamy, | Ste-Ursule. |
| M. Flore Lamy. | St-Roch. |

RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE, MONTRÉAL.

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| Rose Gélinas, | SS. Madeleine (1854.) |
| Augustine Hubert, | Jean-Berchmans (1839.) |
| Joséphine Dorion, | Joseph-Hercule (1872.) |
| Eléonore Trahan, | Jean Damascène (1876.) |
| Armésime Panneton, | Louise (1875.) |
| Albina R. Dufresne, | Mathilde de la Prov. (1876.) |
| † Albina L. Desaulniers | Marie Flore (1876.) |
| † Malvina Boucher, | Esther (1877.) |
| Philomène Lapointe, | Eutychie (1877.) |
| Joséphine Panneton, | Théodosie (1879.) |
| Anny Boucher, | Esther (1889.) |
| Philomène Lapointe, | Willebrod (1884.) |
| Maria Carbonneau, | Anne de la Prov. (1884.) |
| Agnès Dufresne, | Roch (1885.) |
| Joséphine Dufresne | Gédéon (1887.) |
| Anny G. Lajoie, | Ildephonse (1888.) |
| Alexina G. Lajoie, | Praxède (1889.) |
| Anna Bellemare, | Majorique (1889.) |
| Salvina Vincent, | Blaise (1890.) |



- † Marie-Anne Vaillancourt, St-Cyriaque.
 Marie-Louise Lamy, Ste-Croix de Jésus.
 Marie Sophie Angelina Bellemare, Ste-Marie-Gustave.

SŒURS GRISES, MONTRÉAL.

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| † Adèle Lamy, | SS. Lamy. |
| Aglæ Lamy, | Caron. |
| † Hélène Lamy, | Beaubien. |
| † Elisa L. Desaulniers, | Desaulniers. |
| Hedwige Hubert, | Hubert. |
| Célanire Lamy, | Ste-Jeanne de Chantal. |
| Marie Lamy, | St-Victor. |
| † Henriette Lefebvre, | Gélinas. |
| Philomène Lefebvre, | Ste-Philomène. |
| Hermine Lamy, | Marie-de-la-Visitation. |
| Angelina Lamy, | Ste-Adèle. |
| Anna-Albertine Lamy, | Ste-Ursule. |
| M. Flore Lamy, | St-Roch. |

RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE, MONTRÉAL.

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| Rose Gélinas, | SS. Madeleine (1854.) |
| Augustine Hubert, | Jean-Borchmans (1869.) |
| Joséphine Dorion, | Joseph-Hercule (1872.) |
| Eléonore Trahan, | Jean Damascène (1876.) |
| Armésime Panneton, | Louise (1875.) |
| Albina R. Dufresne, | Mathilde de la Prov. (1876.) |
| † Albina L. Desaulniers | Marie Flore (1876.) |
| † Malvina Boucher, | Esther (1877.) |
| Philomène Lapointe, | Eutychiane (1877.) |
| Joséphine Panneton, | Théodosie (1879.) |
| Anny Boucher, | Esther (1889.) |
| Philomène Lapointe, | Willebrod (1884.) |
| Maria Carbonneau, | Anne de la Prov. (1884.) |
| Agnès Dufresne, | Roch (1885.) |
| Joséphine Dufresne | Gédéon (1887.) |
| Anny G. Lajoie, | Ildephonse (1888.) |
| Alexina G. Lajoie, | Praxède (1889.) |
| Anna Bellemare, | Majorique (1889.) |
| Salvina Vincent, | Blaise (1890.) |

RELIGIEUSES DU BON PASTEUR, MONTRÉAL.

Philomène Gélinas,	Sr. Ste-Eudoxie.
Louise Héroux.	" M. de St-Henri.

RELIGIEUSES CARMÉLITES, MONTRÉAL.

† Elisabeth Sévérine Hubert.	SS. Thérèse du S. Cœur.
Marie-Agnès Gélinas,	Agnès de Jésus.
Marie Emélie Hubert,	M. de la Trinité.

HOPITAL DES SOEURS GRISES, A NICOLET.

Anna Gélinas,	1890,	SS. St-Joseph.
Elisabeth Gélinas postulante		Blais.
Edouardina Gélinas,	"	Gélinas.

RELIGIEUSES DE L'ASSOMPTION, A NICOLET.

Agnès Gélinas,	SS. Ste-Apolline.
Georgiana Gélinas,	Ste-Mélanie.
Déliina Bellemare,	St-Raphaël.

Nos lecteurs désireraient sans doute avoir maintenant, bien complète et bien actualisée, cette liste des juges, avocats, notaires, médecins, etc., que nous avons publiée sur le "Foyer Domestique" en 1877. Il nous en coûte vraiment de leur dire que nous ne pouvons la donner ici. Mais nous nous hâtons d'ajouter que nos lecteurs n'en seront pas privés pour cela : ils la trouveront, au grand complet, dans les Notes que M. François L. Desaulniers publie dans la seconde partie de ce volume. Nous avons voulu éviter une répétition désagréable.

Nous terminons donc ici cette histoire d'Yamachiche qui a occupé si agréablement nos loisirs studieux. Nous la voudrions plus complète ; nous l'aurions voulue mieux écrite. Nous osons espérer, cependant, que les enfants d'Yamachiche y ont bien retrouvé leurs traditions de famille, et qu'ils ont reconnu les traits de leurs pères. Ces traits des ancêtres, nous les portons gravés dans notre cœur et dans notre mémoire, car en préparant notre humble travail nous avons dû vivre avec les anciens ; ils sont devenus nos intimes amis. Leur société nous a singulièrement édifié, leurs erreurs même nous ont porté au bien. Pussions-nous avoir fait partager ces sentiments par tous nos bienveillants lecteurs ! Pussions-nous surtout contribuer à attacher de plus en plus fortement les âmes à la noble patrie canadienne, à sa belle langue et à sa très sainte religion !

SUPPLÉMENT

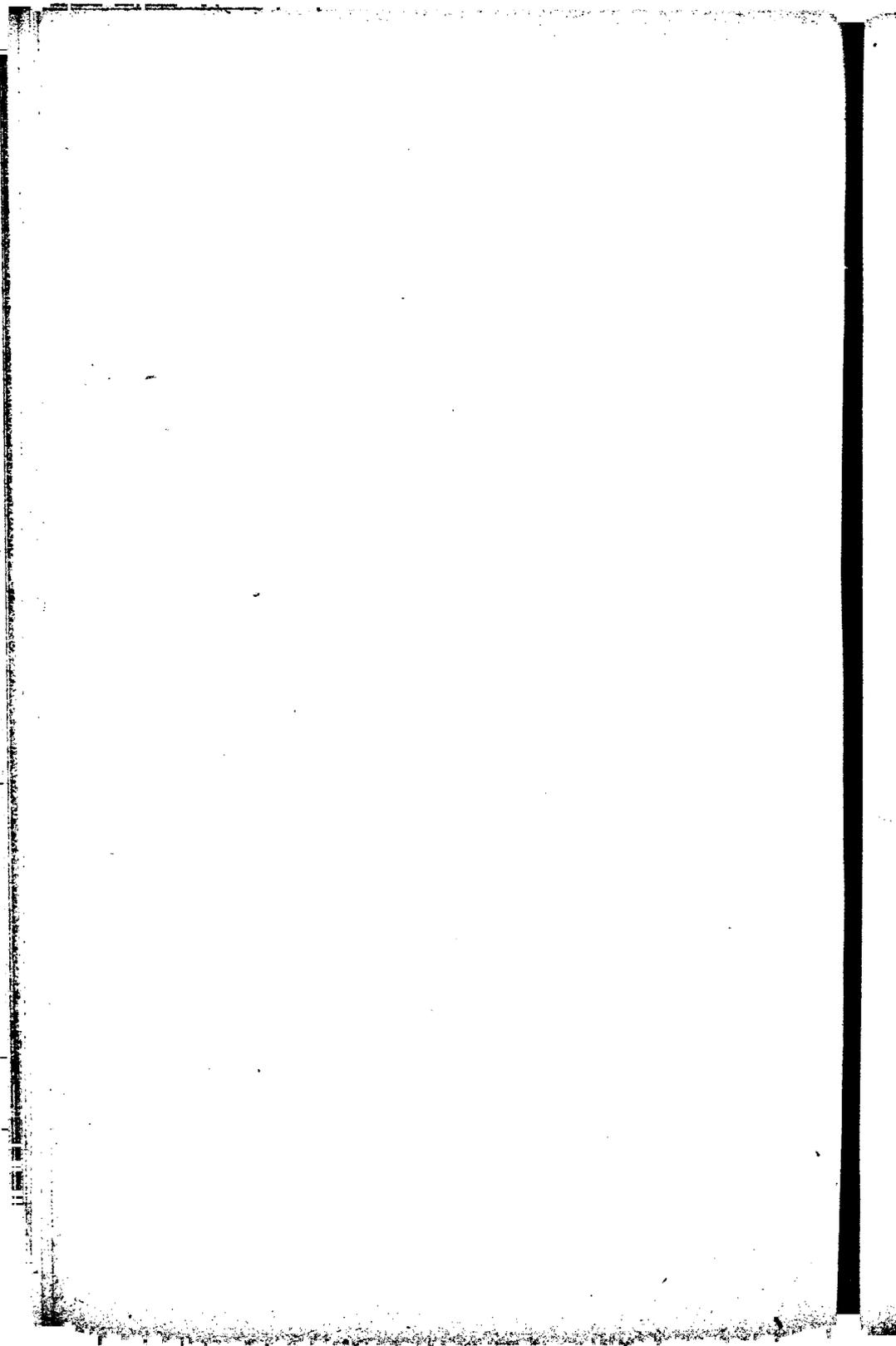
A

L'HISTOIRE D'YAMACHICHE

PAR

FRANÇOIS L.-DESAULNIERS, *Avocat*

MEMBRE DU PARLEMENT FEDERAL



CHAPITRE I.

Le Village d'Yamachiche.



'ÉRECTION du village d'Yamachiche en municipalité séparée de la paroisse, est toute récente. Elle ne date que du 5 avril 1857. Voici la proclamation annonçant cet événement dans la *Gazette Officielle* de Québec :

L. R. MASSON, Lieutenant-Gouverneur ; HONORÉ MERCIER, Procureur-Général :

“ ATTENDU que, sur présentation au conseil du comté de Saint-Maurice, d'une requête des deux tiers des électeurs municipaux qui sont en même temps propriétaires habitant un certain territoire y mentionné, situé dans la municipalité de la paroisse d'Yamachiche, dans le dit comté, dans notre province de Québec, demandant l'érection de ce territoire en municipalité de village, le dit conseil du dit comté de Saint-Maurice a nommé L. A. Lord, écuyer, surintendant spécial chargé de visiter le dit territoire, de constater le nombre de maisons y bâties et habitées et de faire rapport sur la dite requête :

“ ET ATTENDU que le dit Surintendant spécial a fait au dit conseil un rapport mentionnant le nombre de maisons bâties et habitées sur le dit territoire, et la désignation des limites qui, dans son opinion, doivent être données au territoire ci-après plus particulièrement décrit, contenant au moins quarante maisons habitées dans une étendue n'excédant pas soixante arpents en superficie ;

“ ET ATTENDU que le dit rapport du dit surintendant spécial a été homologué, sans amendement, par le conseil du dit comté de Saint-Maurice ;

“ ET ATTENDU que le Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Québec, par et avec l'avis du conseil exécutif de notre dite Province, a approuvé le dit rapport ;

“ A CES CAUSES, sous l'autorité du code municipal de la province de Québec, nous déclarons que le dit territoire, savoir : Tout le territoire borné comme suit, savoir : vers le sud-ouest partie par la rivière Lamberton le numéro 836, par le ruisseau Langevin et par une partie du lot 778, ainsi que le lot 836, jusqu'à deux arpents au nord-ouest du chemin de fer du Pacifique ; vers le nord-ouest se bornant à deux arpents du dit chemin de fer à prendre sur les lots 835, 834, 832 et 826, vers le nord et le nord-est par les lots 822, et le ruisseau Langevin, aussi vers le nord-est par les lots 819 et 721, vers l'est partie par le lot 720, et partie par un cours d'eau traversant les lot 579, 575, jusqu'à la ligne nord du numéro 573 ; enfin, de ce point vers le sud par le lot 573, jusqu'à la rivière Lamberton. Tous les numéros des lots ci-dessus mentionnés étant fournis par le cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice. Le dit village de Sainte-Anne de Yamachiche comprend un territoire formant une superficie d'environ 136 arpents en superficie, sera détaché de la paroisse de Yamachiche, et formera à l'avenir une municipalité séparée sous le nom de *Municipalité du village de Yamachiche*.

Par ordre,

CHS A. ERN. GAGNON,
Secrétaire.

Le nouveau conseil municipal, créé en vertu de la proclamation qui précède, se composait des personnes suivantes élues par le vote des électeurs : Georges Félix Héroux, Gludemire Gérin-Lajoie, Louis Duchesne, L. Archange Samsen, Edouard Ledoux et Narcisse Gélinas. Il y eut une première séance, le 16 mai 1887, et M. G. F. Héroux fut élu maire du conseil, charge qu'il a occupée depuis et qu'il occupe encore, cette année. M. le notaire L. A. Lord a toujours rempli, depuis, les fonctions de greffier.

Inutile d'intercaler, dans le cadre de ce travail, un précis historique du village d'Yamachiche, puisque celui de la paroisse renferme également celui du village. Cependant, il n'est pas hors

de propos de faire revivre quelques notes du passé. En 1810, outre l'église et la salle publique, le village ne renfermait que neuf maisons habitées par les personnes suivantes : Joseph Baptiste Gélinas (où réside aujourd'hui F. L. Desaulniers, propriété du Dr E. Lacerte) ; Joseph Carbonneau (où résidait sa veuve Madame Gendron, aujourd'hui propriété de M. Raphaël Boucher) ; Louis Milette, (où réside actuellement M. Edmond Villemure, propriété de M. Ernest Lacerte) ; Alexis Claude Loranger, (où se trouve le bureau de poste actuel, aussi propriété de M. Ernest Lacerte) ; le presbytère du curé Chs Ecuyer (où se trouve maintenant l'académie des Frères des Ecoles Chrétiennes) ; Pierre Hubert, (où réside M. Raphaël Boucher, ancienne demeure du Dr Desaulniers) ; Isaac Pothier (en arrière du bureau de poste) ; M. Geffrard, (où demeure aujourd'hui Dame veuve Benjamin Loranger) ; Louis Loranger, grand père de M. le juge L. O. Loranger, (où réside M. Charles Trahan).

C'est l'année suivante, en 1811, que le village d'Yamachiche reçut la visite du gouverneur Prévost, se rendant à Sorel pour rencontrer les troupes américaines. Cette visite donna lieu à une grande démonstration, organisée par le curé Ecuyer, qui composa même une jolie chanson pour la circonstance. Deux jeunes enfants d'alors, François et Augustin Carbonneau, chantèrent la chanson au gouverneur, en présence de toute la population réunie.

Bien avant la fondation des établissements d'éducation actuels il existait, au village d'Yamachiche, de bonnes maisons d'école où l'on donnait une instruction élémentaire aux enfants de la localité.

Le premier maître d'école résidant à Yamachiche semble avoir été Léandre Daveluy, père de M. Alexandre Daveluy. Ensuite, un nommé Brousseau, ancien ecclésiastique de Nicolet. La sœur de ce Brousseau faisait l'école aux filles, dans le vieux presbytère qui servit longtemps de résidence aux bedeaux et qui n'a été détruit qu'avec la vieille église en 1869. Plus tard, un certain J. B. Marier, frère du notaire du même nom établi à Saint-Barnabé, fit aussi l'école, pendant quelques années, et fut remplacé par l'un des oncles de feu l'hon. sénateur H. A. Paquet, de Saint-Onthbert. Ce Paquet tenait son école à l'endroit où demeure actuellement M. Charles Trahan. Les autres instituteurs enseignèrent dans la " maison de pierre " (où se trouve l'Académie des Frères

res). Voici leurs noms, par ordre d'ancienneté : Robitaille, L. P. Caisse, F. X. Dussault, Paul Gélinas (titi), veuve Luc Alex. Gélinas, Abraham L. Desaulniers, Moïse Carbonneau, Harkin (1), le notaire Onésime Bellemare et Madame Jean H. Beaulieu. M. Bellemare fut l'avant dernier professeur laïque ; il est notaire, aujourd'hui, à Saint-Guillaume d'Upton.

En 1853, les frères des écoles chrétiennes ouvrirent leur académie.

Suivant M. François Desaulniers (père du Dr Desaulniers), avant l'arrivée du premier maître d'école d'Yamachiche, les jeunes gens appartenant à des familles à l'aise avaient l'avantage de recevoir une ou deux leçons par mois, d'un professeur qui venait à pied des Trois-Rivières, spécialement dans ce but. C'est de cette façon que M. Desaulniers, lui-même, apprit les premiers éléments de la grammaire. Je tiens ce détail de ce vieillard lui-même.

Le village d'Yamachiche compte, aujourd'hui, une population de neuf cents âmes. Outre le couvent des religieuses de la Congrégation Notre-Dame et l'académie des Frères, il possède aussi un hôpital qui s'honore d'avoir M. le curé Dorion pour son principal fondateur. Ce dernier établissement porte le nom "d'Hospice Sainte-Anne d'Yamachiche" et les bonnes Sœurs de la Providence en ont la direction. Parmi les personnes charitables qui ont doté l'hospice Sainte-Anne figurent feu Dame Marie Frédéric Gadioux St-Louis, veuve, en deuxième mariage, de feu J. B. Charland, et Dame Marie-Louise Panneton, veuve de feu Pierre Pellerin. Cette dernière bienfaitrice demeure, aujourd'hui, avec les religieuses qui lui rendent, en délicates attentions et en soins assidus, ses bontés et ses largesses pour leur établissement.

Il est juste de mentionner ici le fameux établissement d'architecture fondé par MM. Joseph et George Héroux. Cette manufacture, connue dans toute la province, est devenue justement célèbre. Que d'églises, à l'heure qu'il est, ont été construites par les MM. Héroux ! Cette année même ils sont à bâtir la nouvelle église de Maskinongé, et cet édifice, en dépit d'une opposition factieuse, sera l'une des plus jolies du diocèse des Trois-Rivières.

(1) Ce M. Harkin est le père de Madame Bissonnette, mère du grand constable actuel de Montréal. Une autre de ses filles est l'épouse de M. le magistrat de police C. A. Dugas, de Montréal.

CHAPITRE II.

Le Couvent et l'Académie des Frères.

PLUSIEURS anciens curés d'Yamachiche, entre autres M. Ecuyer, ont cherché à fonder des écoles modèles dans cette localité. Cependant le véritable fondateur de nos deux maisons d'éducation est indubitablement le vénérable prêtre missionnaire, M. Sévère-Joseph-Nicolas Dumoulin. Les extraits suivants de son testament en font foi.....

Dixièmement, donne et lègue le dit Messire testateur à la fabrique de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche, une rente annuelle de quarante neuf livres dix shelins du dit cours, originai-
rement constituée par les dits Pierre Benjamin Dumoulin et son épouse par acte passé devant maître Petrus Hubert et son confrère, notaires, en date du 14 décembre 1843, laquelle dite rente constituée, les dits P. B. Dumoulin et son épouse ont chargé Modeste Richer, magistrat, maire et marchand de la dite paroisse Machiche, de la payer à leur acquit au dit Messire testateur par acte de vente qu'ils ont conjointement consenti au dit Modeste Richer, devant maître Petrus Hubert, en date du 28 février 1846, pour par la dite fabrique employer la dite rente constituée, sous la direction de Messire le curé d'alors, avec l'approbation du premier supérieur ecclésiastique d'alors, à construire ou à finir, s'il était en construction lors du décès du dit testateur, un couvent pour y établir des sœurs de la Congrégation ou autres religieuses propres à instruire les jeunes filles, s'il n'était pas possible d'avoir

des sœurs de la Congrégation, pour leur soutien dans le dit couvent, et les aider à propager l'instruction dans la dite paroisse et comme après la construction du dit couvent et l'établissement des dites sœurs de la Congrégation ou autres religieuses à leur défaut, en la dite paroisse Machiche, il sera sans doute pris des moyens d'avoir en la dite paroisse Machiche, des frères des écoles chrétiennes ou autres religieux enseignant les enfants et la jeunesse par état, le dit Messire testateur veut et entend qu'aussitôt après l'établissement des dits frères des écoles chrétiennes en la dite paroisse ou autre religieux comme susdit, il sera payé moitié de la susdite rente constituée par la dite fabrique pour le maintien et soutien de l'école des dits frères ou autres religieux et, ce, tant pour aider à payer les pensions et nourritures des dits frères ou autres religieux que pour avoir des livres, papiers et objets nécessaires à l'usage des enfants pauvres de leur école, de sorte qu'après l'établissement des dits frères ou autres religieux ne restera plus aux dites sœurs de la Congrégation ou autres religieuses que moitié de la susdite rente consistant en la somme de vingt quatre livres quinze chelins du susdit cours :

Donne et lègue, de plus, le dit testateur à la dite fabrique, pour l'usage et utilité des dites sœurs de la Congrégation ou autres religieuses, aussitôt leur établissement en la dite paroisse, une terre située en la dite paroisse, à la petite rivière, de trois arpents et demi ou environ sur huit ou neuf arpents de profondeur, cu environ : prenant son front au chemin de la grande rivière et se terminant à Louis Gélinas, fils, joignant, au nord, Michel Blais et au sud, la route à Bezotte, avec et y compris la dite route, si elle vient à être abolie et si les dites sœurs de la Congrégation ou autres religieuses ne sont pas déjà établies en la dite paroisse, lors du décès du dit testateur, les revenus de la dite terre seront conservés pour aider à construire ou finir le dit Couvent.

Et, pour exécuter et accomplir le présent testament, le dit Messire testateur nommé le supérieur du séminaire de Nicolet d'alors, le révérend Messire Didier Paradis, maintenant curé de la Pointe-du-Lac et le Docteur Léon Desaulniers de la dite paroisse Machiche, entre les mains desquels le dit Messire testateur se démet de tous ses dits biens, pour par eux ou les survivants d'eux prendre possession des dits biens du jour du décès du dit testateur et régler les affaires de sa succession suivant l'usage, avec pouvoir, au dit Léon Desaulniers, de veiller à l'administration des

biens laissés à la fabrique de la dite paroisse pour la bâtisse du dit couvent et le soutien des religieuses qui y seront placées, jusqu'au moment où les dites religieuses prendront possession du dit couvent. Et ce fut ainsi fait et nommé par le dit testateur, aux dits notaires soussignés, aux Trois-Rivières, et acte de V. Guillet, sous le numéro 3974, le 6 septembre 1849. (Sig né) S. J. N. Dumoulin Ptre, C. F. Lottinville N. P., V. Guillet N. P.

Le 12 juin 1853, M. le curé Dumoulin ajouta un codicille à son testament. Ce nouvel acte contenait, entre autres clauses, les suivantes :

Troisièmement, quant à l'article dixième de son dit testament susdaté, le dit Messire testateur dit qu'il le confirme, et déclare que les quarante neuf livres dix chelins de rente constituée y mentionnées avec leur capital, sont actuellement dûes par Barthélemi Conrad Augustin Guky, et qu'il veut que les Frères des écoles chrétiennes aussitôt qu'ils seront établis en cette dite paroisse de Machiche, aient la jouissance et l'usage de la juste moitié de la terre, y mentionnée et désignée, et les sœurs de la Congrégation, l'autre moitié seulement ;

Septièmement, donne et lègue le dit... à Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, cinquante livres du dit cours, pour être par lui employées à aider à bâtir l'église de la nouvelle paroisse de Saint-Sévère..... de plus cinquante livres aux pauvres de la dite paroisse de Machiche ;

Neuvièmement donne et lègue le dit Messire Dumoulin, testateur, une rente annuelle de trois livres du dit cours, constituée au capital de cinquante livres du dit cours, due par Moïse Hubert cultivateur, avec les arrérages à la fabrique de la dite paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche, pour par elle percevoir la dite rente constituée et les dits arrérages et livrer le tout chaque année aux Frères de la Doctrine Chrétienne, aussitôt qu'ils seront établis en la dite paroisse Machiche, pour les aider à subsister et à maintenir leur maison en la dite paroisse... Ce fut ainsi fait... par le dit Messire S. J. N. Dumoulin testateur, en la dite paroisse Yamachiche, en la demeure du dit testateur, sous le numéro 4555, le 12 juin 1853.

(Signé,)

S. J. N. DUMOULIN, Ptre.
PETRUS HUBERT, N P.
V. GUILLET, N. P.

Ce testament n'est pas le seul acte accompli par M. le curé Dumoulin pour aider à la fondation du Couvent des Sœurs et de l'Académie des Frères. En 1840, on lit le rapport qui suit d'une assemblée de fabrique : " L'an 1840, le 29 septembre, à une assemblée de l'œuvre de fabrique de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, district de Trois-Rivières, convoquée suivant l'usage, furent présents : MM. Sévère J. N. Dumoulin, curé de la dite paroisse, Isaac Gélinas, marguillier en charge, J.-B. Trahan, François Desrochers, marguilliers de l'œuvre, Charles Caron, Joseph Gélinas, Pierre Hubert, Charles Lacerte, Charles Lapointe, Charles Gélinas, Augustin Gignac, Joseph Trahan et Jean Bellemare, composant, avec le dit sieur curé, l'œuvre de fabrique de la dite paroisse, lesquels ont résolu, *premièrement* : que d'après l'avis de Sa Grandeur Mgr Jos. Signai, évêque de Québec, et tout mûrement considéré, est avantageux, pour la susdite paroisse d'Yamachiche, que la fabrique d'icelle fasse l'acquisition de la maison de Dame André Gérin dit Lajoie, ci-devant veuve de Joseph Beaubien ; *secondement* : que M. le curé de cette paroisse et les sieurs Isaac Gélinas, marguillier en charge, et Pierre Hubert, aussi marguillier, sont priés d'en faire l'acquisition ; *troisièmement* : que la dite maison devra servir à l'instruction de la jeunesse de cette paroisse, sous la direction de Sa Grandeur Mgr l'évêque catholique de Québec et de M. le Curé de cette paroisse...

Signé, JOSEPH GÉLINAS,	PIERRE HUBERT,
CHARLES CARON,	CHARLES GÉLINAS,
CHARLES LACERTE,	JEAN BELLEMARE,
FRANÇOIS DESAULNIERS,	CHARLES GÉLINAS,
JOSEPH DUPLESSIS et	S. J. N. DUMOULIN Ptre, CURÉ.

Madame André Gérin-Lajoie, qui vendit ainsi la maison lui appartenant, s'était mariée, en premières noces, à l'un des frères de l'illustre évêque Provencher, en secondes noces au seigneur Joseph Beaubien. Son nom de famille était Marie Gélinas et elle comptait parmi ses sœurs, la mère de M. Zéphyrin Bellemare et celle de M. l'abbé Denis Gérin, curé actuel de Saint-Justin. Par son acte de vente consentie à la fabrique elle obligeait celle-ci à donner seize livres, cours d'alors, annuellement, au séminaire de Nicolet, pour l'éducation des enfants de ses frères et de ses sœurs.

Plus tard, le 13 octobre 1850, la fabrique donna aux commissaires d'écoles, " le couvent en construction pour y établir des sœurs de la Congrégation Notre-Dame seulement, et la maison qui sert actuellement de maison d'école avec le terrain qui leur paraîtra nécessaire, cette école devant être tenue par des Frères des écoles chrétiennes. "

Le gouvernement aida aussi généreusement à la construction de l'Académie des Frères. Voici ce que raconte, à ce sujet, un vénérable vieillard, M. Joseph Lamy : " Un jour, pendant que les ouvriers étaient à bâtir le couvent, j'allai voir M. le curé Dumoulin pour le presser de faire commencer les travaux de l'école des Frères. Le bon Curé s'écria : " Mais c'est impossible à présent ; nous n'avons pas assez d'argent. " Je lui suggérai d'écrire au Dr Meilleur, alors surintendant de l'éducation ; ce qu'il fit de suite. M. Meilleur répondit qu'il fallait s'adresser directement au gouvernement. Le curé Dumoulin écrivit donc à l'Hon. M. Drummond qui donna une réponse résumée dans les lignes suivantes : " Le gouvernement se rend avec plaisir à la demande des gens de Machiche. Dans le cours de l'été mon ami Thomas J. Loranger (alors membre du gouvernement et juge depuis) et moi nous sommes passés au village de Machiche, et nous avons admiré le nouveau couvent que l'on est à y construire. Il est juste qu'il soit aussi bâti là un collège pour les jeunes garçons. Je vous envoie \$2,600.00 pour cet objet. " Cet acte de grande générosité fut accueilli avec des transports de joie et le nouvel édifice fut de suite commencé. Il n'eut d'abord que trente pieds sur quarante de dimension ; mais on lui donna en peu d'années, la grandeur qu'il avait avant le désastreux incendie de 1872. La gravure le fait voir tel qu'il est aujourd'hui, l'un des plus jolis du genre, dans nos campagnes.

Le couvent des Sœurs de la Congrégation est aujourd'hui, grâce à l'agrandissement fait sous la direction de la vénérable sœur Marie-Joseph en 1886, un très bel édifice qui fait honneur aux bonnes sœurs de cette riche communauté. La gravure représente le couvent tel qu'il était en 1870.

Parlant du zèle qu'ont toujours montré les paroissiens d'Yamachiche pour l'éducation de leurs enfants, M. le chanoine Napoléon Caron écrit les lignes suivantes : " Ils ont été, de tout temps, extrêmement dévoués à la cause de l'éducation. Sans doute

M. Dumoulin était bien l'âme de ces œuvres (le couvent et l'académie des Frères) qu'il a même dotées pour assurer leur existence, mais les paroissiens ont aussi contribué fort généreusement. Et lorsqu'en 1872 un incendie vint détruire l'école des Frères de fond en comble, bien qu'ils eussent déjà la répartition de leur église à payer, ils n'hésitèrent pas à se cotiser de nouveau, et dès l'été suivant l'école des Frères sortait de ses ruines. "

Cet incendie eut lieu le 24 décembre après-midi. Le docteur Maxime Bellemare, qui demeure aujourd'hui au Dakota E. U. nous écrivait, le lendemain de ce désastreux incendie : " Je t'écris au lendemain d'un désastre, presque à la lueur de l'incendie qui vient de réduire la maison des Frères en cendre. Heureusement que la perte n'est pas irréparable, et que l'énergie de nos paroissiens les porte déjà à faire les démarches nécessaires pour faire sortir l'édifice de ses ruines, et plus brillant que jamais. Peut-être la jeunesse contribuera-t-elle, pour sa part, en organisant des soirées dramatiques, au profit de cet œuvre. Cela se parle fortement. Il va s'en dire que c'est notre nouvelle du jour la plus intéressante et celle qui remplit toutes les bouches. Il serait inutile de te faire une description de cet incendie. C'était d'un grandiose sinistre, bien propre à frapper l'imagination. Quand je me suis rendu à l'appel du tocsin, une fumée, un nuage opaque, semblable à celui qui protégeait les juifs dans leur fuite, enveloppait tout l'édifice. Tu peux croire si nous avons déployé du courage, pour enlever de la maison tout ce qui pouvait se sauver. Les objets épars, étendus en tout sens sur la neige, me faisaient penser à l'aspect que doit présenter un camp déserté ou surpris par l'ennemi, et livré au pillage. La destruction s'est complétée en quelques heures, de 4 heures à minuit. Nos pauvres frères sans asile, ont trouvé accès au presbytère. La vieille sacristie va servir de classe et la salle publique de logement aux frères, en attendant que la nouvelle école soit construite..... "

Le couvent de la Congrégation a été dirigé par les révérendes sœurs supérieures dont les noms suivent, depuis 1852 jusqu'à cette année :

Révérende Sr Ste-Justine, née M. Eliza Casgrain (1852-1854),
Provinciale de Ville-Marie.

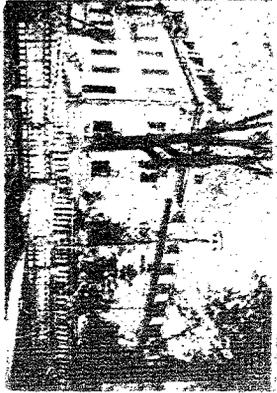
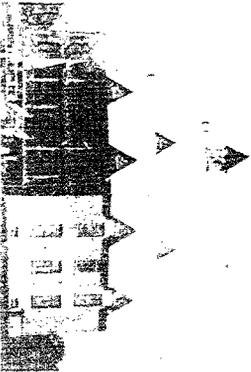
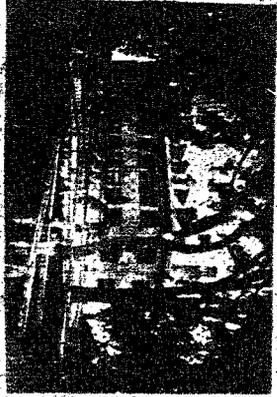
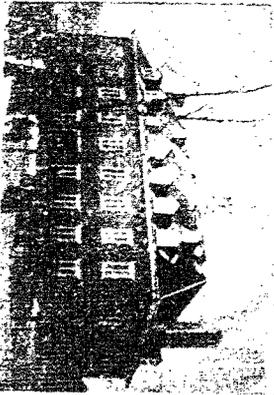
" " St-Gilbert, née Valérie Ducharme (1854-1859),
St-Sauveur de Québec.

Révérènde Sr	St-Alexis de St-Joseph, née Marguerite Trottier de Beaubien (1859-1869), Provinciale à Québec.
"	" St-Alexandre, née Mary Elisabeth Dees (1860-1862), décédée à la Maison Mère, le 15 oct. 1863.
"	" St-Pierre d'Alcantara, née Victoire Gadbois (1862-1874), décédée et inhumée à Yamachiche, 13 mai 1874.
"	" St-Zotique, née Mathilde Beaudin (1874-1875), directrice de l'École St-Antoine, Montréal.
"	" Ste-M.-Joseph, née M. Claire Brunelle (1875-1882), à la Maison Mère.
"	" Ste-Candide, née Mathilde Dussault (1882-1885), Suprè à St-Eustache.
"	" Ste-Adélaïde, née Henriette Lemelin (1885-1886), à la Maison Mère.
"	" Ste-M.-Joseph, seconde fois (1886-91), Maison Mère.
"	" Ste-M. de la Salette, née Maguerite Laberge (1891), Supérieure actuelle.

Voici, maintenant, la liste des élèves du premier cours, en 1852-1853 :

Louise Magnan, (Ste-Ursule.)	
Mathilde Dussault,	sœur Candide.
† Delphine Beaulieu,	épouse de D. Gélinas, Shaweneg.
† M. Anne Caron,	
Marie Trudel,	épouse de Henry Lord.
† Céline Desaulniers,	
† Célanire Desaulniers,	
Emma Lamy Rivard,	épouse de Denis G. Lajoie.
Elise Lamy,	sœur de l'Intérieur de Jésus.
Emélie Bellefeuille,	épouse de Léon Vasseur.
Louise Héroux,	épouse de Geo. B. R. Dufresne.
Louise Gauthier,	épouse d'Isaïe Gauthier.
Séraphine L. Desaulniers,	épouse de Louis Milot.
† Philomène Gélinas,	
† Olivine Pothier,	
Rose Gélinas,	sœur Ste-Madeleine.
Adèle Gélinas,	
Elisabeth Beaubien,	belie mère d'Esdras Lamy.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Mary G. Lajoie, | épouse de Francis Lacerte. |
| † Elzire Milette, | épouse de Geo. F. Héroux. |
| Aurélie Beauregard, (Sto-Ursule.) | |
| Betzy Gauthier, | épouse de Désiré Descoteaux. |
| Elise Milette, | épouse d'Evariste Godin. |
| Arline Bellemare, | épouse de Zéphyrin Bellemare. |
| Joséphine Guillemette, | épouse de Sévère Guillemette. |
| Philomène Lesieur, | sœur Ste Sabine. |
| Delphine Daveluy, | épouse de Louis Dussault. |
| Kléonore Dugal, | épouse de Emile Hubert. |
| Philomène Héroux, | épouse d'Elie Héroux. |
| † Elzire Desaulniers, | épouse de Joseph Gélinas. |
| † Adèle Lamy, | sœur Lamy. |
| † Aglaé Lamy, | sœur Beaubien. |
| † Marie Lamy, | épouse de Patrice Bettez. |
| † Betzy Lamy, | épouse d'Emmanuel Gélinas. |
| Marie Gélinas, | épouse de John Grondin. |
| Caroline Bellemare, | sœur Sainte-Angéline. |
| Marguerite Lacerte, | épouse d'Antoine Gélinas. |
| † Adèle Gélinas, | |
| Philomène Réaume, | épouse d'Hyac. Pellerin. |
| Emélie Bettez, | épouse de J. Marcheterre. |
| Oliva Bellemare, | épouse de Maxime Carbonneau. |
| † Véronique Lajoie, | |
| Marie Fréchette, | épouse d'Olivier Duplessis. |
| † Délina Bellemare, | |
| Luce Gélinas, | épouse d'Onésime Milette. |
| Elisa Desaulniers, | épouse de G. Horace Proulx. |
| Joséphine Dupont, | veuve de feu Léger Milette. |
| Année G. Lajoie, | filie de Chs. G. Lajoie. |
| Sophie Desaulniers, | épouse d'Ant. Beaulieu. |
| Anaphlette Gravel, | épouse de R. Lachance. |
| † Elisabeth Blais, | épouse de feu Sévère Martin. |
| † Joséphine Soph. Bellemare, | |
| Sophie Pellerin, | épouse de Godfroy Lord. |
| SérAPHINE Desaulniers, | épouse de L. A. Baribeau. |
| Louise Alary, | |
| Mario Drew, | épouse de Théodore Ricard. |
| † Georgianna Richer, | épouse de M. Poisson. |
| Marie Jacques, | sœur Alphonse. |



Théotiste Giguère,	
Flore Carufel,	
Agnès Jacques,	sœur Duhaut.
Séraphine Duplessis,	
Flore Hénault,	épouse de P. A. Fauteux.
Herminie Bourret,	épouse de Emile Fauteux.
† Anna Bureau,	épouse de L. E. Moreau.
Eléonore Girard,	épouse de Joseph Laforcé.
† Eugénie et Caroline Ratel.	
Odile Dufresne,	tante de M. Thomas Dufresne.
Olivine Gélinas,	épouse de M. Onés. Bournival.
Année Lambert,	sœur de feu le Major Lambert.
† Caroline Barolet,	sœur Saint-Placide.
† Olivine Caron,	épouse de Hercule Saucier.
Philomène Dessert,	Maskinongé.

Le couvent de la congrégation est aujourd'hui une institution florissante. Bon nombre d'élèves venues des paroisses étrangères, quelques unes même des Trois-Rivières et de Montréal, y font leur cours classique. Le couvent d'Yamachiche est le premier établissement de ce genre fondé par les Révérendes Sœurs de la Congrégation, dans le diocèse des Trois-Rivières. Cette année, le nombre des élèves est encore augmenté et la Révéde Sr M. de la Salette, supérieure actuelle, est bien contente de son institution.

A l'academie des Frères des écoles chrétiennes, les supérieurs qui ont été appelés à diriger cette institution, le furent dans l'ordre suivant, depuis 1853 jusqu'aujourd'hui :

Révérend Frère Léon, né Louis Miller,	1853-1859.
“ “ Bertrand, né Jean-Bte Dion,	1859-1863.
“ “ Hyeronimus, né Louis Ouellet,	1863-1865.
“ “ Célien, né N. G. Dautenile.	1865-1868.
“ “ Sallustien, né Elzéar Bossé,	1868-1880.
“ “ Théodulphe, né Charles Lanctôt,	1880-1889.
“ “ Symphonien, né Siméon Perreault,	1889.

Les élèves du premier cours, 1853-1854 étaient :

(Première Classe.)

Léger Hubert,	Notaire.
Francis Gélinas,	Agent Cie Richelieu.

Narcisse Gélinas,	Huissier.
† Evariste Gélinas,	Négociant.
Emmanuel Bellefeuille,	Instituteur et Télégraphiste.
Alphonse Milot,	aux Etats-Unis.
Louis Bellefeuille,	Instituteur, à Montréal.
Charles Pothier,	Frère <i>Servilien</i> E. C.
Denis Hubert,	Frère <i>Victorien</i> E. C.
Adolphe Daveluy,	Négociant.
Gaspard Gélinas,	
Georges Vaillancourt,	Prêtre, Curé.
Emmanuel Alary,	Cultivateur.
† Téléphore Lord,	Négociant.
Louis Milot,	aux Etats-Unis,
Edouard Caron, Riv.-du-L.	
† Alphonse Ferron,	Frère <i>Ulfrid</i> , E. C.
† Joseph Ferron,	
Francis Bellemare,	Cultivateur.
Narcisse Gravel,	aux Etats-Unis.
James Gravel,	" "
Prosper Lamy,	" "
L. Onés. Ricard,	Négociant.
Téléphore Lesieur	
L. Adolphe Lord,	Notaire.
† Sévère Gauvreau,	Notaire.
† Charles Auger,	
Denis G. Lajoie	Cultivateur.
Joseph Ferron,	Cultivateur.
Majorique Lamy,	Cultivateur.
Elie Dupont (St-Sévère),	Cultivateur.
Thomas Beaulieu,	aux Etats Unis.
† Paul Girardin,	Frère Oblat.

(Seconde Classe.)

Charles Bellemare,	Prêtre.
† Georges Pager,	Prêtre.
Dosithée Vanasse, (Ste-Urs.)	
Augustus F. Dame,	Médecin.
Elzéar Gérin-Lajoie,	Avocat, conseiller-législatif.
Augustin Gignac,	
Léandre Gignac,	

- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| † Zéphyrin M. Gélinas, | Huissier. |
| Onésime Bellemare, | Cultivateur. |
| † Onésime Caron, Riv.-du-L. | Avocat. |
| † Adolphe Gélinas fils de Frs. | |
| † Wilfrid R. Dufresne, | Cultivateur. |
| † Adolphe Boisvert, | |
| François Blais, | Cultivateur. |
| Charles Gravel, | aux Etats-Unis. |
| Honoré Gravel, | “ “ |
| Sévère Ricard, fils de Michel. | |
| Ernest Gagnon, | Cultivateur. |
| Cyprien Gélinas, St-Sévère, | Inspecteur d'assurances. |
| Francis Déziel, | “ Cultivateur. |
| Benjamin Lamy, | “ “ |
| Charles Loranger. | “ |
| Etienne Loranger, | Tailleur. |
| Albert Bellemare, | aux Etats-Unis. |
| Rémi Dussault, | Clerc de maînes. |
| Louis Dussault, | Cultivateur. |
| Antoine A. Lamy, | Prêtre. |
| † Thomas Lemay, St-Barnab., | Cultivateur. |
| Hercule Milot, | “ |
| Frédéric Daveluy, | aux Etats-Unis. |
| Zébedéo Milot, | “ “ |
| Narcisse Gélinas, | Instituteur. |
| † Joseph Gélinas, | Frère E. C. |
| Isaac Desaulniers, | Cultivateur. |
| Philippe Foucher, | Architecte. |
| Alexis Lapointe, | aux Etats-U. |
| Jules Carbonneau, | Cultivateur. |
| Evariste Desaulniers, | “ |
| Louis Desaulniers, | Huissier. |
| Jean Bellemare, | Cultivateur, |
| Adam Coté, St-Barthelemy, | “ |
| † Stephens Coté, | “ |
| Antoine Houde, Riv.-du L., | Agent d'assurances. |
| Salomon Damphousse, | “ frère E. C. |
| † J. Desjarlais, | “ |
| Maxime Picotte, | “ aux Etats-U. |
| Henri Benoit, | “ “ |

Laurent Lesieur,	Cultivateur.
Frédéric Gélinas,	Cordonnier.
Hercule Ricard,	Cultivateur.
Jean Bettez,	aux Etats.-U.
Charles B ttez,	“ “
Benjamin Bettez,	“ “
Joseph Bettez,	Architecte.
Cyrille Béliveau.	
† Isidore Béland, Riv.-du-L.,	Prêtre.
Pierre Béland, “ “	Cultivateur.
Louis D. Paquin, Maskin,	Avocat.
Norbert Paquin, “	Négociant.
Casimir Gélinas,	“
Adélard Gélinas,	“
Louis Trahan, St-Sévère,	Cultivateur.
Narcisse Dupont, “	Rentier.
Pierre Lamy, “	Négociant.
Alexis Landry,	Cultivateur.
† Francis Lacerte,	Cultivateur.
† Adolphe Bellemare,	Forgeron.
Jos. Arthur Lacerte,	aux Etats-U.
Onésime Lacerte.	
Pierre Lacerte.	
Charles Bellemare,	Cultivateur.
Ephrem Houde, Riv.-du-L.,	“
Augustin Milette,	aux Etats-U.
Legris.	
Hercule Bellemare,	Prêtre.
Thomas Lamy, fils de Jos,	Architecte.
Thomas Gagnon, fils d'Ant.,	aux Etats-U.
Désiré Voisard (St-Léon),	Cultivateur.
† Cyprien Baulieu,	“
† Onésime Gendron,	“
Pierre Beaulieu, fils de Tho.,	“
Héroclée Beaulieu,	“
Jos. Carbonneau, fils de Chs.	
Cyrille Gagnon,	Cultivateur.
Augustin Bellemare fr. d'O.,	“
† Hercule Lesieur fr. d'Oliv.,	aux Etats-U.
Frédéric,	“ “

Joseph Garceau,	Charrettier.
Télesphore Poudrier.	
Elie Le-câdre, (St-Léon.)	
Elie Gélinas,	Cultivateur.
Paul Gélinas,	"
Ludger Desaulniers,	"
Louis Gélinas,	Employé du C. P. R.
Elle Bergeron.	
Euchariste Samson, St-Sév.	
† Raphaël Boisvert,	aux Etats-U.
† Evariste Duchêne,	Négociant.
Henri Lesieur, fils de Paul.	
Joseph Dumont.	
Olivier Gignac, fils de Paul.	
Félix Gélinas,	Employé du C. P. R.
Louis Lacerte.	
Pierre Milette.	
Philippe Desilets Ri-du-L., Médecin.	
Frédéric Hubert,	Cultivateur.
† Noël Hubert,	aux Etats-Unis.
Isaac Gélinas,	Instituteur.
Napoléon Desaulniers,	Négociant.
François Boulanger, fils de Frs.	
Joseph Boulanger, fils de Paul.	
Arthur St-Jacques,	aux Etats-Unis.
Edmond St-Jacques,	" "
Zotique Gélinas,	à Ottawa.
Emile Hubert, fils de Petr.,	Négociant.
Augustin Hubert, "	Cultivateur.

L'académie des Frères est aujourd'hui dans un état très prospère et compte, parmi ses élèves, un grand nombre d'enfants venus des paroisses étrangères, même des Trois-Rivières, de Montréal et des Etats-Unis. C'est la meilleure preuve qui démontre que les fils du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, donnent toujours une excellente éducation. D'ailleurs, l'éloge de cette communauté n'est plus à faire, tant elle a pris de l'extension depuis quelques années, en Canada surtout, sous la sage direction du très révérent frère Chrétien, un illustre enfant de la paroisse d'Ya-

machiche, que ses supérieurs ont dernièrement appelé au poste si élevé de Visiteur de l'important district de New-York.

Parmi les frères directeurs de l'Académie, qui ont été particulièrement remarquables, à Yamachiche, il serait injuste de ne pas mentionner le rév. frère Sallustien, qui se devouait de tout cœur au succès de la maison d'Yamachiche; le rév. frère Théodulphe, sous la direction duquel ont été faits les agrandissements à la bâtisse de l'académie. Ce dernier religieux avait voué un culte tout spécial à sa chère institution.

Le rév. frère Symphonien, directeur actuel, relève encore le niveau des études avec une attention toute particulière, et voit même aux soins matériels à donner aux enfants confiés à ses soins. Un des vicaires de la paroisse, M. l'abbé Eloïde Deguise, a été nommé chapelain de l'établissement par S. G. Mgr Lafleche, évêque du diocèse.



CHAPITRE III.

Les députés du comté de Saint-Maurice.

(EN VERTU DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791.)

1er Parlement : 1792 à 1796 (4 sessions), T. Coffin et Augustin Rivard-Dufresne. (1)

2d Parlement : 1797 à 1800 (4 sessions), T. Coffin et N. Montour. (2)

3ième Parlement : 1801 à 1805 (5 sessions), T. Coffin et Matthew Bell (3).

4ième Parlement : 1805 à 1808 (4 sessions), David Munro et Michel Caron (4).

5ième Parlement : 1809 (1 session), T. Coffin et Michel Caron.

6ième Parlement : 1810 (1 session), M. Gogy (5) et Michel Caron.

7ième Parlement : 1810 à 1814 (5 sessions), François Caron et Michel Caron.

8ième Parlement : 1815 à 1816 (2 sessions), E. Leblanc et Valières de St-Réal (6).

9ième Parlement : 1817 à 1819 (3 sessions), E. Mayrand et L. Gogy.

10ième Parlement : 1820 (1 session), L. Picotte et P. Bureau (7).

11ième Parlement : 1820 à 1824 (4 sessions), L. Picotte et P. Bureau.

12ième Parlement : 1825 à 1827 (2 sessions), Charles Caron et P. Bureau.

13ième Parlement : 1827 à 1829 (2 sessions), Charles Caron et P. Bureau.

14ième Parlement : 1830 à 1834, P. Bureau et Valère Guillet (8).

15ième Parlement : 1834 à 1836, Dr Boutillier et Valère Guillet.

1836 à 1838 : François L. Desaulniers (9) et A. Bareil-Lajoie.

CONSEIL SPÉCIAL.

1838 à 1841, l'honorable E. Mayrand.

SOUS L'ACTE D'UNION 1841.

1841 à 1844 : Jos Ed. Turcotte.

1844 à 1848 : Frans L. Desaulniers.

1848 à 1851 : Louis Joseph Papineau.

1851 à 1854 : Jos. Ed. Turcotte.

1854 à 1858 : Louis Léon Lesieur Desaulniers (10).

1858 à 1861 : L. L. L. Desaulniers.

1861 à 1863 : L. L. L. Desaulniers.

1863 à 1867 : Charles G. Lajoie (11).

SOUS L'ACTE DE LA CONFÉDÉRATION 1867.

1867 à 1868 : L. L. L. Desaulniers, à Ottawa et Abraham L. Desaulniers, à Québec. (12).

1868 à 1872 : Elie Lacerte, à Ottawa. (12).

1871 à 1875 : Elzéar Gérin (Lajoie), à Québec. (14.)

1872 à 1874 : Elie Lacerte, à Ottawa.

1874 à 1878 : Charles Gérin-Lajoie, à Ottawa.

1875 à 1878 : Elie Lacerte, à Québec.

1878 à 1882 : L. L. L. Desaulniers, à Ottawa.

1878 à 1881 : François L. Desaulniers, à Québec. (15).

1882 à 1887 : L. L. L. Desaulniers, à Ottawa.

1881 à 1886 : Frs L. Desaulniers, à Québec.

1886 à 1890 : Nérée L. Duplessis, à Québec. (16).

1887 à 1891 : Frs. L. Desaulniers, à Ottawa.

1890 : N. L. Duplessis, à Québec.

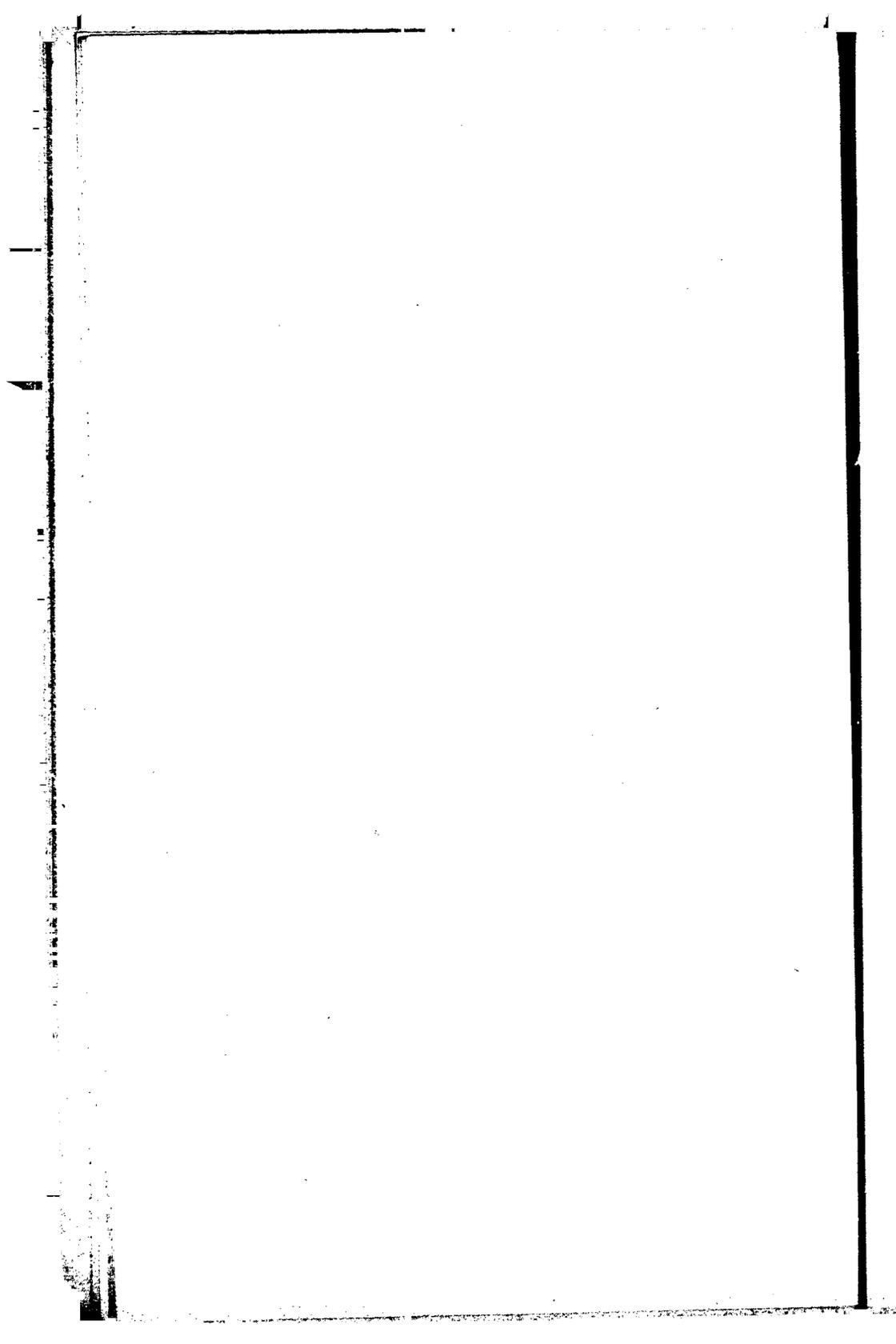
1891 à : F. L. Desaulniers, à Ottawa.

1892 à : N. L. Duplessis, à Québec.

(1) Le premier député de Saint-Maurice, Augustin Rivard-Dufresne, était le grand père maternel du Dr Desaulniers, ex-M.



Portrait of [Name]



P. ; aux dires des vieux, c'était un fort bel homme, bien que, par suite d'un accident, il eût une "jambe de bois." Il reçut une assez bonne éducation. Ses précieux mémoires, perdus aujourd'hui, mais que j'ai possédés longtemps, en faisaient foi. Charles Caron, son illustre gendre, plus tard membre de l'ancien parlement de Québec, se rendit à Québec pour lui demander sa fille Charlotte en mariage. Cette Charlotte Rivard-Dufresne fut la mère de François Desaulniers. Le document suivant établit que Augustin Rivard-Dufresne n'avait pas aimé le nouveau régime *anglais* de 1750, car il avait été averti d'avoir à prêter serment d'allégeance ou, sinon, d'avoir à quitter le pays.

" Il plut, il y a quelque temps, à Son Excellence le Gouverneur de cette Province avec l'avis et le consentement du Conseil de Sa Majesté d'accorder des commissions à Messieurs Gagy et Métral, pour administrer les serments de fidélité (ou d'allégeance) et abjuration du prétendant, aux canadiens sujets de Sa Majesté, et ces messieurs ayant fait leur rapport à sa dite Excellence, que vous aviez refusé de prêter et de souscrire de pareils serments, je suis présentement commandé de vous avertir que vous êtes requis, sitôt la présente requé, de rendre vos soins auprès des dits MM. Gagy et Métral (ou à l'un d'eux) qui ont de nouveau reçu les ordres de vous administrer les susdits serments. Si iceux vous refusez encore de prêter, il m'est de plus ordonné de vous faire savoir que vous ayez à vous préparer de quitter ce gouvernement au premier jour d'août prochain (ou avant), les ordres précis de Sa Majesté à son Gouverneur étant de ne point souffrir de personnes natives du pays y faire leur résidence, à moins qu'elles ne se conforment aux ordres et règlements qu'il a plu à Sa Majesté de faire à ce sujet.

Votre obéissant serviteur,

J. GOLDFRAP.

M. AUGUSTIN DUFRESNE,

Rien n'établit que ce bon vieillard ait prêté le fameux serment requis, mais il fut l'un des rares canadiens choisis, en 1792, pour représenter son comté au parlement d'alors. C'est toujours une bonne note à sa mémoire. Ses descendants, en diverses lignes de parenté, ont presque constamment représenté le comté de Saint-Maurice jusqu'à l'année 1887.

(2) Nicolas Montour était seigneur à la Pointe-du-Lac. Il n'a été élu député qu'une fois. Sa fortune consistait surtout en des actions dans la fameuse compagnie du Nord-Ouest. Le premier volume des *Ursulines des Trois-Rivières*, page 492, contient la note suivante à son sujet :

“ Il se retira de la compagnie du Nord Ouest avec 20,000 louis, avec lesquels il acheta la seigneurie de la Pointe-du-Lac. Il se fit construire un élégant manoir, des moulins à farine, à scie, etc. Il aurait pu, avec de la prudence accroître sa fortune ; mais son train de vie et ses dispositions généreuses ne lui permirent pas d'augmenter son capital. Sa maison, situé sur une route fréquentée, devint le rendez vous de ses nombreuses connaissances qui y trouvaient toujours table mise. En peu d'années il ne lui resta plus rien de sa brillante fortune et il vit à peu près disparaître ses nombreux amis des jours prospères. (*Travels through Canada*, 1813), Lambert p. 506. ” Il faut croire que ses descendants ont pu sauver quelques débris de cette fortune, puisque les cultivateurs de la Pointe-du-Lac paient encore des rentes à ses héritiers. A la page 501, volume des *Ursulines*, on lit : “ Montour est le soubriquet de Couc, un français établi aux Trois-Rivières (1649) et marié à une algonquine. Nicolas Montour se maria à Geneviève Wells et mourut en 1832, à l'âge de 55 ans.

(3) L'un des plus célèbres propriétaires des forges St-Maurice.

(4) Michel Caron était l'un des fils de Michel Caron qui a colonisé le rang encore connu, à Yamachiche, sous le nom de “ village des Caron. ” S'il l'on en juge par le nombre de fois qu'il a été élu député de son comté, au parlement, il devait être très populaire parmi ses concitoyens. Il est au premier rang dans cette fameuse pléiade de chantres célèbres, formés à l'école du célèbre curé Ecuier, François Caron et Charles Caron, ses deux frères, aussi membres du parlement, le colonel Héroux, François et Augustin Carbonneau, compo-aient alors ce que l'on appelait jadis “ les chantres de Machiche. ” Leur renommée s'étendait à tout le district. Les Caron, les Héroux, les Carbonneau, plus tard les Hubert, et, enfin, Joseph Bellemare, ont tous été des chantres renommés. Jusqu'à l'année même de leur mort, Charles Caron (en 1844) et François Carbonneau (en 1889) ont tenu à paraître à

l'église de leur paroisse, avec leurs vêtements de chœur. Respect à la mémoire des vénérables vieillards de nos campagnes !

(5) Il est fait mention de lui dans la première partie de ce volume.

(6) C'est le fameux juge Vallières de St-Réal dont le nom est devenu si célèbre, dans toute la province de Québec, et dont on se souvient encore dans le district.

(7) Oncle de M. Napoléon Bureau, avocat C. R. des Trois-Rivières, ainsi que des juges Sir A. A. Dorion et Wilfrid Dorion et du vénérable curé Dorion.

(8) Valère Guillet, après avoir exercé pendant quelques années la profession de notaire à Yamachiche, fut élu député du comté et accepta, ensuite, la position de coronaire du district des Trois-Rivières. Son éloge n'est plus à faire. Il sera toujours considéré comme l'un des plus illustres notaires du district. Il exerça longtemps sa profession avec M. Flavien L. Lottinville, aux Trois-Rivières. C'est là qu'il est mort, il y a peu d'années, honoré du public, transmettant à tous l'exemple de ses grandes vertus et de son austère probité. Bibaud, dans son *Dictionnaire Historique*, publié en 1857, parle ainsi de lui : " Valère Guillet, coronaire du district des Trois-Rivières, ancien membre du parlement. On lui doit un petit traité d'agriculture imprimé dans la *Bibliothèque Canadienne* et il s'occupe actuellement de recherches sur les causes de l'émigration et les moyens de la prévenir. Un sieur Guillet, allant au lac Témiscaming, fut par Beauharnois et Hocquart associé au Sieur de Bois Clerc pour visiter une mine de cuivre au Portage des Chats. "

(9) C'est le père du Dr L. L. L. Desaulniers. Il a laissé des mémoires intimes, qui sont malheureusement perdus aujourd'hui. Deux autres de ses fils ont illustré la famille Desaulniers : M. le grand vicaire Isaac Desaulniers, professeur de philosophie au collège de Saint-Hyacinthe et M. François Desaulniers, mort sous-diacre au collège de Nicolet, après avoir enseigné la physi-

que, les mathématiques et la philosophie, pendant trente-huit années, dans cette institution. Au dire des vieux M. François Desaulniers (le père François *Leblanc* comme on le désignait vulgairement) était très estimé dans tout le comté de Saint-Maurice. C'est surtout grâce à son appui que l'illustre Papineau et l'hon. Jos. Edouard Turcotte ont pu arriver à se faire élire dans Saint-Maurice. Possédant une heureuse mémoire, un jugement solide, il était, en outre, un orateur populaire d'une grande force. Admirateur enthousiaste des idées de Papineau, il se déclara publiquement son disciple, dans une grande assemblée, aux Trois-Rivières; mais il l'abandonna, par la suite, quand le grand patriote eut malheureusement dépassé les bornes d'une agitation constitutionnelle. Tout jeune enfant, alors que j'étudiais la syntaxe latine, avec feu le Dr Pierre Mcunier et M. le curé Hercule Bellemare, à l'école de feu l'avocat Uldaric Bellemare, j'ai pu apprécier les nobles qualités du cœur et de l'esprit de ce vénérable vieillard. Bien qu'agé de soixante et dix-huit ans, il se plaisait encore à parler du vieux parlement de Québec et des choses d'autrefois. A ses funérailles, en 1871, on peut dire que toutes les sommités religieuses, politiques et agricoles, étaient présentes. C'était une chère dépouille d'un autre âge que l'on confiait à la terre. Presque tous les cultivateurs de la Pointe-du-Lac figuraient dans le cortège funèbre. Son souvenir vivra !

(10) M. le Dr L. Léon L. Desaulniers a joui, de longues années durant, d'une énorme popularité dans le comté de Saint-Maurice qu'il a presque constamment représenté en parlement depuis 1854. Comme il vit encore, il est hors de propos de faire son éloge ici. Descendant d'une famille honorable, petit-fils et fils lui-même d'un député, il embrassa avec ardeur la carrière mouvementée de la politique, étant à peine reçu médecin. Il négligea la profession médicale pour se livrer à la politique, qui était plus conforme à ses goûts naturels. Il est, aujourd'hui, le président des inspecteurs des asiles et des prisons de la province de Québec. Maintes fois il fit triompher la cause conservatrice, notamment en 1878, quand MM. E. Lacerte et E. Gérin allèrent à Montréal pour le supplier de se porter candidat, afin de conserver Saint-Maurice à la cause de Sir John A. Macdonald. Une circonstance pénible et malheureuse le fit sortir de l'arène politique en 1891.

Il vit, maintenant, tranquille et heureux, à Montréal, consacrant tout son temps aux devoirs de sa charge d'inspecteur. Le Dr. Desaulniers est certainement l'homme qui a joui de la plus grande popularité dans le comté de Saint-Maurice. Un de ses fils, Alexandre, est mort, l'an dernier, curé de West-Gardner E. U. Ses luttes contre MM. J. E. Turcotte, Olivier Duval, Modeste Richer Lafèche, Charles Gérin Lajoie, Simon J. Remington, sont surtout célèbres, et l'on en parlera longtemps. Tous ceux qui ont été élus au parlement, savent ce qu'il en coûte de fatigues et de labeurs pour échapper à l'impopularité. Le nom du Dr Desaulniers sera toujours respecté, et à bon droit.

(11) Une affaire fort peu importante engagea M. Charles G. Lajoie à se présenter comme candidat, en 1863, contre le Dr Desaulniers qu'il défit, après une lutte très acharnée et qui a suscité des haines devenues légendaires : une modeste élection de président de société d'agriculture. Mais, trêve à ces souvenirs. M. Lajoie peut être considéré comme le père du parti libéral dans Saint-Maurice. Après avoir dépensé une partie du patrimoine paternel et ses propres économies, il accepta la position de surintendant des travaux du Saint-Maurice, en 1873, lors de la chute du cabinet McKenzie. M. Lajoie a été très populaire dans son temps ; ses manières affables pour tous, adversaires comme amis, en faisaient l'ennemi le plus redoutable qu'ait jamais eu le Dr Desaulniers. Depuis 1878, M. Lajoie s'est strictement borné à remplir les devoirs de sa charge, et il vit encore, aux Trois-Rivières, avec son unique fille Année qui fait la joie de ses vieux jours. Il est estimé, même de ceux avec qui il fit jadis les combats politiques. C'est un honnête homme et un brave citoyen. Sa mère, Marie-Josephte Gélinas, contribua à la fondation de l'Académie des Frères, à Yamachiche.

(12) M. Abraham L. Desaulniers a été l'un des avocats les plus distingués du barreau des Trois-Rivières. En 1867, il fut élu député de Saint-Maurice, au parlement de Québec, par une grande majorité, sur son redoutable adversaire, M. le Dr F. D. Fontaine, aujourd'hui médecin de Worcester, E. U. L'unique fils de M. Desaulniers, Alphonse, à peine admis au barreau, embrassa la carrière du journalisme et mourut accidentellement, à Platts-

burg, E. U. Pendant qu'il exerçait sa profession, aux Trois-Rivières, M. Abraham Desaulniers a fondé l'*Ere Nouvelle* et l'*Echo du St-Maurice*, puis a collaboré à nombre de publications périodiques. On a de lui une *Généalogie* de la famille Desaulniers et un *Dictionnaire du Droit Canadien*. Il était considéré comme l'un des plus forts tribuns populaires de son temps, et son attachement à sa paroisse natale à toujours été remarqué.

(13. M. le Dr Elie Lacerte naquit le 15 novembre 1821. Il a surtout fait sa marque dans le commerce, à Yamachiche, où il a réussi à se créer une jolie fortune. Tout en pratiquant la médecine, M. Lacerte ne négligeait pas son commerce pour lequel il se sentait des aptitudes toutes spéciales. Il n'entra qu'avec répugnance dans la carrière politique, en 1862, aux vives instances de son vieil ami le Dr Desaulniers, qui venait d'accepter la position d'inspecteur des prisons. Son premier adversaire fut, malheureusement, l'hon. E. Gérin, alors tout fraîchement arrivé de Paris et qui était appuyé par la brillante jeunesse d'alors : les Chapleau, Sulte, Provencher, Barthe, etc. Une meilleure entente, entre amis politiques, eût évité ces chicanes regrettables et inutiles. Tout de même, M. Lacerte fut élu. Il le fut de nouveau, par acclamation en 1873 ; mais il fut défait, en 1874, lors de la fameuse affaire du Pacifique ; puis réélu, en 1875, à la chambre provinciale de Québec. Le gouvernement Ross lui confia la charge d'agent des Terres du St-Maurice, en 1886. Il occupa encore cet emploi. En quittant Yamachiche, pour aller demeurer aux Trois-Rivières, M. Lacerte a laissé, dans sa paroisse natale, une réputation intacte et l'exemple du travailleur persévérant, qui a réussi à maîtriser la fortune et à se faire une position enviable sous tous les rapports. C'est le père de MM. Arthur, Ernest et Alide Lacerte (ce dernier employé civil à Ottawa), et le beau-père du poète Nérée Beauchemin, du Dr William Ball et de MM. Sévère et Antoine Desaulniers. M. le Dr Lacerte aima plus le commerce que la politique. A-t-il eu tort ? Bien certainement non. En tous cas, en laissant la carrière ingrate de la vie parlementaire, il s'est évité bien des désagréments. *Self made man* dans toute la force du mot, il se repose aujourd'hui, tranquille et heureux, savourant les fruits d'un travail long et constant.

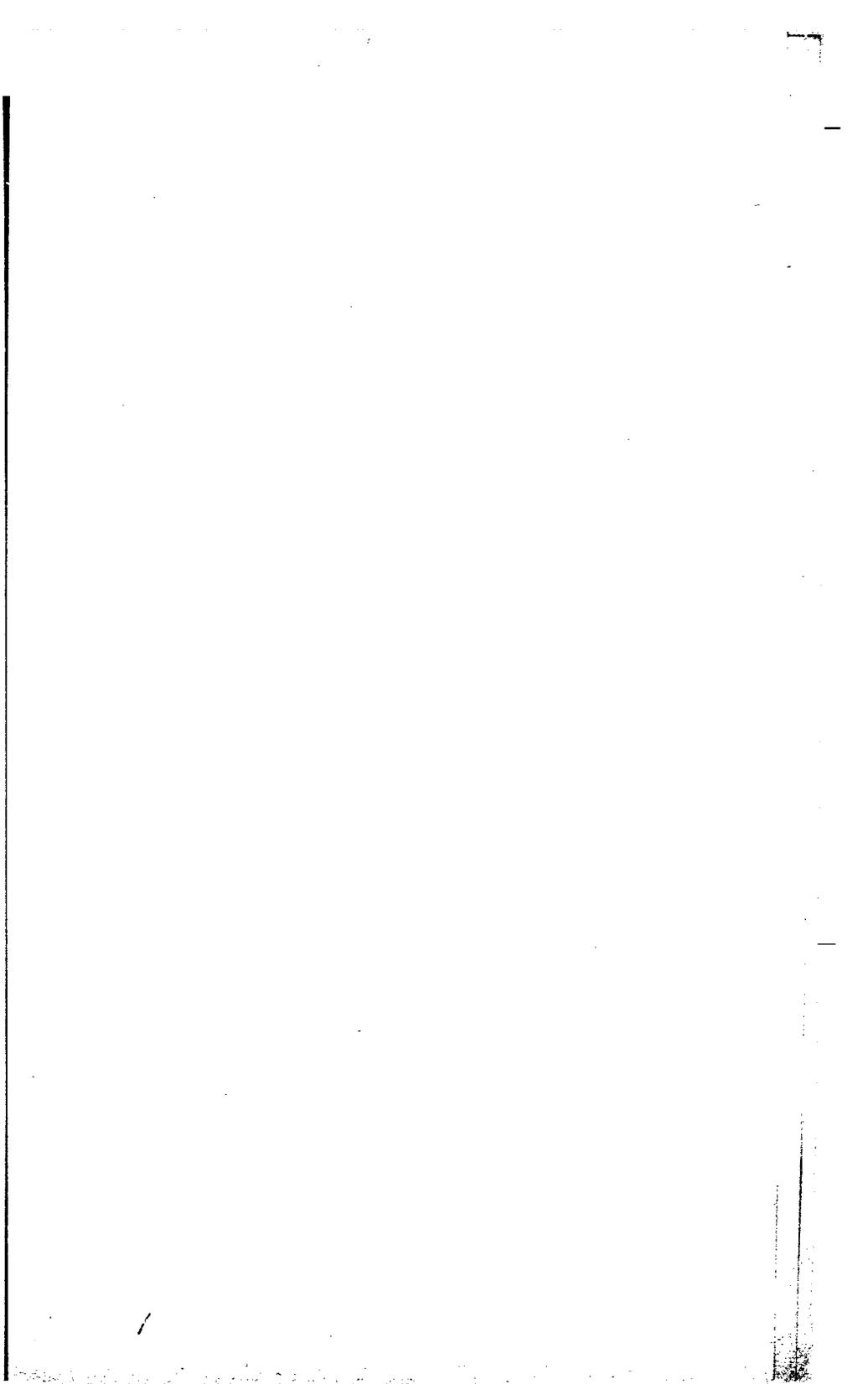
(14) L'hon. Elzéar Gérin a largement contribué à faire connaître Yamachiche au pays et à l'étranger. A peine sorti du collège de Nicolet, grâce à la protection de son frère, le modeste et illustre Antoine Gérin-Lajoie, il entra, de suite, à la rédaction du *Journal de Québec* puis de la *Minerve*, et fit le voyage de France, où il fut accepté à la rédaction du *Journal de Paris* comme correspondant canadien. Revenu au pays, en 1868, il essaya inutilement de se faire élire dans son comté natal; fonda le *Constitutionnel* et fut élu au parlement de Québec, en 1871. Ses aptitudes naturelles le portant vers le journalisme, il laissa bientôt la politique, collabora à plusieurs revues et finit par se consacrer exclusivement à la pratique du droit. Le bureau d'avocats "Gervais & Gérin" fut même, pendant quelques années, l'un des plus achalandés des Trois-Rivières. En 1883, le gouvernement Mousseau l'appela au conseil législatif pour représenter la division de Kennébec. Outre une foule d'écrits politiques dans les journaux, l'hon. M. Gérin a laissé une *Histoire de la Gazette de Québec*, un *Voyage sur le St-Maurice*, et une *Etude sur le traité de Reciprocity de 1854*, entre le Canada et les Etats-Unis. Cet homme si bien doué est mort à la fleur de l'âge, laissant un agréable souvenir dans le cœur de tous ceux qui ont vécu dans son intimité, et qui ont pu apprécier ses excellentes qualités du cœur et de l'esprit.

(15) M. F. L. Desaulniers est député au parlement fédéral, depuis 1887. De 1878 à 1886, il a représenté le comté de Saint-Maurice à Québec. Il étudia le droit, d'abord sous l'hon. M. E. Gérin, aux Trois-Rivières, puis sous M. Guillaume Amyot, député de Bellechasse, et, enfin, sous M. Alexis L. Desaulniers, avocat de Louiseville, mais il n'a jamais sérieusement exercé la profession d'avocat. Ses goûts le portèrent à entrer dans l'ingrate carrière de la politique, où ses succès constants n'ont pas suffi à compenser les désagréments qu'éprouvent ceux qui commettent l'erreur de chercher à se créer un avenir dans cet état !

(16) M. Nérée L. Duplessis est encore un jeune homme. C'est le député actuel de Saint-Maurice, au parlement de Québec. Sans les exigences par fois si pénibles des coteries politiques, il eût été appelé à faire partie du cabinet de Boucherville. Il est

indéniable que son éloquence, les services réels qu'il a rendus au parti conservateur, dans le district, lui avaient déjà mérité cet honneur. M. Duplessis appartient à la pléiade des jeunes hommes de talents, auxquels l'avenir réserve des triomphes, et, si la santé ne lui fait pas défaut, il fera sa marque à la législature provinciale. Son nom est déjà très populaire dans plusieurs comtés, où il compte grand nombre d'admirateurs. M. Duplessis n'a que trente-sept ans, étant né le 5 mars 1855. En 1886 il épousa Deile Bertha Genest, fille de M. le Greffier de la Paix L. U. A. Genest, des Trois-Rivières.







W. H. ...

W. ...

P. ...

W. ...

Handwritten names and titles in cursive script surrounding the portraits, including names like 'John ...', 'James ...', and 'George ...'.

CHAPITRE IV.

Elèves d'Yamachiche à Nicolet.

<i>Noms.</i>	<i>Entrée.</i>	<i>Profession.</i>
† Jean Zéphirin Caron	1810	Prêtre.
† Alexis Lamy,	"	Ecclésiastique.
† Thomas Caron,	1811	Prêtre.
† Calixte Bellemare,	1814	Ecclésiastique.
† Louis Lamy,	1819	Cultivateur, J. P.
† François L. Desaulniers,	"	Sous-diacre, A. M.
† Petrus Hubert,	1821	Notaire.
† Isaac L. Desaulniers,	1823	Prêtre, V. G.
† Augustin Milette,	1829	Prêtre.
† L. Evariste L. Desaulniers,	"	Ecclésiastique.
Joseph Bettez,	"	Médecin, à Somerset.
Théodore R. Dufresne,	"	Cultivateur.
† Jos. Bellemare, fils de Jean,	1831	Cultivateur.
Jean Lord,	"	"
† Elie Héroux,	"	Cultivateur.
† Francis Caron,	1832	Avocat, Juge, à Windsor.
† Augustin St-Louis,	1834	Cultivateur.
L. Léon L. Desaulniers,	"	Médecin, M. P.
Félix Chaurette,	"	aux Etats-Unis.
† Thomas J. J. Loranger,	"	Avocat, Juge.
† Antoine Gauthier	"	Cultivateur.
† Elie L. Desaulniers,	"	Prêtre.
† Pierre Milot,	"	Notaire.
Elie Lacerte,	"	Médecin, M. P.

† Alexis Milette,	1834 Médecin.
† Paul Gélinas (titi),	1835 Instituteur.
† Louis St-Louis,	" S.-Maitre de hâvre, Montréal
† Luc Trahan,	" Prêtre.
Moïse Carbonneau,	" Notaire.
Charles G. Lajoie,	1836 Négociant, M. P.
† Antoine Gérin-Lajoie,	1837 Avocat.
Raphaël Bellemare,	" Avocat.
† Abraham L. Desaulniers,	1838 Avocat, M. P. P.
Adolphe St-Louis,	"
Antoine Narcisse Bellemare,	1840 Prêtre.
† Clément Loranger,	" Prêtre.
Frédéric St-Louis,	1841 Navigateur.
† Gilbert Arcand,	" Arpenteur.
† Raphaël Gélinas,	" Négociant.
† Honoré Milette,	" Etudiant.
Onésime Bellemare,	1842 Notaire.
† Sévère L. Desaulniers,	" Cultivateur.
Sévère Bellemare,	" Négociant, à Détroit.
Charles R. Lafêche,	"
† Isaac Guillemette,	1843 Prêtre.
Francis G. Lajoie,	" Cultivateur, au Dakota E. U.
Charles Lamy,	" Cultivateur.
† Honoré Bellemare,	1845 Prêtre.
† Pierre Lacerte,	" Cultivateur.
Isaac Gélinas,	1846 Prêtre, V. G.
Onésime Gélinas,	" Mécanicien.
† Philippe Oct. Gélinas,	" Prêtre.
Raphaël Gélinas Ptre S. J.,	" aux Etats-Unis.
Hercule Rivard,	"
Thomas Gélinas,	1847 Rentier.
Hyacinthe Trahan,	" Prêtre.
† Sévère Rivard,	1848 Avocat, M. C. L.
Benjamin St-Louis,	" Cultivateur.
Pierre Bellemare,	1850 Prêtre.
Jean-Bte Gérin-Lajoie,	" Cultivateur.
Joseph Blais,	" Prêtre.
† Jean-Bte Milette,	" Organiste.
A. Désiré Gélinas,	" Prêtre.

Antoine Lamy,	1851	Cultivateur.
Denis Gérin-Lajoie,	"	Cultivateur.
Evariste Gérin-Lajoie,		Cultivateur.
Damase Milette,	"	Médecin.
† Honoré Bernier,	1852	Frère des Ecoles Ch.
Alexis L. Desaulniers,	"	Prêtre.
† Evariste Gélinas,	"	Négociant.
Jules Milot,	"	Notaire.
Edmond B. Luffêche,	"	Négociant.
Rémi Dussault,	1843	Conducteur de Malles.
François Lamy,	"	Négociant, au Dakota, E. U.
Louis Milot,	"	Cultivateur, à Lowell, E. U.
Narcisse Lacerte,	1854	Médecin.
† Francis Lacerte,	"	Cultivateur.
Louis Dussault,	"	Cultivateur.
Paul Gélinas,	"	Frère des Ecoles Ch.
Majorique Lamy,	"	Cultivateur.
† Adolphe Gélinas,	1855	mort élève.
Gaspard Gélinas, (Raphaël)	"	"
† Elie Milette,	"	Architecte.
Albert Bellemare,	1856	aux E.-Unis.
† Wilfred R. Dufresne,	"	Cultivateur.
Dominique Fréchette,	"	Cultivateur.
† Elzéar Gérin (Lajoie)	1857	Avocat, M. C. L.
Georges Vaillancourt,	"	Prêtre.
Adolphe Ricard,	"	Négociant.
Maxime Bellemare,	1858	Médecin, au Dakota, E. U.
Charles Gravel,	"	Négociant.
Alfred Bellemare,	"	Cultivateur.
Charles Bellemare,	"	Prêtre.
Evariste L. Desaulniers,	"	Cultivateur, à Ontario.
Wilbrod Ferron,	"	Médecin.
Denis Gérin (Lajoie),	"	Prêtre.
Hereule Milot,	"	Cultivateur.
Antoine Milot,	"	Cultivateur, aux E.-Unis.
Eugène Rivard,	"	Cultivateur.
L. Adolphe Lord,	1859	Notaire.
Adolphe G. Lajoie,	"	Cultivateur, aux E.-Unis.
Evariste Pelletier,	"	Prêtre.

† Maxime Bellemare,	1859	mort élève.
Jos. Elzéar Bellemare,	“	Prêtre.
† Uldéric Bellemare,	1861	Avocat.
Moïse Carbonneau,	“	Rentier.
Arthur Lacerte,	1863	Négociant.
† Alexandre L. Desaulniers,	“	Prêtre.
C. Nérée Beauchemin,	“	Médecin.
Elie Blais,	“	Prêtre.
Ferdinand Lamy,	“	Cultivateur, à Ontario.
Esdras Lamy,	“	Cultivateur.
Edouard Ferron,	“	Médecin.
† Pierre Meunier,	1864	Médecin.
J. B. Hercule Bellemare,	“	Prêtre.
François S. L. Desaulniers,	“	Avocat, M. P.
Moïse Blais,	“	Prêtre, Oblat.
Eugène Ferron,	1865	Médecin.
Dionis L. Desaulniers,	“	Avocat.
Antoine A. Lamy,	1867	Prêtre.
† Francis G. Lajoie,	“	mort élève.
Cléophas Lamy,	“	Prêtre, S. J.
Napoléon Pellerin,	“	Négociant.
Ernest Lacerte,	“	Négociant.
Joseph Milot,	“	Cultivateur.
† Hector Beauchemin,	1868	mort élève.
Aram J. Pothier,	“	Compt. M. P. P. à Woonsocket.
Sévère L. Desaulniers,	“	Cultivateur.
Nérée L. Duplessis,	1869	Avocat, M. P. P.
Elisée Bellemare,	“	Médecin.
L. O. Maxime Bellemare	“	Médecin.
† Raphaël Meunier,	1870	mort élève.
Albert Bellemare,	“	Prêtre, S. J.
Victor Héroux,	“	Architecte.
Albert Héroux,	“	Architecte.
Robert St-Jacques,	“	Médecin, aux E.-Unis.
Hercule Dorion,	“	Avocat.
Arthur Dorion,	“	à Manitoba.
Aimé Dorion,	“	aux Etats-Unis.
P. A. Adélaré Bellemare,	1871	Prêtre.
Stephens Proulx,	“	Cultivateur.

J. Denis Bellemare,	1872 Prêtre.
Agapit Bellemare,	1873 Cultivateur.
Gaspard Bellemare,	" Négociant.
Thomas Gélinas, fils de C.	1874 Charpentier.
Gustave Bellemare,	1876 Prêtre, Dominicain.
Georges Proulx,	1881 Cultivateur.
† Léopold Proulx,	" mort élève.
Pierre Bellemare,	1882 Cultivateur.
Chs. L. Desaulniers, fd. S.	1883 aux Etats-Unis.
Origène Bellemare,	1887 Cultivateur.
Avila Milot,	1890 Ecclésiastique.

ÉLÈVES D'YAMACHICHE AU SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES.

Hercule Milot,	1860 Cultivateur.
L. Adolphe Lord,	" Notaire.
Frédéric Daveluy,	" Violoniste, aux E. Unis.
Narcisse Gélinas,	" Notaire.
Adélaré Loranger,	" Médecin, aux E.-Unis.
† Georges Pager,	1861 Prêtre.
Napoléon Millette,	1862 Architecte.
Edmond Villemure,	" Négociant.
Napoléon H. Beaulieu,	1864 Avocat.
Charles Milot,	" Négociant.
Augustus F. Dame,	1865 Médecin, à Winnipog.
Adrien Gélinas,	" Cultivateur, aux E. Unis.
Thomas R. Dufresne,	1866 Négociant.
Olivier Villemure,	" Frère Oblat, à Hull.
Thomas Boucher,	1867 Prêtre.
Adrien Milot,	" Négociant.
Antoine A. Lamy,	1863 Prêtre.
Amédée Boucher,	" Prêtre,
Didier Duchaine,	" Cultivateur, aux E.-Unis.
Ernest Lacerte,	1869 Négociant.
Joseph Lamy,	" Cultivateur.
Elie Pager,	1870 Médecin.
George (Caron) Delille,	" Négociant.

Victor Pager,	1871	Pharmacien.
Aimé Trudel,	"	Médecin, à Ottawa.
Nérée L. Duplessis,	1872	Avocat, M. P. P.
Evariste Héroux,	"	Avocat.
Omer Héroux,	"	Teneur de livres.
Arthur Millette,	"	Médecin.
Pierre Héroux,	1873	Cultivateur.
Adélaré Milot,	"	Prêtre.
Joseph Boucher (fils de Jos.)	"	Cultivateur.
Ernest Lajoie,	"	Cultivateur.
Hercule Dorion,	1875	Avocat.
Adolphe Boucher,	"	Etudiant.
Sévère Gélinais,	"	Traducteur, à Ottawa.
J. Thomas R. Loranger,	1876	Avocat.
Joseph Ferron,	"	Prêtre.
Omer Ferron,	"	Prêtre.
Evariste Gélinais,	"	Cultivateur.
Léopold Gélinais,	1877	Architecte, aux E.-Unis.
Dionis Bellemare,	"	Cultivateur.
Octave Boucher, fils de Frs,	1878	
Narcisse Bellemare,	1879	Etud. en Méd.
Hector Meunier,	1880	Avocat.
Alexis Bellemare,	"	Médecin.
Edmond Héroux,	"	Architecte.
Henri Lacerte,	"	Etud. en Méd.
Arthur Héroux,	"	Rentier.
Irénée Gélinais,	"	Etudiant.
Luc Bellemare,	1831	Cultivateur.
Sévère L. Desaulniers,	"	Elève.
Omer Milot,	1882	Etudiant en Méd.
Adélaré Boisvert, fils de Frs,	"	Cultivateur.
Odilon Bellemare,	1883	Etud. en notariat.
Moïse Boucher, fils d'Ant.,	"	Frère Viateur (Joliette).
Joseph Héroux,	"	Etud. génie civil.
Adélaré Boucher,	1884	Etud. en méd.
† Ozanie Melançon,	"	mort élève.
† Arthur Héroux, fils de Jos.	"	mort élève.
Avila Milot,	"	Ecclésiastique.
J. B. Trahan, fils de J. B.	"	Cultivateur.

Cléophas Lamothe,	1886	Etud. en droit.
Joseph Loranger,	"	Négociant.
Ferdinand Milot, fils de Pros.,	"	aux Etats-Unis.
Origène Bellemare,	"	Cultivateur.
Dionis Gélinas,	1886	Elève.
Cléophas St-Jacques,	"	aux Etats-Unis.
Sévère L. Desaulniers, fils d'Elie Norbert		
Eugène Lesieur,	1887	Négociant.
† Euclide Milette,	1889	Elève.
Arthur Brisson,	1890	Elève.
Côme Carbonneau,	1891	Elève.
Eugène Meunier,	"	Elève.
Johny Ricard,	1892	Elève.
Arthur Boucher,	"	Elève.
Dionis Lamy,	"	Elève.
Alide Lamy,	"	Elève.
Rodolphe Lesieur,	"	Elève.
Arthur Vaillancourt,	"	Elève.

 ELÈVES D'YAMACHICHE, AUX URSULINES DES TROIS-RIVIÈRES.

- † Françoise Lesieur, fille de Charles 178...
 † Marie Anne Lesieur, " " " "
 † M. Joseph Gélinas, " " Joseph.
 † Marie Grenier, " " Laurent, 1815.
 † M. Bareille dit Lajoie, " " Georges, 1819.
 † Pélagie Desaulniers, " " Antoine, 1824, mère de l'abbé
 Ant. Lamy, curé de Spencer, E. U.
 † Lucie Lord, 1825.
 † Mathilde Beaubien, fille d'Alexis, 1826.
 † Marie Lamy.
 Sophie Dugal, fille de Louis, 1830, tante du juge L. O. Loranger.
 † Marie-Frse Caron, fille de Charles, 1831, Sr St-Charles.
 † Mathilde Desaulniers, fille de Frs, " épouse de Théodore
 Rivard-Dufresne.
 † M. Angèle Caron, fille de Charles, 1832.
 † Olivine Carrier, fille de Joseph, 1834, Madame Jobert.
 † Agnès Beaubien, fille de François, " mère de Moïse Belle-
 mare.

- † Dorothée Charest, fille de Joseph, 1835.
 † Emélie Desaulniers, fille de Louis, 1836, tante de L. A. Baribeau.
 † Ursule Lajoie, fille d'André, "
 † Marie Dupont, fille de Charles, "
 † Sophie Dupont, " " " 1841.
 † Caroline Lesieur, " " Charles, 1844.
 † Emélie Desaulniers, " " François, " épouse d'Odilon Bellemare.
 Arline Richer, " " Modeste, 1845, veuve A. S. Hart.
 † C. Dupont, " " Charles, 1847.
 Marguerite Trahan, " " Joseph, 1848, Sr Ste-Thérèse.
 Olivine Bellemare, " " François, " Sr St-Grmain.
 Marie Lacerte, " " Pierre, " sœur du Dr. E. Lacerte.
 Luce Desaulniers, " " Antoine, 1850.
 Rébecca Hart, " " Abraham, 1865, veuve O. Brunette.
 † Céline Desaulniers, " " Sévère, 1869, épouse d'Odilon Desaulniers.
 M.-Louise Bellemare, " " Honoré, 1882.
 Albina Lajoie, " " Adolphe, "
 Léontine Bellemare, " " Honoré, 1885.

Si nous récapitulons les listes qui précèdent, et en référant aux listes publiées par M. l'abbé Caron, de la page 145 à la page 150, nous trouvons que la paroisse d'Yamachiche a fourni, à l'église et à l'état :

Prêtres ou Ecclésiastiques :	45. (1)
Religieux	31.
Religieuses	86.
Avocats	16.
Médecins	23.
Notaires	10.
Députés	12.
Juges	3.

(1) Aux noms donnés par M. l'abbé Caron il faut ajouter Messieurs Joseph Ferron et Omer Ferron, prêtres, et M. Avila Milot, étudiant en Théologie. Dans la même liste, au lieu d'Alex. Larue, il faut lire Alex. Lamy.

Il est bon d'ajouter que les médecins James Bell-Johnson et Emmanuel Lord, l'avocat Robert Henry Edward Johnson, les notaires Frédéric E. Milot et Léger N. Boucher, sont aussi nés à Yamachiche.

Il n'y a pas une seule paroisse, dans toute la province, qui soit en mesure de se glorifier d'un semblable résultat.



CHAPITRE V.

Famille Lesieur-Desaulniers.

CHARLES LESIEUR.

Né en France, notaire royal à Batiscan ; marié à Françoise de Lafond, nièce du gouverneur Pierre Boucher, 1672.

Charles m. à Charlotte Rivard-Loranger, 1700.—*Julien* dit Duchaine m. à Simonne Blanchet, 1715.—*Jean-Bte* dit Desaulniers m. à Elizab. Riv.-Laglanderie, 1707.—*Joseph* dit Coulomb m. à Cather. Ardouin, 1788.—*Antoine* dit Lapierre m à Angél. Riv. Bellefeuille, 1695.—*Françoise* m. à Jos. Riv.-Bellefeuille, 1695.

UN DES FILS DE CHARLES LESIEUR.

I.—JEAN-BAPTISTE DESAULNIERS.—ELIZAB. RIVARD-LAGLANDERIE. fils de CHARLES LESIEUR.

II. *Jean-Bte* m. à Marguerite Lamy, 1737.—II. *Augustin* m. à Josephite Frigon, 1734.—II. *Louis Frs* m. à Lse Lemay 1717, à Charlotte Frigon, 1738.—II. *Joseph* m. à Josephite Gélinas dit Lacourse, 1743.—*M. Françoise* m. à Jean-Bte Bellemare, 1746.—II. *Charles* m. à Josephite Lefebvre-Villemure, 1749.—*M. Elizabeth* m. à Etienne Lamy, 1742.—II. *Pierre* m. à M.-Anne Saucier, 1751.—*M. Louise* m. à Antoine Gélinas, 1744.—*M. Catherine* m. à Alexis Gélinas, 1744, à Louis Milot, 1754.—*Marie-Josephte* m. à Robert Riv.-Bellefeuille, 1753.—II. *François* m. à Madeleine Toutant, 1758.

II. JEAN-BAPTISTE,—MARGUERITE LANY....JEAN-BAPT. I.

III. *Charles* m. à *Marie Carbonneau*, 1764.—III. *Antoine* m. à *Marguerite Landry*, 1776.—*Joseph* m. à *Joseph Gélinas*, 1765.—III. *Jos.-Marie* m. à *Marg. Tessier*, 1782.—III. *Alexis* m. à *Madeleine Bellemare*, 1779.—*Angélique* m. à *Jos. Foucher*, 1773.

II. AUGUSTIN,—JOSEPHTE FRIGON.....JEAN-BAPTISTE I.

Marie-Josephte m. à *Louis Foucher*, 1755.—*Elizabeth* m. à *François Gauthier*, 1762.—*Marie-Louise* m. à *Louis Berthiaume*, 1764.—*Marie-Jeanne* m. à *Joseph Gignac*, 1767.

II. LOUIS-FRANCOIS,—LOUISE LEMAY,—CHARLOTTE FRIGON,
ÉLIZ. R. LAGLANDERIE.....JEAN-BAPTISTE I.

Louise m. à *Ant. Lesieur-Lapierre*, 1755.—IV. *Louis-Marie* m. à *Joseph* Toutant, 1780.—*M. Amable* m. à *Jean-Bte Bergeron*, 1779.—*Antoine-Marie* m. à *Joseph* Rivard, 1777.—*Geneviève* m. à *François Dupaul*, 1767.

II. JOSEPH,—JOSEPHTE GÉLINAS.JEAN-BAPTISTE I.

Marie-Josephte m. à *Jean-Bte Gélinas*, 1762.—V. *Joseph* m. à *Amable Paillé*, 1773.—V. *Jean-Bte* m. à *Angélique Foucher*, 1777.—V. *Eustache* m. à *Madeleine Bergeron*, 1775.—*Jean François* m. à *Marie-Rose Turcotte*, 1789.

II. CHARLES,—JOSEPHTE LEFB.—VILLEMURE.....JEAN-BAPTISTE I.

Louise m. à *Joseph Gélinas*. --*Antoine* m. à *M. Anne Riv.-Loranger*, 1778.—*Madeleine* m. à *Pierre Boisvert*, 1770.

II. PIERRE,—M. ANNE SAUCIER.....JEAN-BAPTISTE I.

Marie-Anne m. à *Hippolyte Paillé*, 1771.—VI. *Joseph* m. à *Françoise Ricard*, 1779.

II. FRANÇOIS,—MADELEINE TOUTANT.....JEAN-BAPTISTE I.

Madeleine m. à Frs. Massé, 1806.—*M. Amable* m. à Pierre Langlois, 1808.—*Louise M.-Anne* m. à François Thifault, 1805.—*Firmin* (1) m. à Joséphine Guay, 1794.—*Marie-Ausite* m. à Etienne Doucet, 1809.

III. CHARLES,—MARIE CARBONNEAU....JEAN-BAPTISTE II.

VII. *Charles* m. à Catherine Lacerte, 1789.—*M. Eliza* m. à Pierre Bergeron, 1805.—*Madeleine* (2) m. à Chs Lebrun, 1801.—VII. *Antoine* m. à Pélagie Descoteaux, 1803.—VII. *Louis* m. à Amable Bellemare, 1800.—VII. *Alexis* m. à Julie Bélair, 1820.—*M. Louis?* m. à Paul Lacerte, 1798.—VII. *François* m. à Charlotte Riv.-Dufresne, 1805.

III. ANTOINE,—MARGUERITE LANDRY....JEAN-BAPTISTE II.

M. Judith m. à Ant. Bellemare, 1803.—*M. Louise* m. à Jos. Marcotte, à Jos. Lesage.—*Félicité* m. à Jos. Legris, 1808.—VIII. *Laurent* m. à Louise Héroux, 1813.—VIII. *François-Regis* m. à Suzanne Gervais, 1811.

III. JOSEPH-MARIE,—MARGUERITE TESSIER.....JEAN-BAPTISTE II.

IX. *Paul* m. à Brigitte Lemaitre, 1812.—*Marie-Louise* m. à Pierre Gélinas, 1818.—IX. *Toussaint* m. à Léocadie Ponsant, 1827.

IV. LOUIS-MARIE,—JOSEPHTE TOUTANT. ..LOUIS FRANÇOIS II.

X. *Louis* m. à Josephte Lemay, 1782.—X. *Joseph* m. à Marg. Pélagie Lemay, 1806.

V. JOSEPH,—AMABLE PAILLÉ... ..JOSEPH II.

X*. *Joseph* m. à Josephte Lamothe, 1799, à M. Anne Gélinas, 1843.—*Marie-Joseph* m. à Charles Lesieur, 1796.

V. JEAN-BAPTISTE,—ANGÉLIQUE FOUCHER. JOSEPH II.

XI. *Jean-Baptiste* m. à Frs Boisvert, 1806.—*M-Théotiste* m. à Michel Houle, 1802.—*M.-Joseph* m. à Prisque Pitard, 1811.—XI. *Joseph* m. à Joseph Giasson. —XI. *François* m. à Joseph Héroux, 1830.—*Madeleine* (3) m. à Pierre Bourassa, 1819.—XI. *Antoine* m. à Louise R. Giasson, 1818.

V. EUSTACHE,—MADELEINE BERGERON..... JOSEPH II.

M.-Joseph m. à Jos. Lessard, 1796.—XII. *Joseph* m. à Félicité Caron, 1801, à Pélagie Paillé, 1803.—*Théotiste* m. à Jos. Legris,—*Marguerite* m. à Frs Chevalier, 1809, à Michel Power, 1835.—XII. *Isaac* (4) m. à Joseph Héroux, 1830, à M. Anne Langlois.—*Julie* m. à Jos. Chevalier, 1809.

VI. JOSEPH,—FRANÇOISE RICARD. PIERRE II.

Joseph m. à Marie-Reine Lemay, 1807.—(Issue de ce mariage : *Marie-Françoise* (5) m. à Rémi Dussault 1822).

VII. CHARLES,—CATHERINE LACERTE... CHARLES III.

Catherine m. à Gervais Lambert, 1806.—XIII. *Charles* m. à Rosalie Caron, 1814.—XIII. *Paul* m. à Marg. Gravel.—XIII. *Alexis* m. à Lucie Lupien, à Sophie Ayotte à Mathilde St-Pierre.—XIII. *Joachim* m. à Madeleine Bellemare, 1822.—XIII. *Joseph-Emmanuel* (6) m. à Angèle Martineau-St-Onge, 1826.

VII. ANTOINE,—PÉLAGIE DESCOTEAUX..... CHARLES III.

XIV. *Antoine* m. à Lucie Carbonneau, 1822.—XIV. *François* m. à Marg. Pothier, 1827.—*Joseph* m. à Pierre Milot, 1826.—XIV. *Olivier* m. à Emélie Lambert, 1832.—*Pélagie* (7) m. à Luc Lamy, 1828.—*Félicité* m. à Benj. Tessier, 1831.—XIV. *Norbert* m. à Odille Valière, 1839.—*Elie* (8) prêtre, b. 1826, prêtre, 1845 ; missionnaire au Nouveau-Brunswick, s. 1891.

VII. ALEXIS,—JULIE BÉLAIR.....CHARLES III.

XV. *Antoine* m. à Hélène Tellicr, 1854.—XV. *Joseph* m. à Luce Jacques, 1851.—XV. *Thomas* (9) m. à Mathilde Lessard, 1859, à veuve Paradis.—*Julie* m. à Alexis Milette, 1851.—XV. *Alexis* m. à Oliva Pichette, 1862.

VII. LOUIS,—AMABLE BELLEMARE..... CHARLES III.

XVI. *Antoine* (10) m. à Domitilde Béland, 1829.—*Amable* (11) m. à Louis Baribeau, 1831.—*Félicité* m. à Toussaint Caron, 1830.—*Emélie* (12) m. à Joseph Bourret 1826, à Paul Gélinas 1844.

VII. FRANÇOIS,—CHARLOTTE RIV. DUFRESNE..... CHARLES III.

François (13) sous-diacre b. 1807, s. 1865.—*Marie* m. à David Larivière, 1827.—XVII. *Antoine* m. à Adèle Beaubien, 1832.—*Isaac* (14) prêtre V. G. b. 1811, s. 1868.—*Evariste*, Eccl. b. 1815, s. 1837.—*Mathilde* m. à Théod. R. Dufresne, 1839.—*Louis Léon* (15) m. à Flora Merrill, 1850.—*Emélie* m. à Odilon Bellemare 1849.—*Sévère* m. à Adéline Pothier, 1853.

X. LOUIS,—JOSEPHTE LEMAY.....LOUIS-MARIE IV.

Joseph m. à Ls. Martin, 1828.—*Adéloïde* (16) m. à J. Ant. Comeau, 1826.—XVIII. *Joachim* m. à Esther Grenier, 1833.—XVIII. *Louis* m. à Catherine Garceau, .—*Victoire* m. à Pierre Grenier, 1833.—XVIII. *Antoine* m. à Hermine Martel, 1839.—XVIII. *Toussaint* (17) m. à Sophie Méthot, 1842.—*Apolline* (18) m. à Rémi Lord, 1842.—*Angèle* (19) m. à Georges Bourassa, 1841.—*Marguerite Sarah* m. à Jos. Beaulac.

X. JOSEPH,—MARG. PÉLAGIE LEMAY.....LOUIS-MARIE IV.

XIX. *Joseph* m. à Apolline Langlois, 1839.—XIX. *Louis* m. à Marie Lamothe, 1840.—XIX. *Antoine* (20) m. à Louise R. Loranger, 1848.

X*. JOSEPH,—JOSEPHTE LAMOTHE,—M.-ANNE GÉLINAS.....
JOSEPH V.

M. Joseph (21) m. à Augustin St-Louis, 1819.—*Louise Adélaïde* m. à Daniel Bettez, 1821.—*Marie-Louise* m. à Gonzague Bellemare, 1843.—*Amable* dit Bisson m. Angèle Bellemare, 1825.—*Julie* m. à Jos. Jean Lord.—*Antoine* m. à Manon Noël, 1832.—*Edouard* m. à Tarsile Bellemare, 1835.—*Joseph* m. à Emélie Turcotte, 1842.—*M. Caroline-Mathilde*, b. 1821.—*Marie*, b. 1823.

XI. JEAN-BAPTISTE,—FRANÇOISE BOISVERT..... JEAN-BAPTISTE V.

Antoine m. à Scholastique Lacerte, 1837.—*Augustin* m. à Lucie Alaire, 1860.—*Joseph* m. à Lucie Massicotte, 1843.—*Emélie* m. à J.-B. Houle, 1845.—*André* m. à Adèle Bourassa, 1854.

XI. JOSEPH,—JOSEPHTE GIASSON.....JEAN-BAPTISTE V.

Emérencienne m. à Charles Lesieur-Frény, 1843.—*Joseph* aux Etats-Unis.—*Edouard* m. à Archange Lacombe, 1852.—*Moïse* m. à Elise Carrière.—*Françoise* m. à Frédérie Bourassa.—*Eléonore*. b....

XI. FRANÇOIS,—JOSEPHTE HÉROUX.....JEAN-BAPTISTE V.

Joseph m. à Jos. Oct. Caron, 1862.—*Zoi* b..., *François* m. à Zélia Desaulniers, 1866.—*Tharsile* b. 1836, s. 1863.—*Philomène-Hermine* m. à Elie Boisvert, 1871.—*Ludger* m. à Olivine Héroux.—*Marie-Adé* b. 1842.—*Marie-Adèle* b. 1843.

XI. ANTOINE,—LOUISE Riv.-GIASSON.....JEAN-BAPTISTE V.

M. Mathilde m. à Jos. Euchariste Garceau, 1843.—*Marguerite* m. à Jos. Moïse Descoteaux, 1846.—*Antoine* m. à Desanges Morel, 1862.—*Léocadie* m. à Augustin Gauthier 1851.—*François* m. à Philomène Lacroix, 1854

XII. JOSEPH,—FÉLICITÉ CARON,—PÉLAGIE PAILLÉBUS-
TACHE V.

Lucie m. à Simon Savoie, 1823, à Chs. Martin 1838.—*Sophie* (22) m. à Max. Picotte, 1826.—*M. Stéphanie* m. à Léandre Motard dit Lamothe, 1833.

XII. ISAAC,—JOSEPHTE HÉROUX,—M. ANNE LANGLOIS.

Joséphine m. à Félix Richer Lafèche, 1853.

XIII. CHARLES,—ROSALIE CARON.CHARLES VII.

C.-Léonard m. à Pélagie L. Villemure, 1849.—*Henriette* m. à Pierre Bergeron, 1864.—*Abraham* m. à Marguerite Dupuis, 1852.—*Angèle-Caroline* m. à Trefflé Ant. Bergeron, 1849.—*Léocadie* m. à Paul Lacerte, 1859.—*Emélie* (23) m. à Toussaint Caron, 1849.—*François* m. à Luce Lemay, 1857.—*Calixte* m. à Marie Hamel, 1859.—*Isaac* m. à Josephte Lamothe, 1862.

XIII. PAUL,—MARGUERITE GRAVEL.....CHARLES VII.

Marguerite m. à Elie Gerbeau, 1838.—*Thomas* m. (à St-Maurice.)—*Toussaint* m. à Félicité Lupien, 1860.—*M.-Eléonore*, b. 1829.—*Antoine* m. à Caroline Saucier, 1859, à Claire Leblanc 1863, à... Houde.—*Rose* m. à J. B. St-Pierre, 1856.

XIII. ALEXIS,—SOPHIE AYOTTE,—LUCIE—LUPIEN, MA-
THILDE ST-PIERRE.....CHARLES VII.

Alexis m. à Constance Lamy, 1843.—*Paul* m. à Scholastique Vincent, 1844.—*Lucie* m. à Michel Desrosiers, 1841.—*Thomas* m. à Claire Gerbeau, 1853.—*Sophie* m. à Pierre Gaucher, 1848.—*Félicité* m. à Ant. Carle, 1857.—*M. Aurise* m. à F. X. St-Pierre, 1846, à Godefroi Lamirande, 1860.—*Mathilde* m. à Ant. Maroote 1853, à Olivier Bellemare, 1867.—*Léocadie* m. à Edouard Fleury.—*M. Philomène* m. à Emile Gaucher (à Maskinongé.)

XIII. JOACHIM,—MADELEINE BELLEMARE...CHARLES VII.

Etienne-Férol m. à Marg. Dubé, à Philomène Rivard, 1872.
—*Ant.-Ludger* (23*) m. à Aurélie Giguère, 1857.—*M.-Caroline* m. à Pierre Thérien, 1855.—*Marie-Emélie* m. à Dosithé Grenier, 1863.
—*M.-Louise* b. 1835.—*Théodore* b. 1828.

XIII. JOS. EMMANUEL,—ANGÈLE MARTINEAU dit ST-ONGE.....CHARLES VII.

Jos.-Emmanuel m. à Elizab. Theasdale, 1854.—*Alexis* m. à Hélène Rosalie Brousseau, 1854.—*Clarice* b. 1832.—*Eléonore* m. à Xavier Comeau, 1881.—*François* b. 1836, s. 1838.—*Marie* m. à Ezilia Pratte.—*Jos.-François* (24) b. 1838, prêtre 1863, curé de la Pointe-du-Lac.—*Antoine* m. à Pétronille Bourque.

XIV. ANTOINE,—LUCIE CARBONNEAU.....ANTOINE VII.

Luce b. 1823.—*Antoine* m. à Marie St-Jean, 1857.—*Adèle* (25) m. à Adolphe Lamy, 1851.—*Domitille* m. à Raphaël Lamy, 1854.—*Benjamin* m. à Olivino Bellemare, 1860.—*Emélie* m. à Joseph Juliette dit Laverdure, 1875.

XIV. FRANÇOIS,—MARGUERITE POTHIER.....ANTOINE VII.

Marguerite (25*) m. à Ant. Bellemare, 1846.—*Emélie* m. à Jos. Bellemare, 1853.—*M.-Elzire* m. à Jos. Gélinas, 1855, s. 1874.—*Antoine-Jules* m. à Flora Desaulniers, 1871, à Joséphine Lacerre, 1886.—*Alexis* (26) b. 1836, prêtre 1862, curé de Stanfold.—*Evariste* m. à Oliva Blais, 1860.—*Séraphine* m. à Louis A. Baribeau, 1878.—*Eliza* b. 1842, s. 1881, Sœur Griso, à Montréal.—*Marie-Adèle* m. à Léon Desaulniers, 1870.—*François-Sévère* né 19 sept. 1850, (27) m. à Aglaé Maher, 24 juillet 1877.

XIV. OLIVIER,—EMÉLIE LAMBERT..... ANTOINE VII.

Olivier m. à Elzire Bellemare, 1865.—*Sophie* m. à Ant. H. Beaulieu, 1868.—*Isaac* m. à Caroline H. Beaulieu, 1876.—*Sévère* m. à Céline Lavergne, 1871.—*Benjamin* m. à Eléonore Lemay, 1868.—*Alexis* m. à Delphine Bellemare, 1884.

XIV. NORBERT,—ODILE VALIÈRE.....ANTOINE VII.

Norbert-Elie m. à Adèle Boisvert, 1864.—*Louis* (27*) m. à Eloïse Pothier, 1861.—*Zélia* m. à Frs. Desaulniers, 1866.—*Sévère* m. à Delphine Lesieur (s. 1892), 1865.—*Pierre* m. à Virginie Houle, 1880.—*Caroline* m. à Max. Ricard, 1871.—*Joséphine* m. à Narcisse Lamy, 1872.—*Alexis* m. à Délia Houle, 1879, à Mary Minville, 1888.—*Rebecca* m. à Désiré Déchaine, 1879.—*Adrien* m. à Clara Bourassa, 1884.

XV. ANTOINE,—HÉLÈNE TELLIER.....ALEXIS VII.

Euclide m. à...Garant, s...*M.-Diane* m. à André de Quinumont, 1887.—*Rita* b. 1853, s. 1875—*Ernest* m. à M. Elodie Lalonde, 1885.—*Gonzalve* (28) m. à Elise Martin, 1887.—*Clovis* b. 1866.

XV. JOSEPH,—LUCE JACQUES.....ALEXIS VII.

Odélie b. 1853.—*Julie* b. 1855.—*Lucie* b. 1857.—*Jos.-Israël* b. 1860, Prêtre.—*Jos.-Jérémie* b. 1861.—*Jos.-Napoléon* b. 1866, Rédemptoriste.—*Blanche-Sarah* b. 1869.

XV. THOMAS,—MATHILDE LESSARD.....ALEXIS VII.

Eugénie b. 1859.—*Thos.-Alexandre* b. 1861.—*Frs.-Guillaume* b. 1863.—*Jos.-Oscar* b. 1864.—*Pierre-Alexis-Adolphe* b. 1868.

XV. ALEXIS,—OLIVA PICHETTE.....ALEXIS VII.

Graziella b. 1863, s. 1891, religieuse de la congrégation N. D., à Montréal.—*Florella* (29) m. à Hector Caron, 1884.—*Mina* b. 1868.—*Arthur-Alexis-Jean* b. 1870, s. 1870.—*M.-Dina* b. 1866, religieuse de la congrégation N. D., à Montréal.—*Alexina* b. 1871.—*Alexis-Arthur* b. 1873.

XVI. ANTOINE,—DOMITILLE BÉLAND.....LOUIS VII.

Caroline m. à D. Maigret, 1859.—*Ant.-Alfred* m. à Caroline Edwidge Parent, 1865.—*Rose de Lima* b. 1853.—*Jos.-Désiré* m. à Adèle Lafrenière, 1864.—*Philippe* m. à Elvina Béland, 1865.—*Denis-Benj.-Guil.* m. à Rose Proulx 1869, à M. Gagnon.—*M.-Martine* m. à Oscar Rousseau.—*M. Elvin* m. à D. Maigret, 1871,

—*Alphonse* b. 1845.—*Aurélie-Emilie* m. à Frédéric Pelletier, 1871.—*M.-Irine* m. à F. X. St-Pierre, 1872.

XVII. ANTOINE.—ADÈLE BEAUBIEN. FRANÇOIS VII.

Hermine m. à Jules Carbonneau, 1865.—*M.-Eliza* m. à Horace Proulx, 1852.—*Elzire* b. 1841, s. 1884.—*Léon* m. à Marie Desaulniers, 1870.—*M.-Flora* m. à Ant. Desaulniers, 1871.—*Ant.-Odilon* m. à Elzire Bellemare, 1870, à Céline Desaulniers, 1874, à Ludgérine Thibodeau, 1884.—*Adèle-Sévérine* b. 1853, s. 1869.

XVII. LOUIS LEON,—FLORA MERRILL. FRANÇOIS VII.

Alexandre (30) b. 1851, prêtre, 1875, s. 1891.—*Dionis* (31) m. à Mathilde Bellemare, 1877.—*Maria* m. à Geo. Daveluy, 1877.—*Albina* (32) b. 1858, sœur 1876, s. 1880.—*Clara* b. 1860, s. 1872.—*Alexina* m. à Gustave Raymond, 1885.—*Avila* m. à Lumina Allard, 1889.—*Eugène* b. 1868.—*Edmond* b. 1873.

XVII. SEVERE.—ADELINE POTHIER. FRANÇOIS VII.

Sévère (33) m. à Adeline Lacerte, 1876.—*Adeline-Céline* m. à Odilon Desaulniers, 1874, s. 1878.

XVIII. JOACHIM,—ESTHER GRENIER. LOUIS X.

Justine m. à Ephrem Garceau, 1855.—*Eliza* m. à Théod. Houde-Gervais, 1860.—*Séraphine* m. à Louis Milot, 1863.—*M. Alidor* b. 1846.—*Philippe* m. à Oliva Hubert, 1869.—*Delphine* m. à Prosper Milot, 1870.—*Adèle* m. à Prosper Bellemare.—*M.-Anne-Elvina* m. à Dionis Bellemare.

XVIII. LOUIS,—CATHERINE GARCEAU. LOUIS X.

Catherine.—*Louis* b. 1850, prêtre 1876, s. 1890.—*Charles* m. à—*Honoré* m. à—*Edmond*.—*Joseph*.

XVIII. ANTOINE,—HERMINE MARTEL. LOUIS X.

M.-Adèle m. à Sévère Durocher, 1862, à—*Delphine* m. à Alexandre Denis.—*Wilbrod* m. à Délia Dupont.—*M.-Hermine* b.

1846.—*M.-Elizabeth* b. 1847.—*Eloïse* b. 1849.—*Louise* b. 1855.—*Thomas*, b. 1856.—*Ant.-Napoléon* b. 1849, m. à.....*Gélinas*.—*André-Eugène* m. à *Mary Larivière*.—*Thomas* m. à.....*Smith*, 1888.

XVIII. TOUSSAINT,—*SOPHIE MÉTHOT*.*LOUIS X*.

M.-Anne-Euthy. b. 1846, s. 1847.—*Frs.-M.-Thomas* m. à *Elise Rémillard*, 1870.—*M.-Delphine* b. 1851.—*Frs.-Hector* b. 1858, s. 1861.

XIX. JOSEPH,—*APPOLINE LANGLOIS*.*JOSEPH X*.

Jos.-Hercule b. 1839.—*Ls.-Onésime* b. 1840, m. à *Emélie Gélinas*.—*M.-Hermine* b. 1842.—*Emélie* m. à *Euchariste Ville-mure*, 1872.—*Elizabeth* b. 1844, m. à.....*Viger*.—*Alexandre* b. 1846.—*Thomas* b. 1850.—*Georges* b. 1851.—*Prosper-Urbain* b. 1853.—*Jos.-Nap.* b. 1855.—*Antoine* b. 1856, s. 1858.

XIX. LOUIS,—*MARIE LAMOTHE*.*JOSEPH X*.

Olivine b. 1841, m. à *Augustin Giguac*.—*Ls.-Adolphe* m. à *Céline Lafontaine*, 1871.—*Elzire-Euthy*. m. à *Jos. Grenier*, 1865.—*Philomène* b. 1847.—*M. Delphine* m. à *Frs. Plante*, 1869.—*Sévère* b. 1851, s. 1853.

XIX. ANTOINE,—*LOUISE R. LORANGER*.*JOSEPH X*.

Napoléon-Ant. m. à *Emélie Desrosiers Dargis*, 1881.—*Ernest-Hermès* m. à *Rose de Lima Gélinas*, 1876.—*Louise-Virginie* m. à *Raphaël Lemay*, 1882.

NOTES.

- (1) Oncle de Mgr Thomas Cooke. Son épouse, *Joséphine Guay*, prit soin des plus jeunes frères et sœurs de l'évêque.
- (2) Grand-mère de l'abbé Alfred Lebrun, curé de Sioux-City, et ancien professeur au séminaire des Trois-Rivières.
- (3) Mère de MM. Pierre et Thomas Bourassa, cultivateurs respectables d'Yamachiche.

- (4) Oncle, par alliance, des abbés Joseph Blais, curé de St-Guil-laume, Elie Blais, ex-curé de St-Eugène et Moïse Blais, mis-sionnaire oblat, à Prince-Albert, Territoires du Nord-Ouest canadien.
- (5) Mère de la sœur Candide, supérieure du couvent de la Cong. N.-D., de Sainte-Eustache, de M. Rémi Dussault, etc.
- (6) Père de l'abbé Jos. Frs. L. Desaulniers, curé de la Pointe-du-Lac, et de M. Joseph Desaulniers, de Shawenegan.
- (7) Mère de l'abbé Antoine A. Lamy, curé de Spencer, E.-U. et tante de l'abbé Alexis L. Desaulniers, curé de Stanford.
- (8) Vieux missionnaire du Nouveau-Brunswick, qui a laissé, à Yamachiche, l'exemple des plus grandes vertus.
- (9) Oncle de l'abbé F. X. Lessard, curé de Saint Wenceslas.
- (10) Père de M. Denis B. G. L. Desaulniers, médecin du sémi-naire de Nicolet.
- (11) Mère de M. Louis A. Baribeau, de Louiseville, beau-frère de M. le curé de Stanford.
- (12) Grand-mère du docteur Gustave Bourret, ex-zouave et an-cien maire de Saint-François du Lac.
- (13) C'est le célèbre professeur de physique, à Nicolet, pendant trente-huit ans.
- (14) L'un des plus grands bienfaiteurs du collège de Saint Hya-cintho. Il a refusé d'être évêque, aux Etats-Unis.
- (15) C'est le Dr L. L. L. Desaulniers, si longtemps député de Saint-Maurice, en parlement.
- (16) Mère de l'abbé J. B. Comeau, chanoine et curé actuel d'Ya-machiche.
- (17) Père de M. Thomas L. Desaulniers, secrétaire-trésorier du conseil de la cité des Trois-Rivières.
- (18) Mère de plusieurs sœurs distinguées de la congrégation N.-D., de Montréal.
- (19) Mère de l'abbé Philippe Bourassa, curé de Saint-Elphège, diocèse de Nicolet.
- (20) Père de M. Napoléon L. Desaulniers, employé de la maison Lajoie et frère, des Trois-Rivières.
- (21) Mère de feu Louis St-Louis, sous-maître du havre, à Mont-réal, de M. Benjamin St-Louis, etc.
- (22) Belle-mère de M. Alfred Carbonneau, cultivateur d'Yama-chie,

- (23) Mère du Rév. Père Charles Caron, jésuite, de plusieurs autres prêtres et de plusieurs religieuses. Il y a erreur dans le nom de son époux. Ce n'est pas *Toussaint* mais *Thomas*, qu'il faut lire.
- (23*) Père de M. A. Alfred L. Desaulniers, pendant plusieurs années, chef de la maison Leblanc et Desaulniers, de Montréal.
- (24) Curé de la Pointe-du-Lac, ancien curé de Kingsey.
- (25) Mère de l'abbé Urbain Lamy, curé de Manchester, E.-U.
- (25*) Mère de l'abbé Denis Bellemare, curé de Notre-Dame des Bois, et du Docteur A. N. Bellemare, de Yamachiche.
- (26) Curé actuel de Stanfold, après avoir été pendant vingt et un ans, curé de Saint-Bonaventure d'Upton.
- (27) Député actuel de Saint-Maurice, à Ottawa. Ses enfants sont : Antoinette, né 23 juin 1879, Charles, né 8 mars 1881, Roméo, né 18 juillet 1882, Marie-Blanche, né 24 novembre 1884, Henri-Gustave, né 24 novembre 1886.
- (27*) Oncle de l'hon. Aram J. Pothier, deux fois élu député de la ville de Woonsocket, état du Rhode I., E.-U.
- (28) C'est le rédacteur du *National*, de Montréal.
- (29) Epouse de M. Hector Caron, député actuel de Maskinongé, au parlement de Québec.
- (30) Décédé l'an dernier, curé de West-Gardner, E.-U.
- (31) Traducteur français de la chambre des Communes, à Ottawa.
- (32) Décédée religieuse des sœurs de la Providence.
- (33) Ancien maire d'Yamachiche et neveu du grand-vicaire Isaac L. Desaulniers, de Saint-Hyacinthe.

La famille Lesieur Desaulniers est si nombreuse qu'il a fallu une *clé* spéciale pour éviter des confusions dans la généalogie. Un trop grand nombre de personnes portent les mêmes noms pour permettre d'observer l'ordre ordinaire des générations. Le premier Lesieur, qui a pris le surnom de Desaulniers, se nommait Jean-Baptiste, et, il a eu de sa femme, Elizabeth Rivard Laglanderie, sept garçons, qui sont devenus les principales souches de cette famille. Ces sept garçons sont désignés avec les chiffres romains II, qui suivent leur nom. Les fils de Jean-Baptiste II sont marqués du chiffre III, comme on peut le constater, en référant à Charles III, fils de Jean-Baptiste II, à la page 191. Dans

la même page, les fils de Joseph II, frère de Jean-Baptiste II, sont désignés par le chiffre V, bien qu'ils soient de la même génération que leurs cousins germains, les enfants de Jean-Baptiste II. Ainsi des autres. Ceci fera comprendre pourquoi l'on voit le chiffre XIX accolé à certains noms, quand la famille Lesieur Desaulniers ne compte que dix générations depuis Charles Lesieur, marié à Françoise de Lafond, en 1672, jusqu'à nos jours.

Dans les familles Gélinas et Bellemare, l'ordre des générations a été rigoureusement observé.

L'année 1856 a été une année malheureuse pour la famille Gélinas, comme on peut le voir dans les *notes* qui sont à la fin de la généalogie de cette famille. L'année 1756, un siècle avant, n'a pas moins été funeste à la famille Desaulniers. A ce sujet, on lit les lignes suivantes dans une brochure publiée par feu l'avo- Abraham L. Desaulniers, en 1867 :

“ L'année 1756 est une époque tristement mémorable pour la famille Desaulniers. On y remarque que sept des enfants de Jean-Baptiste Lesieur Desaulniers et d'Elizabeth Rivard-Laglanderie, six frères et une sœur, tous, moins un, chefs de famille, sont morts dans le court espace de deux mois, sans compter encore quelques autres personnes d'une parenté un peu plus éloignée. Il y a là de quoi surprendre ceux qui n'auraient pas entendu parler de la *grande picotte*. La famille Desaulniers fut alors victime des terribles ravages exercés par cette maladie, dans un temps où l'on ne connaissait pas encore l'art de l'*inoculation*. Il n'y eut qu'un frère et deux sœurs : François, marié à Madeleine Toutant ; Marie Louise, mariée à Antoine Gélinas, et Marie-Françoise, mariée à Jean-Baptiste Bellemare, qui, ainsi que leurs enfants, échappèrent au fléau. ”

N. B.—A la page 194, on lit que Louis X s'est marié à Josephite Lemay. Il est à propos d'ajouter qu'il s'est marié, une deuxième fois, à Josephite Lemerise, veuve de Joseph Lord et, sœur de mère, de J. Antoine Comeau, père de M. le curé J. P. Comeau. Ce Louis X (Desaulniers) s'est remarié presque en même temps que son gendre, J. Ant. Comeau, qui est ainsi devenu son beau-frère.

FAMILLE GELINAS.

I.—ETIENNE GELYNEAU ou GELINAS (1).

Venu de France, vers 1660; veuf de Huguette Robert; marié, en 2^{des} noces, à Québec, à Marie Beauregard, 1682.

1687 ou 1688.

II.—JEAN GELINAS,—FRANÇOISE DE CHARMÉNIL.....
 fils de ETIENNE I.

Etienne (a conservé le nom de Gélinas) m. à Marguerite Benoit, 1701.—*Jean-Baptiste* dit Bellemare m. à Marie Jeanne Boissonneau dit St-Oage, 1702.—*Marie-Anne* m. à Pierre Rocheleau, 1702.—*Benjamin*.—*Pierre* dit Lacourse m. à Madeleine Bourbeau.—*Françoise*.—*Aimé*.

1701.

III.—ETIENNE GELINAS,—MARGUERITE BENOIT...JEAN II.

Jean-Baptiste.—*Etienne* m. à Josephite Crevier dit Bellevue, 1737.—*Pierre* m. à Geneviève Carbonneau, 1731.—*Marie-Françoise* m. à Alexis Carbonneau, 1731.—*Antoine* m. à Marie Louise Lesieur Desaulniers, 1744.—*Alexis* m. à Catherine Lesieur Desaulniers, 1744.

1737.

IV.—ETIENNE GELINAS,—JOSEPHITE CREVIER dit BELLE-
 RIVE.....ETIENNE III.

Marguerite b. 1739.—*Alexis* m. à Françoise Lacerte, 1776.—*Etienne* m. à Thérèse Minot, 1765.—*Pierre* m. à Marguerite Hamel, 1767.—*Jean-Baptiste* b. 1744.—*Joseph* m. à Josephite Lesieur Desaulniers, 1765.—*Geneviève* b. 1753.

1731.

IV.—PIERRE GELINAS,—MARIE GENEVIEVE CARBONNEAU
 dit PROVENÇAL.....ETIENNE III.

Marie-Geneviève b. 1734.—*Joseph* m. à Marie Madeleine Héroux, 1762.—*Pierre* m. à Josephite Rivard Laglanderie, 1757.

—*Jean-Baptiste* m. à *Josephite Lesieur Desaulniers*, 1762.—*Marie-Louise* b. 1741.—*Alexis* m. à *Marie Landry*, 1765.—*Marie-Anne* b. 1747.—*Louis* b. 1752.—*Antoinette* m. à *Alexis Lamy*.

1776.

V.—ALEXIS GELINAS,—FRANÇOISE LACERTE. ETIENNE IV.

Louis m. à *Marguerite Thivierge*, 1804.—*Alexis* m. 1o à *Charlotte Lemay* ; 2o à *Brigitte Lapolice*.—*Elizabeth* m. à *Charles Blais*.—*Catherine* m. à *Antoine Dubé*.—*Josephite* m. à *Alexis Grenier*.—*Pélagie* b..... *Marie-Louise* b. 1783.

1804.

VI.—LOUIS GELINAS,—MARGUERITE THIVIERGE.....
ALEXIS V.

Louis m. 1o à *Bellemare* ; 2o à *Judith Boucher*.—*Thomas* m. à *Julie Poudrier*.—*Adolphe-Alexandre* m. à *Olivine Lapierre*.—*Marie* m. à *Firmin Pelletier*.—*Geneviève* m. à *Léandre Melançon*, 1830.—*Marguerite* b. 1805.

VI.—ALEXIS GELINAS,—1ères noces à CHARLOTTE LEMAY
2des noces à BRIGITTE LAPOLICE..... ALEXIS V.

Charles m. à *Luce Rivard Loranger*, (père de *M. Cyprien Gélinas*, de Montréal).—*Alexis* m. à *Marie Madeleine Gignac*, 1829, (père de l'abbé *A. Désiré Gélinas*).—*Joseph* m. à *Marceline Lapointe*.—*Julie* m. à *Isaac Bellemare*.

V.—PIERRE GELINAS,—MARGUERITE HAMEL.....
ETIENNE IV.

Pierre m. à *Josephite Lacerte*, 1794.—*M. Marguerite* m. à *Pierre Bellemare*.—*Euphrosine* m. à *Pierre Lamy*.—*Joseph* m. 1o à *Marguerite Blais*, 2o à *Louise Lacerte*.

VI.—PIERRE GELINAS,—JOSEPHTE LACERTE.....
PIERRE V.

Paul m. à *Sophie Guillemette*, 1826.—*Angèle* m. à Frs. Lampron.—*Euphrosine* m. à *Alexis Caron* 1826.—*Josephte* m. à *Paul Bélaïr*.—*Martine*.

VII.—PAUL GELINAS,—SOPHIE GUILLEMETTE.....
PIERRE VI.

Moïse m. à *Appoline Bournival*, 1853.—*Thomas* m. à *Adélaïde Lacerte*, 1857.—*Marie* m. à *Calixte Millette*, 1855.—*Joseph* (religieux).—*Paul* m. à *Aunée Lamy*, 1885.—*Narcisse* m. à *Domitille Miron*, 1889.—*Zoé* m. à *Narcisse Guillemette*, 1885.—*Pierre* m. à *Joséphine Fréchette*, 1890.—*Sophie* m. à *Carolus Lamy*, 1886.—*Isaac* m. à *Mary Bergin*, 1886.—*Napoléon* m. à *Marie Filteau*, 1886.—*Philomène* (sœur *Eudoxie*, du *Bon Pasteur*, à *Montréal*).

VI.—JOSEPH GELINAS,—1ères noces à MARGUERITE BLAIS.
PIERRE V.

Léger m. 1o à *Ursule Lajoie*, 2o à *Agathe Laplante*.—*Calixte* m. à *Ferron*.—*Angèle* m. à *Joseph Maheu* ;

2des nocés à *LOUISE LACERTE*.

Jérôme m. à *Cécile Guillemette*.—*Monique* (10), m. à *Olivier Hamel*.—*Archange* m. à *Jean-Bte Lebrun*.—*Marie* b. 1821.—*Antoine* m. à *Marguerite Lacerte*.—*Adesse* m. à *Israël Samson*.—*Denise* m. à *Fabien St-Louis*.

VII.—JÉRÔME GÉLINAS,—CÉCILE GUILLEMETTE... JOSEPH VI.

Trefflé m. à *Euthychianne Lacerte*.—*Joseph*, m. à *Thirza Lavergne*.—*Alfred* m. à *Adèle Milot*.—*Oliva* m. à *Valère Milot*.—*Jérôme* b. 1853.

1765

V.—JOSEPH GELINAS,—1ères nocés à JOSEPHTE LESIEUR-
DESAULNIERS (3)..... ETIENNE IV.

Charles m. à *Pélagie Bellemare*, 1791.—*Louis* m. à *Théotiste Gélinas*, 1797.—*Alexis* m. à *Geneviève Lefebvre Boulanger*,

1802.—*Joseph* m. à Joseph Bellemare.—*Jean-Baptiste* m. 1o à Marguerite Dussault, 2o à.....Idasse.—*Joseph* m. à Julie Françoise Lapointe.—*Michel* m. 1o à Marie Blais, 2o à Marie Marguerite Déziel Labrèche.—*Pierre* m. à Marie Lefebvre Boulanger.—*Antoine* m. à (à la Rivière du Loup.)

2des nocés à.....

Augustin m. à Marie Pelletier.

1794

VI.—CHARLES GELINAS,—PÉLAGIE BELLEMARE.....
JOSEPH V.

Charles, m. à Marie Carbonneau, 1816.—*Pélagie* m. à Isaac Gélinas.—*Elizabeth* m. à Moïse Caron.

1762

V*.—JOSEPH GELINAS,—MARIE MADELEINE HÉROUX.....
PIERRE IV.

Joseph b. 1763, s. 1763.—*Louis* b. 1774, m. à Madeleine Lesieur, 1802.—*Pierre* b.—*Jean-Baptiste* b.—*Joseph* m. à.....
Griault.

1802

VI*.—LOUIS,—MADELEINE LESIEUR.....JOSEPH V*

Emilie m. 1o à Jos. Rivard Bellefeuille, 2o à Luc Lamy.—*Sophie* m. à Raphaël Gélinas.—*Casimir* m. à Emilie R. Bellefeuille.—*Zéphire* m. à Antoine (titi) Gélinas.—*Louis* m. à Monique Gignac, 1834.—*Elmire* m. à Pierre Bellemare.—*Madore* m. à Virginie Lesieur.

VI*.—JOSEPH GELINAS,—.....GRIAULT.....JOSEPH V*

Adèle m. 1o à Jean-Baptiste Milette ; 2o à Frédéric Bernier.—*Elise* m. à Joseph Milette (frère d'Alexis Milette, beau-père de George F. Héroux.)

VII*.—CASIMIR GELINAS,—EMILIE RIV. BELLEFEUILLE.
Louis V1*.

Henri m. à Olivine Thibodeau.—*Edmond* m. à Mathilde Tremblay.—*Georges* m. à Flore Hénault.—*Charles* m. 1o à Clorinthe Dupont, 1872 ; 2o à Année Langlois, 1883.—*Adélaïde* m. à Virginie R. Bellefeuille.—*Emma* b. 1856.—*Casimir* b. 1854.

VII*.—LOUIS GELINAS,—MONIQUE GIGNAC....LOUIS VI*

Louis-Evariste m. à Joséphine Dupont, 1858.—*Raphaël* m. à Éléonore Carboneau, 1861.—*Emmanuel* m. à Elizabeth Lamy, 1868.—*Zéphirin Madore* m. à Luce Blais, 1864.—*A. Elie* m. à Evelina Bellemare, 1871.—*Année* m. à Napoléon Milette, 1873.—*Hermine* m. à Edmond Lambert, 1876.—*Émile* m. à Joséphine G. Lajoie, 1874.—*Flora* m. à Maxime Lacerta, 1878.

VII*.—MADORE GELINAS,—VIRGINIE LESIEUR.....
Louis VI.*

Année m. à Antoine Milot.—*Arthur* m. à Evelina Ville-
mure.—*Adrien* b. 1851.—*Sarah* m. à Adolphe Daveluy.

1757.

V.—PIERRE GELINAS,—JOSEPHTE RIVARD LAGLANDERIE...
PIERRE IV.

Pierre m. 1o à Marie-Louise Nolin, 1784 ; 2o à Jean-Bte Casau
bon.—*François* m. à Pélagie Milette.—*Alexis* b. 1778.—*Antoine*
m. à..... Lapointe (pas d'enfants).—*Étienne* m. à Antoinette
Bellemare, 1807.—*Pélagie* b. 1784.

1784.

VI.—PIERRE GELINAS,—IÈRES NOCES À MARIE-LOUISE
NOLIN

Marie-Louise m. à Jean-Baptiste Cassaubon, 30 mai 1808 ;
2des noces à Cécile Matheau.

Jean b....—*Jourdain* b....—*Pierre* m. à Marie Frenette 1816

—*Joseph* m. à *Julie Côté*.—*Augustin* b...—*Léandre* b...—*Cécile* m. à *François Robidas*.—*Geneviève* m. à *Alexis Boudreau*.—*Appoline* m. à *Jacques Blais*.—*Emilie* m. à *Charles Bettez*.—*Josephite* m. à *Jean Laplante*.

VI.—FRANÇOIS GÉLINAS,—PÉLAGIE MILETTE. PIERRE V

François m. à *Mary Chantal Hamel* 1836.—*Louis* b...—*Pélagie* m. à *Louis Pelletier*.—*Marguerite* m. à *Noël Jolin*.—*Geneviève* m. à *Jean Collard*.

1807.

VI.—ETIENNE GELINAS,—ANTOINETTE BELLEMARE... ..
PIERRE V.

Alexis m. à *Esther Loranger*.—*Etienne* b. 1807, m. à *Emilie L. Villemure*, 1836.—*Jean* m. à *Luce Milette*.—*Maria-Josephite* m. à *Edouard Milot*.—*Marie* m. à *Isaac Lord*.

1836.

VII.—FRANÇOIS GELINAS,—MARY CHANTAL HAMEL.....
FRANÇOIS VI.

Philomène m. à *Urbain Lévesseur*, 1872.—*Luce* m. à *Onésime Milette*, 1866.—*Adolphe* p. 1840 (s. 1857, élève de *Nicolet*).—*Marie* m. à *John Grondin*, 1860.—*François* b. 1844.—*Joseph* m. à *Adèle Lacombe*, 1872.—*Agnès* b. 1857 (sœur de l'Assomption, à *Nicolet*).—*Georgianna* b. 1858 (sœur de l'Assomption, à *Nicolet*).

VII.—JOSEPH GELINAS,—JULIE COTÉ PIERRE VI.

Onésime m. à *Sophie Duguay*.—*Caroline* m. à *Luo Pellerin*, 1851.—*Rose* b. 1838, (sœur *Madeline*, de la *Providence*, à *Mont-réal*).—*Narcisse* m. à *Elisabeth Grenier*, 1862.—*Philomène* b. 1842 (sœur *Grise*, à *Ottawa*), s. 1873.

1836.

VII.—ETIENNE GELINAS,—EMILIE LEFEBVRE VILLE-
MÈRE..... ETIENNE VI.

Théodore m. à Firmine Blais.—*Désiré* m. à..... (aux Etats-
Unis).—*Luce* m. à Pierre Ringuette.—*Louise* b...—*Caroline* m.
à François Milot, 1874.—*Joseph* m. 1o à Adèle Bournival; 2o à
Marie Eliza Carbonneau, 1880.—*Arline* b...—*François* m. à Flora
R. Loranger, 1872.—*Marie* m. à Frédéric Melançon.—*Narcisse* m.
à Clara Bondy, 1875.—*Céline* m. à Pierre Paquet.—*Léon* m. à
Délia Boucher.—*Adrien* m. à Année Lamy.—*Léger* b.....

1762

V.—JEAN-BAPTISTE GELINAS,—JOSEPHTE LESIEUR DES-
AULNIERS (2).....PIERRE IV.

Joseph m. à Françoise Lacerte, 1786.—*Théotiste* m. à Louis
Gélinas, 1797.—*Pierre* m. à Marguerite Milot, 1810.—*François*
m. à Pélagie Lapointe.—*Régis* m. à Marie-Anne Héroux.—*Jean-
Baptiste* m. à 1o Rosalie Hardy, 2o à Joseph Gauthier, 1803.—
Antoine m. à Geneviève Leblanc.—*Charles*.—*Louis* m. à Elizabeth
Loranger.

1786

VI.—JOSEPH GELINAS,—FRANÇOISE LACERTE.....
JEAN-BAPTISTE V.

Marie-Josephte, m. 1o à Joseph Provencher, 2o à Joseph
Beaubien, 3o à André Gérin-Lajoie.—*Joseph* m. 1o à Marie Belle
mare, 2o à Théotiste Boaulieu.—*Marguerite* m. à Paul Bellemare,
1813.—*Luc* (5) m. à Marie-Anne Gendron.—*Antoine* m. à Jo-
sephte Lamy.—*Isaac* m. 1o à Pélagie Gélinas, 2o à Marguerite
Lavergne.—*Raphaël* m. 1o à Adèle Dufresne, 2o à Sophie Géli-
nas.—*Esther* m. à Jean Bellemare.—*Amable* m. à Antoine
Gérin-Lajoie, 1822. (6)

VI.—PIERRE GELINAS,—MARGUERITE MILÔT.....
JEAN-BAPTISTE V.

Pierre m. à Euphrosine Lefebvre Villemure.—*Paul* m. à Adeline Bellemare.

VI.—FRANÇOIS GELINAS,—PELAGIE LAPOINTE.....
JEAN-BAPTISTE V.

Pélagie m. à Antoine Ricard.—*Joseph* m. à Jean-Baptiste Lacerte.—*François* m. 1o à Emilie Lavergne ; 2o à Marguerite Dubé.—*Marguerite* m. 1o à Ambroise Lavergne ; 2o à Alexis Lamy.—*Louis* m. à Emilie Melançon.—*Elmire* m. à Ambroise Grenier, 1850.—*Charles* m. à Lucie Melançon.—*Alexis* m. à Marie Joseph Lacerte.—*Marie* m. à Antoine Lavergne.

VI.—LOUIS GELINAS,—ELIZABETH R. LOBANGER.....
JEAN-BAPTISTE V.

Louis m. 1o à Théotiste Desaulniers ; 2o à Sophie Benoit.—*Maxime* m. à Julie Brousseau.—*Joseph* m. 1o à Delphine Beau-
lieu ; 2o à—*Luc*.—*Hilaire* m. à Ringuette.—*Emérence* m. à Garceau.—*Louise* m. à...

1816

VII.—CHARLES GELINAS,—MARIE CARBONNEAU...
CHARLES VI.

Carolus m. à Euphrosine Bellemare.—*Emilie*, m. à Elie Héroux.—*Hermine* m. à Joseph Bellemare, 1843.—*Thècle* m. 1o à Paul Bellemare, 1842, 2o à Louis Gélinas, 1857.—*Damase* m. à Rossaire Bellemare, 1848.—*Honoré* m. 1o à Herruine Bellemare, 1849, 2o à Marie Milot.—*Marie* m. à Frédéric Bellemare, 1850.—*Joseph* m. à Elzire Lesieur Desaulniers, 1855 (7).—*Claire* m. à Alexis Lamy, 1857.

VII.—JOSEPH GELINAS,—IÈRES NOCES À MARIE ANNE BEL-
LEMARE JOSEPH VI.

Joseph m. 1o à Isabelle, 2o à Zoé Bourassa. —*Pierre* (8)

m. à Adéline Desilets.—*Edouard* m. à Louise Desilets.—*Jean*
—*Thomas*.—*Carolus*, m. à Oliva Lamy ;

2des NOCES, à THÉOTISTE HUDON dit BRAULIEU.

Antoine m. à Odile Descoteaux, 1855 — *Sévère* m. à.....
Dupuis.—*Isaac* b. 1828, (Mgr Isaac Gélinas, Prélat Romain,
vicaire général du diocèse de Nicolet, ancien supérieur du sémi-
naire de Nicolet).—*Philippe*, b. 1832, (prêtre, professeur de
philosophie au séminaire de Nicolet, mort en 1860).—*Raphaël*
(prêtre de la Compagnie de Jésus, demeure à New-York).—*Oli-
vine*, m. à Onésime Bourneval.—*Evariste* m. à Mathilde Parent,
(ancien rédacteur de la *Mimosa*, bien connu dans les lettres sous
le pseudonyme de *Carle Tom*, mort en 1873.)

VII.—LUC GELINAS,—MARIE-ANNE GENDRON...JOSEPH VI.

Luc m. à Caroline Ricard.—*Charles* m. 1o à Adélaïde Ber-
thiaume, 1843, 2o à Angèle Trudel, 1869, 3o à Mathilde Fréchette,
1883.—*Thaddée* m. à Emilie Girard, 1850.—*Marie-Anne*, m. à
Jean-Baptiste Dufresne.—*Emilie* m. à John Pelletier.—*Margue-
rite* m. à Edouard Bellemare.—*Joseph* m. à Adéline Bellemare.—
Raphaël m. à Rose de Lima Pelletier.—*Sévère* m. à Lucie Belle-
mare.—*Onésime* m. à Mary Comeau.—*Pierre* m. à Eulodie Dra-
peau, 1876.—*Hyacinthe*, Frère de la Doctrine Chrétienne.—
Blaise m. à Aglaé Caron.—*Adeline* m. à Isaac Héroux, 1856.—
Euchariste m. 1o à Emilie Melançon, 2o à Odile Caron.—
Edouard m. à Carmel Godin.

VII.—ANTOINE GELINAS,—JOSEPHTE LAMY...JOSEPH VI.

Joseph m. à Antoine Marcouiller 1850.—*Adèle* m. à Ra-
phaël Lacerte, 1852.—*Antoine* m. à Elsière Gélinas.—*Alexis* m.
1o à Marie Melançon, 2o à Mathilde Boucher.—*Caroline* m. à
Onésime Bellemare.—*François* m. à Stéphanie Matheau, 1863.
Marie m. à Antoine Desaulniers.—*Rose de Lima* m. à Hermès
Ernest Desaulniers.

VIII.—RAPHAËL GELINAS,—SOPHIE GELINAS.....
JOSEPH VI.

Raphaël (9) m. à Caroline Loranger.—*Edouard* m. à Odile

Lamy.—*Emilie* m. à Charles Lamy.—*François* m. à Louise Ménard.—*Adèle* m. à Nérée Sylvestre.—*Gaspard*.—*Félix* m. à... Leriche.—*Richard*.

1849

VIII.—HONORE GELINAS,—Ières noces à HERMINE BELLE-
MARE.....CHARLES VII.

Charles m. à Emma Gérin-Lajoie, 1871 ;

2des noces à MARIE MILOT,

Arthur m. à Elzire Boucher, 1876.

1765.

V.—ALEXIS GELINAS,—MARIE LANDRY..... PIERRE IV

Alexis m. 10 février 1804, à Marguerite Carbonneau.—
Pierre b.

1804.

VI.—ALEXIS GELINAS,—MARGUERITE CARBONNEAU
ALEXIS V.

Alexis b. 31 août 1805, m. à Suzanne Lesieur, 1827.—*Clément* m. à Emilie Cressé.—*Marie* b. 1809, m. à Michel Trahan.—
Luc b. 1810, m. à Emilie Héroux, (remariée à Jules Lemire).—
Paul b. 1812, m. à Anastasie Lesieur.

1797.

VI.—LOUIS GELINAS,—THÉOTISTE GELINAS.....JOSEPH V.

Antoine m. 1o à Zéphire Gélinas, 2o à Marguerite Bellemare, 1841.—*Louis* m. à Pélagie Bronillet.—*Paul* m. 1o à Emilie L. Desaulniers, (veuve Joseph Bourret), 1844 ; 2o à Euphrosine Frigon.—*Josephite* m. à Jean-Baptiste Trahan.—*Victoire* m. à Joseph Blais, (père du Révd Jos. Blais, curé de Saint-Guillaume).—*Marguerite* m. à Isaac Héroux.

VII.—ANTOINE GELINAS,—1ères nocés à ZEPHIRE GELINAS.
LOUIS VI.

Antoine b. (frère des Ecoles Chrétiennes).—*Narcisse* m. à Julie Gendron, 1860.—*Onésime* m. à Elise Lampron 1863.—*Emilie* m. à Théophile Lamy, 1861 ;

2des nocés à MARGUERITE BELLEMARE.

Paul b. 1841, (frère des Ecoles Chrétiennes).—*Pierre* b. 1843, (frère des Ecoles Chrétiennes).—*Hermine* b.—*Elzire* b...

VII.—LOUIS GELINAS,—PÉLAGIE BROUILLET.... LOUIS VI.

Marie m. à Adolphe Lacerte.—*Antoine* m. (aux Etats-Unis).—*Joseph* b.—*Louis* m. à Thècle Gélinas, 1857.—*Paul* m. à Oliva Milot.—*Maxime* m. à Année Gagnon.—*Gaspard* m. à Elzire Guillemette.—*Elzire* m. 1o à Samüel Lamy ; 2o à Louis Trahan.—*Uldéric* m. à Hermine Héroux.—*Narcisse* m. à Oliva Lamy.
Pélagie m. à Téléphore Milot.

VII.—PAUL GELINAS.—1ères nocés à EMILIE L. DESAULNIERS, (veuve Joseph Bourret)..... LOUIS VI.

Emma m. à.....Fauteux ;

2des nocés à EUPHROSINE FRIGON.

Edouard m. à Isabel.—*M.....* m. à Déchainé (de Saint-Léon).

VI.—ALEXIS GELINAS,—GENEVIÈVE LEFEBVRE BOULANGER..... JOSEPH V.

Luc m. à..... Lambert.—*Calixte* m. à Arvisais.—*Esther* m. à Joseph Lemay.

VII.—LUC GELINAS,—..... LAMBERT..... ALEXIS VI.

Constance m. à Adolphe Gélinas.—*Barthélemi* m. à Oliva Lamy.—*Léger* m. 1o à Appoline Pelletier ; 2o à Mathilde Gendron.—*Evariste* m. à Olivine Pelletier.—*Rose de Lima* m. à Paul Pelletier.—*Archange* m. à Narcisse Dupont.—*Anna* m. à Joseph Arvisais.—*Fabiana* m. à Denis Lacerte.

VI.—JEAN-BAPTISTE GELINAS,—1ères nocés à MARGUERITE DUSSAULT..... JOSEPH V.

Justin m. à Adélaïde Bellemare.—*Léon* m. à Marie Hébert.—*Jean*.—*Alexis* m. à Emilie Lamy.—*Angèle* m. à Gabriel Lefebvre Boulanger.—*Audite* m. à Abraham Boisvert.—*Julienne* m. à Louis Charles (*Menin*) Lamy :

2des nocés à... .. IDASSE.

Paul m. 1o à Hermine Martin ; 2o à Marguerite Leblanc.—*Luce* b.—*Thécle* m. à Zéphyrin L. Boulanger.

VI.—JOSEPH GELINAS,—JULIE FRANÇOISE LAPOINTE..... JOSEPH V.

Joseph m. à Marguerite Lavergne (2de épouse de Isaac Gélinas).—*Calixte* m. à Marie-Louise Lavergne.—*Abraham* m. 1o à Luce Lapointe ; 2o à Adélaïde Descoteaux.—*Edouard* m. à Antoinette Lapointe.—*Antoine* m. à Cécile Guillemette (mariée 2des nocés à Jérôme Gélinas).—*Emilie* m. à Chrysologue Dugal.—*Angèle*.—*Françoise* m. à Jean (*Blanc*) Lamy.

VII.—CALIXTE GELINAS,—MARIE LOUISE LAVERGNE..... JOSEPH VI.

Honoré m. à Luce Déziel Labrèche.—*Olivine* m. à Israël Chainé, 1857.—*Adèle* m. à Antoine Lafrenière.—*Pétronille* m. à Alexis (*Bisson*) Desaulniers.—*Appoline* m. à Désiré Langlois, 1863.—*Emilie* m. à Onésime (*Laberge*) Desaulniers.—*Onésime* m. à..... Hébert.—*Elie* m. à Marie Chainé, 1869.

VII.—ABRAHAM GELINAS,—1ères nocés à LUCE LAPOINTE. JOSEPH VI.

Antoine b—*Félicité* m. à James Hill.—*Hilaire* m. à Adélaïde Milette.—*Elzire* b..... ;

2des nocés à ADÉLAÏDE DESCOTEAUX.

Eliza m. à Louis Langlois.

VII.—EDOUARD GELINAS,—ANTOINETTE LAPOINTE.....
JOSEPH VI.

Isaac m. à Domitille Dupont, 1852.—*Edouard* m. à Marcel-
line Bellemare. *Adeline-Marceline* m. à Edouard Boisvert.—
David.—*Luce*.—*Joseph* m. à Sophie Lord.—*Onésime* m. à Olivine
Lesieur.—*Céline* m. à Narcisse Auger.—*Eliza* m. à Georges
Gélinas.

VII.—ANTOINE GELINAS.—CÉCILE GUILLEMETTE.....
JOSEPH VI.

Antoine m. à Agnès H. Beaulieu, 1859.—*Philomène* m. à
Thomas Lacerte, 1857.—*Elie* m. à Emilie H. Beaulieu, 1868.—
Paul m. à Aulida H. Beaulieu, 1883.

VERS 1804.

VI.—MICHEL GELINAS,—1ères nocés à MARIE BLAIS.....
JOSEPH V.

Mathilde m. à Paul Bellemare, 1833.—*Alexis* m. à Soulange
Hébert.—*Félicité* m. à J. B. Bellemare.—*Pélagie* m. à.....Hé-
bert.—*Thomas* m. à Marie L. Boulanger ;

2des nocés à M.-MARGUERITE DEZIEL LABRECHE.

Marguerite.—*Frédéric* m. à Domitille Lavergne.—*Joseph*.
—*Henriette* m. à David Bellemare.—*Narcisse* m. à Marie Belle-
mare.—*Isaac* m. à Délia Lescâdre.—*Emilie* m. à Louis Descô-
teaux.—*Philomène* m. à Elie Héroux.

VI.—PIERRE,—MARIE LEFEBVRE BOULANGER.... JOSEPH V.

Joseph m. à..... Lamy.—*Pierre* m. à Joseph Lapointe.—
Alexis m. à Marguerite Lavergne.—*Jean-Baptiste* m. 1o à Isa-
belle Gendron ; 2o à Pélagie Chainé.—*Thomas* m. à..... Dufres-
ne.—*Joseph* m. à Jean Pellerin.—*Elizabeth* m. à Léon Dussault.

VII.—JEAN-BAPTISTE GELINAS,—1ères nocés à ISABELLE
GENDRON ; 2des nocés à PÉLAGIE CHAINÉ... PIERRE VI

Jean-Baptiste m. à Adèle Caron, 1858.—*Léon* m. à Virginie
Caron, 1866.—*Pierre* m. à Agnès Caron.—*Emilie*.—*Philomène*.

—*Marie* m. à *Narcisse Lafrenière*, 1892.—*Joseph* m. 1o à *Elise Pellerin*, 1878; 2o à *Marie Gélinas*, 1882.—*Louise*.—*Caroline* m. à *Pierre Bellemare*, 1877.

VIII.—JEAN-BAPTISTE GELINAS.—ADÈLE CARON... ..
JEAN-BTE VII.

Celina m. à *Pierre Rivard*, 1881.—*Léon*—*Harnaïsse*.—*Emma* m. à *Joseph Descoteaux*, 1888.—*Oliva*.—*Hermelisse*.—*Rose*.—*Anna* m. à *Joseph Lafrenière*, 1892.

VII.—THOMAS GELINAS,—..... DUFRESNE..... PIERRE VI,
.....(fils de JOSEPH V.)

Philomène m. à *Onésime Caron*, 1858.—*Thomas*.—*Pierre* m. à *Hermelice Marlot*.—*Joseph* m. 1o à *Emilie Boisvert*, 1871; 2o à *Delphine Baril*, 1873; 3o à *Année Lamy*, 1878.—*Marie*, m. à *Thomas Paquin*, 1882.—*Onésime* m. à *Année Boisvert*.—*Edouard* m. à *Amaryllis Corriveau*, 1873.—*Céline* m. à *Paul Fournier*.

VI.—AUGUSTIN GELINAS,—MARIE PELLETIER.....
JOSEPH V.

Joseph b... *Augustin* m. à *Sophie Deshayes St-Cyr*.—*Paul* m. à..... —*Olivier* m. à...

VII.—AUGUSTIN GELINAS,—SOPHIE D. ST-CYR.....
AUGUSTIN VI.

Mary m. à *Joseph Bégin*.—*M. Lumina* m. 1o à *Robert Graham*; 2o à *Thomas Mercier*.—*Urbain* m. à *Adeline Melançon*.—*Alphonsine* m. à *Théophile Caron*.—*Eliza* m. à *Denis Landry*.—*François* m. à *Lumina Leblanc*.—*Albert* m. à *Euthychiane Lemerisse*.—*Cyprien* m. à *Amanda Poirier*.—*Eltzéar* b. 1871.

NOTES.

- (1) Originaire de la ville de Saintes, ou des environs.
 - (2) Fille de Joseph Lesieur Desaulniers.
 - (3) Fille de Jean-Baptiste Lesieur-Desaulniers.
 - (5) Père d'Evariste Gélinas et grand-père de l'abbé P. T. Gélinas, curé de St-Joseph de Ham-Sud.
 - (6½) Charles Gélinas, ses quatre garçons Carolus, Damase, Honoré, Joseph, et son gendre Paul Bellemare, sont morts dans l'espace de trois mois, dans une épidémie de fièvres typhoïdes, à Yamachiché, du 26 nov. 1855 au 15 fév. 1856. (Voir page 211, Le chiffre 6½ a été omis à la suite du nom de Charles Gélinas marié à Marie Carbonneau.
 - (6) Antoine Gérin-Lajoie et Amable Gélinas sont le père et la mère d'Antoine Gérin-Lajoie, (marié à Joséphine Parent, fille du célèbre écrivain), bibliothécaire au Parlement d'Ottawa, auteur de la fameuse chanson : *Un canadien errant*, de Jean Rivard et de *Dix ans au Canada*, de l'hon. Elzéar Gérin, Conseiller Législatif à Québec, et de M. l'abbé Denis Gérin, ancien zouave pontifical, curé de Saint-Justin.
 - (7) Sœur de F. L. Desaulniers, membre du Parlement Fédéral, pour le comté de Saint-Maurice.
 - (8) Notaire, ancien député au Parlement de Québec, et frère de Mgr Gélinas V.-G., à Nicol. t.
 - (9) Raphaël Gélinas est le père de Aimé Gélinas, ancien rédacteur de la *Minerve*, mort il y a quelques années, et qui avait fait l'arbre généalogique de la famille Loranger. Ce travail est malheureusement perdu, aujourd'hui.
 - (10) Mère de l'abbé Is. Hamel, curé de Saint-Rémi de Tingwick.
-

FAMILLE BELLEMARE.

La famille Bellemare a la même origine que la famille Gélinas.

I.—ETIENNE GELYNEAU ou GELINAS.

Venu de France, vers 1660, veuf de Huguette Robert; marié en 2^{des} noces, à Québec, à Marie Beauregard, 1682.

1687 ou 1688.

II.—JEAN GELINAS, —FRANÇOISE DE CHARMENIL.....
fils de ETIENNE I.

Etienne (1) m. à Marguerite Benoit, 1701.—*Jean-Baptiste* (2) m. à Marie Jeanne Boissonneau dit St-Onge, 1702.—*Marie-Anne* m. à Pierre Rocheleau, 1702.—*Benjamin*.—*Pierre* (3) m. à Madeleine Bourbeau.—*Françoise*.—*Aimé*.

1700.

III.—JEAN-BAPTISTE GELINAS dit BELLEMARE,—
MARIE JEANNE BOISSONNEAU dit ST ONGE.....JEAN II.

Maurice m. à Charlotte Bergeron, 1723.—*Pierre* m. à Angélique leVacher Lacerte, 1734.—*Charles* m. à Marie-Anne Blaye, 1740.—*Jean-Baptiste* m. à M.-Françoise Desaulniers, 1746.—*Joseph*.—*Marie-Madeleine*.—*Etienne* m. à Françoise de Sévigny, 1735.—*Marie-Charlotte*.

1723

IV.—MAURICE BELLEMARE,—CHARLOTTE BERGERON.....
JEAN-BAPTISTE III.

Marie-Anne.—*Marie-Claire* m. à Pierre Martin, 1755.—*Françoise* m. à Etienne Martin, 1754.—*Jacques* m. à Louise Gélinas, 1759.

1734

IV.—PIERRE BELLEMARE,—ANGÉLIQUE LEVACHER dit
LACERTE.....JEAN-BAPTISTE III.

Joseph m. à Agathe Blaye, 1765.—*Charles* b. 1749.—

Etienne m. à Ursule Bourassa, 1783.—*Marie-Josephte* m. à Jean-Baptiste Lamy, 1766.

1735

IV.—ETIENNE BELLEMARE,—FRANÇOISE de SÉVIGNY.....
JEAN-BAPTISTE III.

Agathe m. à Joseph Hardy, 1759.—*Etienne* m. à Marie-Anne Gélinas, 1766.—*Jacques* b. 1740.—*Marie-Louise* b. 1742.—*Jean* m. à Angélique Lambert, 1776.

1740

IV.—CHARLES BELLEMARE,—MARIE-ANNE BLAYE.....
JEAN-BAPTISTE III.

Marie-Anne, b. 1741.—*Etienne* m. à Madeleine Lefebvre, 1765.—*Jacques* b. 1750.—*Madeleine* m. à Alexis Desaulniers, 1779.

1746

IV.—JEAN-BAPTISTE BELLEMARE,—FRANÇOISE LESIEUR
DESAULNIERS (4)..... JEAN-BAPTISTE III.

Jean-Baptiste b. 1747, s. 1770.—*Joseph* m. à Marie Leblanc, 1772.—*Etienne* m. à Térèse Béland, 1777.—*François* b. 1755.—*Marie-Josephte* b. 1758, m. à J.-B. Lapolice.—*Louis* b. 1764.

1759.

V. JACQUES BELLEMARE,—LOUISE GÉLINAS.....
MAURICE IV.

Marie-Louise (5) m. à Jean-Baptiste Trahan.—*Marie-Claire* b. 1765.—*Jacques* m. à Josephte Héroux.—*Joseph* m. à Josephte Gélinas.—*Pierre* m. 1o à M. Marguerite Gélinas, 1796; 2o à Pélagie Carbonneau, 1798.—*Amable* m. à Louis Lesieur Desaulniers, 1800.—*Pélagie* m. à Charles Gélinas, 1794.—*Antoine* m. à Judith Desaulniers, 1803.

1772.

V.—JOSEPH BELLEMARE,—MARIE LEBLANC.....
 JEAN-BAPTISTE IV.

Joseph b. 1778.—*Pierre* m. à Antoinette Girardin.—*Jean* m. 1o à Antoinette Adam, 1809 ; 2o à Esther Gélinas.—*Charles* b. 1783.—*Paul* m. à Marguerite Gélinas, 1813.—*François* m. à Marguerite Lacerte.—*Josephite* m. à Alexis Lamy.—*Marie-Anne* m. à Joseph Gélinas.

VI.—PIERRE BELLEMARE,—1ères nocés à MARGUERITE
 GÉLINAS..... JACQUES V.

Pierre b. 18 août 1797 ;

2des nocés à PÉLAGIE CARBONNEAU,

Thomas m. à Emilie Buisson.—*Calixte* b. 1801, s. 1824, ecclésiastique du séminaire de Québec.—*Justin* m. à Madeleine Beaubien.—*Paul* m. à Marguerite Gélinas.—*Luc* m. à Emilie Lamy.

1803.

VI.—ANTOINE BELLEMARE,—JUDITH DESAULNIERS.....
 JACQUES V.

Tharsile m. à Edouard Desaulniers, 1835.—*Judith* m. à François Lavergne.—*Appolline* m. à Joseph Guillemette.—*Mathilde* m. à Thomas Beaulieu.—*Antoine* m. à Rose Descôteaux.—*Mary* m. à Narcisse Pratte.

1809.

VI.—JEAN BELLEMARE,—1ères nocés à ANTOINETTE ADAM.
 JOSEPH V.

Marie m. à Olivier Fréchette.—*Josephite* m. 1o à Isaac Dufresne, 1832 ; 2o à Hyppolite Marcotte.—*Jean* m. 1o à Justine Dufresne ; 2o à Appoline Lamy.—*Joseph* m. 1o à Esther Dufresne ; 2o à Elizabeth Descôteaux ;

2des nocés à ESTHER GÉLINAS,

Onésime (6) m. à Zélia Rivard-Laglanderie.—*Zéphirin* m. à

Arline Bellemare, 1855.—*Charles* m. 1o à Philomène Labranche; 2o à Mary Gélinas.—*Rose de Lima*.—*Joséphine*.—*Albert* (aux Etats-Unis).—*Maxime* (7) m. à Albertine Gérin-Lajoie, 1876.

1813

VI.—PAUL BELLEMARE,—MARGUERITE GÉLINAS.....
JOSEPH V.

Marguerite m. 1o à Antoine Gélinas, 1841; 2o à Louis Lamy, 1849.—*Monique* m. à Joseph Trahan, 1844.—*Paul* m. à Thècle Gélinas, 1842.—*Joseph* m. à Hermine Gélinas, 1843.—*Raphaël* (8) m. 1o à Anastasie Geoffrion dit St-Jean, 1849; 2o à Léonine Euchariste Normandin, 1885.—*Léonard* m. à Hélène Descôteaux, 1853.—*Frédéric* m. à Marie Gélinas, 1850.—*Rosaire* m. 1o à Damase Gélinas, 1848; 2o à François Bellemare, 1857.—*Hermine* m. à Honoré Gélinas, 1849.—*Honoré* b. 1830, prêtre 1857, s. 1873, curé de Saint-Justin.—*Adèle* m. à Barthélemi Caron, 1854.—*Marie-Anne* m. à Pierre Morin, 1861.—*Pierre* b. 1836, prêtre 1860, curé de Sainte-Monique, diocèse de Nicolet.—*Edouard* b. 1836, s. 1838.

VI.—FRANÇOIS BELLEMARE,—MARGUERITE LACERTE...
JOSEPH V.

François m. à Rosaire Bellemare, 1857.—*Honoré* m. à Rose de Lima Bellemare, 1854.—*Sévère* m. à Zoé Racicot.—*Elmire* m. à Paul Milot, 1847.—*Olivine*, religieuse Ursuline (mère St-Germain).—*Mathilde* m. à Michel Blais, 1835.—*Marguerite* m. à Paul Milot, 1861.

VI.—JACQUES BELLEMARE,—JOSEPHTE HEROUX.....
JACQUES V.

Lucs m. à François Carbonneau, 1823.—*Jacques* m. à Marie Beaubien.—*Elise* m. à Jules Beaubien.—*Emilie* m. à Godefroi Milot.—*Josephte* m. à Paul Lacerte.

VII.—THOMAS BELLEMARE,—EMILIE BUISSON.....
PIERRE VI.

Thomas-Odilon m. à Emilie Lesieur Desaulniers, 1849.—
Antoine Narcisse b. 1827, prêtre 1853, ancien supérieur du sémi-
naire de Nicolet.—*Maxime*, m. 1o à Louise Duval, 1853 ; 2o à
Emilie Trahan, 1856.—*Arline* m. à Zéphirin Bellemare, 1855.

1766

V.—ETIENNE BELLEMARE,—MARIE-ANNE GELINAS.
ETIENNE IV.

Etienne m. à Angélique Caron.—*Joseph* m. à Josephte
Perron dit Laforme, 1812.—*Paul* m. à Pélagie Milot.—*Louis*
m. à Angèle Fréchette.—*Jean-Baptiste* m. à Marie Milette.—
Antoinette m. 1o à Pierre Héroux ; 2o à Etienne Gélinas, 1807.

VI.—ETIENNE BELLEMARE,—ANGELIQUE CARON.
ETIENNE V.

Etienne m. à Marguerite Trahan.—*Augustin-Joseph* (père
de Joseph Bellemare, de Saint-Barnabé) m. à Pélagie Trahan.—
Célestin m. 1o à Emilie Gignac ; 2o à Emilie Pellerin, 1847.—
Louis m. à Angèle Lacerte, 1830.—*Ignace* m. à Marguerite Ga-
gnon, 1833.—*Marie* m. à Augustin Carbenneau, 1825.

VI.—JOSEPH BELLEMARE,—JOSEPHTE PERRON dit LA-
FORME.....ETIENNE V.

Louis m. à Catherine Dufresne.—*Joseph* m. 1o à Hélène
Beaubien ; 2o à Emilie Beaulieu ; 3o à Sophie Guillemette.—
Paul m. à Emilie Milot.—*Antoine* m. à Marguerite Desaulniers
1846.—*Eusèbe* m. à Appoline Bellemare 1850.—*Josephte* m. à
Stanislas Vincent dit Maheu.—*Emilie* m. à Joseph Boucher, 1852.
—*Olivine* m. à Benjamin L. Desaulniers, 1860.

VI*.—PAUL BELLEMARE,—PELAGIE MILOT.....
ETIENNE V.

Paul m. 1o à Emilie Daveluy ; 2o à Olivine Lapointe.—

Joseph m. à Emilie Desaulniers, 1853.—*Pierre* m. 1o à Adéline Lesieur ; 2o à Elmire Gélinas.—*Emilie* m. à Isaac Ferron, 1866.—*Thomas* m. à Mathilde Duplessis.—*Louis-Georges* m. à Mathilde Chevalier.—*Isaac* m. à Julie Laporte.—*Oliva* m. à Maxime Carbonneau, 1860.

VI.—LOUIS BELLEMARE,—ANGELE FRECHETTE.....
ETIENNE V.

Gonzague m 1o à Marie Louise Desaulniers ; 2o à Caroline Carbonneau, 1849.—*Angèle* m. à Amable Desaulniers (dit *Bisson*).

VI.—JEAN-BAPTISTE BELLEMARE,—MARIE MILETTE....
ETIENNE V.

Pilajie m. à Godefroi Hubert.—*Mathilde* m. à Narcisse Brousseau.—*Madeleine* m. à Pierre Hubert.—*Edouard* m. à Armésime Daveluy.—*Désiré* m. à Elizabeth St-Germain.—*Emilie* m. à Thomas Robidas.

VII.—IGNACE BELLEMARE,—MARGUERITE GAGNON...
ETIENNE VI.

Elzire m. à Antoine Vaillancourt.—*François* m. à Rosalie Fréchette.—*Ignace* m. à Carmel Bellemare.—*Victoria* m. à Maurice Vaillancourt.—*L. O. Maxime* m. à Angéline Caron, 1879.

VII.—ANTOINE BELLEMARE,—ROSE DESCOTEAUX.....
ANTOINE VI.

Anaphlette m. à Onésime Gendron, 1870.—*Hermine* m. à Moïse Carbonneau, 1870.—*Joseph*.—*Elisée* (9) m. à Parmélie Martel, 1878.—*Célanire* m. à Charles Garceau, 1890.—*Nérée*.

VII.—JACQUES BELLEMARE,—MARIE BEAUBIEN.....
JACQUES VI.

Narcisse.—*Hermine*.—*Elie* m. 1o à Hermine Lesieur ; 2o à Zéphyre Bourassa.—*Eusèbe* m. à Zoé Milette.—*Damase* m. à

Eliza Beaulieu.—*Elzire* m. à Gilbert Bellemare.—*Moïse* m. à Mathilde Lamy.—*Rose de Lima* m. à Edouard Girardin.—*Emilie* m. à Hercule Lacerte.

VII.—JEAN BELLEMARE, —1ères nocés à JUSTINE RIVARD-DUFRESNE... .. JEAN VI.

Rose de Lima m. à Honoré Bellemare.—*Jean* m. à Rose de Lima Bourassa.—*Marie* m. à Napoléon Talbot.—*Hercule* b. 1848, prêtre, 1875, curé à St Paul de Chester.—*Oliva* m. à Abélard Bourassa.

2des nocés à APPOLINE LAMY,

Luc m. à Caroline Bournival, 1890.

VI.—PIERRE BELLEMARE, —ANTOINETTE GIRARDIN... .. JOSEPH V.

Antoinette m. 1o à Georges Héroux; 2o à Joseph Foucher.—*Joseph* m. à Marguerite Gendron.—*Jean-Marie* m. à Marguerite Loranger.—*Moïse* m. à une métisse (Baie Verte).—*Marguerite* m. à Hyacinthe Gendron.

VII.—JOSEPH BELLEMARE, (*Bebé*), —MARGUERITE GENDRON... .. PIERRE VI.

Joseph m. à Adeline Lamy.—*Paul* m. à Année Lamy.—*Euchariste* b. s. 1856.—*Pierre* m. 1o à Hermine Pelletier; 2o à Hermine Bourassa.—*Onésime* m. 1o à Olivine Lamy; 2o à..... Chainé, (veuve Clément Lacerte).—*Maxime* b... s....

VII.—LOUIS BELLEMARE, —ANGÈLE LACERTE. ETIENNE VI.

Louis m. à Lucie Ferron.—*Onésime* m. à Olivine Lamy.—*Angèle* m. à Elie Héroux.—*Elise* m. à Olivier Desaulniers.—*Odile*.—*Augustin* m. à Adèle Lamy.—*Delphine* m. à Alexis Desaulniers, 1884.

VII. PAUL BELLEMARE,—MARGUERITE GÉLINAS.....

PIERRE VI.

François-Xavier (notaire) m. à Adèle Melançon.—*Paul* m. à Emilie Bournival, 1857.—*M. Appoline* m. à Eusèbe Bellemare, 1850.—*Moïse* m. à Emilie Melançon.—*Olivine* m. à Téléphore Rivard.—*Elizabeth* m. à Elzéar Dupont.—*Joseph* m. à Sophranie Benoit.—*Thomas* m. à Elzire Boucher.—*Pierre* m. à Eliza Dechaine, 1892.—*Sophie* m. à Arsène Côté.

VII. PAUL BELLEMARE,—THÈCLE GÉLINAS.....

PAUL VI.

Alfred m. à Sophie Lamy.—*Aimé* m. à Sophie Lamy.—*Odile*.—*Céline*.

VII. LUC BELLEMARE,—EMILIE LAMY.....PIERRE VI.

Luc m. à Louise Leclair.—*Onésime* m. à Caroline Gélina.—*Pierre* m. 1o à Claire Lemay ; 2des à Léonire Lamy.—*Maxime* m. à Emma Richard.—*Narcisse* m. à Azilda Barsalou.—*Domitile* m. à Pierre Gélina.—*Elizabeth* b. 1844.—*Emilie* m. à Antoine Dufresne.—*Céline* m. à Jean l'Heureux.

VIII. PIERRE BELLEMARE,—1ères noces à CLAIRE LEMAY

2des noces à LÉONIRE LAMY.....LUC VII

Athanase b. 1874.—*Céline* b. 1875.—*Georges* b. 1886.—*Maria* b. 1887.—*Jos.-Victor* b. 1890.—*Arthur* b. 1892.

1843.

VII. JOSEPH BELLEMARE,—HERMINE GÉLINAS.....

PAUL VI.

Marie-Caroline b. 1844, religieuse de la Cong. N. D. (Sr Ste Angéline) ; ancienne supérieure du Couvent St-Joseph, à Charlotte-Town. I. P. E ; depuis, assistante-maîtresse des novices, à la maison-mère, à Montréal ; aujourd'hui, aux Etats-Unis.—*Charles-Théodore* b. 1846, prêtre, curé à Saint-Boniface de Shawenegan.—*Joseph-Elzéar* b. 1849, prêtre, curé à St-Cyrille de Wendover.—

Marie-Adéline b. 1851, religieuse de la Cong. N. D. (Sr St-Raphaël), décédée en 1887.—*Marie-Azilda* b. 1855, morte en 1873, postulante à la Congrégation de Notre-Dame.—*Adelard* b. 1859, prêtre, curé à Saint-Elie de Caxton.—*Gaspard* m. à Maria Lamy, 1890.—*Angéline* b. 1865.

1849.

VII. RAPHAEL BELLEMARE,—lères noccs à ANASTASIE
GEOFFRION dit ST-JEAN... ..PAUL VI.

Alphonse, b. 1850, s. 1872, étudiant en Droit.—*Hercule*, b. 1856, s. 1881.—*Mathilde* m. à Dionis L. Desaulniers (10) 1877.—*Joséphine* m. à Pierre Amable Jodoin 1877.

2des noccs à LEONINE EUCHARISTE NORMANDIN ;

1853.

VII. LEONARD BELLEMARE,—HÉLÈNE DESCÔTEAUX....
PAUL XI.

Dorimène m. à Octave Ferron.—*Elie* m. à Stéphanie Meunier.—*Rose de Lima*, religieuse de l'Assomption de Nicolet (Sr St-Raphaël).—*Célanire*.—*Azilda*.—*Albina*.

1857.

VII. FRANÇOIS BELLEMARE,—ROSAIRE BELLEMARE.....
FRANÇOIS VI.

Victor m. à Elzire Héroux.—*Albert* b. 1859, religieux de la Compagnie de Jésus.—*Gustave* b. 1863, religieux de l'Ordre de St-Dominique.—*Anna*, religieuse de la Cong. N. D. (Sr St-Rosaire).—*Angéline*, religieuse de la Cong. de N. D. (Sr Ste-Marie Gustave).—*Agapit* m. à Herminie Gélinas.—*Léontine*.—*Pierre*.

1855.

VII. ZEPHIRIN BELLEMARE,—ARLINE BELLEMARE.....
JEAN VI.

Joséphine m. à Charles Garçeau, 1881.—*Edmond* m. à Eugénie Lacerda, 1862.—*Timothéon* m. à Albertine Bellemare, 1888.—

Evariste m. à *Alexina Marchand*, 1883.—*Thomas*.—*Albertine*.—*Evelina*.

1890

VII. GASPARD BELLEMARE (11),—MARIA LAMY.....

JOSEPH VII.

Joseph-Herman b. 1891.

1879.

VIII. MAXIME BELLEMARE, (12)—ANGÉLINA CARON.....

IGNACE VII.

Louis-Jos.-Alide b. s. 1880.—*M.-Léonie* b. s. 1882.—*Jos.-Roméo* b. 1883.—*Rose-Emélie* b. 1885.—*M.-Alice* b. 1887.—*Jos.-Lucien* b. 1889.—*Edmond* b. 1890.—*Dominique-Avila* b. s. 1891.

1857.

VIII.—ONESIME BELLEMARE,—OLIVINE LAMY.....

LOUIS VII.

Albina b. 1859.—*Aulida* m. à *François Bellemare*.—*Ephrem* b. 1865.—*Azilda* b. 1870.—*Onésime* b.....—*Claudemire* b. 1875.

1874.

VIII.—AUGUSTIN BELLEMARE,—ADÈLE LAMY.....

LOUIS VII.

Emma b. 1875.—*Omer* b. 1877.—*Zélie* b. 1881.—*Maxime* b. 1884.—*Pierre* b. 1885.—*Laura* b. 1887.

NOTES.

- (1) Etienne Gélinas est la souche de tous les Gélinas.
- (2) Jean-Baptiste Gélinas dit Bellemare est la souche de tous les Bellemare.
- (3) Pierre Gélinas dit Lacourse est la souche de tous les Lacourse
- (4) Fille de Jean-Baptiste et de Elizabeth Rivard-Laglanderie.

- (5) Grand'mère de M. l'abbé H. Trahan, curé de Saint-Sévère et de M. Charles Trahan, meublier d'Yamachiche.
- (6) Notaire public, demeure à Saint-Guillaume d'Upton.
- (7) Médecin, demeure à Sainte-Croix (aujourd'hui, paroisse de Wild-Rice) près de Fargo, dans le Dakota, E. U.
- (8) Avocat. Chef d'Inspection pour le Revenu de l'Intérieur, à Montréal. Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal.
- (9) Médecin, demeure à Saint-Barnabé, comté de Saint-Maurice.
- (10) Fils de M. le Dr L. L. L. Desaulniers ; traducteur à la Chambre des Communes, à Ottawa.
- (11) Marchand, à Yamachiche.
- (12) Médecin, à Yamachiche.

A la page 205, paragraphe VI *Alexis Gélinas*, à la suite des mots " *Alexis* m. à Marie Madeleine Gignac etc.," lire les mots " m. 20 à Emilie Isabelle, 1859."

A la page 208, paragraphe V *Pierre Gélinas*, à la suite des mots " *Pierre* m. à Marie-Louise Nolin, 1784." retranchez " 20 à Jean-Baptiste Casaubon et lire " 20 à Cécile Matheau."

A la page 213, paragraphe VI *Louis Gélinas*, troisième ligne, à la place des mots " *Euphrosine* Frigon " lire " *Domitille* Frigon. " Faire ensuite la même correction, au milieu de la page 214, aux mêmes noms.

A la page 217, paragraphe VIII *Jean-Baptiste Gélinas*, à la troisième ligne, les mots " *Rose.—Anna* " ne forment qu'un seul nom.

A la page 226, paragraphe VII *Joseph Bellemare*, lignes quatrième et cinquième, aux mots " Charles Théodore b. 1846, prêtre " ajouter l'année d'ordination " 1868." A la ligne suivante, aux mots " *Joseph-Elzear* b. 1849, prêtre," ajouter l'année d'ordination " 1872. " A la troisième ligne de la page 227, aux mots " *Adélar* b. 1859, prêtre, " ajouter l'année d'ordination " 1884."

A la page 228, paragraphe VIII *Maxime Bellemare*, première ligne, au lieu " *M.-Léonie* b. s. 1882, " lire " *M.-Léonie* b. 1882 " et lire, à la troisième ligne, " *Edmond* b. s. 1890."

N. B.—Feu l'abbé François L. Desaulniers, M. Raphaël Bellemare, de Montréal, et feu l'abbé Philippe O. Gélinas ont jadis fait de grandes recherches dans les registres du district pour retracer la généalogie de leurs familles respectives. Parmi les notes très précieuses laissées par M. Desaulniers, on trouve la suivante, adressée à M. Raphaël Bellemare :

“ 1731, 26 nov. Mariage de Marie Gélinas fille de feu Etienne Gélinas et de Marguerite Benoit, avec Alexis Carbonneau, fils de Jacques Carbonneau et de Geneviève Martin. *Note* : L'épouse Marie Gélinas, fille d'Etienne Gélinas, petite fille de Jean Gélinas et de Françoise de Charmenil, arrière petite fille de Etienne Gélinas, venu de France avec son fils Jean, est ma grand'mère bis-aïeule du côté paternel, car Alexis Carbonneau, son époux, était le père de ma grand'mère Desaulniers. Ainsi donc nous descendons, par elle, du premier Gélinas venu dans le pays, comme vous autres, vous descendez aussi, par votre grand'mère bis-aïeule Marie Françoise Lesieur Desaulniers, du premier Lesieur venu en Canada. Ce premier Lesieur, dont le nom de baptême était Charles, a vécu et est mort à Batiscan. Il s'était marié, vers 1672, à Marie Françoise de Lafond, fille du sieur Etienne de Lafond et de Marie Boucher. Cette Marie Boucher était la sœur de Mr. Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières. Vous verrez par ceci qu'il y a, chez vous comme chez nous, une parenté bien petite, il est vrai, et en ligne collatérale, avec Mr. Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières et, par suite, avec ses descendante, les Boucherville, les Niverville, les Labruère, les Labroquerie, Montizambert, Boucher de Grosbois, etc. ”

FAMILLE MILOT.

Charles Milot, l'ancêtre de cette famille, n'est jamais venu en Canada. Il se maria, en France, à Marie Anne Chaillé. Deux de ses fils émigrèrent au pays et vinrent s'établir, l'un à Beauharnois et l'autre, Pierre, aux Trois-Rivières, où il épousa, le 9 février 1756, Marie Blais (veuve de François Godard). Après avoir été employé aux Forges St-Maurice, ce Pierre Milot vint demeurer à Yamachiche, où il mourut, en 1807, à l'âge de 67 ans. Son épouse Marie Blais, mourut, le 22 décembre 1813, à l'âge de 95 ans

I.—PIERRE MILOT,—MARIE BLAIS.

Pierre b..., m. à Marguerite Lacerte, 1784, à Marie Tousignant dit Lapointe, 1800.—*Antoine* b. 26 février 1769, m. à Geneviève Dupont, 6 février 1792.—*Marie-Amable* b. 1765, m. à Josué Geffard, 1786, s. 1820.

II.—PIERRE MILOT,—MARGUERITE LACERTE, MARIE TOUSIGNANT dit LAPOINTE..... PIERRE I.

Du 1er mariage : *Marguerite* m. à Pierre Gélinas, 1810.—*Pierre* (1) m. à Pélagie Lesieur Lapierre, 1813.—*Pélagie* (2) m. à Paul Bellemare, 1812.—*Paul* m. à Angèle Lesieur, 1816.—*Joseph* m. à Judith Gélinas, 1817. Du 2iè ne mariage : *Edouard* m. à Marie Josephte Gélinas, à Marguerite Rivard Laglanderie, 1842.—*François* m. à Tharsile Héroux 1826, à Catherine Hubert, 1835.—*Cérestin* m. à Christine Panneton, 1826.—*Antoine* m. à..... Héroux, à Mathilde Théréau, 1829.—*Godfroi* m. à Emilie Lamy, 1831.—*Emilie* (5) m. à Thomas Lamy, 1836.—*Clément* m. à Josephte Langlois, 1838.—*Marie* m. à Paul Bellemare, 1839.—*Adélaïde* m. à François Lamy, 1837, à Paul Leblanc.....

II.—ANTOINE MILOT,—GENEVIEVE DUPONT.....PIERRE I.

Geneviève m. à Joseph Lacerte, 1812.—*Amable* m. à Joseph Carbonneau, 1820.—*Antoine* m. à Lucie Guillemette, 1820.—*Elizabeth* m. à Antoine Roy, 1820.—*Marie* (6) m. à Charles Lacerte, 1820.—*Godfroi* m. à Emilie Bollemare.—*Pierre* (7)

m. à Joseph Desaulniers, 1826.—*Célestin* m. à Charlotte Houle, à *Emilie Bettez*, à *Mary Flynn*.

III.—PIERRE MILOT,—PÉLAGIE LESIEUR LAPIERRE. . . .
PIERRE II.

Antoine m. à *Marie Lamy*, 1833, à *Emilie Laroche*, 1859.—*Frédéric* b. 1818 (notaire).—*Edouard* m. à *Marguerite Lamy*, 1840.—*Paul* (8) m. à *Elmiro Bellemare*, 1847.—*Pierre* m. à *Denise Caron*, 1851.—*Godefroi* m. à *Elzire Gagnon*, 1852.—*Hermine* b. 1826, s. 1846.—*Adeline* m. à *Jean Gagnon*, 1851.—*Zoi* (9) m. à *Joseph L. Duplessis*, 1867.—*Joseph* b. 1830, s. 1869.—*Emilie* b. 1832, s. 1852.—*Appoline* b. 1833 —*Thomas* m. à *Marguerite Gagnon*, 1865.

III.—PAUL MILOT,—ANGELE LESIEURPIERRE II.

Paul b. 1818.—*Adélaïde* b. 1820.—*Charlotte* b. 1820.—*Zoé* m. à *François Lescaille*, 1849.—*Paul* m. à *Elzire Lamy*, 1854, à *Marguerite Bellemare*, 1861.—*Marie-Adeline* m. à *John Griffin*, 1848 —*Edouard* m. à *M. Bellemare*, à *Aglaé Héroux*.

III.—JOSEPH MILOT,—JUDITH GÉLINAS.....PIERRE II.

Pierre (10) m. à *Sophie Lesieur*, 1846. (Issus de ce mariage : —*Liobe* m. à *Liboire Marcotte*, 1875.—*Oscar* m. à *Elizabeth Perreault*, 1888.—*Zénaïde* m. à *Ephrem Bélanger*, 1877.—*Onil* b. 26 octobre 1858, prêtre, chapelain du collège des frères du Sacré Cœur, à *Arthabaskaville*).

III.—EDOUARD MILOT,—MARIE GÉLINAS, MARGUERITE RIVARD LAGLANDERIE.....PIERRE II.

Du 1er mariage : *Clément* m. à *Rose de Lima Pelletier*, 1847.—*Benjamin* m. à *Tharsile Duchemin*, 1851, à *Aurélie Trempe*, 1867. Du 2ième mariage : —*M. Philomène* m. à *Abraham Bellerive*.—*Adèle* m. à *Joseph Paillé*.—*Joseph* m. à *Marie L. Boulanger*.—*Marie* m. à *Olivier Chaurrette*, 1880.—*Victor* m. à

Marie L. Boulanger, à Virginie Bastarache.—*Azilda* m. à François Milot, 1886.—*Sévère* b. 1859.

III.—FRANÇOIS MILOT,—THARSILE HÉROUX, CATHERINE HUBERT..... PIERRE II.

Du 1er mariage :—*Emilie* m. à Olivier L. Villemure, 1849.—*François* m. à Julie Riv. Loranger, 1856, à *Azilda* Milot, 1886. Du 2ième mariage :—*Alphonse* (11) m. à....Lafeur, 1871.—*Léonard* m. à Marie Anne Paillé, 1861.—*Onésime* m. à Philomène Vadeboncœur.—*Agnès* m. à Jean-Baptiste Comeau, 1870.—*Zébedée* m. à.....(aux E. U.)—*Léger* m à Marie Labonté, 1864, à Marie Cartier, 1870.—*Louise* m. à Pierre Blais, 1868.

III.—CELESTIN MILOT,—CHRISTINE PANNETON..... PIERRE II.

Marie m. à Paul Ricard, 1851.—*Adeline* m. à Joseph Duchemin, 1850.—*Zoé* m. à Célestin Ricard, 1850.—*Antoine* m. à Philomène Pellerin, 1860, à Félicité Vincent, à Eulalie Villemure, 1892.—*Eltzire* m. à Ambroise Ricard, 1852.—*Anoplète* m. à Joseph Lamy, 1860.—*Oliva* m. à Onésime Ricard, 1860.—*Joséphine* b. 1844, s. 1862.—*Euthychiane* m. à René Bellemaro, s. 1888.—*Pierre* m. à Célanire Bellerive, 1873.

III.—ANTOINE MILOT,—MATHILDE THÉREAU, ...HÉROUX. PIERRE II.

Hubert m. à Sophie Houle.

III.—GODEFROI MILOT,—EMILIE LAMYPIERRE II.

Delphine m. à Luc Lamy, 1853.—*Adolphe* (12) m. à Dorimène Caron, 1861.—*Louis* m. à Séraphine L. Desaulniers, 1863.—*Marie-Aurélié* b. 1836, s. 1857.—*Théophile* m. à Dorimène Millette, 1875, s. 1892.—*Marie-Odile* b. 1829, s. 1854.—*Jean-Emmanuel* b. 1840, s. 1841.—*Eltzar* b. 1841, s. 1843.—*François-Hercule* b. 1843, m. à Eléonore Lamy, 1869.—*Prosper* m. à Delphine L. Desaulniers, 1870.—*Elizabeth* b. 1846, s. 1850.—*Marie* m. à Paul Milot, 1871.—*Thomas* b. 1849, s. 1850.—*Charles* (13)

m. à Julie Beauchemin, 1876.—*Annie* m. à Césaire Fontaine, 1874.—*Sévère* b. 1854, s. 1854.—*Jos.-Ferdinand* b. 1856, s. 1856.

III.—CLEMENT MILOT,—JOSEPHTE LANGLOIS.....
PIERRE II.

Odile m. à Louis Bellemare, 1869.—*Oza* m. à Emilie Pellerin, 1865.—*Valère* m. à Oliva Gélinas, 1866.—*Hercule* m. à Emilie Grenier, 1876.—*Charles* m. à Oliva Bellemare, à Albina Panneton, 1881.—*François* m. à Caroline Gélinas, 1874.—*Alphonse* m. à Mésélée Milette, 1876.—*Gaspard* m. à Emma Panneton, 1881.—*Adèle* m. à Alfred Gélinas, 1875.

III.—ANTOINE MILOT,—LUCIE GUILLEMETTE.....
ANTOINE II.

Marie b. 1821, m. à Zéphirin Fréchette.—*Antoine* b. 1829, m. à Emilie Ringuette, 1854, à Aurélie Paquin, à Olivine Paquin.—*Lucie* b. 1831, m. à Elie Fréchette, 1834.—*Thomas* m. à Domitille Lessard.—*Emilie* m. à Louis Pichette.—*Calixte* b. 1843 (frère des Ecoles Chrétiennes), s. 1892.—*Louise* b.....—*Virginie* m. à Pierre Laurent.

III.—GODEFROI MILOT,—EMILIE BELLEMARE
ANTOINE II.

Adeline m. à Abraham Manseau, 1864.—*Dosithé* m. à Hélène Clermont, 1865.—*Désiré* m. à Rose de Lima Perreault, 1862.—*Rustique* m. à Adélaïde Boisclair, 1863.—*Sévère* m. à Lumina Hamel, 1863.—*Moïse* m. à Marie Lefebvre, 1866.—*Lumina* m. à Jérémie Tétreault.—*Adolphe* m. à Caroline Ledoux.—*Isaac* b. 1851, s. 1891.

III.—PIERRE MILOT,—JOSEPTÉ LESIEUR DESAULNIERS...
ANTOINE II.

Pierre m. à Eléonore Lacerte, 1857, à Emilie Bellemare, 1860.—*Antoine* b. 1830, s. 1857.—*Adeline* m. à Louis Pagé, 1864.—*Adolphe* m. à Albina Deschamps, 1868.—*Jules* b. 1837 (notaire et Reviser fédéral du comté de Saint-Maurice).—*Marie*

m. à Antoine Lavergne, 1870.—*Moïse* b. 1841.—*Désiré* b. 1842, s. 1847.—*Emilie* b. 1845, s. 1846.—*Emilie* b. 1847.

III.—CELESTIN MILOT,—CHARLOTTE HOULE, EMILIE BETTEZ, MARY FLYNN..... ANTOINE II.

Emilie m. à Michel Giroux, 1852.—*Pierre* m. à Emilie Daout, 1856.—*Benjamin* m. à Emilie Condon, 1861.—*Toussaint* m. à Emérence Paradis, 1862.—*Céline* m. à François Nolet, 1867.—*Caroline* m. à Louis Taschereau, 1874.

NOTES.

- (1) Père de feu Frédéric Milot, notaire.
- (2) C'est la mère de M. Joseph Bellemare, beau-frère de F. L. Desaulniers, M. P.
- (3) Père de M. Léonard Milot, de Saint-Léon, et grand père du frère oblat Olivier Villeneuve, de Hull, ainsi que de la révérende sœur St-Omer, de la Cong. N. D., à Montréal.
- (4) Père de M. Hercule Milot, cultivateur d'Yamachiche, qui occupe encore la terre paternelle des Milot, dans la concession connue sous le nom de Vide-poches.
- (5) C'est la mère de M. Pierre Lamy, négociant de Montréal.
- (6) Grande tante de M. Hector Meunier, avocat, de Montréal.
- (7) Père de M. Jules Milot, notaire.
- (8) Père de M. Adrien Milot, négociant, à Yamachiche, de l'abbé Adélarde Milot, curé de Saint-Théodore de la Grande Anse, et de M. Omer Milot, étudiant en médecine.
- (9) C'est l'épouse, en secondes noces, de M. Joseph L. Duplessis, père de M. L. T. Nérée L. Duplessis, député du comté de Saint-Maurice, au parlement de Québec.
- (10) Père de feu Pierre Milot, notaire, et grand père de l'abbé Onil Milot.
- (11) Demeure, aujourd'hui, dans le Montana, E. U. avec son frère Zébedée Milot.
- (12) Demeure, aujourd'hui, à Taunton, Mass., aux E. U.
- (13) Négociant, à Sainte-Monique, comté de Nicolet.

FAMILLE GADIOU ST-LOUIS.

La famille St-Louis descend de Gilles Gadiou, né en 1649, marié à Marie Anne de Lugré, décédé le 4 novembre 1699, dans la paroisse de Sainte-Famille (Île d'Orléans). Gilles Gadiou eut quelques enfants, entr'autres Jean-Baptiste, né à Repentigny, le 22 décembre 1690, marié à Québec le 25 juin 1715, à veuve Joseph Duret et décédé à Beauport, le 14 janvier 1760. Ce Jean-Baptiste Gadiou eut plusieurs enfants, au nombre desquels se trouve Nicolas Joseph, baptisé le 25 mars 1736 et marié à Charlotte Lemaître (veuve de Joseph Rivard), le 4 novembre 1760, à Yamachiche, où il était venu se fixer.

Nicolas Joseph Gadiou ajouta à son nom celui de *St Louis*, et, c'est par lui que nous commençons la présente généalogie. Il mourut le 22 mars, 1814.

I.—NICOLAS JOSEPH GADIOU ST-LOUIS,—CHARLOTTE LEMAITRE.

Louis-Joseph b. 1762, m. à Angelique Isabelle, s. 1822.—*Jean-Baptiste* m. à Catherine Gignac, 1790.—*Antoine* m. à Marie Lambert, 1787.—*Bénoni St-Louis* m. à.....—*Marie-Madeleine* (1) b. 1775, m. à Jacques Gignac, 1810, s. 1827.

II.—LOUIS JOSEPH,—ANGELIQUE ISABELLE..... NICOLAS JOSEPH I.

Louis-Gadiou m. à Marie Anne Héroux, 1812.—*Antoine Gadiou* m. à Luce de Pincier, 1819.—*Laurent-St-Louis* m à Emilie Blais, 1820, s. 1826.

II.—JEAN-BAPTISTE,—CATHERINE GIGNAC..... NICOLAS JOSEPH I.

Marie m. à Antoine Racette, 1810.—*Joseph* (2) m. à Louis Lamothe, 1812.—*Augustin* m. à Joseph Duret Desaulniers, 1819.—*Angèle* m. à Antoine Lesieur Lapiere, 1819.—*Julie* m. à Joseph Gauthier.—*Paul* m. à Françoise Vallière (3), 1834.—*Esther* (4) m. à Antoine Duchaine, 1823.—*Ephrem* m. à Desanges Manseau.

II. — ANTOINE, — MARIE LAMBERT NICOLAS JOSEPH I.

Marie-Frédéric (5) m. à Frédéric Bettez, 1818, à Jean-Baptiste Charland, 1837. — *Marie-Josephte* b. 1789, s. 1789. — *Antoine* m. à Angèle Lesieur, 1826. — *Marie-Josephte* (6) b. 1792, m. à Pierre Proulx, 1822.

III. — LOUIS-GADIOU, — MARIE ANNE HEROUX.....

LOUIS JOSEPH II.

Mathilde. — *Louis*. — *Antoine*. — *Georges*. — *Lucie*. — *Olivine*. — *Emilie*. — *Elise*.

III. — ANTOINE GADIOU, — LUCE de PINCIEB

LOUIS JOSEPH II.

Marie-Archange m. à Antoine Lesieur (*Frény*). — *Félicité* b. 1822, s. 1823. — *Marie-Félicité* b. 1823. — *Joseph-Nicolas* (7) b. 1825, m. à Olivine Lamothe, 1841. — *Marie-Elise* b. 1828, m. à Benjamin Riv. Loranger (8) 1860. — *Godefroi* b. 1830, s. 1830. — *Elizabeth* b. 1832, s. 1834. — *Marie-Caroline* b. 1834, m. à Edouard Ricard, 1863.

III. — LAURENT ST-LOUIS, — EMILIE BLAIS

LOUIS JOSEPH II.

Marie-Caroline b. 1821, m. à François-Xavier Biron. — *Aurélié* b. 1824, s. 1842. — *Emilie* b. 1825, m. à Joseph Dupont.

III. — AUGUSTIN, — JOSEPTE LESIEUR DE SAULNIERS.....

JEAN-BAPTISTE II.

Joséphine-Olivine m. à Félix Sincennes. — *Augustin* (9) b. 1821, m. à Eliza Cadieux. — *Louis-Florent* (10) b. 1822, m. à Anaphlète Dansereau, s. 1892. — *Adolphe* b. 1824, m. à Mary Irvine. — *Emilie* b. 1826. — *Frédéric* b. 1827, m. à Mathilde Sincennes, à Alice Labelle. — *Henriette* b. 1830, s. 1834. — *Benjamin* b. 7 avril 1834, m. à Philomène Ricard, à Joséphine Bédard, à Philomène Lesieur. — *Thirza-Philomène* (11) b. 1837, m. à Michel Mathieu. — *Guillaume-Henri* (12) b. 1839, m. à Wenny Merry.

III.—PAUL,—FRANÇOISE VALLIERE..JEAN-BAPTISTE II.

Martial-Paul b. 1834.—*Louis-Elie* b. 1836.—*Marie-Luce-Olivine* b. 1838.

NOTES.

- (1) Grand'mère de l'abbé A. Desiré Gélinae.
 - (2) Mère de M. Antoine Lamothe, époux de Adeline Lapointe.
 - (3) Sœur d'Odile Vallière, mariée, en premières noces, à Norbert L. Desaulniers, oncle de F. L. Desaulniers, M. P., en secondes noces, à Antoine Déchaine, oncle de N. L. Duplessis, M. P. P.
 - (4) Mère de feu Louis (*Ludger*) Duchaine, et belle-sœur du savant abbé Amable Duchaine.
 - (5) Une des fondatrices de " l'Hospice de la Providence, " à Yamachiche.
 - (6) Mère de M. Georges Horace Proulx, époux de Eliza L. Desaulniers.
 - (7) Père de M. Didier St-Louis, cultivateur d'Yamachiche.
 - (8) Cousin germain de l'hon. Juge L. O. Loranger, de Montréal.
 - (9) Père de l'abbé Arthur St-Louis, curé de Saint-Barnabé, diocèse de Saint-Hyacinthe.
 - (10) Père de M. Horace St-Louis, et beau-père de M. F. X. Archambeault (C. R.), avocats de Montréal.
 - (11) C'est la première épouse de l'hon. Juge Michel Mathieu, de Montréal.
 - (12) Notaire, à Magog.
-

FAMILLE PANNETON.

L'ancêtre de cette famille s'appelait Claude, baptisé en 1644, fils de Pierre *Panneton* dit *Lefifre* et de Louise *Joseph*, du bourg de Renaison, diocèse de Lyon, France. Il épousa Marguerite *Doyson*, le 30 octobre 1687, à Sainte-Famille, Ile d'Orléans. La mère de Marg. *Doyson* venait de Saint-Pierre de Limoges, France. Claude *Panneton* eut plusieurs enfants, parmi lesquels *Claude*, marié dans la paroisse de Varennes, à *Pétronille Sénical*, *Jean Baptiste*, marié à Québec, à *Elizabeth Boheur*, et *Théodore*, baptisé à Québec en 1711, marié là en 1733, à Marie Louise *Gouin*, et mort aux Trois-Rivières, en 1774. La présente généalogie ne renferme que les descendants de *Théodore Panneton*.

II.—THEODORE,—MARIE LOUISE GOUIN..... ..CLAUDE I.

Théodore m. à Madeleine Boulanger (Trois-Rivières), 1757, a. 1775.—*Jean-Baptiste* m. à Geneviève Guillemette, 1767.—*Pierre* b. (Québec) 1747, m. (Trois-Rivières) à Catherine Bériau, 1774. Cette Catherine Bériau mourut en 1835, à l'âge de 88 ans.

III.—THEODORE,—MADELEINE BOULANGER..THEODORE II.

Théodore b. 1758.—*Jean-Baptiste* b. 1760.—*Louis* b. 1761.—*Joseph* b. 1762, m. (à la Pointe du Lac) à, 1789.

IV.—JOSEPH,—.....THEODORE III.

Théodore m. à Louise Levasseur, 1817.—*Geneviève* m. à Pierre Blondin, 1830.—*Philippe* b. 1805.—*André* m. à Marie Blondin, 1828.—*Louise* b. 1807.

V.—ANDRE,—MARIE BLONDINJOSEPH IV.

Marie-Henriette b. 1832.—*Joseph-André* b. 1837.—*Joseph-Narcisse* b. 1839.

III.—JEAN-BAPTISTE,—GENEVIEVE GUILLEMETTE..... ..THEODORE II.

Jean-Baptiste b. 1768.—*André* m. à Angèle Boucher de Niverville, 1790.

IV.—ANDRE,—ANGELE B. DE NIVERVILLE.....
JEAN-BAPTISTE III.

Joseph-André m. à Marguerite Beaubien, 1816 — *Hubert* m. à Elizabeth Fortin, 1820. (Issu de ce mariage :—*Louis-Edouard* b. 1827).

III.—PIERRE,—CATHERINE BERIAU.....THEODORE II.

Catherine b. 1775.—*Joseph* b. 1778.—*Joseph* b. (Trois-Rivières) 27 décembre 1779, m. (Yamachiche) à Antoinette Rivard Loranger, 11 janvier 1802.—*Jean-Baptiste* b. (Trois-Rivières) 28 mars 1780, m. à Angélique Normand, s. 1840.—*Marie-Madeleine* b. 1791.

IV* JOSEPH,—ANTOINETTE R. LORANGER.....PIERRE III

Antoinette b. 23 nov. 1802, m. à Jacques Blais, 1825.—*Alexis* b. 1805.—*Christine* b. 10 juin 1806, m. à Célestin Milot, 1826.—*Euphrosine* b. 1809, s. 1837.—*Marie-Louise* (1) b. 10 août 1811, m. à Pierre Pellerin, 1855.—*Esther* b. 6 janvier 1816, m. à François R. Laglanderie, 1837.—*Joseph* b. 15 déc. 1817, m. à Pélagie Lefèbre Boulanger, 18 janvier 1842.—*Marie* b. 13 nov. 1820, m. à Paul Lefèbre Boulanger.—*Mathilde* b. 14 janv. 1824, m. à Francis Lefèbre Boulanger.—*Thomas* b. 24 mai 1825, m. à Zélia Lefèbre Boulanger.

V.—JOSEPH,—PELAGIE L. BOULANGER.....JOSEPH IV*

Marie-Pélagie b. 23 mai 1843, m. à Joseph Lapointe.—*Joseph* (2) b. 4 août 1844, frère des Ecoles Chrétiennes.—*Marie-Appoline* b. 6 déc. 1845, m. à Raphaël Pellerin.—*Thomas* b. 7 mars 1847.—*Charles* b. 13 sept. 1848, m. 1o à Delphine Gélinas. 2o à Marie Bellemare.—*Josué* b. 30 juillet 1850.—*M. Louise* et *M. Albina* b. 1852, s. 1854.—*Joséphine* b. 14 sept. 1854, sœur Thésodosie, de la Providence, à Montréal.—*Pierre* b. 14 déc. 1856, m. à Amanda Bournival.—*M. Armésime* b. 15 juillet 1858, sœur Louise, de la Providence, à Montréal.—*Frs-Adélard* b. 25 avril 1859, m. à Emma Bellemare.—*Les-Onésime* b. 27 mars 1861, m à Angéline Bellemare.—*Albina* b. 15 avril 1863, m. à Charles

Milot. — *Odile* b. 31 mai 1864, m. à Zotique Lamy. — *Alma* b. 24 janvier 1863, m. à Gaspard Milot.

IV.—JEAN-BAPTISTE.—ANGÉLIQUE NORMAND.....
PIERRE III.

Marie-Madeleine b. 1799. — *Archange* b. 1800. — *Joseph* b. 1802, m. 19 janvier 1829 à Justine Héroux, s. 1872. — *Théodore*. — *Philippe*. — *Emilie*.

V.—JOSEPH.—JUSTINE HÉROUXJEAN-BAPTISTE IV.

Joseph-Aimé b. 5 mars 1830, s... — *Joseph-Elie* (3) b. 11 juin 1835, prêtre 3 octobre 1858, curé de Saint-Grégoire, diocèse de Nicolet. — *Marie-Almécime* b. 20 mars 1837, m. à Jean-Baptiste Normand s. 9 avril 1892. — *Philippe-Elisée* (4) b. 16 mai 1840, m. à Joséphine Dorilla Turcotte, 8 juin 1864. — *Célanire* b. 7 mai 1842, m. 10 à J. G. Ant. Frigon, 25 nov. 1862, 20 à Joseph A. Gagnon, 8 juin 1888. — *Elsire* b. 10 juin 1849, m. à Joseph Héroux, 8 juin 1888.

VI.—PHILIPPE-ELISÉE.—JOSEPHINE DORILLA TURCOTTE..
JOSEPH V.

Arthur b. 19 mars 1865, m. à Corinne Lafrenière, 9 juillet 1889. — *Georges-Elisée* (5) b. 23 décembre 1866, prêtre, 2 juillet 1890. — *Eugène* b. 3 décembre 1868. — *Joseph* b. 16 avril 1871. — *Maurice* b. 26 décembre 1872, s. 4 février 1885. — *Alphonse* b. 2 octobre 1874. — *Laurette* b. 3 octobre 1876. — *Auguste* b. 17 février 1878. — *Benjamin* b. 19 septembre 1880. — *Jules Paul* b. 29 décembre 1883, s. 28 décembre 1884.

VII.—ARTHUR.—CORINNE LAFRENIÈRE.....
PHILIPPE-ELIZÉE VI.

Berthe b. 3 Avril 1890. — *Maurice* b 3 octobre 1891.

NOTES.

- (1) Avec feu M. le curé J. H. Dorion et feu Madame J. B. Charland, c'est une des fondatrices de l'Hospice des Sœurs de la Providence, d'Yamachiche.
- (2) C'est le célèbre frère Chrétien, des Ecoles Chrétiennes, aujourd'hui Visiteur de l'important district de New-York, E.-U.
- (3) C'est M. le curé actuel de Saint Grégoire, diocèse de Nicolet, après avoir longtemps demeuré au collège des Trois-Rivières dont il fut le premier directeur et le premier supérieur, alors que cette florissante institution n'était qu'à son début.
- (4) Il a été admis au Barreau le 4 mai 1873. C'est le gérant actuel de la Banque du Peuple, aux Trois-Rivières, après avoir été de longues années durant, organiste de la cathédrale, député notonotaire, gérant de la Banque Ville-Marie, et gérant de la Banque d'Hochelaga, dans la même cité.
- (5) Professeur de Philosophie au séminaire des Trois-Rivières.



CHAPITRE VI.

Quelques personnes célèbres d'Yamachiche.

L'ABBÉ AMABLE DUCHAINE.



ABBÉ Jean-Baptiste Daveluy, prêtre distingué, et le savant ecclésiastique Amable Duchaine, furent les deux premiers enfants d'Yamachiche et très dans les rangs du clergé. Ils ont été les précurseurs de cette pléiade de religieux qui ont fait rejaillir tant de gloire et d'honneur sur leur vieille paroisse natale.

L'abbé Amable Daniel Duchaine naquit à Yamachiche, le 27 mai 1774, du mariage de Jean-Baptiste Duchaine et de Marie Paquin. Il appartenait, par son père, à la famille Lesieur Duchaine, qui a joué un rôle bien important, à la fin du siècle dernier, dans la paroisse, et qui avait hérité d'une partie de l'ancienne seigneurie de Charles Lesieur. On voit, dans l'*Histoire du Séminaire de Nicolet*, que l'abbé Duchaine a été professeur, dans cette institution, de 1804 à 1806. L'illustre évêque Provencher fut un de ses élèves.

Voici ce qu'on lit, à son sujet, dans le *Dictionnaire Historique* de Bibaud, ouvrage publié en 1857 :

“ Duchaine (l'abbé) savant clerc minoré décédé dans un âge avancé en 1851, a été durant de longues années le seul canadien

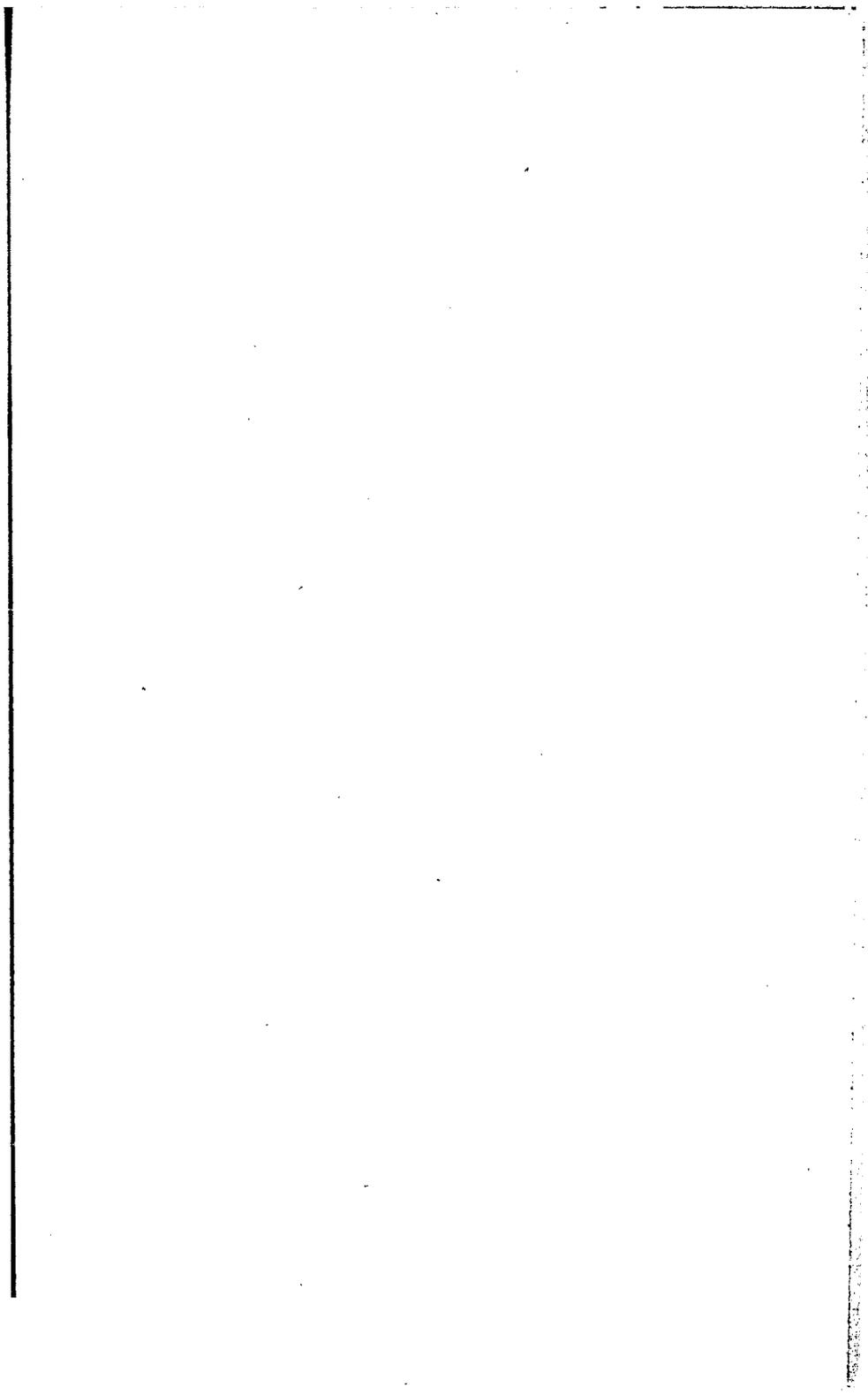
qui s'occupât *ex professo* des sciences exactes en dehors des collèges de la Province. Après avoir enseigné la théologie dans le Canada Supérieur, il fit plusieurs inventions ou perfectionnements, construisit des ponts et fournit les églises et édifices publics de paratonnerres. Il prépara aussi durant longues années le calendrier. Il traduisit, compila ou composa de nombreux traités sur la Grammaire, la Géographie, la Chronologie, l'Histoire, les Belles-Lettres, les Mathématiques, l'Astronomie et la Physique qui, malheureusement ne servirent qu'à lui-même dans sa carrière enseignante, car il n'a jamais fait imprimer de livres. Sur la question de l'éducation, il précéda ceux qui s'en sont occupés comme le Docteur Meilleur et le juge Mondelet, et même M. Perreault; témoin son plan remarquable imprimé dans l'Encyclopédie canadienne, cahiers de janvier et de février 1843, et alors déjà vieux de vingt ans. M. Barthe dit en parlant du clergé canadien dans le *Cinada Reconquis*, publié à Paris: "Ce corps a compté parmi ses savants un abbé modeste qui a vécu et est mort dans la retraite, l'abbé Duchaine, voué à l'éducation de la jeunesse et à l'étude silencieuse des sciences, dont il approfondissait les arcanes, comme cet évêque d'Avranches, Huet, au sujet duquel les paysans, qui le trouvaient toujours à l'étude, exprimaient si naïvement leur surprise qu'on leur eût envoyé un évêque qui n'avait pas encore terminé ses études."

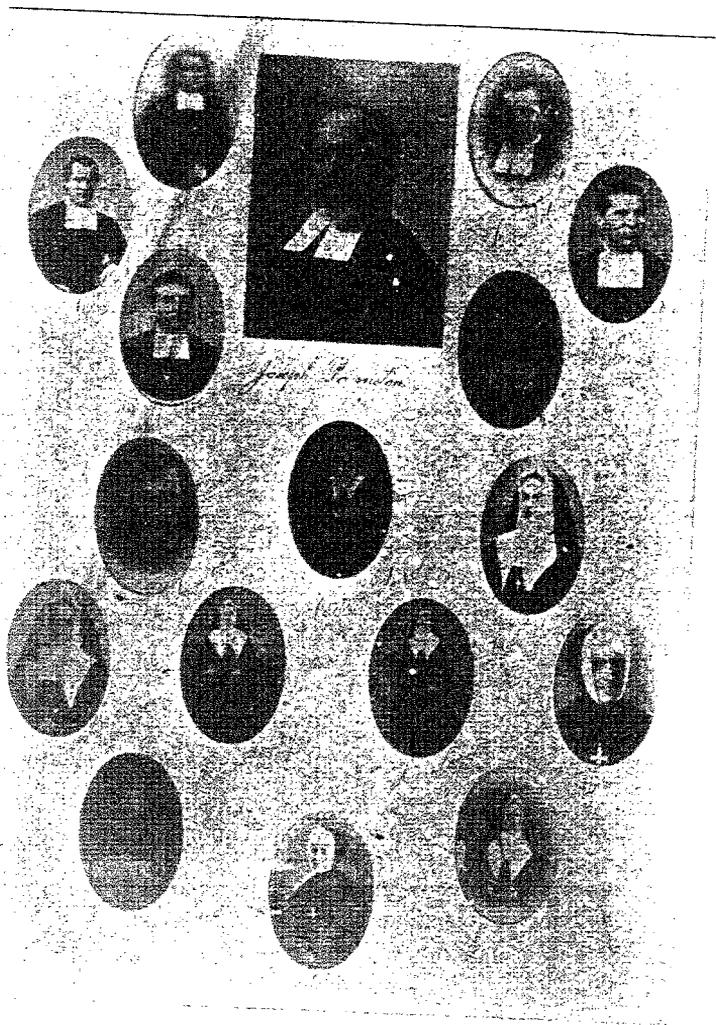
L'abbé Duchaine mourut à Montréal.

L'ABBÉ FRANÇOIS L. DESAULNIERS.

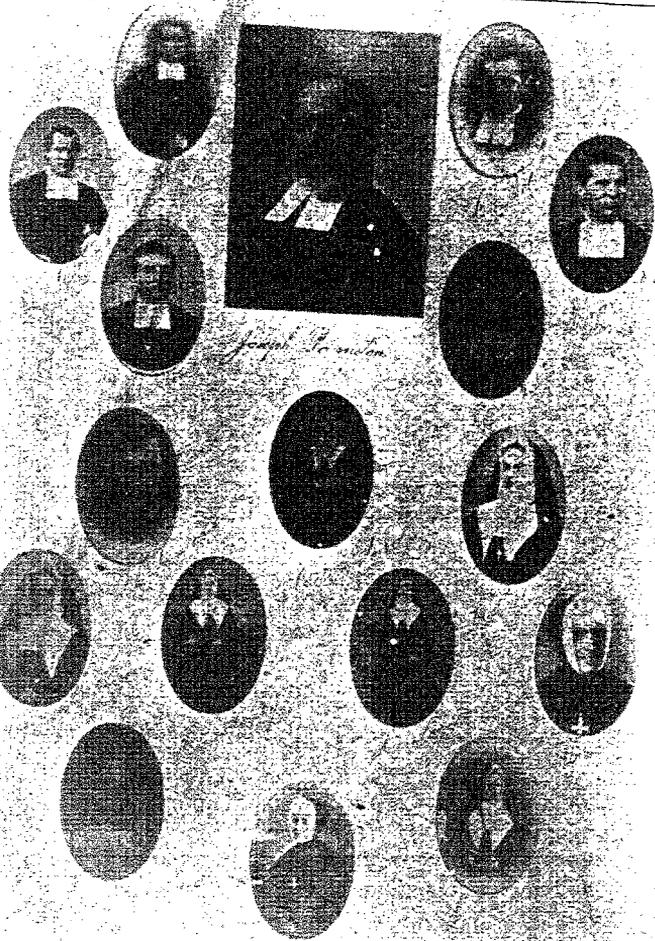
C'est le physicien, le philosophe et le mathématicien par excellence du collège de Nicolet. Il naquit à Yamachiche, le 5 avril 1807, du mariage de François Desaulniers et de Charlotte Rivard Dufresne. Parmi ses confrères de classe, à Nicolet, l'on remarquait M. le chanoine Boucher, ancien curé de Louiseville, feu M. le curé Fortier, de Nicolet, et feu M. Louis Lamy, un des plus honorables cultivateurs d'Yamachiche. Voici la notice écrite à son sujet, dans l'*Histoire du Séminaire de Nicolet*, publiée en 1866:

"A l'âge de douze ans, il fût envoyé à Nicolet pour y faire ses études qu'il termina avec un grand succès, en 1827. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, on lui confia bientôt la classe de rhétorique, puis celle de philosophie, jusqu'à son départ pour





Joseph P. ...



l'université de Georgetown, en 1833. L'année suivante, il revint avec le degré de Maître-ès-Arts, et continua à professer la philosophie jusqu'en 1863. Résignant alors sa charge de professeur, il put jouir désormais d'un repos nécessaire à sa santé, en même temps que mérité par trente-cinq années de travail et d'étude. Ce repos ne fut pas, toutefois, sans profit pour le séminaire, car M. Desaulniers entreprit de réunir les noms de tous les élèves de cette institution, avec le lieu de leur naissance ou résidence, l'époque de leur entrée et sortie, ainsi que leur état ou profession. Il se proposait aussi d'écrire une histoire de la maison, lorsqu'il aurait terminé la liste des élèves, mais la mort ne lui permit pas même de recueillir les renseignements qui pouvaient servir à cet ouvrage.

“ M. Desaulniers doit être considéré comme un illustre bienfaiteur du Séminaire qu'il a illustré par sa science et rendu prospère, par son dévouement. Peu d'hommes, en effet, parmi ceux qui ont joué un rôle important dans cette *Histoire*, se sont sacrifiés avec autant de zèle pour la sainte cause de l'éducation. Afin de bien comprendre la grandeur de son sacrifice, il faut se reporter au temps critique qu'il rencontra au début de sa carrière. Lorsque l'avenir paraissait sombre et menaçant, que tous prédisaient la ruine prochaine de l'établissement de Nicolet, il eut le courage d'embrasser sa destinée, bien décidé à sortir victorieux de la lutte, ou à succomber au poste d'honneur. Le combat fut long, la victoire longtemps incertaine. Enfin le calme revint avec la prospérité, et M. Desaulniers put voir, avant de mourir, que ses généreux efforts avaient été couronnés de succès.

“ La difficulté des temps n'est pas la seule qu'il ait eu à supporter, car les obstacles qu'il rencontra comme professeur, ne furent ni moins grands, ni moins durables. Il est même étonnant qu'il ait supporté d'une manière aussi constante, les nombreuses fatigues de sa position. Obligé d'enseigner, pendant plus de trente ans, les différentes branches de la philosophie, il remplissait en outre, la charge de directeur et de procureur, en l'absence de ces derniers; de sorte qu'il n'avait point de repos. De plus, comme ce n'était pas alors chose facile de se procurer les auteurs nécessaires à l'enseignement dans les maisons d'éducation, il lui fallait redoubler d'activité, pour obvier à cet inconvénient. C'est pourquoi, après avoir passé la journée entière dans le pénible exercice de ses fonctions multipliées, il passait une partie de la

nuit à préparer les cours du lendemain. Seul, dans une chambre étroite, loin du bruit et de l'applaudissement des hommes, il consacrait sa vie au service de la jeunesse dont l'enseignement lui était chère. De tels exemples si sont rares dans notre siècle d'égoïsme, que leurs auteurs doivent être placés au nombre des bienfaiteurs de l'humanité.

“ La science de M. Desaulniers ne le cédait point à son dévouement. Non seulement elle était connue de ses élèves mais elle était connue de la classe instruite du Bas-Canada. Quoiqu'il eût acquis une légitime réputation dans les sciences et les lettres, c'est surtout dans les mathématiques qu'il excellait; et à cet égard on peut dire qu'il n'avait pas de supérieur dans ce pays. Le Gouvernement de la Province lui fit l'honneur de le consulter, comme mathématicien, en plusieurs circonstances.

“ Ses connaissances historiques étaient aussi très étendues. Il avait particulièrement approfondi l'histoire du Canada, ainsi que l'origine et la lignée des principales familles canadiennes.

“ Comme professeur, M. Desaulniers n'était pas moins remarquable. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une rare intelligence, il savait toujours intéresser ses élèves, en même temps qu'il leur rendait faciles les matières les plus abstraites; car son expression juste et concise portait avec elle la lumière dans l'esprit de ses auditeurs; et c'est de lui, à coup sûr, que Boileau a pu dire :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

“ Dans la conversation ordinaire, il intéressait encore davantage; car, à part son langage correct et élégant, il amusait par l'originalité de ses remarques, la finesse de ses saillies et l'action particulière qui le distinguait dans la chaleur du discours. Ami de la discussion qu'il provoquait volontiers, il était toujours un joueur redoutable, même lorsqu'il avait à défendre le côté faible de la question. Le ridicule devenait alors une arme terrible entre ses mains; et plus d'une fois, un seul mot lui suffit pour désarmer un adversaire déjà sûr de la victoire.

“ Malgré sa science et sa renommée M. Desaulniers était humble comme un enfant. Cette humilité dégénérait quelque fois en une certaine bohémie qui le faisait chérir encore plus de ceux qui vivaient avec lui. Aussi ses nombreux élèves lui demeu-

rient-ils sincèrement attachés. Après leur sortie du Séminaire, ils s'estimaient heureux de rencontrer leur vieux professeur qui, de son côté, se montrait extrêmement sensible à cette marque d'attention de leur part, et sa joie était grande quand il reconnaissait en eux des hommes remarquables par leurs talents et leur position dans la société ; car c'était la seule récompense qu'il ambitionnait ici-bas pour toute une vie consacrée à l'éducation de la jeunesse.

M. Desaulniers mourut sous-diacre. La crainte que lui inspirait les fonctions du sacerdoce l'empêcha toujours de recevoir l'ordre de la prêtrise."

Lors de la grande réunion des anciens élèves de Nicolet, en 1866, parlant des hommes célèbres de cette maison, le vénérable évêque des Trois-Rivières Mgr L. F. Lafêche disait, au cours de son discours, parlant du vieux professeur :

" Il est encore un homme dont le mérite n'a peut-être pas été assez connu au dehors, parce qu'il a toujours eu le soin de se dérober aux regards du public : caché dans l'enceinte de cette maison comme le fruit derrière les feuilles, pendant trente ans, il a nourri de la sève substantielle des sciences philosophiques plus de la moitié des générations qui ont passé sous ce toit. Dans une circonstance solennelle j'ai eu occasion de dire que cet homme distingué avait fait pendant ce temps, l'ouvrage de quatre hommes. Hélas ! j'étais loin de me douter alors que la cruelle mort dût nous le ravir si tôt. Quel est celui d'entre vous qui ne reconnaît dans cet homme modeste et laborieux M. François Desaulniers ! Ce nom est deux fois heureux et illustre par les services rendus dans les hautes sciences. Quel est celui qui n'a pas ressenti, en apprenant sa mort, la douleur qu'on éprouve à la perte du plus sincère comme du plus véritable ami ? "

PETRUS HUBERT, N. P.

Sous ce titre, le 6 avril 1882, feu l'hon. E. Gérin publiait les lignes suivantes, dans le *Constitutionnel* des Trois-Rivières :

L'ange de la mort est venu frapper de son aile inexorable un de nos plus estimables citoyens. Le 1er avril avant-midi, entre onze heures et midi, M. Hubert s'était mis à écrire une lettre sur le pupitre de son fils, M. P. L. Hubert, pendant que celui-ci

était momentanément occupé en dehors de son bureau. Une vieille femme étant entrée dans le bureau pour se recommander à la providence de la Saint Vincent de Paul dont les MM. Hubert, père et fils, ont toujours été les piliers, aperçut le vénérable vieillard étendu à côté de la table, sur le parquet. Elle crut qu'il dormait et attendit tranquillement l'arrivée de M. Hubert, fils, qui, en voyant son père gisant à terre, comprit tout de suite la gravité de la situation et envoya en toute hâte quérir prêtre et médecin. Il était trop tard ; tout était fini. Néanmoins le prêtre crut entrevoir un dernier signe de vie et lui administra le sacrement des mourants. M. Hubert avait succombé à la paralysie dont il avait entrevu les symptômes avant-coureurs depuis quelque temps.

Cette mort, quoique soudaine, n'est pas affligeante comme tant d'autres. M. Hubert se préparait depuis longtemps à la mort et dans sa foi vivace, il l'invoquait avec une douce ardeur et une pieuse soumission à la volonté du Tout-Puissant. Quelques jours auparavant, il racontait à sa famille qu'il avait prié la Sainte Vierge de venir le chercher durant la présente année. Toute sa vie, il a pratiqué les œuvres de piété d'une manière exemplaire, mais plus particulièrement dans ses dernières années, où il avait à peu près mis de côté les préoccupations terrestres pour ne s'occuper que des choses de l'autre vie.

Son esprit fut toujours droit et son cœur était rempli d'une bonté exubérante. Touchante coïncidence ! La mort a tranché le fil de ses jours pendant que, la main à la plume, il épanchait dans le sein d'un ancien ami les derniers vœux d'un cœur plein d'affectueuse souvenance.

Cette lettre, qu'il était à écrire et que la mort est venu interrompre par un point final solennel, le peint en quelque sorte tel que l'ont connu ses amis, et nous ne pouvons résister au désir de la publier, dût-on nous accuser d'indiscrétion.

L'on ne manquera pas de remarquer que la mort a arrêté la main de l'auteur, au moment où il disait combien vite les amis disparaissent. Voici cette lettre :

“ Les Trois-Rivières, 1er avril 1882.

“ Messire N. HÉBERT, Ptre curé

“ Kamouraska, P. Q.

“ *Cher ancien ami,*

“ A la veille de laisser le séjour terrestre pour passer à l'éternité, terme de notre pèlerinage sur la terre, aujourd'hui 1er avril 1882 dans la 72ème année de mon âge, votre souvenir, qui date de notre séjour contemporain au collège de Nicolet en 1827 et quelques années précédentes, (je ne vous tutoie plus, vu le respect que m'inspire votre dignité ecclésiastique, dignité que j'ai toujours aimé à respecter) me porte à vous adresser quelques mots en ce moment, persuadé que cela ne vous sera pas désagréable et que vous serez assez bon, comme à l'ordinaire, pour me pardonner l'apparence de l'oubli que mon silence passé a dû faire naître; mais, ma pensée un peu paresseuse, n'a jamais tourné le dos à l'ami de mes jeunes années, alors que notre bien-aimé directeur, Mons. J. O. Leprohon se plaisait à nous associer dans les cérémonies du culte à l'église et ailleurs. J'ai toujours considéré le temps du collège comme la plus belle époque de la vie, bien que je ne puisse dire que mon passage dans le monde, depuis ma sortie des études, ait été marqué d'aucun incident fâcheux, sauf les épreuves inséparables de la vie *in hac lacrymarum valle*.

“ Au commencement de juillet dernier, j'ai eu l'agréable surprise de la visite de nos anciens contemporains, les Messrs Léandre et Théophile Brassard, prêtres et anciens curés, retirés du service après de longues années de mérites dans le ministère; nous avons passé ces courts instants à parler de nos années de collège, de nos compagnons de jeunesse, de vous en particulier et des autres; ces souvenirs nous rendaient heureux! De tous ces compagnons les trois quarts sont disp ”

M. Pétrus Hubert est né à Yamachiche, le 19 août 1810. Sa maison paternelle était droit en face de l'église, sur la belle terre que possède aujourd'hui le Dr. Desaulniers, M. P. Après ses études, au séminaire de Nicolet, il étudia le notariat sous la direction de feu M. Valère Guillet, qui venait alors de s'établir à Yamachiche.

Reçu notaire, le 20 juin 1834, M. Hubert s'adonna avec persévérance à l'étude de sa profession et devint bientôt l'un des no-

taires les mieux renseignés et les plus fiables. Les livres étant relativement rares à cette époque, M. Hubert prenait des notes volumineuses sur tout ce qu'il lisait et réunissait méthodiquement en volumes manuscrits, les extraits de nos ouvrages de droit et de jurisprudence. Pendant de longues années, il a fait partie de la chambre des notaires du district de Trois-Rivières et depuis la réorganisation de la profession, il a, durant six années, fait partie de la chambre provinciale des notaires.

Lors de la discussion, sur cette réorganisation de la profession, M. Hubert publia une étude remarquable sur *Les lois organiques et la jurisprudence du Notariat*, qui a servi de guide à la nouvelle législation. Depuis lors, M. Hubert a publié le *Manuel du Notaire*, ouvrage estimé et recherché.

Lors de la loi de M. Chauveau nommant des inspecteurs d'écoles, M. Hubert fut nommé pour la partie nord de notre district. Pendant vingt cinq ans, il en a rempli les devoirs avec une bienveillante vigilance et une régularité consciencieuse.

Quand il s'en vint demeurer à Trois-Rivières, en 1857, il était en outre, depuis bon nombre d'années, maître de poste, à Yamachiche.

A Trois Rivières, il ne tarda pas à conquérir l'estime des hommes d'affaires, et sa clientèle se recruta bientôt parmi les principaux négociants et les Banques.

Tout en donnant la plus grande partie de son temps et de son labeur aux devoirs de son état, M. Pétrus Hubert a toujours pris un vif intérêt aux affaires du monde, à la politique, aux nouvelles, à la presse. Correspondant zélé des journaux libéraux, du temps que M. Papineau représentait le comté de St Maurice, M. Hubert a ensuite tempéré son ardeur, et, tout en prenant souvent une part active aux débats de la presse, il s'occupait généralement de questions spéciales en dehors des animosités politiques. Sous un extérieur calme et composé, il cachait un esprit toujours en éveil et s'intéressait à tout ce qui peut développer l'intelligence humaine.

Le 24 janvier 1837, M. Petrus Hubert avait épousé demoiselle Apolline Rivard-Dufresne, qui lui survit, ainsi que neuf enfants, sur douze qui sont nés de leur mariage. Sur ces neuf enfants, trois demoiselles ont consacré au Seigneur, l'une chez les carmélites d'Hochelega, une autre chez les Sœurs Grises, et la troi-

sième est la révérende sœur Jean Berchmann, de l'asile de la Providence, des Trois-Rivières. L'aîné de ses fils est son successeur et le continuateur des glorieuses traditions paternelles.

L'ABBÉ ISAAC L. DESAULNIERS, V. G.

Dans son ouvrage *Biographies et Portraits*, M. L. O. David a publié une excellente biographie de feu le grand-vicaire Isaac Stanislas Lesieur Desaulniers. Trop longue pour être reproduite en entier, en voici des extraits, avec peu de modifications :

“ On loue souvent le mérite des hommes qui ont illustré leur pays, par l'état de leurs talents et de leurs vertus, et on oublie ceux qui ont formé l'intelligence et le cœur de ces hommes remarquables. Pourtant, la véritable grandeur n'est pas toujours dans le bruit et l'éclat du monde ; on la trouve dans la solitude, dans les humbles fonctions de l'enseignement.

“ Voulant rendre hommage à ceux qui ont tant fait pour le peuple canadien en l'instruisant, je me suis arrêté devant la grande figure de Messire I. S. Lesieur-Desaulniers, ancien supérieur du collège de Saint-Hyacinthe. J'ai reconnu, après avoir étudié sa vie que c'était une grande âme, une des gloires les plus pures de l'éducation, en ce pays.

“ M. Desaulniers naquit à Yamachiche, le 28 novembre 1811. Il tenait par son père et sa mère, aux sources les plus fécondes de notre origine ; son père et son grand-père maternel avaient siégé dans notre parlement.

“ La leçon ordinaire ne suffisait pas à son besoin de savoir à son esprit curieux et indépendant. Il prenait plaisir à résoudre les questions les plus abstraites. Un exemple fera voir combien il aimait la discussion, la controverse :

“ Il avait un frère, doué comme lui, de talents remarquables, et qui fût l'une des gloires du collège de Nicolet :

“ Un soir, sa mère, Madame Desaulniers aperçut deux formes qui s'agittaient, vers le soleil couchant, et se démenaient pour trouver la preuve qu'ils soutenaient l'un contre l'autre.

“ M. Isaac Desaulniers étant venu de Saint-Hyacinthe faire visite à son frère qui enseignait la philosophie à Nicolet, ils s'étaient entendus pour aller ensemble passer une journée dans leur

famille. Ils venaient de traverser le fleuve, lorsque l'un d'eux se mit à tracer sur le sable un problème qui le préoccupait.

L'autre, ayant dit, en le regardant faire, que *ce n'était pas vrai*, une discussion s'était engagée. Lorsque leur mère les aperçut, ils discutaient depuis le midi."

En 1852, il visitait l'Europe, servant de *mentor* à l'honorable M. Rodrigue Masson, ancien lieutenant-gouverneur de Québec, aujourd'hui sénateur, à Ottawa. A son retour Mgr Bourget le chargeait d'aller s'opposer aux malheurs causés par l'apostat Chiniquy, aux Illinois. N'ayant pas réussi à faire revenir son indigne confrère de classe à Nicolet, de ses erreurs scandaleuses, il revint à Saint-Hyacinthe, pour ne plus en sortir. M. Bécharé député d'Iberville au parlement d'Ottawa, ne tarit pas en éloges, sur le rôle délicat joué par feu le grand-vicaire Desaulniers, dans ces lointaines contrées.

Depuis, M. Desaulniers a été le grand inspirateur des idées pratiques qui ont fait du collège de Saint-Hyacinthe, ce qu'il est aujourd'hui.

"A ceux qui lui reprochaient de ne pas écrire, de ne pas faire de livres, il répondait par ces belles paroles : "C'est vrai, je n'écris pas, mais j'espère avoir laissé, dans l'esprit et le cœur de mes élèves ce que je pensais : "mes élèves seront mes livres." J'ai dit qu'il n'écrivait pas ; cependant, ce qu'il n'a pas voulu faire pour le public, il l'a fait pour le collège de Saint-Hyacinthe. Il a laissé une belle traduction d'une grande partie de la *Somme philosophique* de S. Thomas, des cahiers de notes et d'analyses sur toute espèce de choses, et un *Traité des Obligations* sur nos statuts. Car, il faut dire que, non content d'enseigner la physique, les mathématiques, l'astronomie, la chimie et la philosophie, il avait établie une chaire de droit pour les philosophes.....

"M. Desaulniers, dont les yeux paraissaient si bons, ne voyait pas le rouge. Est-ce pour cela qu'il l'aimait si peu, en politique ? Il avait un grand respect pour l'autorité civile, et ses relations amicales, avec les premiers hommes du pays, furent d'une grande utilité au collège de St-Hyacinthe.

"Vers les années 1849 et 1850, il faisait devant l'Institut Canadien de Montréal, des lectures qui eurent du retentissement.

"Il n'y a pas longtemps encore, il nous était donné de goûter à son enseignement philosophique. C'était au cabinet de

Lecture Paroissiale ; il avait pris pour sujet de son discours : *l'Etre*. C'était un thème aride et peu attrayant ; et cependant l'auditoire était ravi. Quelle science ! Quelle science lucidité d'intelligence ! Quelle clarté d'expression

“ De pareils hommes ne devraient pas mourir, du moins pas dans la vigueur de l'âge, lorsque le monde recueille abondamment le fruit de leurs travaux. Malheureusement, ce sont toujours ceux-là qui s'occupent le moins de prolonger leur vie.

“ Pour montrer à leur bien-aimé professeur combien il s'intéressait à sa précieuse existence et lui permettre de conserver ses forces par un exercice noble et salutaire, les anciens élèves de St-Hyacinthe lui offraient, en septembre 1864, un magnifique billard. M. Desaulniers fut sensible à ce témoignage d'estime si plein d'opportunité.

“ C'est près de ce billard, qui lui rappelait de si doux souvenirs, que le 30 avril 1867, il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il se hâta de profiter du temps qui lui restait à vivre pour assurer l'avenir du collège de St-Hyacinthe. Il mourut l'année suivante.

“ Le pays tout entier comprit la perte qu'il venait de faire. Quel concert unanime de regrets et d'éloges !

“ L'illustre défunt avait dit que ses élèves seraient les livres, il aurait pu ajouter qu'il aurait, dans leur souvenir, un monument plus glorieux et plus durable que la pierre qui couvre sa tombe.”

MR. JOSEPH BETTEZ, M. D.

Monsieur le Docteur Bettez, de Somerset, comté de Mégantic, est le plus ancien médecin des Cantons de l'Est. La famille Bettez, qui a joué autrefois un grand rôle à Yamachiche, est d'origine anglaise. Mais, il est assez probable que les membres de cette famille, dans la Province de Québec, n'ont qu'une parenté bien douteuse avec leurs très arrières-cousins, les *Beaty*, de Toronto. Si ces derniers se distinguent par leurs attaches aux sectes protestantes, les nôtres ont toujours été de bons catholiques et le sont encore. Mais, trêve à ces souvenirs du passé.

M. Joseph Bettez naquit à Yamachiche, le 6 octobre 1818, du mariage de Jacques Bettez et de Geneviève Houde. Son père était un brave négociant qui, pendant au-delà de trente ans, a fait

un honnête commerce ici, précisément à l'endroit où demeure aujourd'hui M. le Dr L. O. Maxime Bellemare, en face de l'église actuelle.

A l'âge de onze ans, le jeune Bettez entra au collège de Nicolet, une année avant l'entrée de feu Sir A. A. Dorion dans la même institution. Le fameux Charles Chiniqui fut son professeur d'éléments, de syntaxe et de méthode. Ses études classiques terminées, le jeune Bettez alla se faire admettre à l'étude de la médecine, à Montréal, puis il revint étudier sa profession, d'abord sous le Docteur Emmanuel Lord, pendant deux ans et demi, puis sous le Dr G. Badeaux, aux Trois-Rivières, pendant dix-huit mois, et enfin sous le célèbre Dr W. Marsden, de Québec. Ce dernier enseignait un cours de botanique et de dissection. M. Bettez se rendait à l'Hopital de marine, alors à peine fondée, puis à l'Hôtel-Dieu. Il fut admis à la pratique, le 5 juillet 1841. Le bureau provincial de médecine se composait alors des Docteurs J. Blanchet, Painchaud, Douglas, Morrin, Couillard, Marsden, Rooby et Blais, avec Zéph. Nault, comme secrétaire.

Reçu médecin, M. Bettez entra en société avec le Dr. Chas. Bouche, de Maskinongé. Quinze mois après, sur les vives instances de feu Joseph Prince, de St-Gregoire, il se décida à aller s'établir à Somerset, où il vit encore. M. Prince avait des enfants qui demeuraient à Stanfold, et il voulait la présence d'un médecin dans ces régions, à peine ouvertes à la colonisation. Quand M. Bettez s'établit à Somerset, M. l'abbé Clovis Gagnon y demeurait comme missionnaire de tous ces nouveaux établissements, qui forment aujourd'hui, les plus importantes paroisses des Cantons de l'Est.

M. le Docteur Joseph Bettez s'est crée une jolio fortune, dans les anciens *Bois-Francs*, et il jouit en paix, aujourd'hui, du fruit de ses longs travaux, comme médecin, entouré de l'estime et de la considération de ses co-paroisiens.

L'HON. T. J. J. LORANGER

Thomas Jean Jacques Loranger naquit à Yamachicho, en 1823, et fit ses études classiques au collège de Nicolet, où il se distingua, par ses éminents talents.

Il étudia le droit, aux Trois-Rivières, sous l'avocat Antoine

Polette devenu, plus tard, juge de la Cour Supérieure, et fut admis au barreau, en 1844.

Dix ans après, on le nommait Conseil de la Reine.

En 1850, il épousa Melle Angelique Trudeau et eut, de cette union, une enfant, Melle Alexina, aujourd'hui l'épouse de M. Henri Archambault, avocat remarquable, de Montréal.

Devenu veuf, en 1858, il épousa, deux ans après, Melle Zélie Angelique Borne, petite fille de feu le célèbre écrivain Aubert de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens*.

De ce mariage naquit un fils, Joseph, qui promet d'être un jeune homme d'avenir.

Au début de sa carrière d'avocat, M. Loranger entra en société avec feu l'hon. M. Drummond, qui devint juge, lui aussi, et il ne tarda pas à se créer au barreau, une brillante position, surtout comme criminaliste. Il savait, tout particulièrement, s'attirer les sympathies de ses confrères, qui aimaient à répéter et qui redisent encore, les saillies dont il se plaisait à les régaler.

Quelques années plus tard, il forma une nouvelle société légale, avec ses deux frères, Louis Onésime, maintenant juge de la Cour Supérieure, et Joseph, Conseil de la Reine (décédé il y a trois ans) et qui a laissé une belle clientèle à ses successeurs dans la profession : MM. Beaudin et Cardinal.

Durant plusieurs années, M. Loranger s'occupa activement de politique et il se distingua éminemment à la législature des Canadas-Unis.

En, en 1854, député du comté de Laprairie, il fut secrétaire provincial, dans l'administration Macdonald-Cartier. Enfin, dans le mois de février 1864, il quitta l'arène parlementaire pour monter sur le banc, et fut juge de la Cour Supérieure, jusqu'en 1879, époque où il prit sa retraite.

Il a, très souvent agi comme assistant juge de la Cour d'Appel, et, en 1855, alors qu'il était tout jeune encore, il repré-enta la Couronne, devant la Cour de la tenure seigneuriale, où il se fit remarquer par ses connaissances, déjà aussi nombreuses que profondes.

On lui doit plusieurs ouvrages de loi, entre autres, un *Commentaire sur le code civil*, et il fut le rédacteur en chef d'une revue légale importante : *La Themis*.

M. Loranger reçut de la Cour de Rome, l'insigne décoration de Chevalier de Pie IX.

Il fut professeur de droit administratif, à l'Université-Laval, qui lui conféra le titre de docteur en droit.

Il fut chargé de la codification des lois provinciales, et, sa science a rendu au pays, des services dont les législateurs seront toujours heureux de bénéficier.

Ses lettres, sur l'interpénétration du pacte fédéral, sont en grande estime dans le monde politique et légal.

Comme président de la société St-Jean-Baptiste, il a travaillé à la célébration des noces d'or de notre fête nationale, en 1874, avec toute l'ardeur d'un jeune homme. Le discours que l'hon. juge Loranger prononça ce jour-là, à l'île Ste-Hélène, est peut-être le meilleur du genre qui ait jamais été prononcé à Montréal.

Ses discours patriotiques sont étincelants de verve, admirables par l'élévation des idées, par les chaleureuses inspirations du cœur et, enfin, par la beauté des tableaux.

Le 18 août 1885, M. Loranger succomba à une engine pectorale, à Sainte-Pétronille, où il était allé chercher un peu de repos et de santé.

Juris consulte éminent, orateur plein de verve et de feu, écrivain remarquable, l'hon. juge Loranger fut, comme on s'est plu à le dire au jour de ses funérailles, l'un des plus beaux types de la race française en Amérique.

H. M.

M. L'ABBÉ A. N. BELLEMARE

Les anciens de Nicolet se plaisent à dire que le célèbre philosophe et mathématicien François L. Desaulniers a été, pendant trente huit ans, professeur des hautes sciences dans ce collège. Bien qu'il n'ait pas constamment enseigné les mêmes sciences, M. l'abbé Antoine Narcisse Bellemare n'en a pas moins été professeur, à divers titres, pendant quarante cinq années, dans cette vieille institution.

M. Bellemare naquit à Yamachiche en 1827, du mariage de Thomas Bellemare et d'Emilie Buisson. En 1840, ses parents l'envoyèrent à Nicolet où il se distingua toujours, autant par ses talents naturels que par son application à l'étude et sa grande

piété. Il était cependant, d'une humeur joyeuse, à ses heures. Un jour qu'il avait commis le grande faute de dire un mot à son voisin d'étude, le surveillant d'alors, feu M. l'abbé Jules Paradis prononça publiquement les paroles suivantes : " M. Bellemare, qui se croit le Nestor des élèves, copiera les *Sept Psaumes* ! " Tous ceux qui ont connu le caractère froid, réservé de ce bon vieux professeur, souriront en lisant cette anecdote, rappelée en passant.

Dans l'automne de 1847, M. Bellemare revêtit l'habit ecclésiastique et fut ordonné prêtre, cinq années après. Il enseigna d'abord les Belles-Lettres, la Rhétorique jusqu'en 1853, puis la Théologie, jusqu'en l'année 1868.

Pendant qu'il remplissait cet emploi, il occupait aussi d'autres charges très-importantes. Lors d'un voyage de feu M. le procureur F. X. Côté à Rome, il le remplaça tout en restant professeur de philosophie. De 1861 à 1865 il agit comme préfet des études, puis comme professeur de philosophie jusqu'en 1883. Aujourd'hui encore, malgré ses longues années d'enseignement, il occupe un emploi important, tout en jouissant d'un légitime repos.

Deux fois M. l'abbé Bellemare a été élu supérieur du séminaire de Nicolet et il a fait, en 1870, le voyage de Rome, dans les intérêts de sa chère institution. Il est universellement reconnu comme étant un prêtre d'une proverbiale modestie, très versé dans les sciences de la philosophie, théologien érudit en même temps, et d'une rare ténacité dans ses opinions, mûrement prises.

Parfaitement détaché des choses de la terre, il n'a jamais recherché les honneurs, même dans le monde religieux, se contentant de vivre le plus modestement possible, à l'ombre du vieux toit de Nicolet, qu'il aime tant. Il n'en restera pas moins l'une des grandes figures, parmi ceux qui ont embrassé la carrière si ingrate et si ardue de l'enseignement, en ce pays.

ANTOINE GERIN-LAJOIE.

Il y a des hommes de valeur—en très-petit nombre qui mettent autant de soin à cacher leur mérite que d'autres se donnent de mal pour étaler leur médiocrité. M. Lajoie appartenait à cette première catégorie ; jamais nous n'avons rencontré dans la vie une personne plus modeste, plus prête à s'effacer, à laisser ses

émules se mettre en lumière. Il semblait ignorer son talent, quoiqu'il eut conscience de sa force. Était-il d'avis que la renommée — pour lui la gloriole — ne vaut pas la peine qu'on se donne pour l'obtenir ? Nous inclinons à le croire. Mais son mérite devait percer, et le nom de M. Lajoie est depuis longtemps entouré d'une auréole. Comment concilier cet effacement volontaire, cette modestie avec cette réputation d'homme remarquable si bien fondée parmi nous. Il a fallu, un puissant ressort pour lancer en dehors cette nature qui ne demandait que le calme où se complait le sage. C'est que M. Lajoie avait autant de patriotisme que de modestie. Il s'est livré chez lui un combat entre ces deux vertus, et le désir d'être utile aux siens l'emportant, l'a fait parfois sortir de son isolement.

Comme tous ses contemporains arrivés au succès, M. Lajoie n'a débuté dans la carrière, avec la pauvreté pour compagne. Hélas ! les canadiens d'il y a cinquante ans n'étaient pas riches ; il est vrai que la fortune ne les a pas encore gâtés, mais le présent est, à coup sûr, bien plus doré que ne l'était la passé. Il entra dans le journalisme, qui se ressentait de l'état général du pays. Lorsque la clientèle d'une feuille est peu nombreuse, les propriétaires ne font que de maigres rentes aux rédacteurs. M. Lajoie donnait donc à la *Minerve* (1845 à 1852) le plus solide de son talent, et ne recevait, en échange, que juste ce qu'il faut pour paraître nourri et habillé ! Le jeune écrivain ne regardait guère sa pauvre défroque. Les soucis de la politique, les angoisses patriotiques l'absorbaient, et il se demandait avec anxiété si M. Lafontaine, dont il était le disciple et l'admirateur, pourrait faire sortir notre salut de l'Acte d'union, machiné pour notre perte ?

Le journalisme militant ne pouvait convenir longtemps à une nature aussi calme, aussi ennemie du bruit. Tout le portait vers l'étude, et ce fut une bonne fortune, pour les lettres et la bibliographie canadiennes, que l'entrée du jeune Lajoie à la bibliothèque du Parlement. C'est comme bibliothécaire qu'il est moins connu, et c'est peut-être en cette qualité qu'il mérite le plus de l'être. Grâce à sa vive intelligence, il sut bientôt deviner les devoirs qui découlaient de ses nouvelles fonctions. Il comprit bien vite qu'un bibliothécaire n'est pas, comme certaines gens ont encore ici la naïveté de le croire, une espèce d'automate qui connaît la place des livres sur les rayons, ni, non plus, un homme qui concentre son attention sur une des parties de la science à

l'exclusion des autres. Non, M. Lajoie vit clair du premier coup d'œil qu'il jeta autour de lui. Il vit l'immensité de connaissances qu'il fallait acquérir pour devenir un bibliothécaire, et il eut la noble ambition de prétendre à l'universalité de la science dans la mesure de ce que peut embrasser l'esprit humain. En quelques années, il put mettre au service du Parlement, au service des centaines de personnes qui, de tous les points du pays le consultaient, une science qui n'était jamais en défaut, et une complaisance que rien ne rebutait. Il était savant et bon, comme un bénédictin.

Bibliographe et bibliophile, il connaissait et aimait les livres ; les belles éditions, les éditions rares ; les Alde, les Elzevier, les les Etienne, les BasKerville. lui étaient aussi familiers que le sont, à ses contemporains, les éditions canadiennes. C'est ici le moment de dire qu'on lui doit le grand catalogue raisonné de la Bibliothèque Fédérale, publié en 1857. C'est le premier travail de ce genre, mené à bonne fin, dans notre pays ; et, ceux qui n'ont jamais fait le catalogue d'une bibliothèque particulière, ne peuvent se rendre compte de la somme de travail que représentent les 1,700 pages de ce volume ! Il a fondé la bibliographie française du Parlement ; il l'a organisée dans toutes ses parties, y accumulant des richesses, des trésors qui font foi de ses connaissances bibliographiques.

Nous disions, tantôt, qu'un sentiment élevé avait seul pu vaincre sa modestie. Oui, s'il est sorti de son effacement, ce n'a été que pour rendre service à son pays. C'est parce que le rouage des institutions parlementaires n'était connu que du petit nombre de ses compatriotes, qu'il donna à l'imprimeur son *Cathéchisme politique*, dont il a préparé une seconde édition qui, nous l'espérons, verra bientôt le jour.

C'est parce qu'il voyait nos jeunes gens désertir nos compagnes qu'il écrivit cette touchante histoire, si pleine de couleur locale qui a nom : *Jean Rivard*. C'est un éloquent plaidoyer en faveur de la colonisation. *Le Monde* de Paris, a fait à Jean Rivard l'honneur de le reproduire dans ses colonnes, honneur qui est échu à ce seul ouvrage canadien.

M. Lajoie a quelque peu sacrifié aux muses. Il a écrit une tragédie qui est surtout remarquable, parce qu'elle était l'œuvre d'un écolier de 17 ans. Son *Canadien Errant*, peut-être le chant

le plus populaire du pays, n'est qu'un sanglot patriotique que lui arracha la vue de son "pays malheureux," aux jours de 1837. On raconte que ces strophes mélancoliques lui furent inspirées par le spectacle de ses compatriotes partant pour l'exil, à la suite des malheureux événements de cette époque.

M. Lajoie a laissé un journal de sa vie, commencé au collège et continué jusqu'aux derniers jours de sa carrière. Nous espérons qu'il sera confié à des mains expérimentées qui sauront en tirer des pages remarquables, à plus d'un titre. Ce serait le moyen de faire connaître pleinement un homme qui ne s'est révélé avec tout son mérite qu'à quelques intimes.

On rencontre rarement, dans la vie, des hommes du caractère de Gérin Lajoie, des hommes dont on peut dire sans exagération qu'ils n'ont pas de défaut. C'était le vrai sage, tel que le conçoit le christianisme, ne vivant que pour son Dieu, sa famille et son pays. Comme écrivain, c'était la figure la plus sympathique de notre petite république des lettres. Là, comme dans les autres sphères d'actions où il a été répandu, il ne laisse aucun ennemi, mais de bons souvenirs, et une mémoire qui sera chère longtemps à ceux qui l'ont connu.

A. D. DECELLES.

Voici la célèbre chanson composée par A. Gérin-Lajoie :

Un canadien errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

" Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

" Pour jamais séparé
Des amis de mon cœur,
Hélas ! oui, je mourrai,
Je mourrai de douleur.

“ Plongé dans les malheurs,
Loin de mes chers parents,
Je passe dans les pleurs,
D'infortunés moments.

O jours si pleins d'appas,
Vous êtes disparus...
Et mon pays, hélas !
Je ne le verrai plus.

Non, mais en expirant,
O mon cher Canada,
Mon regard languissant
Vers toi se portera.

Benjamin Sulte, dans le *Monde Illustré* du 22 octobre 1892, écrit au sujet de la chanson ci dessus reproduite :

“ Je vais vous raconter comment cette chanson célèbre est venue au monde. Il y avait au collège de Nicolet un élève du nom de Pinard qui chantait des airs de marche durant les promenades autorisées. On se plaisait beaucoup à marquer le pas sur les cadences du jeune Pinard, et comme Gérin-Lajoie venait de voir passer sur le fleuve le navire qui emportait les exilés canadiens déportés en Australie, il conçut le projet de faire chanter à ses camarades une complainte sur ce sujet. Elle fut composée en moins d'une heure et le lendemain tout le collège retentissait de ces accents. Ce fut comme une trainée de poudre dans le Bas-Canada. L'air y était connu. Les grands chansonniers, comme Béranger, ont toujours adopté des airs familliers à tout le monde. La population vibra au son des paroles qu'elle entendait parce que c'était l'expression de la pensée populaire. Vous dirais-je que ces couplets se sont répandus aux extrémités de l'Amérique, partout il y a des Canadiens, et, comme dit le Père de Smet : “ où les Canadiens-français n'ont-ils pas pénétré ? ”

M. RAPHAEL BELLEMARE.

La présente biographie est traduite d'une publication anglaise intitulée *A Cyclopediu of Canadian Biography* :

Raphaël Bellemare, l'inspecteur du revenu de l'Intérieur du district de Montréal, descend d'une ancienne et honorable famille française émigrée au Canada vers l'année 1650. Son père, Paul

Bellemare, d'Yamachiche, avait épousé Marguerite Gélinas, de la même paroisse et de la même famille. Raphaël a vu le jour le 22 février 1821, et fut envoyé au collège de Nicolet pour y suivre son cours d'études classiques, après avoir fait seul son instruction élémentaire, à la maison paternelle. Par la suite, de 1845 à 1847, il professa les Belles-Lettres dans cette illustre institution. Sorti du collège, il se rendit à Montréal pour y étudier le droit, dans le bureau de feu M. P. R. Lafrenaye, C. R., et plus tard, dans celui du juge Coursol. Dans le même temps, et pendant la période de 1847 à 1855, M. Bellemare fut le rédacteur de LA MINERVE, le principal organe d'alors du parti Lafontaine-Morin, ou de la réforme. Comme écrivain, il a montré qu'il était très heureusement doué, et ses écrits se distinguent toujours par la force et la vivacité du style et une logique sévère. Dans toutes les grandes questions, comme celles des écoles publiques, de la sécularisation des biens du clergé, de la représentation basée sur la population, qui passionnaient alors les esprits, LA MINERVE avait à diriger la discussion, et la plume habile de M. Bellemare ne restait pas inactive. Injurié par les journaux du parti adverse, l'AVENIR, le MONITEUR et le PAYS, M. Bellemare conserva son sang-froid, demeura ferme et combattit avec une dignité et une habileté qui lui gagnèrent l'admiration et la gratitude de ses amis. Fils dévoué de son église, il voulait le maintien de l'instruction religieuse à l'école, croyant et prétendant qu'autrement la nation finirait par perdre sa foi. Et M. Bellemare avait très probablement raison.

Admis au barreau, M. Bellemare n'a jamais pratiqué sa profession ; le journalisme, qui l'avait conquis, lui avait déjà fourni l'occasion de lutter vaillamment et avec grand éclat. Lors de la confédération des provinces, il fut nommé au poste qu'il occupe encore, et jamais, pendant toute la durée de sa vie officielle, on n'a entendu une plainte contre lui, le fonctionnaire zélé et capable. M. Bellemare possède le diplôme de membre correspondant de la Société des Antiquaires, de Normandie. Il a été l'échevin du quartier Saint-Louis, de Montréal, pendant six années, à la grande satisfaction de ses concitoyens. M. Bellemare a été l'un de ceux qui formèrent le projet de réunir les anciens élèves du collège de Nicolet en 1866, et il fut le secrétaire de l'organisation. Aussi membre du comité des zouaves canadiens et secrétaire, pendant de nombreuses années, de la société Saint-Jean-Baptiste. M. Belle-

mare est, de plus, membre du conseil de la Fabrique de Notre-Dame, vice-président du conseil de direction de la Banque d'Épargnes, de la cité et du district de Montréal, et président zélé, depuis près de trente ans, de la société de Saint-Vincent de Paul.

M. Bellemare n'a jamais entièrement rompu avec le journalisme et ses écrits peuvent toujours se reconnaître au style particulier de l'écrivain. Il a été l'un des fondateurs de la société historique de Montréal, et l'on connaît son goût pour les recherches historiques et pour la collection de livres rares et précieux. Sa bibliothèque des ouvrages sur l'Amérique est une des plus complètes du pays.

En 1849, M. Bellemare a épousé Anastasie Geoffrion, fille de Romain Geoffrion, de Boucherville. Elle est morte en 1882. Cinq enfants sont issus de ce mariage : trois garçons et deux filles. Les deux filles seules survivent : Mathilde, l'aînée, est l'épouse de D. L. Desaulniers avocat, présentement traducteur français, aux Communes ; Joséphine a épousé M. P. A. Jodoin, de Bélœil. En mai 1885, M. Bellemare s'est remarié à Madame M. L. Euchariste Normandir, la veuve de feu M. Alfred Normandin, marchand de Montréal.

Une personne, bien amie de M. Bellemare, nous communique de nouveaux détails. Ils compléteront la biographie qui précède. Les voici, textuellement :

“ M. R. Bellemare fut marié deux fois. La première fois, le 18 septembre 1849, à dame Anastasie Geoffrion dit St Jean, dans l'église Notre-Dame de Montréal, par le Rév. M. St Pierre, sulpicien, alors curé de cette paroisse.

“ Cinq enfants naquirent de ce mariage, trois garçons et deux filles. L'aîné, Georges Alphonse Raphaël, fut baptisé le 21 d'août 1850, et mourut le 16 décembre 1872 (à vingt-deux ans). Il avait terminé son cours de droit et, durant ses loisirs, avait déjà cultivé de très heureuses dispositions pour la saine littérature, en publiant des essais dans l'*Echo du Cabinet de Lecture paroissial* et autres journaux. Un second fils, Philippe Oreste Marie, baptisé le 30 avril 1852, ne vécut que treize mois ; et le troisième, Marie Louis Hercule, baptisé le 14 septembre 1856, mourut à Bélœil, le 20 d'août 1881. La maladie l'avait empêché de suivre un cours d'études complet. L'aînée des filles, Marie-Mathilde Anastasie, fut baptisée le 24 février 1854. Elle fut ma-

rié le 15 novembre 1877, à M. Dionis L. Desaulniers, avocat, de Montréal, et maintenant d'Ottawa. La seconde, Marie Sophie Joséphine, fut baptisée à Montréal, le 3 décembre 1858. Elle épousa M. P. A. Jodoin, le 10 mai 1877. Elle réside à Bécotil.

Madame R. Bellemare, après trente trois années de mariage, finit sa carrière terrestre, en novembre 1882. Cette très digne et vertueuse épouse, cette mère affectionnée et tendre, cette femme modèle, avait eu le malheur de perdre ses trois fils, et, plus tard, la consolation de voir ses deux filles alliées à des familles honorables.

En secondes noces, M. R. Bellemare épousa dame Léonine Euchariste Normandin, le 11 mai 1885. La bonne santé fait disparaître la différence d'âge qui existe dans cette heureuse alliance. "

MONSIGNOR ISAAC GÉLINAS, V.-G.

Au nombre des prêtres remarquables, nés à Yamachiche, feu le grand-vicaire Isaac L. Desaulniers et Monsignor Gélinas sont au premier rang.

Celui dont le nom figure en tête de la présente esquisse, naquit dans cette partie de la paroisse d'Yamachiche détachée jadis et qui forme aujourd'hui, la florissante paroisse de Saint-Barnabé, la seconde, en importance, de tout le comté de Saint-Maurice.

La généalogie de la famille Gélinas fait connaître la date de naissance de Mgr Gélinas, ainsi que ses titres. Il eut pour père Joseph Gélinas et pour mère Théotiste Hudon-Beaulieu.

En nommant feu l'abbé Philippe Octave Gélinas, le rév. père jésuite Raphaël Gélinas (du collège St. François-Xavier, de New-York), M. Pierre Gélinas, ancien député du comté de Richelieu au parlement de Québec, le célèbre Evariste Gélinas (si bien connu sous le pseudonyme de *Carle Tom*, dans les chroniques de la *Minerve*) c'est assez dire que Mgr Gélinas appartient à une famille honorable et fort distinguée.

Elève de Nicolet, en 1844, il eut feu le grand-vicaire Luc Desilets, parmi ses confrères de classe. Séminariste, en 1852, feu Mgr Thomas Cooke l'ordonna prêtre, en 1858. On lui confia l'enseignement de la classe de rhétorique, de 1857 à 1860, puis

celui de la théologie, pendant quatre années. Il fut préfet des études, de 1865 à 1882, et aussi professeur, de 1887 à 1892. M. Gélinas eut, deux fois, l'honneur d'être choisi comme supérieur du Séminaire de Nicolet. La maison mère des religieuses de l'Assomption a eu l'honneur de l'avoir pour chapelain pendant seize ans, de 1872 à 1888.

Lors de l'érection du nouveau diocèse de Nicolet, en 1885, Sa Grandeur Mgr Elphège Gravel choisit M. Gélinas pour l'un de ses deux grands-vicaires. Son nom fut même, assure-t-on, envoyé à Rome parmi les trois candidats soumis à l'approbation du Saint-Père comme titulaire du nouveau diocèse. Ce seul fait constitue, à lui seul, un titre suffisant pour que l'humble professeur de Nicolet soit compté au nombre des illustrations du clergé trifluvien.

Mais un nouvel et insigne honneur était encore réservé à M. le grand-vicaire Gélinas. Par décision de la Cour de Rome, le 26 janvier dernier, M. Gélinas se voyait élevé à la haute dignité ecclésiastique de Prélat Romain, faveur qui n'a été accordée, jusqu'ici, qu'à un très-petit nombre de membres du clergé canadien.

Aussi, cette distinction a-t-elle réjoui tous les admirateurs et amis de Monsignor Gélinas. Avec le vénérable Monsignor Charles Olivier Caron (une autre illustration nicolétaine) le clergé trifluvien se trouve, maintenant à avoir, parmi ses membres, deux Prélats Romains. Le grand père de Mgr Caron étant né à Yamachiche, Mgr Gélinas étant lui-même né ici, notre vieille paroisse peut donc se glorifier à bon droit de ces grands honneurs accordés à deux personnages religieux remarquables qui lui sont chers à plus d'un titre.

Plusieurs fois déjà, depuis son installation comme évêque du nouveau diocèse de Nicolet, Monseigneur Gravel donna, à son digne grand-vicaire, une preuve non équivoque de confiance, en lui confiant l'administration des affaires diocésaines, pendant ses absences, en Europe et aux Etats-Unis.

Disons enfin, qu'après avoir largement contribué à toujours maintenir, à augmenter même, la grande renommée du collège de Nicolet, Monsignor Gélinas y demeure encore, jouissant d'un légitime repos, après tant d'années passées au rude labeur de l'enseignement.

Cette note biographique est trop courte, bien trop courte même, et surtout fort incomplète. Tout de même, il n'en sera pas moins reconnu que Mgr Gélinas, en honorant la maison de Nicolet, n'en a pas moins honoré sa vieille paroisse natale qui sera toujours fière de le compter au nombre de ses enfants les plus distingués.

L'HON. JUGE L. O. LORANGER.

Ceux qui ont suivi de près les événements politiques, au parlement de Québec, de 1875 à 1882, savent la part brillante qu'y a pris celui que l'on nomme aujourd'hui l'honorable Louis Onésime Loranger, juge de la Cour Supérieure, à Montréal. En 1878, il était le lieutenant de l'hon. M. Chapleau qui lui confia le portefeuille de Procureur-Général dans son administration, en 1879.

M. Loranger naquit à Yamachiche, le 10 avril 1837, du mariage de Joseph Loranger et de Louise Dugal. Après avoir commencé ses études classiques au collège de Montréal, il les termina à celui des RR. PP. Jésuites. Admis au barreau, le 3 mai 1858, il entra de suite en société avec ses deux frères feu l'hon. Thomas Jean Jacques Loranger, juge de la Cour Supérieure, et Joseph Loranger, conseil de la Reine. A la mort de son frère aîné, il exerça la profession légale avec son autre frère, jusqu'à l'époque de sa promotion au banc de la magistrature.

Elu membre du conseil du barreau, en 1876, il n'a cessé d'en faire partie, tant qu'il a pratiqué comme avocat. M. Loranger a été élu échevin du quartier Saint-Louis, l'un des plus importants de Montréal.

Il épousa, en 1867, Demoiselle Rosalie Laframboise fille du juge L. Laframboise, et eût, de ce mariage, huit enfants. L'an dernier, une de ses filles épousait le fils aîné de l'hon. M. L. R. Masson, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Comme politicien, M. Loranger a joué un rôle qui, pour avoir été de courte durée, n'en a pas moins été actif et moins brillant. Jusqu'à l'an dernier même, plusieurs de ses admirateurs et amis ont fait des instances pour lui faire abandonner la magistrature et lui confier la direction du parti conservateur, dans la province de Québec.

Le comté de Laval l'envoya représenter ses intérêts au parlement de Québec, depuis 1875 jusqu'en 1882.

Ayant perdu sa première épouse, il se remaria, quelques années plus tard, à Madame Varin, née Antoinette Valois.

La réputation de M. le Juge L. O. Loranger est bien établie. Avocat habile, orateur distingué, jurisconsulte impartial; il est une des plus belles figures de notre époque. Disons, en terminant, que les honneurs ne l'ont jamais empêché de vouer un culte tout spécial d'affection à la paroisse qui l'a vu naître. Chaque année il revient visiter les lieux aimés de son enfance et serrer la main de ses vieux amis d'Yamachiche. Avec feu le grand-vicaire Desaulniers et ses deux frères Thomas et Joseph, on peut dire qu'il figure au premier rang parmi ceux que les honneurs n'ont pas empêché de conserver un attachement tout particulier au clocher du village natal. Dernièrement encore, M. le juge L. O. Loranger suggérait au poète Nérée Beauchemin, l'idée de faire élever un monument à la mémoire du vénérable curé Dumoulin. Ce dernier trait donne la mesure des sentiments affectueux que garde toujours M. Loranger pour Yamachiche et ses souvenirs du passé.

LA REVDE. SŒUR LAMY.

(née Adèle Lamy).

Parmi toutes les religieuses nées à Yamachiche, Sœur Lamy et la révde Sr. Sabine (née Philomène Lesieur) figurent au premier rang. A l'occasion de sa mort, arrivée en janvier dernier, un ami a publié les lignes suivantes, dans le *Monde*, de Montréal :

Les sœurs Grises viennent de perdre une de leurs plus dévouées missionnaires, dans la personne de Marie Adèle Lamy, en religion Sr Lamy, décédée à l'âge de 57 ans. Outre ses chères compagnes et son vieux père, elle laisse, à Yamachiche, plusieurs frères et sœurs pour regretter son absence de ce monde, après avoir pleuré longtemps son absence du pays. Une de ses sœurs, qui lui survit, a été sa fidèle compagne de religion : Sr. Caron. La mère de Sr Lamy était la fille de Charles Caron, plusieurs fois élu député, au parlement de Québec, pour le comté de Saint-Maurice, et la petite fille de Augustin Rivard Dufresne, premier représentant du même comté à Québec, en 1792.

La position de sa famille, ses manières engageantes et les qualités remarquables de son cœur, promettaient à Sr Lamy un avenir souriant. Elle eut pu vivre richement et honorée, au milieu des siens. Mais la Providence avait d'autres vues sur elle : une voix intérieure lui annonça qu'elle devait se consacrer au Seigneur. Soumise à cet appel, elle entra chez les sœurs Grises, le 8 février 1856.

Le 17 septembre 1857, elle quittait la maison mère de Montréal, en compagnie des sœurs Emery et Alphonse (demoiselle Jacques) pour aller fonder une mission dans les lointaines prairies du Nord-Ouest, sur les bords de la rivière Saskatchewan. Le chemin de fer les conduisit jusqu'à St-Paul, Minnesota et, le 29 septembre, après une marche de six semaines, elles laissaient cette ville pour se rendre, d'abord à la Rivière Rouge, avec une caravane qui devait les accompagner jusqu'au terme de leur long voyage. De St-Paul à la Rivière Rouge, ces jeunes et délicates religieuses n'eurent à leur disposition qu'une humble voiture à bœuf, que chacune d'elles devait diriger. Le 29 octobre, elles arrivaient à Saint-Boniface. Les misères de cette première partie du voyage et surtout le froid enduré, à cette saison rigoureuse, leur firent apprécier davantage l'hospitalité de leur co-religieuses de là, avec lesquelles elles passèrent tout l'hiver. Le 4 avril 1859, elles firent un adieu, peut-être éternel, à leurs amies et reprirent la voiture et les bœufs pour se rendre au terme de leur voyage, le 24 septembre. Une fois installées dans leur mission, leur premier soin fut d'étudier la langue crise et de faire la classe à 30 ou 40 enfants sauvages, de visiter les malades, de se livrer enfin aux travaux les plus pénibles, dans un pays où tout était à créer. Mais, quelle ne fut pas cette terrible épreuve pour ces jeunes sœurs, dès leur arrivée ! La chasse ayant manqué, pendant plusieurs mois, elle n'eurent à manger que de l'orge pilée et bouillie et du lait caillé. Qui le croirait ? Plusieurs années durant, leur unique nourriture fut le *pémigan* (viande séchée et pilée) et le poisson. Après douze années de cette pénible vie, de ce triste séjour à Saint-Albert, Sr Lamy fut transférée, en 1871, au lac Labiche, comme supérieure. Inutile d'ajouter que c'était une mission chez les sauvages. Au printemps de 1873, elle revint à la maison mère de Montréal, mais n'y séjourna qu'un mois ou deux.

Entraînée par son zèle, son dévouement et son affectueuse charité pour " ses petits sauvages, " Sr Lamy fit de telles instances, qu'il fallut lui accorder la permission de retourner à ses chères prairies du Nord-Ouest. Elle partit donc, à l'automne de la même année, pour la mission de Saint-Boniface, où elle occupa successivement les charges d'assistante, de maîtresse des novices et de supérieure vicaire.

En 1887, après vingt années d'une vie de misères, de privations et de sacrifices multipliés, elle fut enfin rappelée à la maison mère, pour assister au chapitre général de l'Institut. Depuis lors, elle demeure à la communauté, se rendant toujours utile, malgré une santé chancelante, suites de ses glorieuses missions. Le 16 janvier dernier, chargée de bonnes actions, honorée de ses compagnes et laissant à tous un exemple des plus grandes vertus, elle est allée au Ciel, recevoir la récompense de son illustre apostolat. Les peuplades du Nord-Ouest béniront longtemps le nom de la vénérable sœur Lamy.

M. L'ABBÉ JOSEPH BLAIS.

M. le curé actuel de Saint-Guillaume d'Upton, diocèse de Nicolet, mérite de figurer parmi les prêtres remarquables qui ont consacré la plus grande partie de leur vie à l'œuvre ingrate et pourtant si méritoire de l'enseignement.

Né à Yamachiche, le 4 novembre 1834, du mariage de Joseph Blais et de Lucie Gérin-Lajoie, il étudia d'abord à l'école des frères des écoles chrétiennes, aux Trois-Rivières. A l'âge de seize ans, ses parents l'envoyèrent au collège de Nicolet, où il fit un excellent cours classique. Parmi ses confrères de classe figuraient le lieutenant-gouverneur actuel de la province, l'hon. A. R. Angers, l'hon. Sévère Rivard, MM. les abbés Ir. Douville, Elie Dauth, Thomas Maurault et Pierre Bellemare. Ces quatre derniers prirent l'habit ecclésiastique en même temps que lui, en 1857.

M. le curé Blais enseigna d'abord la syntaxe. L'année suivante, la troisième; en 1859, l'architecture, l'astronomie et la minéralogie. Ordonné prêtre le 23 septembre 1860, il enseigna la même classe, puis celle de rhétorique, l'année suivante. De 1862 à 1868, il fut professeur des mathématiques, passa ensuite

une année à Stanfold, comme directeur du collège commercial fondé en cette paroisse, puis revint à Nicolet, où il enseigna la théologie, pendant une année; ensuite les mathématiques et l'astronomie; puis enfin la théologie. On le nomma directeur des élèves, en 1872, charge qu'il n'a abandonnée qu'en 1886, alors que Mgr l'évêque de Nicolet l'appela à la cure de Bécancour.

Tous les élèves qui ont connu M. l'abbé Blais au collège de Nicolet, se plaisent à reconnaître qu'à ses grandes aptitudes pour les hautes branches de l'enseignement, il joignait un esprit de douceur et de bonté qui le faisait chérir d'avantage. Même quand il semblait irrité on savait qu'il était peiné d'avoir à reprimander. Après avoir vécu si longtemps au séminaire de Nicolet, M. l'abbé Blais a dû laisser cette institution bien à regret. Excellent professeur, directeur aimé des élèves, il est maintenant l'idole des braves paroissiens de Saint-Guillaume d'Upton.

L'HON. SÉVÈRE RIVARD.

Les ancêtres de l'hon. Sévère Rivard, venus de France, se fixèrent en Canada, avant le premier recensement de 1866, alors que la population de la Province n'était que de 4,312 âmes. Comme on le voit, la famille Rivard est une des plus anciennes du pays.

M. Rivard naquit à Yamachiche, le 7 août 1834, du mariage de Augustin Rivard Laglanderie et de Marguerite Rivard Dufresne. A l'âge de treize ans, ses parents l'envoyèrent au collège de Nicolet, où il fit un cours d'études classiques brillant. Parmi ses confrères de classe se trouvait l'hon. A. R. Angers, aujourd'hui Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. En rhétorique ces deux jeunes élèves luttèrent ensemble pour le prix d'élocution et Sévère Rivard ne fut vaincu que par quelques voix. Reçu avocat, en 1859, M. Rivard épousa à Montréal, en 1863, Melle Delphine Choquette. N'aimant pas les luttes politiques il refusa constamment de se présenter dans plusieurs comtés, mais s'occupa beaucoup des affaires civiques, à Montréal. Il fut échevin de cette grande ville, pendant neuf ans. En 1879, il eut l'insigne honneur d'être élu maire de Montréal, en opposition à la candidature de feu l'hon. Jean Louis Beaudry, réputé invincible jusque là, puis réélu maire par acclamation, en 1880. Lors de l'arrivée au pouvoir du cabinet Rose-Taillon, en 1886, l'un des

premiers actes de ce gouvernement fut d'appeler M. Rivard au conseil législatif, en remplacement de feu l'hon. J. L. Beaudry, son ancien adversaire pour la mairie de Montréal. En 1887, l'hon. M. Rivard, de concert avec feu Joseph Loranger C. R., agissait comme trésorier du parti conservateur (district de Montréal), aux élections pour les Communes d'Ottawa.

Parti d'Yamachiche, sans la moindre fortune, pour aller étudier le droit à Montréal, en 1856, l'hon. M. Rivard, par un travail constant, sa grande énergie, autant que par ses talents distingués, a pu maîtriser la fortune et arriver jusqu'au poste si élevé de maire de la grande métropole commerciale du pays. Ces quelques mots suffisent pour faire son éloge.

L'hon. M. Rivard est mort, en 1888, laissant une jolie fortune à sa veuve. Coïncidence singulière il a été inhumé le même jour que son vieil ami d'enfance feu M. Sévère L. Desaulniers, le plus jeune frère des célèbres abbés François et Isaac Desaulniers, professeurs à Nicolet et à Saint-Hyacinthe.

Avec l'hon. juge T. J. J. Loranger et M. Raphaël Bellemare, l'hon. M. Rivard fut l'âme de la grande fête de Nicolet, en 1866, de même qu'il aida à la mémorable fête des cloches d'Yamachiche, en 1876. Il fut aussi l'un de ceux qui, en 1870, encouragèrent le noble mouvement des zouaves pontificaux, pour la défense du pouvoir temporel du Saint-Siège.

L'HON. ELZEAR GÉRIN.

La *Minerve*, le 20 d'août 1886, au lendemain du décès de l'Hon. E. Gérin, publiait un article éditorial, évidemment dû à la plume de M. Arthur Dansereau, maître de poste actuel de Montréal et l'un des plus intimes amis de Gérin. En voici les principaux extraits :

“ Jeune encore M. Gérin s'engagea dans le journalisme ou il ne tarda pas à se distinguer. C'était en 1862 ; il n'avait alors que 19 ans.

“ Comme les polémiques de chaque jour ne suffisaient pas à son activité il trouvait le loisir de collaborer à plusieurs publications périodiques. C'est ainsi qu'il publia vers cette époque, dans la *Revue Canadienne*, une série d'articles sur les relations commerciales du Canada avec les Etats-Unis. Aujourd'hui que cette

question est plus que jamais d'actualité il ne serait peut-être pas sans intérêt d'exhumer ces écrits, autant pour connaître les idées préconisées à cette époque, qui semble déjà reculée, que pour saisir l'un des côtés trop peu connus de son multiple talent de publiciste. Ce fut aussi pendant ses loisirs que M. Gérin, en 1864, publia l'HISTOIRE DE LA GAZETTE DE QUÉBEC, œuvre qui lui coûta cependant bien des recherches.

“ En 1865 on le retrouve à la rédaction du *Canada*, d'Ottawa : c'est dire qu'il fut l'un des pionniers de la presse française dans Ontario. L'année suivante il entra à la rédaction de la *Minerve*. La droiture d'intention s'alliait chez lui à une certaine circonspection qui donnait à son commerce un charme tout particulier. Digne sans raideur, franc sans brutalité, affable sans obséquiosité, tel il s'est toujours montré, dans son entourage intime.

“ Hardi dans le mêlée il n'a jamais fourni, cependant, à ses adversaires, l'occasion de se plaindre ni d'une bête secrète ni d'un coup de jarnac. Peu d'écrivains ont eu, plus que lui, le sens de ce respect que l'on doit encore aux personnes dont on combat les idées. Ce n'est pas qu'il fut sceptique à l'article de ses professions de foi politique. Chercheur infatigable, doué d'un talent de critique rare, il n'en était pas moins profondément conservateur, attaché pour la vie à nos traditions religieuses et nationales.

“ Au sujet de sa délicatesse dans ses rapports avec des adversaires, il y a lieu de rappeler ici un trait qui donne bien la note de ce tempérament chevaleresque. On sait qu'au physique M. Gérin était plutôt malingre. Sous ce rapport, il avait un point de ressemblance avec feu Eric Dorion, “ l'Enfant Terrible ”. Or, il advint qu'un jour, à la suite d'une attaque des plus lâches commise par des organes libéraux contre quelques-uns de ses amis, il alla demander satisfaction au fameux Enfant Terrible, alors député. La scène se passait à Québec, pendant la session. Il y eut prise de corps et, pour se consoler du châtiment qu'il avait reçu, M. Dorion fit livrer son assaillant en la puissance du sergent d'armes.

“ A la *Minerve*, comme au *Journal de Québec* et au *Canada*, M. Gérin trouvait le moyen d'exercer sa plume à des productions toutes littéraires. Combien de lecteurs ont goûté des bluet-

tes publiées alors sans se douter que le style qu'ils trouvaient alors si serein, si léger, coulait d'une plume qui tout à l'heure, dans une polémique quelconque, frappait comme une épée.

“ Bientôt cependant M. Gérin déserta le journalisme canadien pour un théâtre plus vaste. En 1867, il s'embarquait pour l'Europe et entra à la rédaction du *Journal de Paris*, où il fut le collaborateur de M. Weiss et de M. Hervé, aujourd'hui académicien et directeur du *Soleil*. Les deux années qu'il passa ainsi à l'étranger, il les consacra à des études sur les institutions politiques de France et d'Angleterre. A son retour d'Europe, M. Gérin s'établit aux Trois-Rivières où, tout en se livrant à sa profession d'avocat, il fit du journalisme dans le *Constitutionnel* qu'il avait fondé lui-même. Ses succès, dans l'une et l'autre carrière, firent honneur au journalisme et au barreau, mais auraient été encore plus marquants si sa santé chancelante n'en eut, à tout instant, entravé le cours.

“ Candidat malheureux dans le comté de Saint-Maurice en 1868, aux élections fédérales, il se fit élire à la chambre provinciale, dans le même comté, aux élections générales de 1871 et il fit un parlement.

“ Enfin, le 21 du mois d'août 1882, il fut appelé au conseil législatif qui perd en lui l'un de ses membres les plus éminents.”

A la page 179 de ce volume, chapitre des députés du comté de Saint-Maurice, il y a quelques notes sur Elzéar Gérin. Ce qui précède est reproduit ici pour payer une dette de reconnaissance personnelle à la mémoire de ce canadien distingué, trop tôt enlevé à son pays. Gérin était le frère de l'illustre Antoine Gérin-Lajoie et de l'abbé Denis Gérin, curé actuel de Saint-Justin, diocèse des Trois-Rivières.

LE RÉV. FRÈRE CHRÉTIEN.

(né *Joseph Panneton*).

Dans toutes les branches de la société, Yamachiche a fourni des sujets qui lui ont fait honneur. L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes compte environ trente de ses membres nés à Yamachiche. Parmi ces trente frères, plusieurs ont occupé des charges importantes, entr'autres les RR. FF. Victorien, Servilien, Paphylinus, Mathieu, Thurien, Fabricien et Mathias qui, tous,

ont été supérieurs de missions ou le sont encore. Mais le plus remarquable, est sans contredit, celui dont le nom figure en tête de cette biographie.

Le Rév. F. Chrétien naquit le 4 d'août 1844, du mariage de Joseph Panneton et de Pélagie Lefebvre Boulanger. Son père, un des plus respectables cultivateurs de nos campagnes, vit encore. Après avoir reçu une éducation élémentaire à l'Académie des Frères il entra, en 1861, dans l'Institut des frères des écoles chrétiennes, le même jour qu'un autre enfant d'Yamachiche distingué, le Rév. frère Paphylinus (né Théophile Pepin).

Pendant nombre d'années ses supérieurs lui confièrent la charge de directeur du noviciat, à Montréal. Son amour du travail, ses talents remarquables, autant que sa profonde piété, lui valurent l'insigne honneur d'être nommé Visiteur du district de Baltimore, en 1878. Dans l'été de 1886, il fut nommé Visiteur du district de Montréal, charge qu'il occupa pendant cinq années. Enfin, il fut appelé à un poste encore plus élevé, celui de Visiteur du grand district de New-York. C'est à ce poste qu'il est encore aujourd'hui. Mais, il vaut mieux laisser parler une voix étrangère. Les liens d'amitié qui unissent le Rév. Fr Chrétien à celui qui écrit ces lignes, sont trop intimes pour faire convenablement son éloge. Ajoutons, seulement, que la grand'mère du Fr Chrétien, Antoinette Rivard Loranger, était la tante des célèbres juges Thomas et Onésime Loranger. Le *Monde*, du 27 janvier 1891, publiait l'article suivant à l'occasion du départ, pour New-York, du très révérend frère Chrétien :

“ Les journaux ont annoncé sommairement le départ de M. Jos. Panneton, en religion Frère Chrétien qui vient d'être appelé à New-York par le général de son ordre.

Le Frère Chrétien a été visiteur des écoles chrétiennes, au Canada, durant les cinq dernières années. Il a fait le bien, sans bruit, sans éclat et son passage chez nous, a été marqué par des œuvres utiles, durables.

Comme témoignage de reconnaissance envers le Rd. Frère Chrétien, dont la modestie égale le grand mérite, nous traduisons les extraits suivants d'un journal de New-York extraits que les amis de l'instruction liront avec intérêt.

“ Le Révd Frère Chrétien des Frères de la doctrine chrétienne, vient d'arriver au Collège Manhatte, comme visiteur de

cet important district. Nous souhaitons la bienvenue à ce vétéran de l'enseignement populaire dont la plus belle partie de sa vie s'est passée au milieu de la jeunesse du Maryland et de la Pensylvanie."

Le brave homme qui a écrit ces lignes aurait pu ajouter : et au milieu, aussi, de la jeunesse canadienne.

Le confrère continue : " Si les œuvres que sa forte tête a conçues et qu'il a fécondées de toute la force de son énergie et de son zèle, lui ont valu les plus beaux éloges de la part des autorités religieuses et civiles de l'Union Américaine, le Canada, siège de ses dernières opérations, ne lui est pas moins reconnaissant, si nous jugeons des autres journaux par l'extrait que nous détachons du petit satellite *Pince-bec*, journal humoristique de la métropole :

" Le Révd Frère Chrétien, qui vient de quitter le district de Montréal pour celui de New-York, est un esprit aussi ferme et droit que cultivé, ce qui n'est pas peu dire, dans ces temps de défaillance et de douloureux laisser aller. Il ne connaît ni les ambages ni les fourches caudines d'une politique cocasse, haineuse, ou au besoin, de bascule. C'est un homme de principes dans toute la force du mot, un ami sincèrement dévoué aux intérêts de la jeunesse canadienne

Poursuivre avec humilité et énergie l'œuvre de régénération ébauchée par le Bienheureux de La Salle, au moyen d'une éducation profondément chrétienne et utilement variée, semble être le motif déterminant de ses nobles aspirations. La maison de retraite qu'il a fondée à Hochelaga, pour la formation des jeunes maîtres ; le pensionnat de la rue Sherbrooke, qui n'a pas encore deux ans d'existence et compte plus de 400 élèves ; l'idée de l'établissement d'une ferme modèle à laquelle il e pérait donner suite, afin de relever le niveau de la classe agricole, sont autant de témoignages non équivoques d'une action aussi utile qu'efficace sur le régiment admirable des quatre cents institutions sur lesquelles il avait le contrôle, en cette province.

Il fut nommé supérieur du district de Montréal, en 1886. Il y arriva en un temps où un bon nombre d'esprits, parmi le clergé et le personnel de l'instruction publique, étaient froissés par les écrits de son prédécesseur, le frère Reticius, homme érudit, pédagogue à l'encontre de Pestalozzi, mais complètement étran-

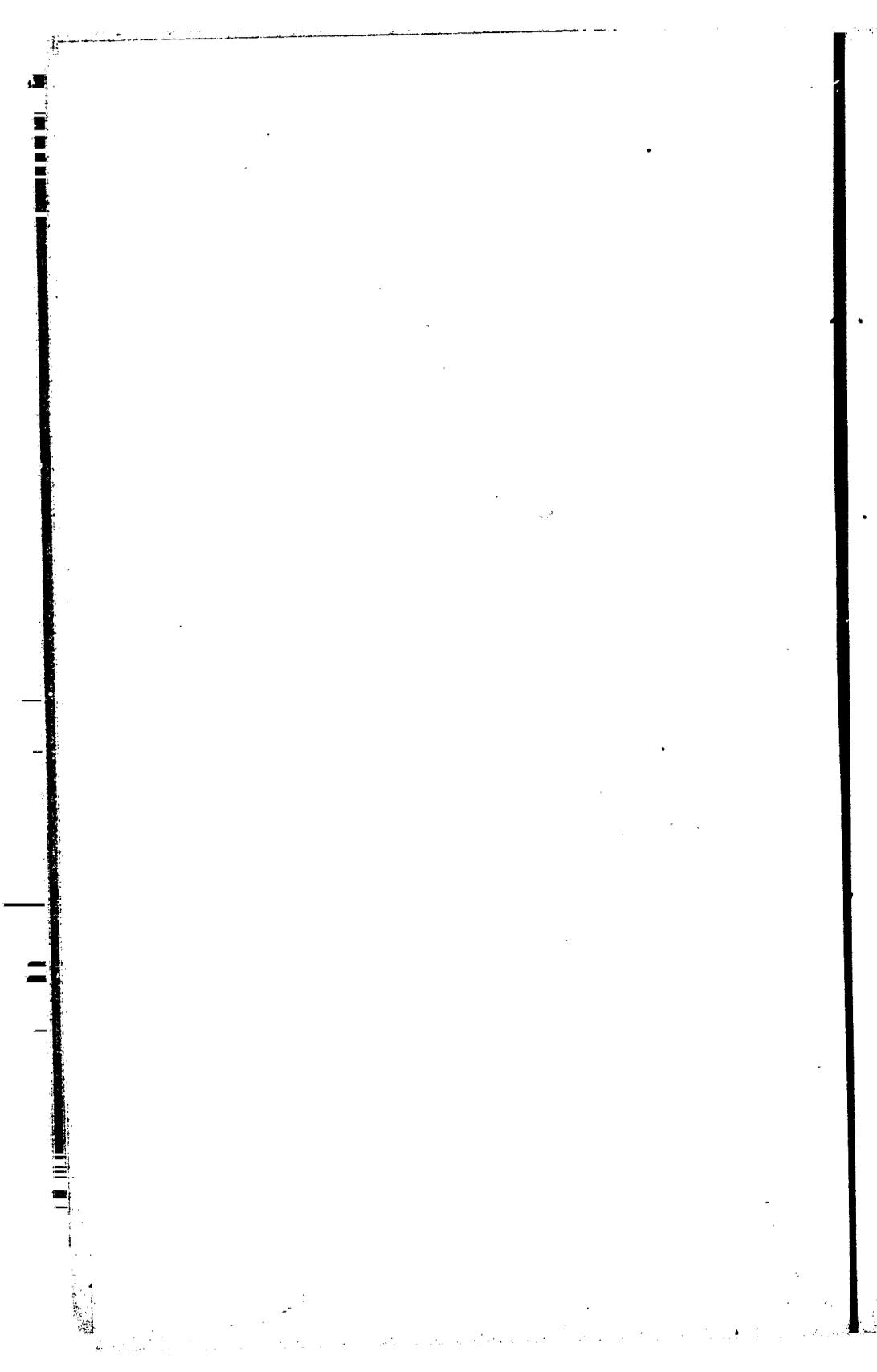
ger à nos mœurs et à nos usages. Aujourd'hui que tout est rentré dans le calme, le public apprendra avec regret le départ de cet homme éminent et dont les services sont désormais acquis au district des Frères de New-York."

M. ARAM J. POTHIER.

Voilà un jeune canadien qui fait grand honneur à son pays sur le sol américain. Fils de M. Jules Pothier et de Domitille Dallaire, M. Pothier n'a que trente sept ans, étant né en 1855. Il étudia d'abord à l'Académie des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Yamachiche, puis commença ses études classiques à Nicolet, et les termina au collège de Niagara. Sa famille émigra à Woonsocket, en 1870. Dès l'année 1875, le jeune Pothier fut accepté comme clerc dans les deux puissantes institutions financières de sa ville d'adoption : la *Woonsocket Institution for savings* et la *W. National Bank*, dont il est, maintenant, l'un des employés supérieurs. Ses succès ont été si rapides que, deux fois Woonsocket le choisit pour son député au parlement de l'Etat du Rhode Island. Ses occupations multiples ne lui permettant pas de se livrer aussi exclusivement à la politique, M. Pothier refusa la candidature une troisième fois et accepta la charge d'auditeur des comptes de la ville, position qu'il occupe encore aujourd'hui.

En 1889, le gouverneur Taft le nomma délégué du Rhode Island à l'exposition universelle de Paris. Il fit, au retour de sa mission, un rapport officiel tellement bien élaboré que le gouverneur Taft y fit allusion, dans son discours d'ouverture du Parlement, à Providence. Parlant du voyage de M. Pothier à Paris, l'*Indépendant* de Fall River écrivait, le 15 mars 1889 : " L'hon. Aram J. Pothier, de Woonsocket, député à la législature, vient d'être nommé commissaire à l'exposition de Paris... Tous les canadiens français des Etats-Unis sont honorés de cette haute marque d'appréciation des talents de l'un de nos hommes d'élite. Petit fils de la France il ira dire à notre mère, qu'il y a des milliers de cœurs qui l'aiment toujours. Citoyen de la république américaine, il fera connaître la libéralité de ses institutions, les progrès de son industrie et l'expansion étonnante de sa population et de son commerce.

Le 28 juin 1889, on fêta la St Jean-Baptiste, à Paris. Le soir, il y eut un banquet auquel M. Pothier assista. Dans le



Paris Canada, M. Fabre parle ainsi du rôle de M. Pothier à ce banquet : " Au cours d'une allocution pleine de mesure et de charme, M. Pothier a défini la situation qu'occupent au milieu des américains les groupes canadiens et les causes de leur influence croissante... Les canadiens des Etats-Unis, dont l'existence était ignorée en France, sont sortis de l'oubli. Sans la présence, à Paris, de M. Pothier, nos groupes n'auraient pas eu l'insigne honneur d'être associés à la fête brillante qui avait réuni plusieurs représentants du monde officiel.

" Nous sommes donc endettés envers l'état du Rhode-Island dont les hommages rendus par lui à notre race dans la personne de M. Pothier, ont contribué à nous affirmer aux Etats-Unis, même en France. " A propos de ce banquet, le *Figaro* de Paris, écrivait : " Parmi les toasts : celui de M. Fabre à la Reine d'Angleterre et à la France ; celui de M. Pothier, délégué du Rhode-Island à l'Exposition, ont été spécialement applaudis ".

M. Aram J. Pothier a, deux fois, été candidat à la mairie de Woonsocket et ne fut défait que par des infimes minorités. Les journaux annoncent actuellement, qu'il est encore candidat à la même charge, cette année. Réussira-t-il, cette fois ? Il faut l'espérer. Il y a quelques mois, le *Providence News* publiait un excellent article pour appuyer la candidature de M. Pothier au poste élevé de Lieutenant Gouverneur du Rhode-Island. L'article a fait du bruit. C'est là un grand honneur décerné, non-seulement à notre compatriote seul, mais à tout l'élément canadien français des Etats-Unis. L'avenir réserve sans doute des succès plus marqués encore à M. Pothier.



CHAPITRE VII.

Des Trois-Rivières à Machiche avant 1760.

Les cent quatre-vingts premières pages du présent volume m'ayant été montrées, je cède avec plaisir à la demande que l'on me fait de placer quelques notes à la suite de ce travail utile.

Et d'abord, page 9, observez que la *Relation des Jésuites*, 1644, p. 41, ne dit pas " petite rivière, " mais " rivière Marguerie " ; c'est l'annotateur du livre du Père Bressani qui ajoute le mot " petite ".

Il y avait alors aux Trois Rivières un interprète de talent et très aimé, du nom de François Marguerie, dont la sœur avait épousé récemment Jacques Hertel, aussi interprète, et le père de toutes nos familles Hertel.

Je continue, toujours dans le style de notes volantes.

L'hiver de 1647, raconte Nicolas Perrot dans ses *Mémoires*, l'un des campements du célèbre chef Algonquin Simon Piescuret était situé à la " rivière Ouabmachis " et les Iroquois y firent un massacre en règle. Ces gens étaient des Trois-Rivières et n'étaient arrêtés à Machiche que pour la saison de la chasse à l'original.

Perrot écrit tour-à-tour *Ouabmakis* et *Ouabmachis*. Charlevoix met *Ouamachis*. Le père Tailhan pense que la forme véritable est *Oumachiche* et, par le retranchement de l'article algonquin ou nous avons *machiche*. Le Père Lacombe dit que, dans la langue des Cris, dialecte algonquin, *Iyamachiche* signifie " boue

au large " ou mieux " au fond de l'eau ", et *machiche* " boue sur le rivage. " M. Henri Vassal dit que les Abenakis appellent Yamachiche d'une autre manière, dans leur langue: *Wombonkanhik*, ce qui veut dire " sable blanc ".

La *Relation* de 1653, p. 33, parle d'une embuscade d'Iroquois établie " à la rivière de la Madelaine, six lieues ou environ au dessus des Trois-Rivières " et dans laquelle une bande de Hurons, sous les ordres de Toratati, tomba et " fut entièrement dé faite ", le 2 mars 1652. Le *Journal des Jésuites* marque, au mois de mars 1652, ce qui suit: " Le second jour de mars, douze Hurons, six Algonquins et dix Algonquines étant partis des Trois-Rivières pour Montréal et ayant couché dans le lac Saint-Pierre, le lendemain matin, jour de samedi (le 2 mars 1652 était un samedi) furent attaqués en chemin par cinquante Iroquois. Trois femmes algonquines se sauvèrent, cinq Algonquins et deux Hurons—Ehaennon et Achaennhak. *Desiderati sunt decem hurones*: — Toratati brûlé, AthohonchiSanne tué, Ora'kSi, Otara8ia brûlés, Ondiatsondi, Annodate'en, Osondaek, Ataudihersi, Iondècha et Tonnontaon fils de Hock, *qui* etc. AhoskSentak *vacatur*. " Le même *Journal* dit que Ta'akenrat fut brûlé le 4 juillet suivant pour Toratati, et Aontarisati pour un Algonquin nommé Otsinnenko; ayant été baptisés la veille par le Père Ménard. La mort de ces deux chefs iroquois souleva plus que jamais les guerriers de leur nation et, dans les combats qui s'ensuivirent, M. Duplessis, gouverneur des Trois-Rivières, fut tué avec huit hommes. J'ai raconté ces événements aux pages 113, 130, 135-38 de la *Chronique Trifluvienne*.

Etienne Pepin dit Lafond, établi aux Trois-Rivières en 1641, sinon auparavant, marié en 1645 avec Marie, sœur de l'interprète Pierre Boucher, se fit accorder, le 10 août 1655, par M. Jean de Lauzon, gouverneur général, alors présent aux Trois-Rivières, " un quart de lieue de terre audessus de la rivière de la Madelaine et un quart de lieue au-dessous, de front sur le Saint-Laurent, du côté du nord, au dessus des Trois Rivières, et trois lieues de profondeur dans les terres ".

Cette rivière Madeleine a-t-elle du rapport avec celle dont parle la *Relation* de 1653, et cette dernière est-elle la même que celle mentionnée dans la *Relation* de 1644? Les deux rivières des *Relations* se trouvent à six lieues de la ville, en tous cas; je les prendrais volontiers pour les deux rivières Machiche.

L'octroi d'une terre à Lafond "au-dessus des Trois-Rivières" ne prouve pas que le concessionnaire y ait mis hache en bois, selon le terme populaire, mais ce fait m'inspire la curiosité de voir comment et à quelles dates le territoire qui s'étend de la ville des Trois-Rivières jusqu'à Machiche a été distribué, puis peuplé.

Rappelons-nous la Commune, donnée en 1648 par M. de Montmagny, gouverneur-général, aux habitants de la bourgade, pour y faire paître leurs bestiaux, et agrandie, deux années plus tard, de manière à s'étendre jusqu'à l'endroit où se trouve le vieux moulin de pierre actuel. Ce moulin a dû être construit vers 1715. Le morceau de terre ainsi accordé par agrandissement appartenait aux RR. PP. Jésuites, qui reçurent en échange un lot adjacent en remontant le fleuve et qui est entre la Commune et la Banlieue, laquelle se déroule sur l'espace d'une lieue et finit au-delà du Calvaire.

* * *

La Banlieue est une vaste et riche plaine qui se penche d'un côté vers le fleuve et de l'autre s'appuie à une série de côtes qui vont en s'étagant vers le nord, jusqu'aux Laurentides, cette grande chaîne de montagnes courant du Labrador aux confins ouest de la province d'Ontario. La bande sud de ces collines, c'est-à-dire les rampes qui regardent le Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre, décrit un quart de cercle partant des Trois-Rivières et atteignant Terrebonne ; vers le centre, la ligne est éloignée du lac d'à peu près trois lieues. Autrefois, dans les âges géologiques, le Saint-Laurent était barré, un peu au-dessus de Québec, aux rapides actuels appelés Richelieu, par un amoncellement de pierres qui donnaient lieu à une chute puissante, peut-être aussi haute que le Shawinigan ou le Niagara, et l'eau, à partir de cet endroit jusqu'à Montréal, s'élevait dans le fleuve à un niveau proportionné. Le lac Saint-Pierre s'évasait au nord ; ses vagues allaient battre les côtes dont je viens de parler. Dans certaines années, les inondations du printemps nous présentent encore ce spectacle—c'est le lac qui visite ses anciens domaines.

A présent que tout ce pays est découvert par les eaux, que le déficheur y a passé, qu'il a, en un mot, sa place au soleil, il offre au cultivateur le sol le plus riche qui se puisse désirer. Unie comme une table, cette plaine de vingt lieues de longueur est la terre nourricière d'une nombreuse population.

La partie qui avoisine la ville des Trois-Rivières est traversée par plusieurs gros ruisseaux qui descendent des hauteurs de la région nord, arrosent les champs et vont se perdre au fleuve. Au temps de Champlain, on y admirait des arbres gigantesques ; les ruisseaux étaient de véritables rivières contenues çà et là dans leur cours par des chaussées de castors. Maintenant que la forêt a disparu, la campagne, couverte d'épis d'or en été avec les grandes prairies de foin ondulant comme les flots de la mer, y déploie ses magnificences. La douceur tranquille de l'air, les lignes suaves de l'horizon qui encadrent le lac Saint-Pierre en font un paysage immense dont la beauté saisit l'imagination.

On était au plus fort de la guerre des Iroquois lorsque, le 29 mars 1649 M. Michel Le Neuf du Hérisson, établi aux Trois-Rivières dès 1636, se fit concéder " une lieue de terre à prendre le long du fleuve Saint-Laurent, à l'endroit des Trois-Rivières, en remontant le dit fleuve, sur cinq lieues dans les terres non concédées ", le tout à titre de fief relevant de la compagnie des Cent Associés, au bureau de Québec. Cet acte, dressé à Paris en présence du sieur du Hérisson lui-même, prescrivait à M. d'Ailleboust, gouverneur général, de lui faire livrer la terre en question, ce qui eut lieu. On prit donc mesure à partir de ce que l'on nommait la troisième rivière (non loin du moulin de pierre actuellement en ruine) et l'on s'étendit jusqu'à la limite où commença plus tard la seigneurie de la Pointe-du-Lac. C'était toute la Banlieue.

La deuxième rivière ou ruisseau du moulin, coupe l'extrémité de la Commune telle qu'agrandie en 1650. Ensuite les vingt-deux arpents de front du fief des Jésuites s'arrêtent à trois arpents de la troisième rivière. Ces trois arpents ont été longtemps la propriété de la famille Le Pelé-Desmarais qui en avait un titre de 1651. La quatrième rivière est à un mille à peu près du Calvaire.

L'organisation de la Justice ne commença aux Trois-Rivières que en 1651 et c'est lentement que les seigneuries de ce district lui furent confiées. L'acte de concession de Bécancour (1647) prescrit que ce fief relèvera du Conseil Souverain qui sera établi à Québec (ce conseil ne fut formé qu'en 1663). En 1672 quoi qu'il y eut alors un lieutenant-général en la juridiction des Trois-Rivières, la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets devait relever de Québec.

La guerre des Iroquois, de 1650 à 1665, paraly-a toute tentative de colonisation aux abords du lac Saint-Pierre, sur les deux rives. Pierre-Esprit de Radisson raconte que faisant la chasse dans la Banlieue, en 1651, il fut enlevé par les Iroquois. Le 19 août 1652, M. Duplessis-Bochard, gouverneur des Trois-Rivières et huit Français furent tués, à la quatrième rivière, et sept autres amenés captifs ; on n'en entendit plus parler. Un peu auparavant avait eu lieu à Machiche le massacre de sauvages que j'ai raconté. En 1653, Trois-Rivières fut presque constamment bloqué par les Iroquois. La terreur régnait dans le pays. Les troubles de la Fronde désolaient la France ; les colons du Canada ne voyaient pas venir les troupes qu'on leur avait promises si souvent ; la Mère Marie de l'Incarnation raconte que " cha un se délibérait de quitter la Nouvelle France. " En 1658, 1660 et 1663, il y eut des combats au-dessus des Trois-Rivières, sans compter les meurtres isolés.

Cependant, il faut croire que tout le monde n'était pas au désespoir puisque un Trifluvien jeta les yeux sur la contrée de la Pointe du-Lac et se la fit remettre à titre de seigneurie.

Dans les pièces de la tenure seigneuriale, on lit, à la date du 31 juillet 1656, que Pierre Boucher, écuyer, sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, accorde à " maître Jean Sauvaget, procureur fiscal en la ville des Trois-Rivières, une terre et concession, à la pointe du lac Saint-Pierre, du côté du nord, de la consistance de trois quarts de lieue de front, sur deux lieues de profondeur dans les terres, pour en jouir, le dit Sauvaget et Etienne Seigneuret son gendre. " Le 5 août suivant, M. de Lauzon, gouverneur-général, ratifia ce document.

Jean Sauvaget et sa femme Anne Dupuis étaient aux Trois-Rivières en 1634, l'année même de la fondation du poste. Ils venaient de La Rochelle, amenant avec eux la petite-fille d'Anne Dupuis, appelée Madeleine Benassis, laquelle épousa Etienne Seigneuret sieur Delisle, l'automne de 1647.

Le jour même où M. de Lauzon confirmait les lettres-patentes de Sauvaget, il accordait à Pierre Boucher (âgé de trois ans, fils du gouverneur des Trois-Rivières), la consistance de dix arpents de terre de front sur vingt de profondeur, du côté du nord du fleuve Saint-Laurent, environ trois cents pas au-dessus de la cinquième rivière. Ce petit fief porte le nom de Boucherville ;

il est situé entre la seigneurie de la Pointe-du-Lac et le fief Labadie, sur lequel est placé le Calvaire.

Nous avons donc, de 1648 à 1656 les concessions suivantes : la Commune aux Trifluviens, le fief des Jésuites, la Banlieue à LeNeuf du Hérisson, le fief de M. de Boucherville et la Pointe-du-Lac à Sauvaget.

Au mois de juin 1665, le régiment de Caignan, fort de mille hommes, arriva de France et, dès lors, il fut évident que les Iroquois ne seraient plus à craindre. Michel Le Neuf du Hérisson qui, pas plus que les autres concessionnaires dont j'ai parlé, n'avait pu mettre ses terres en valeur, passa la seigneurie de la Banlieue à son neveu, Joseph Godefroy sieur de Vieux-Pont, par un acte du 15 novembre 1665. Ceci ne changea rien à la situation, car le nouveau propriétaire ne dirigea aucun colon de ce côté.

Il y a apparence que Jean Sauvaget mourut vers 1660. La terre de la Pointe-du-Lac resta à son gendre Etienne Seigneuret. La fille de ce dernier, Marguerite, épousa aux Trois-Rivières, le 2 mars 1663, Louis Godefroy sieur de Normanville. La fiancée n'étant âgée que de neuf ans et quatre mois, le mariage, dit le contrat, devait avoir lieu à une date ultérieure, laquelle je reporte à la fin de 1666.

Le 10 juillet 1670, M. de Courcelles, gouverneur-général, signe un billet constatant que " le sieur de Normanville étant chargé de famille (1) et n'ayant point d'habitation (2), il lui est accordé une concession au dessus de la Pointe du Lac Saint-Pierre, à commencer ensuite de celle du sieur Seigneuret, en montant l'espace d'une demi lieue sur le bord du dit Lac, à la charge d'y faire travailler incessamment, suivant l'intention du roi. " Le titre de cette terre fut donné à Normanville l'automne de 1672.

* * *

L'année 1672 est celle qui vit le plus grand nombre de concession de terres en Canada. Pierre Boucher, après avoir été interprète au pays des Hurons et aux Trois-Rivières, commis de la traite à ce dernier poste, capitaine de milice, deux fois gouverneur

(1) Il n'avait qu'un enfant, alors âgé de quatorze mois, mais peut-être supportait-il quelques autres membres de sa famille.

(2) Ceci veut dire point d'établissement agricole.

de la ville, anobli (1660) sous le nom de sieur de Grosbois, nom qu'il portait déjà en 1656, alors qu'il était juge du district, ayant été de nouveau fait gouverneur de la place (1662), était allé, en 1667, fonder la seigneurie de Boucherville, où il vécut cinquante ans. Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon lui accorda le fief Grosbois, qui forme à présent partie de Machiche, comme il est dit, page 10 du présent ouvrage.

Le même jour, 3 novembre 1672, Talon accorde " au sieur Boucher (1) trois quarts de lieue de terre de front, sur une lieue de profondeur, à prendre sur le cap (lac?) Saint-Pierre, depuis la concession du sieur Boucher, son père, jusqu'aux terres non concédées. " Ceci me paraît être le premier titre du fief de Grand-Pré voir plus loin l'année 1695

Le 3 novembre 1672, Talon accorde au " sieur de Normandie une demi lieue de terre sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la rivière aux Loutres, tirant vers la concession du sieur Seigneuret son beau-père. " Ceci est la confirmation du billet de 1670 cité plus haut.

Le 3 novembre 1672, Talon donne au sergent Jacques Labadie, du régiment de Carignan, le fief Labadie, dans la Baublie. Labadie mourut célibataire et laissa ses biens à la famille Godefroy. En 1752, le sieur Franquet mentionne " la pointe de la Badie, située entre celle du Lac et les Trois-Rivières, rive nord. "

Le 13 août 1674 le comte de Frontenac accorde à " Anne Dupuis, veuve de maître Jean Sauvaget ", le terrain concédé le 30 juillet 1658, et lui ajoute " trois arpents ou environ de face, attenant au dit fief et allant jusqu'à la concession du nommé Claude Jutra, sur deux lieues de profondeur ". Claude Jutra dit Lavalée occupait la première terre de la Banlieue, du côté de la Pointe-du-Lac ; il tenait un titre du 20 juillet 1659 ; sa fille Marie épousa, 1683, Michel Poulin qui hérita de la concession.

Le 13 septembre 1674 le comte de Frontenac accorde à " Louis Godefroy, écuyer, sieur de Normandie, une grève ou terrain, le long du lac Saint-Pierre, contenant en superficie en-

(1) Ce doit être Pierre Boucher, sieur de Boucherville, fils aîné de Pierre Boucher de Grosbois, né aux Trois-Rivières en 1633, et décédé à Boucherville le 17 août 1740.

viron cent arpents, situés entre la concession du dit sieur de Normanville et celle du sieur Seigneuret son beau-père, séparée d'une ligne qui court nord-ouest et sud-est, lequel terrain lui sera d'une très grande utilité pour la pasture de ses bestiaux. ”

Le 14 août 1676, aux Trois-Rivières, l'intendant Duchesneau, sur une promesse faite par Talon en 1668, accorde à Jeanne Jallaut, veuve de Maurice Poulin une lieue de terre de front sur la rivière des Trois-Rivières (le Saint-Maurice plus tard) du côté du sud-ouest, et deux lieues de profondeur dans les terres. Cette profondeur empiétait sur la Banlieue telle que délimitée par l'acte de 1649, mais ni M. du Hérisson, ni M. de Vieux-Pont n'avaient pris la peine de coloniser toute ou partie de leur vaste domaine.

Le recensement de 1681 mentionne cinq ménages à la Rivière-du-Loup et neuf à Berthier. Des Trois-Rivières à la Rivière-du-Loup, pas un colon.

En 1688, le recensement mentionne le nom de Tonnancour, ce qui voudrait dire la Pointe-du-Lac, mais les chiffres donnent en bloc Villemur (Berthier) la Rivière-du-Loup et Tonnancour, ayant ensemble vingt-trois maisons, vingt-quatre ménages, quatre-vingt cinq bêtes à cornes, et quarante-et-un cochons.

Le fief Labadie avait quelques colons en 1692. C'est là, je crois, que Jacques Dubois, des Trois-Rivières, reçut une terre le 27 juillet 1691. En 1693 mêmes mentions de Tonnancour et de Labadie. Par conséquent Machiche n'avait pas encore été peuplé et, de toute la Banlieue, et n'y avait d'habitants que sur le petit fief Labadie, au Calvaire. Nous arriverons, par ces procédés, à nous rendre compte du mouvement de la colonisation au XVIIe siècle, dans cette partie du district, ce qui n'a pas encore été fait par nos écrivains.

Le 30 juillet 1695, le comte de Frontenac et l'intendant Bouchart de Champigny accordent à Pierre (1) Boucher, écuyer, sieur de Grand-Pré, major de la ville des Trois Rivières, où il est marié et établi, une lieue de terre de front sur trois de profondeur dans le lac St-Pierre, tenant d'un côté aux terres de la rivière Yamachiche et de l'autre côté à celle de la Rivière-du-

(1) Son nom était Lambert Boucher, sieur de Grand-Pré; décédé en avril 1699.

Loup, ensemble les îles, îlets et battures adjacentes." Cette concession fut ratifiée par le roi le 19 mai 1696. C'est le fief Grand-Pré. Ceci me paraît être un renouvellement de la concession accordée, le 3 novembre 1672, à Pierre Boucher de Boucherville, frère de Lambert, et l'erreur du nom de Pierre que je viens de relever s'expliquerait ainsi.

Nicolas Gatineau, marié à Marie Crevier, m'échappe après 1631. Son fils Nicolas, né aux Trois-Rivières, le 20 juin 1664, marié au même endroit à Jeanne Tétard et décédé le 2 décembre 1700, était, par sa mère, de la famille de Boucher. Le 12 septembre 1699, Pierre Boucher, son oncle, lui concéda douze arpents sur quatorze, à la Rivières aux Glaises, comme arrière-fief ou démembrement de Groisbois. Il y a apparence que Jean-Baptiste, frère cadet de Nicolas Gatineau, hérita de la concession à partir de 1700.

Jusqu'ici, pas de trace de colons à Machiche. L'acte des deux Lesieur (1702) cité à la page 15 de ce volume, commence les travaux réels du défrichement. Puis nous arrivons à 1707 pour trouver Jean-Baptiste Gatineau en possession légale du fief qui porte son nom ; il y eut, à cette date, un bornage officiel exécuté entre Lesieur et Gatineau, entre les fiefs Grosbois et Gatineau. En 1712, par lettres patentes de l'intendant de la Nouvelle-France, Jean-Baptiste Gatineau est confirmé dans son titre de possession. Boucher avait vendu à Gatineau moyennant la somme de deux cents livres, monnaie du pays. A propos de l'acte de 1712 il est parlé de conditions semblables à celles imposées à M. Daine ; voyez là-dessus les titres Seigneuriaux, pages 163, 215, 223.

La carte cadastrale de 1709 donne le nom des terres de Grand-Pré ayant front sur la rivière du Loup. Côté nord de l'embouchure il y a le domaine, ensuite remontant le long de la rivière, Saint-Amand, qui doit être un Desjarlais ou un Pellerin. Le suivant est Lemaître dit Augé. Puis Moras Beaubien ou Trottier de Beaubien Labarre vient après, ensuite Bergeron, Laboutonnière, Germain, Saint-Armand, Descôteaux.

A l'est, les terres tirées depuis le lac, en allant au nord, sont : la Commune, Bourgainville (Hérou), Gélinas, Blude (Blais) et Lacosta.

A l'est de la rivière Machiche, il y a un grand lot vacant au

bord du lac, puis Gélinas. Gélinas et Pilot ; celui-ci est Pinot dit Laperle.

Le fief Grosbois est nommé Yamachiche ; pas de colons. Le fief Gaïneau porte ce nom ; pas de terre cultivée.

Nous avons donc en 1709 seize habitants dans la paroisse de Machiche.

La même carte est absolument muette à l'égard de la Pointe-du-Lac, mais la Banlieue s'y montre bien peuplée. Le premier cultivateur est Joutras, puis Mouet, Danneau, Desbuttes Rondo, Belisle, Lefebvre, Duguay, M ugrain, Lemaître et Grandmesnil. Ces onze colons devaient être sur le fief Boucherville. Quant aux fief Labadie, Ameau et Vieux-Pont qui suivent, en gagnant Trois Rivières, ils sont laissés en blanc, ce qui montrerait qu'il n'y avait personne pour les occuper, mais j'en doute, car ils devaient être en culture, puisque l'on connaît leurs propriétaires et que, s'il n'y avait pas encore de chemin pour y aller des Trois-Rivières, le fleuve pouvait être utilisé à cette fin.

Après, vient Le Pelé-Desmarais, situé, comme il a été dit, du côté nord-est de la troisième rivière. Son voisin est Fafard dit Longval sur le fief des Jésuites, puis un autre Fafard dit Longval, ensuite Fafard dit Laframboise et un autre Fafard dit Longval. Les deux derniers habitants, avant que d'arriver à la Commune, sont Lefebvre dit Lacerisaye et Amand.

Il n'est pas besoin de plus longue explication pour faire voir comment les terres étaient partagées, depuis la rivière du Loup aux Trois-Rivières, en 1709.

La colonisation de Machiche date de 1703. Neuf ans plus tard il y avait dans la future paroisse une chapelle et un cimetière puisque je lis au registre des Trois-Rivières, le 26 juillet 1712, l'acte de décès d'un garçon de cinq mois, inhumé " dans le cimetière de la chapelle de Sainte-Anne d'Ogmachiche. "

* * *

Le grand chemin royal qui va des Trois-Rivières à Montréal, fut ouvert en 1721.

Dans le règlement de 1722 que vous citez à la page 31, en ce qui concerne Machiche, il est parlé aussi des terrains de la Banlieue et de la Pointe-du-Lac. Voici le passage en question, à partir de la Commune des Trois-Rivières : Le fief des Pères Jé-

suites, d'un quart de lieue de front, jusqu'à la concession d'Antoine Le Pelé, la dite concession de trois arpents de front jusqu'au fief Vieux-Pont, ce dernier de dix-sept arpents de front jusqu'à la concession du sieur de Tonnancour, laquelle est de cinq arpents de front jusqu'au fief Labadie, le dit fief étant de vingt-quatre arpents de front, jusqu'au fief de Boucherville, qui est de dix arpents de front jusqu'aux concessions d'Ignace Lefebvre et autres ; les dites concessions, au nombre de cinq, contiennent cinq arpents de front chacune, et remontent jusqu'au fief de Tonnancour.

Le fief de Tonnancour c'est la Pointe-du-Lac. Le document dont je m'occupe ici lui donne une lieue un quart de front fluisant au fief Gatineau.

Avec la paix qui régnait depuis vingt ans et qui dura encore un vingtaine d'années, la colonie du Canada se développait, sans toutefois prospérer ; c'est l'époque où nous voyons se peupler la rive nord du fleuve, partout entre Québec et Montréal.

En 1723 le procès en revendication des terres de la Banlieue dut produire une vive sensation dans ces endroits. En voici la substance : Joseph Godefroy, sieur de Vieux-Pont, lieutenant dans les troupes du Canada, avait laissé à son fils aîné, Louis Godefroy, écuyer, sieur de Normanville, enseigne dans le même corps, le fief de la Commune, soit une lieue de front au fleuve sur cinq lieues de profondeur, mais à défaut de faire acte de propriétaire, ce dernier n'était pas consulté par les colons qui s'établissaient où bon leur semblait. Le sieur de Normanville porta plainte devant les tribunaux et demanda que la moitié du fief lui fut livrée, comme aussi que l'autre moitié fut divisée entre ses sept frères et sœurs. Les bornes qu'il assigne au fief sont, du côté de la ville, la concession du sieur Le Pelé-Desmarets, et de l'autre côté, le fief de Tonnancour ou Pointe-du-Lac. Il constate que le sieur Godefroy de Tonnancour, la femme de celui-ci, le lieutenant de Boucherville, Rondo, Baudry dit Des Buttes, Dancau, Mouet de Moras, Ignace Lefebvre dit Belisle et Lavallée Jutras, occupent des terres sur la lieue de front que doit avoir son fief et que la couronne ne l'a jamais privé de son droit de possession. Par conséquent, soixante-et-sept arpents lui ont été enlevés et il n'en reste plus que dix-sept inoccupés, formant juste l'espace comprise entre les troisième et quatrième rivières. Le requérant allègue que, après avoir reçu du sieur du Hérisson le domaine dont il s'a-

git, M. de Vieux-Pont, son père, fut empêché d'y exercer ses droits par suite de la guerre des Iroquois, et que l'on ne peut s'assurer si, plus tard, il est entré en possession, mais il en avait rendu foi et hommage au sieur du Hérisson lui-même, alors que ce gentilhomme était gouverneur des Trois-Rivières, le 7 juillet 1668. De plus, il dit que les papiers de son père ont probablement été brûlés dans l'incendie de la demeure de M. du Hérisson.

Ce qui est certain c'est que les Godefroy père et fils n'ayant pas rempli l'obligation de mettre leurs terres en valeur, celles-ci retournaient à la couronne, d'autant plus que l'année 1665, où M. du Hérisson passa le titre à Joseph Godefroy fut la dernière qui vit les Iroquois du côté nord du lac Saint-Pierre. Ils ne reparurent jamais en armes dans cette région.

Sont assignés: de Tonnancour, de Boucherville, Poulin, Daneau, Guillaume Baudry Des Buttes, Charles Baudry et J.-Bte Pothier.

Daneau produit un titre du 3 juin 1651, accordé à Pierre Le Pelé, son beau-père.

De Boucherville en a un du 5 août 1656.

De Tonnancour en fait voir un, du 5 mai 1659, par lequel la Compagnie des Cent-Associés concède au notaire Sévérin Aneau cinq arpents de front sur vingt de profondeur, indépendamment d'une sapinière qui se trouve au milieu. Il dépose aussi un acte de concession du 27 juillet 1691 accordé par le sieur de Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, au sieur Jacques Dubois. En outre il fait valoir la concession donnée le 3 novembre 1672, par l'intendant Talon, au sieur de Labadie, soit un quart de lieue sur le fleuve et demi lieue de profondeur, entre les terres d'Aneau et de Pierre de Boucherville.

De Tonnancour était donc propriétaire des concessions d'Aneau, Dubois et Labadie.

Le sieur Poulin montre un titre du 20 juillet 1659, en faveur de Claude Jutras; puis un autre du 14 août 1676, au nom de défunte Jeanne Jalot, sa grand'mère, pour une lieue de front au fleuve "vulgairement nommé Saint-Maurice", (1) sur deux lieues de profondeur.

(1) Le nom de Saint-Maurice ne fut appliqué à cette rivière que vers 1700 ou même après.

Par son jugement, signé à Québec, le 15 juin 1723, l'intendant Bégon confirme dans leur possession les personnes occupant des terres dans le domaine en litige, et laisse à M. de Normandie, les dix-sept arpents vagues situés entre Ameau " et les sieurs de Saint-Paul ". Par son mariage avec une demoiselle Le Pelé, Amador Godefroy de Saint-Paul avait hérité du terrain en question, puis ses fils après lui.

Le terme de " fief Vieux-Pont," qui, de 1649 à 1722, semblait couvrir une lieue de front, ne s'appliqua plus dorénavant qu'aux dix sept arpents ci-dessus nommés.

* * *

Le plus ancien registre connu de la paroisse de Machiche est celui de 1725; on y voit les noms suivants: Héroux dit Bourgainville. Maurice Gélinas et sa femme Charlotte Bergeron. Etienne Lamy et sa femme Marguerite Blais. Antoine Arcand et sa femme M.-Anne La Garenne. Louise-Angélique Cartier. François Rivard et sa femme Catherine Moreau. Antoine Lesieur. Julien Laglanderie et sa femme Catherine Gaillou. Joseph Laglanderie. Mathieu Millet et sa femme Geneviève Banhiac ou Bayard. Augustin Lesieur. Marie Gélinas dit Bellemare. Rivard dit Beaucour. Jean-Baptiste Lemaître et sa femme Françoise Lesieur. Plusieurs Gélinas. L'année 1729, Jean-Charles Vacher dit Lacerte et sa femme M.-Claire Bergeron. Jacques Blais. J.-B. Désauniers.

En 1729, le 18 avril, il y a le baptême de M.-Josephte née 6 avril, ondoyée le même jour par son oncle Augustin Lesieur, fille de Louis-Joseph Rivard dit Bellefeuille et de M.-Françoise Lesieur. Parrain et marraine: Pierre Lesieur et M.-Josephte Lesieur— tous habitants de la paroisse d'Yamachiche.

1730.—Charles Lesieur, seigneur d'Yamachiche. 1731:—Maurice Dugué, J-Baptiste Lemaître dit Belленоix. Pierre Toutemps. François Lesieur et sa femme. Lesieur Charles Augé. Pierre Lacourse, inhumé à l'âge d'environ cinquante-trois ans. Jean Guillemet. J-Baptiste Gendron et M. Angélique L'Etourneau son épouse. Pierre Gélinas. 1734:—Pierre Grenier.

En 1734, René Godefroy, écuyer, sieur de Tonnancour, lieutenant général civil et criminel en la juridiction des Trois-Rivières, représente qu'il possède plusieurs fiefs dans le gouver-

nement des Trois-Rivières et qu'il désire en amalgamer deux sous le nom de "Tonnancour", savoir : 1o celui appelé Seigneuret et Sauvaget, de la consistance de soixante-et-six arpents de front sur deux lieues de profondeur, concédé conjointement à Jean Sauvaget et à Etienne Seigneuret par M. Bouher, gouverneur des Trois-Rivières, le 31 juillet 1656, ratifié par M. de Lauzon, gouverneur-général le 2 août suivant. Ce fief tient au nord-est à l'habitation de Claude Joutras, et au sud-ouest au fief ci-après mentionné. Le premier fief est échu à René Godefroy, le pétitionnaire, par le décès de Marguerite Seigneuret, sa mère, seule et unique héritière d'Etienne Seigneuret père d'icelle, et de Jean Sauvaget grand-père de la dite Marguerite Seigneuret. 2o le second fief, contigu au premier, est de la consistance d'une demi lieue de front, avec une lieue de profondeur, joignant au sud-ouest à la rivière aux Loutres. Ce fief avait été concédé par M. Talon à Louis Godefroy de Normanville, le 3 novembre 1672, et il a échu à René Godefroy de Tonnancour, comme seul héritier de son père Louis Godefroy de Normanville. M. de Beauharnais, gouverneur-général, et M. Hocquart, intendant de la colonie, confirment ces titres, mettent les deux fiefs en un seul sous le nom de "Tonnancour" et prolongent le second d'une lieue de profondeur dans les terres, afin de donner à l'ensemble deux lieues de profondeur et une lieue un quart de front.

Dans l'acte qui précède, il est dit que la seigneurie de Tonnancour relèvera de la juridiction de Montréal. M. Faillon a cru voir dans ce fait un indice de la prépondérance de Montréal sur les affaires du pays. La vérité est que M. Godefroy de Tonnancour étant le juge en chef du gouvernement des Trois-Rivières, on ne pouvait convenablement placer sous sa juridiction une seigneurie à lui appartenant.

Le 22 avril 1737, le roi permet à la compagnie des forges Saint-Maurice d'étendre son exploitation de mines de fer depuis, et y compris, la seigneurie d'Yamachiche, jusqu'à, et y compris le Cap de la Madeleine, de l'autre côté du Saint-Maurice.

Le recensement de 1739 donne, pour Trois-Rivières et la Bailliéne, 378 âmes, pour la Pointe-du-Lac, Gatineau, les deux Machiches et la Rivière-du-Loup, 415 âmes.

1741 :—J. Bte Noblet Duplessis, habitant de la Pointe-du-Lac et sa femme Françoise Lacerte figurent au registre des Trois-Rivières. Il est parent de J. B. Gatineau dit Duplessis.

1742 :—François Delpé, aux Trois-Rivières, le 15 novembre 1728, épouse Catherine, fille de Jean Morisseau et d'Anne Pastorel, de Repentigny. En 1742, ce Delpé et sa femme sont à la Pointe-du-Lac : il est capitaine de milice de la place. Le 29 mars 1749 ils inhumant un enfant à la Pointe-du-Lac.

Au registre de Machiche se lisent les noms suivants : 1746—Nicolas Rivard Loranger ; il signe " Nicolas rivarre ". En 1748, 25 novembre, Yamachiche, mariage de Joseph Rochereau, du Cap de la Madeleine, fils de Joseph Rochereau et de M. Renée Lefebvre, avec M-Louise, fille de Julien Rivard et de Catherine Gaillou ; sont présents : Joseph et Michel Rochereau. De ce mariage naquirent plusieurs enfants ; Rochereau mourut à Yamachiche en 1756, âgé de trente-cinq ans.

Claude Frigon est parrain d'un enfant au registre de Machiche en 1751 ; il signe d'une bonne manière. Tous les Frigon que je connais ont une belle main d'écriture. La même année, Pierre Pinot, de la Pointe-du-Lac, épouse à Yamachiche, Marguerite, fille de Joseph Aubery et de Toinette Guery, de l'évêché de Langres, en Champagne. Claude Pinot et sa femme, M-Anne Charpentier, demeuraient aussi à la Pointe-du-Lac, d'après le registre des Trois-Rivières.

L'été de 1748, le gouverneur-général écrivait au ministre des colonies : " Nous apprenons, par M. Le Gardeur de Repentigny, que neuf soldats, sous les ordres d'un sergent, qui conduisaient à Québec, en canot, trois Sauvages meurtriers qu'on nous avait livrés à Montréal, ont tous été massacrés et jetés dans le fleuve à l'endroit appelé Machiche, au lac Saint-Pierre, à cinq ou six lieues des Trois-Rivières ; les assassins ont échappé. On ignore si d'autres Sauvages leur ont aidé à faire le coup, mais on le croit. Quatre cadavres seulement ont été trouvés dans le canot et deux ou trois autres relevés sur la grève. "

Quatre Sauvages de Michilli makinac avaient tué un nommé Martineau, près du Détroit, le 31 août 1747 et l'avaient scalpé. L'un d'entre eux se sauva et ne put être suivi, mais les Sauvages livrèrent les trois autres aux Français, à Montréal, l'année suivante. Ordre fut donné de les conduire à Québec. La tragédie

de Machiche pouvait inspirer de l'insubordination aux peuplades encore aguerries, particulièrement celles de l'ouest, c'est pourquoi les autorités de la colonie prirent des mesures vigoureuses et rapides pour prévenir tout soulèvement.

Le 8 août 1748, je vois au registre des Trois-Rivières, l'acte de sépulture de trois soldats, " dont l'un, dit-on, est un sergent ", tués " entre Machiche et la Pointe-du-Lac, par trois Sauvages Ouita8ois et Sauteurs, qu'ils menaient à Québec, dans les prisons. Le 10 août eut lieu la sépulture d'un autre de ces soldats ; le 13, une cinquième victime est inhumée.

En 1749, René-Ovide Hertel, écuyer, sieur de Rouville, conseiller du roi et lieutenant-général civil et criminel du gouvernement des Trois-Rivières, parapho le registre de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, sur la demande de M. Chefdeville faisant les fonctions curiales dans cette paroisse, Mgr Tanguay mentionne un registre de 1741 pour cette paroisse ; je ne l'ai pas rencontré.

Le 6 mars 1749, à la Pointe-du-Lac, baptême de Marie-Josephte Gladu, née la veille, de Pierre Gladu et de sa femme M.-Josephte Roseau. Parrain : Jean-Baptiste Arcand ; marraine : Marie Hyrre (?). M. Chefdeville s'intitule missionnaire de la Pointe-du-Lac. Le 29 mars, est inhumée à la Pointe-du-Lac dans le cimetière de la paroisse à gauche, vers la croix, Thérèse, fille de François Delpé et de Mathurine Morrisseau, âgée de quinze ans. Présents aux funérailles : Maurice Déry, Pierre Laperle et René Bertrand. Le 3 mai, inhumation, sous la croix du cimetière de la Pointe-du-Lac, du corps de Maurice Delpé, fils de François. Le 5 mai, à la Pointe-du-Lac, mariage de Jean Charles Guilbert, fils de Charles Guilbert et de Marie Lefebvre, de Québec, avec M.-Madeleine, fille de Pierre Gladu et de M.-Madelaine Brouillet. Sont présents : Pierre Lefebvre cousin de l'épouse, Pierre Camirand, Pierre Gladu père de l'épouse, Joseph Gladu, Marguerite, M.-Jeanne et M.-Josephte Gladu, sœurs de l'épouse.

Noms tirés du registre de la Pointe du-Lac, en 1749 :— Pierre Camirand et sa femme Madeleine Morrisseau. François Delpé. Jeanne Gladu. René Bertrand et sa femme Marguerite Gladu. Simon Boiv. Louise Chevalier. Laurent Girardin et sa femme Anne Trotochaud. Simon Dufresne. J. Baptiste Duples-

sis et sa femme Françoise Lacerte. Ignace Lefebvre et sa femme Josette Beaubien. Joseph Jutra. M-Josephte Moëtte. François Dufresne et sa femme Louise Peligor. Thomas Laperle et sa femme Jeanne Janvier. Gabriel Lupien. Catherine Delpé. Maurice Déry et sa femme M-Anne Baron.

Le 12 août 1750 à la Pointe-du-Lac baptêmes de Pélage et de Véronique, filles jumelles de Pierre Camirand et de Madelaine Morriseau. Cette année, les noms qui suivent paraissent au registre de la paroisse : Laurent Girardeau, Janvier Pinault, Maurice Delpé dit Montour et sa femme Thérèse Petit. Simon Oberil (Aubry) et sa femme Marie Beaudet. Antoine Clair et sa femme Madelaine Camirand. Pierre Falaise de Gannes, écuyer, sieur de Falaise, et sa femme Marguerite de Villiers. Pierre Baby et sa femme Thérèse Grandmini (ce ménage figure encore au même endroit en 1755).

1751. Michel Girard. Jacques Robin et sa femme Louise Lamarche.

1752. Joseph Dupont et sa femme Josephthe Blaze.

1749-52. Pointe-du-Lac—les quatre premières années du registre renferment :

1749	7	Bapt.	8	séput.	1	mar.
1750	7	"	12	"	0	"
1751	5	"	5	"	2	"
1752	10	"	3	"	0	"
	—		—		—	
	29		28		3	

En 1753, l'entête du registre commence à porter: "Paroisse de la Visitation de Tonnancour."

Le 21 octobre 1750 Marie-Josephte Gatineau, "fille du sieur Gatineau, est mise en possession du fief Gatineau, situé sur le lac Saint-Pierre dont son père avait eu possession en 1712", et l'on prolonge ce fief de quatre lieues de profondeur, en arrière, sur la même mesure que le front.

* * *

L'ingénieur Franquet, visitant les forges Saint-Maurice, l'été de 1752, observe que le minéral de fer est à deux ou trois lieues des fourneaux. Je pense qu'il fait allusion à la grande baie de

Machiche et à la Pointe du-Lac car, sous les gouvernements français et anglais, c'est de ces endroits que l'on paraît avoir tiré le plus de minerai. En tous cas, vers 1790, Boll et Munro, en obtinrent de ces deux places, et aussi de Nicolet, en face du collège actuel.

Franquet part des Trois-Rivières le 29 juillet, conduit en calèche par M. de Tonnancour et se rend à la Pointe-du-Lac pour y prendre le bateau qui le mènera à Montréal. Il observe que les habitations, entre Trois-Rivières et la Pointe-du-Lac, sont sur la droite du chemin royal, et un peu enfoncées dans les terres. Elles y sont moins nombreuses que dans la partie nord du fleuve qui va des Trois-Rivières à Québec. Il ajoute : " Parvenu à la Pointe-du-Lac, j'aperçus des maisons bâties uniformément et assujetties à des alignements. Il y en avait déjà neuf. Surpris de cette régularité, mon dit sieur de Tonnancour me dit que c'était lui qui les faisait construire à ses dépens et sur un terrain à lui appartenant pour y réfugier des Sauvages errants et vagabonds, entre autres les Algonquins qui, pour assassinats commis, ont abandonné le village de leur nation ou s'en sont éloignés par esprit de libertinage... Le projet de M. de Tonnancour est d'augmenter le nombre des maisons à mesure que des Sauvages s'y présenteront. Comme il est seigneur du lieu et riche, il le pourra avec facilité. Il fera même construire une église à mesure qu'il leur remarquera des dispositions à s'y fixer. Indépendamment des Sauvages Algonquins, il compte aussi en attirer d'autres, comme Têtes-de-Boule et Montagnais. Les premiers sont nommés tels pour avoir la tête ronde ; ils ne sont nulle part envilagés, sont assez nombreux et habitent, pour l'ordinaire, entre la rive du nord du fleuve et Labrador, fréquenté par les Esquimaux... Les Sauvages traitent avec le sieur de Tonnancour. Comme il parle la langue, qu'il est entendu à ce commerce et en état de leur faire des avances, il s'en attire la préférence, et c'est en vue d'augmenter cette traite qu'il se constitue en frais pour l'établissement de ce nouveau village, qui fera parti de la paroisse de Tonnancour."

Une opinion assez répandue, disait que l'on ne devait pas induire les Sauvages à se fixer à côté des Français. Franquet n'est pas de cet avis. Poursuivant sa visite, il raconte que, " au-delà de cet établissement, ils y a deux moulins, l'un à grains et l'autre à scies, placés sur un ruisseau, et solidement construits. Les eaux y sont retenues par une digue revêtue en maçonnerie.

Il est aisé de distinguer, par la dépense qu'on y a faite, qu'ils appartiennent à un homme riche. Tout auprès est l'église de la paroisse. A un quart de lieue sur la côte, l'on joint l'anse du fond du lac Saint Pierre, à l'endroit d'un cabaret établi sur le bord de l'eau." Ce cabaret était, dit-il, fréquenté des Sauvages et des canotiers. C'est là que le bateau attendait Franquet.

.

1754. 25 septembre. M. Chefdeville signe son dernier acte au registre de la Pointe-du-Lac. Le 5 décembre suivant, M. Guay, prêtre curé, missionnaire signe son premier acte. A la fin de 1759, ce dernier est encore missionnaire à la Pointe-du-Lac. De cette date au 27 mars 1787, je n'ai pas retrouvé les registres. Le 27 mars 1787 M. Perraud, vicaire, signe son premier acte. Le 10 octobre 1788 J. Gagnon, prêtre, s'intitule curé de la paroisse.

En 1755 il y a plusieurs baptêmes de Têtes-de-Boule. La même année, je vois le nom d'Ignace Lefebvre dit Denoncourt et celui de sa femme Josephite Beaubien ; il y a aussi René Bertrand et sa femme, Madeleine Beaubien.

.

Rendu à l'époque où le sort des armes va changer les destinées du Canada, je m'arrête. Le territoire dont j'avais entrepris de parler est conquis déjà sur la nature sauvage ; il ne tardera pas à compléter sa population ; les vides qui restent encore, des Trois Rivières à Machiche, seront vite comblés. Plus rien de notable, puisque ce sera la continuation du travail heureusement commencé. Les débuts ont été difficiles à partir de 1650, mais arrivé à 1721, avec l'ouverture de la grande route des Trois-Rivières à Montréal, l'élan s'est produit et il n'y aura par la suite qu'un développement rationnel, où la curiosité de l'annaliste glane peu de faits nouveaux.

.

De toutes les recherches historiques auxquelles je me suis livré, durant les dernières trente années, celles que j'affectionne davantage se rapportent aux origines d'une localité, d'une famille ou d'un événement quelconque. Plus une note, une brève de ren-

seignement remonte loin, plus je l'apprécie. Quant je vois que, dans cette Amérique où tout vient de naître, une date ancienne détonne ou semble dépaysée presque partout, je me complais à en amasser le plus possible et à m'entretenir des hommes et des choses du Canada, il y a deux siècles et même près de trois cents ans. Vous comprenez maintenant que j'aie dressé ces quelques pages avec plaisir : elles tentaient ma fantaisie. Veuillez les lire dans ce sens, elles vous procureront peut être quelques instants de satisfaction, puisque vous vivrez en la compagnie de nos ancêtres—et vous conviendrez que nous leur devons bien un souvenir de temps à autre.

Outre l'Intérêt qui s'attache aux commencements de nos paroisses, je puis dire que de toutes les familles mentionnées dans ce livre, il n'y en pas une seule de disparue—pas une seule, par conséquent, n'est étrangère au milieu de la présente génération. Les descendants de ces premiers colons ne seront-ils pas fiers de rentrer dans la connaissance des actes du passé et d'inviter leurs enfants à les comprendre aussi ? Cet espoir me guide et me soutient—si je me suis trompé, du moins je n'en aurai pas de regret, ayant agi de mon mieux pour une cause que je trouve belle et honorable.

Quelque soit le plaisir que vous éprouviez en me lisant, disait un auteur célèbre, vous ne saurez jamais jusqu'à quel point ma jouissance a dépassé la vôtre en préparant ce travail. C'est vivre un siècle que de parler de cent années en arrière, et si vous reculez à de plus grandes profondeurs, le charme est en proportion. Jugez par là si je dois des remerciements à mes lecteurs.

BENJAMIN SULTE

Ottawa 22 octobre 1892.

Avec le chapitre de Benjamin Sulte finit le supplément à l'*Histoire d'Yamachiche*. Dans la circulaire adressée aux souscripteurs, il était dit que le présent ouvrage contiendrait, entr'autres matières, les généalogies de certaines familles ; des biographies, des gravures etc. Moins quelques portraits qu'il a été impossible de se procurer et, moins la généalogie de la famille Lamy (l'auteur, M. l'abbé Ant. A. Lamy n'ayant pu retrouver ce précieux travail), tout ce qui avait été promis est publié. Il y a

même plus. Les retards apportés à la publication du volume ont permis d'intercaler, au chapitre V, un plus grand nombre de généalogies. Ce dernier travail n'offrira rien d'attrayant aux gourmets de la bonne littérature, mais il n'en sera pas moins apprécié de ceux qui s'occupent de la filiation des familles canadiennes françaises. Le seul regret éprouvé a été de n'avoir pu insérer, au même chapitre, les généalogies des familles Héroux, Rivard (*Laglanderie, Loranger, Dufresne et Bellefeuille*), Caron, Lacerte, Boucher, Carbonneau et Milette, familles toutes fort nombreuses et très anciennes dans le district des Trois-Rivières. Pour réaliser ce projet il eut malheureusement fallu retarder encore la publication du volume de cinq ou six mois.

Le supplément n'a aucune valeur littéraire. Il n'est, à proprement parler, qu'une compilation de monographies écrites au jour le jour. Tout de même, il procurera peut-être des moments agréables à plus d'un enfant du vieux Machiche. C'est dans cette unique intention qu'il a été fait.

L'importance du chapitre écrit par Benjamin Sulte n'échappera à personne. C'est un véritable monument que l'historien par excellence du "pays des Trois-Rivières et de ses environs" vient d'élever à la mémoire des anciens colons de la Banlieue, de la Pointe-du-Lac et d'Yamachiche. Il couronne à merveille le commencement de l'ouvrage. Voilà encore une dette de reconnaissance que les trifuviens contractent envers celui qui ne manque jamais une occasion de déchirer le voile de leur histoire.

Un mot, avant de prendre congé du lecteur. Quel sera le sort du présent ouvrage? Pourra-t-il chez l'imprimeur, ou sera-t-il bien accueilli du public?..... Quoiqu'il en soit, il a été entrepris dans un bon but, celui de faire aimer davantage la bonne vieille paroisse natale, de tous ses enfants; de ceux qui sont encore les gardiens du logis, comme de ceux que le sort a dispersés aux quatre coins du pays et ailleurs. Si ce résultat peut-être obtenu, tant mieux.

FIN.

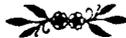
TABLE DES MATIERES

Préface.....	3
Avant-propos.....	5
Rivières d'Yamachiche.....	7
Les deux fiefs Gros-Bois et Gatineau.....	10
Etablissement d'Yamachiche.....	14
Premiers missionnaires.....	29
La grande chicane.....	39
L'abbé J. Sévère N. Dumoulin.....	70
L'abbé Joseph-Hercule Dorion.....	79
L'abbé Jean-Baptiste Comeau.....	116
Notes sur les rangs de la paroisse.....	118
Le culte de sainte Anne.....	133
L'éducation à Yamachiche.....	144
Le village d'Yamachiche.....	153
Le Couvent et l'Académie des Frères.....	157
Députés du comté de Saint-Maurice.....	171
Elèves d'Yamachiche à Nicolet.....	181
Elèves d'Yamachiche aux Trois-Rivières.....	185
Elèves d'Yamachiche chez les Ursulines.....	187
Généalogies : La famille Lesieur Desaulniers.....	190
La famille Gélinas.....	204
La famille Bellemare.....	219
La famille Milot.....	231
La famille S.-Louis.....	236
La famille Panneton.....	239
Biographies : L'abbé Duchaine.....	243
L'abbé François L. Desaulniers.....	244
Petrus Hubert, N. P.	247
L'abbé Isaac L. Desaulniers, V.-G.....	251
M. Joseph Bettez, M. D.....	253
L'hon. T. J. J. Loranger.....	254
L'abbé A. Narcisse Bellemare.....	256
Antoine Gérin-Lajoie.....	257
M. Raphaël Bellemare.....	261
Monsignor Isaac Gélinas, V.-G.....	264
L'hon. juge L. Onés. Loranger.....	266
La révérende Sr Lamy.....	267
M. l'abbé Joseph Blais.....	269
L'hon. Sévère Rivard, C. L.....	270
L'hon. Elzéar Gérin, C. L.....	271

2	Le Rév. Frère Chrétien.....	273
	M. Aram J. Pothier.....	276
r	Des Trois-Rivières à Machiche, avant 1760.....	278

GRAVURES.

	La vieille église d'Yamachiche.....	1
	Mgr. Provencher, M. Dumoulin, M. Dorion et M. Comeau.....	68
	La nouvelle église d'Yamachiche.....	84
	Dix-neuf prêtres nés à Yamachiche.....	132
	Dix-neuf prêtres nés à Yamachiche.....	149
	Le Couvent, l'Académie des Frères et l'Hôpital.....	164
	Douze députés de Saint-Maurice.....	172
	Citoyens marquants nés à Yamachiche.....	180
	Religieux et religieuses.....	244
	Elèves d'Yamachiche à Nicolet.....	276



ERRATA.



Page 74, quatrième ligne, au lieu de *J. Caron*, lire : *Alexis Lefrançois*.

Au bas de la page 121, lire : Augustin et Georges Delille.

Page 156, au lieu de : "(1) Ce M. Harkin etc," lire : "M. John Harkin était le frère de la mère du juge Drummond. Devenu veuf, il épousa madame veuve Thomas Bissonnette (née Giles Chenaie *alias* Lachenaie), mère du grand constable Alf. Bissonnette, de Montréal. De ce mariage est née Suzanne Harkin, épouse de M. le juge des Sessions C. Aimé Dugas, de Montréal.

Page 173, quatrième ligne, au lieu de "Charles Caron etc," lire : Charles Caron, son illustre gendre, se rendit à Québec pour lui demander sa fille Françoise en mariage. Cette dernière n'était âgée que de quatorze ans, et était la sœur (de père) de Charlotte Rivard Dufresne, épouse de François L. Desaulniers. Les deux gendres d'Augustin Rivard Dufresne devinrent tous deux, par la suite, membres du parlement.

Page 196, à la dernière ligne, lire : *M.-Philomène* m. à Joseph Crochetière.—*Sophie* m. à Emile Gaucher.

Page 263, à la ligne septième, ajouter les mots suivants : "Les services qu'il a rendus au pays de cette manière, par voie de collaboration, dans des circonstances difficiles, n'ont pas manqué d'attirer l'attention de nos hommes d'état. C'est pour cela que, tout récemment, il avait été résolu de l'honorer d'un siège dans le Sénat de la Puissance. Une réorganisation ministérielle a dû seule, faire différer ce témoignage si distingué de la reconnaissance officielle pour un mérite sans prétention."